

BULLETIN
SEMESTRIEL
DE LA SOCIÉTÉ
DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DU VAR,
SÉANT A TOULON.

Sparsa colligo.

Vingt-troisième Année.



TOULON,
IMPRIMERIE D'E. AUREL, RUE DE L'ARSENAL, 43.

1855.



Rea 8°
12486

TABLE

DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
Noms des Membres de la société et des sociétés savantes correspondantes	v
Séance solennelle du 22 juin 1855	xvii
Essai sur la Méthode de Bacon , par M. Biéchy	1
Notice historique sur l'église de Saint-Cyr , par le cha- noine Magloire Giraud	89
Une Pêche au Corail interrompue , par M. Brait	145

NOTA. — La Société déclare n'approuver ni improuver les opinions émises par les auteurs des ouvrages imprimés dans ses bulletins.



NOMS DES MEMBRES

HONORAIRES, RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

du Département du Var,

SÉANT A TOULON.

ANNÉE 1855.

BUREAU.

Loestcher, professeur de physique, président.

Poncy, Charles, homme de lettres, }
Biéchy, professeur de rhétorique, } vice-présidents.

Lesperon, notaire, secrétaire général.

Gay, avocat, }
Noble, id. } secrétaires.

Sénéquier, artiste peintre, trésorier.

Henry, archiviste de Toulon, archiviste.

MEMBRES HONORAIRES.

1811. Robert, ex-directeur du jardin botanique, ✱
(ancien résidant.)
1823. Garnier, sous-commissaire de marine, membre de plusieurs sociétés savantes, (ancien résidant.)
1853. Siméon (le comte), membre du sénat. C. ✱
- Mercier-Lacombe, préfet du Var O. ✱
 - De Lisa, sous-préfet à Toulon O. ✱
 - Du Bourdieu (le baron), vice-amiral, membre du conseil général du Var. G. C. ✱
 - Lugeol, contre-amiral, major-général de la marine à Toulon. C. ✱
 - De David De Beauregard (le comte), membre du conseil général, maire d'Hyères. ✱
 - P. G. Aube, président de la chambre de commerce, membre du conseil général du Var. ✱
 - Bleynie, ancien magistrat, membre du conseil municipal. ✱
 - Gazan, colonel d'artillerie en retraite, membre du conseil général du Var, O. ✱
 - Mougins de Roquefort, avocat, maire de Grasse, membre du conseil général du Var. ✱
 - Monseigneur Casimir-Alexis Wicart, évêque de Fréjus et de Toulon. ✱
 - V. Clappier, ancien député du Var, président du tribunal civil. ✱

1854. Reynaud , Maire de Toulon , O. ✱
— C. Auban , président du conseil de santé de la
marine , O. ✱ (ancien résidant.)
— Pellicot , agronome, membre du conseil d'arron-
dissement , (ancien résidant.)
1855. Féraud , Sous-Préfet de Grasse.
— Levicaire , ancien Directeur du Service de
santé. O ✱

MEMBRES RÉSIDANTS.

1833. Courdouan , artiste peintre. ✱
1842. C. Poncy , homme de lettres , membre de plu-
sieurs sociétés savantes.
1843. Lœstcher , professeur de physique , membre de
plusieurs sociétés savantes.
1845. Garbeiron , lieutenant de vaisseau. ✱
— Henry , membre de plusieurs sociétés savantes ,
correspondant de M. le Ministre de l'instruc-
tion publique pour les travaux historiques.
1846. V. Thouron , notaire.
1847. A. Mouttet , licencié en droit, avoué.
— Barralier , professeur de médecine à l'école na-
vale. ✱
— Ginoux , artiste peintre.
— Cauvin , artiste peintre.
— Sénéquier , artiste peintre.
— Bonnifay , sculpteur de la marine.

1847. Lefebvre de la Pâquerie , lieuten. de vaisseau. ✱
— Liautaud, chirurgien de 1^{re} classe de la marine. ✱
1848. Bessat , avocat.
1850. Coquerel , chirurgien de 2^{me} classe de la marine.
— Cosman, lieutenant de vaisseau. ✱
— Bravet , fils , avocat.
1851. Gouzian , chirurgien de 2^{me} classe de la marine.
— Gasquet, architecte.
1852. Brait , capitaine de frégate en retraite. ✱
— Noble (Nestor) , avocat.
1853. Lesperon fils, notaire.
— Grisolles , (l'abbé.)
1853. Jaume , directeur de l'école professionnelle , officier d'académie.
— Biéchy, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au collège de Toulon.
1854. Gay , avocat.
— Laurent Dégreaux.
1855. Madon , avocat.
— Audemar , avocat.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1811. Dupin (le baron) , membre de l'Institut. G. C ✱
1822. Laure , agronome à la Valette (Var) (ancien rési.)
1824. Roux (Pierre-Martin) , docteur-médecin à Marseille. ✱
1825. Gaimard , chirurgien de marine en retraite à Paris O. ✱

1826. Denis (Alphonse), ancien député du Var. O. ✱
(ancien résidant.)
1832. Ortolan, professeur à la faculté de droit à Paris. ✱
— Ricard, professeur de logique au lycée impérial
d'Avignon, (ancien résidant.)
— Martinenq, chirurgien de première classe de la
marine en retraite à la Seyne (Var). ✱
1833. Blache, médecin en chef de la marine, directeur
général de la santé à Marseille. O. ✱
1834. Ferdinand-Denis, bibliothécaire à Sainte-Gen-
viève à Paris.
— Arsène, artiste peintre à Paris.
1835. Canolle, agronome à la Roquebrussanne (Var).
— Chargé, docteur médecin à Marseille.
1836. Méry, Louis, professeur à la faculté des lettres
à Aix.
— Méry, Joseph, homme de lettres à Paris.
— Guyon, inspecteur général du service de santé
des armées d'Afrique. O. ✱
— Lauret, artiste peintre à Alger.
1838. Vienne, homme de lettres à Gevray-Chambertin.
(Côte-d'Or,) (ancien résidant.)
1844. Barbaroux, ancien juge de paix, à Constantine
(Afrique).
1845. Berthulus, médecin à Marseille. ✱
1846. Leguillou, chirurgien de deuxième classe de la
marine, à Brest.
1847. Merme, capitaine d'artillerie de marine à Saint-
Denis (île Bourbon,) (ancien résidant.)
— Brun, juge de paix à Hyères (Var,) (ancien rési.)

1848. Rostan , avocat , correspondant de M. le ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques , à Saint-Maximin (Var).
- Juglard , inspecteur des salles d'asile , à Draguignan , (ancien résidant.)
 - Hallo , avocat à Antibes (Var,) (ancien résidant.)
1849. Daumas (Louis) , sculpteur à Paris.
- Daumas (Jean) , sculpteur à Paris.
 - Giraud Magloire , chanoine , recteur à St-Cyr (Var) , membre de plusieurs sociétés savantes , correspondant de M. le Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques.
 - A. de Martonne , ancien professeur d'histoire à Paris.
 - Fouque , artiste peintre , à Paris.
1850. Laurent-Pichat , homme de lettres , à Paris.
- Richard , chef de bataillon du génie , à Marseille O. ✱
 - Féraud (l'abbé) membre de plusieurs sociétés savantes , recteur à Siéyes (Basses-Alpes).
 - Larguier , Casimir , homme de lettres , à Marseille.
1851. Cros , président de l'académie de l'Aude , à Carcassonne.
- Prévôt , capitaine du génie à Cherbourg. ✱ (ancien résidant.)
1852. J. Delvincourt , homme de lettres à Paris.
- A Quandalle , homme de lettres à Paris.
 - A. Forgeais , gérant de la société de sphragistique à Paris.

1852. Guérin (Casimir), homme de lettres à Marseille.
— Guérin (Félix), artiste peintre à Paris.
1853. Daudré, Léon, homme de lettres au Havre.
1853. Grélois, ancien médecin en chef des hôpitaux militaires à Metz. ✱
1855. L. Autran, homme de lettres, à Marseille.

MEMBRES ÉTRANGERS.

1811. De Kirkoff (chevalier) docteur médecin, à Anvers.
1823. Vanbrée (chevalier) professeur à l'académie des beaux arts, à Anvers.
1825. De Tietland (baron) membre de plusieurs sociétés savantes, à Amsterdam.
1828. E. de Kirkoff, membre honoraire de l'académie grand ducale, à Iéna.
1834. De Keiser, artiste peintre, à Anvers.
1835. Bogaërts, homme de lettres, à Bruxelles
1836. Kerkove (le comte) dit de Kirkoff de Varent, ancien médecin en chef des hôpitaux militaires à Anvers. G. C. ✱.
1840. Kaiser, sculpteur à Bruxelles.
— Hart, sculpteur à Bruxelles.
1845. Nartin, homme de lettres, à Anvers.
1847. Rigaud, docteur en médecine à Londres.
1851. A. Lombroso, premier médecin du bey de Tunis, grand officier de l'ordre du Nichan Iftihar. ✱

1852. Le chevalier Oreste Brizi , membre de plusieurs sociétés savantes , à Arezzo (Toscane).
- Carli (le professeur) , homme de lettres à Pitigliano (Toscane).
 - Ciacci (le docteur), homme de lettres à Pitigliano (Toscane).
 - Le duc de Bevilacqua, homme de lettres à Brescia.
1853. Martini (le docteur) , homme de lettres à Montevarchi (Toscane).
- Crollanza (le professeur) , membre de plusieurs sociétés savantes à Fermo (États pontificaux).
 - Venturini, docteur en médecine à Spoleto (États pontificaux).
 - La Galla , avocat à Spoleto (États pontificaux).
 - Basso , homme de lettres à Fuligno (États pontificaux).
 - Fineschi , avocat , Préfet à Arezzo (Toscane).

Certifié conforme :

Le secrétaire général, LESPÉRON, Notaire.

NOMS

DES

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie du Gard.

Comice agricole de Toulon.

Société de la morale chrétienne.

Académie de Bordeaux.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences , des lettres et des arts.

Comité central de la Côte-d'Or.

Comice agricole de Nîmes.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

Société d'agriculture, des sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.

Société de sphragistique.

Société des antiquaires de la Picardie.

Société d'agriculture , des sciences et arts de la Sarthe.

Académie de Metz.

Société de médecine de Marseille

Société d'agriculture et des sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Société académique de Laon.

Athénée de Beauvaisis.

Société d'agriculture et des sciences, arts et commerce du Puy.

Société d'agriculture et des sciences, arts et commerce de la Marne.

Société d'agriculture de la Côte-d'Or.

Société libre des beaux-arts.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalons-sur-Saône.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Société académique de Poitiers.

Société impériale et centrale d'agriculture.

Société de prévoyance de Metz.

Société archéologique de Zurich.

Le Secrétaire général,

LESPERON, Notaire.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1855.

LÆSTCHER, professeur de physique, président.

PONCY, Charles, homme de lettres, }
BIÉCHY, professeur de rhétorique, } vice-présidents.

LESPERON, notaire, secrétaire général.

GAY, avocat, }
NOBLE, id. } secrétaires.

SÉNÉQUIER, artiste peintre, trésorier.

HENRY, archiviste de Toulon, archiviste.



SÉANCE SOLENNELLE

DU 22 JUIN 1855.

Présidence de M. LÆSTCHER.



ETTE séance , à laquelle ont assisté plusieurs autorités du département, de l'arrondissement et de la ville , a eu lieu à huit heures du soir , dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville , en présence d'un nombreux et élégant auditoire.

MM. LÆTSCHER, président de la Société; BIÉCHY , vice-président; LESPERON , secrétaire général; NOBLE, secrétaire; SÉNÉQUIER, trésorier; GAY, membre récipiendaire, et BESSAT, chargé de répondre à M. GAY, prennent place au bureau.

M. le Président ouvre la séance par le discours suivant :

TRÈS HONORÉS COLLÈGUES,

En prenant la parole au milieu de vous, j'éprouve avant tout le besoin de rendre un éclatant hommage au concours bienveillant que la Société Académique du Var n'a cessé de trouver près des magistrats du Département et de la Cité, ainsi qu'auprès de son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique.

Les encouragements venus de si haut nous ont vivement flattés, sans nous surprendre. Dans ce beau pays de Provence, où la poésie et l'art se sont pour ainsi dire colonisés, le culte des lettres est devenu naturellement l'objet d'une sollicitude générale, et se traduit en véritables fêtes de famille : celle-ci est encore rehaussée de tout l'éclat d'un élégant auditoire, qui vient aussi encourager vos efforts.

L'année académique qui vient de s'écouler, a été une des plus fécondes en travaux utiles. Vos séances ordinaires, multipliées au-delà des limites assignées par vos statuts ; la nature de vos œuvres, traductions des principes les plus élevés ; votre bon goût littéraire, complément indispensables des belles façons françaises, témoignent hautement que vous avez mis à profit, comme tous les bons esprits, la sécurité dont nous jouissons, sécurité plus nécessaire encore peut-être à la vie scientifique, qu'aux occupations de l'Agriculture et de l'Industrie. Le cours trop rapide des torrents ne fait que niveler les

mers ; l'eau des fleuves , répartie sur de douces pentes , active la végétation : ainsi , quand le calme est rentré dans les âmes , la raison reprend son empire et sème au loin les germes féconds de ses bienfaits ; c'est après de grands orages politiques qu'éclatent les splendeurs littéraires des règnes d'Auguste et de Louis XIV.

Notre histoire offre-t-elle ailleurs un tableau semblable à celui qui se déroule sous nos yeux ! Les arts ont eu leur siècle ; la littérature a eu le sien ; mais notre siècle à nous , est à la fois le siècle des arts , des lettres et des sciences , triple association dont les puissants faisceaux sauvegarderont à l'avenir la raison contre ses propres écarts , souvent si compromettants.

De quelles brillantes découvertes nos temps n'ont-ils pas été les heureux témoins ?

Cette puissance mystérieuse du galvanisme que Volta avait fait jaillir du contact des métaux , sir Humphry Davy , De Larive , Becquerel , Jacoby , Spencer , l'appliquent à vaincre les affinités chimiques ; le physicien de Copenhague et notre immortel Ampère en font la rapide messagère de la pensée , et la merveille du cable sous-marin de Balaclava est un problème qui a été résolu dans les laboratoires de ces hardis penseurs , vingt ans avant qu'on osât mettre en pratique cette audacieuse conception. L'électricité a pris rang parmi les forces nationales.

C'est ainsi que se vérifie la sagesse de ce précepte du chancelier Bacon , recommandant sans cesse de préférer les *expériences lumineuses* aux *expériences fructueuses* , les *expériences désintéressées* , et faites dans le seul but d'*augmenter la masse de nos connaissances* , aux recherches

qui n'ont d'autre but qu'un usage immédiat. On ne sait jamais, en effet, quelle est la portée d'une découverte vraiment scientifique ; ce n'est pas un *fait* ou une *vérité* qu'elle *fait connaître*, mais c'est une *légion de faits*, des *gerbes de vérités*, des *faisceaux de découvertes* qu'elle secoue sur le monde.

Défions-nous de ces découvertes qui s'annoncent par un programme d'applications immédiates ; elles n'ont ordinairement qu'une utilité restreinte, tandis que les découvertes qui, au premier aspect, paraissent n'intéresser que la pure théorie, ouvrent souvent des perspectives nouvelles sur l'univers, ou plutôt nous découvrent des univers nouveaux. On a su que l'aimant se tournait vers le Nord, longtemps avant qu'on songeât à appliquer cette connaissance, et le jour où on l'appliqua, elle fit découvrir les deux Amériques.

Une vile poussière, foulée aux pieds par le passant indifférent, l'argile, n'offrait, il y a quelques mois à peine, au chimiste attentif, qu'une matière sans éclat, sans emploi ; il sort du laboratoire de M. Sainte-Claire Deville, transformé soudain en un métal brillant, rival de l'or et de l'argent. Mais l'aluminium n'est pas seulement un métal de plus ! Les lois déjà si bien établies qui président à sa formation, ouvrent un vaste champ aux explorations métallurgiques, et révéleront à nos regards étonnés une longue série de corps nouveaux, comme les lois de la dioptrique ont révélé à nos yeux émerveillés, des milliers de mondes.

Chaque page de l'histoire de la science, est une vérification du dogme de Bacon. Le télescope achromati-

que jaillit d'une discussion savante qui s'était élevée au sujet de quelques recherches théoriques entre Euler, Klinguestiern et l'opticien Dollong. Le premier, à la suite de travaux fort délicats, avait établi que l'instrument était possible ; le troisième l'exécuta, après avoir provoqué plusieurs expériences *lumineuses* qui ne laissèrent plus aucun doute sur la loi du phénomène. On ne saurait assigner à cette découverte une place assez élevée dans les annales de la science.

Les applications les plus remarquables ont toujours pour origine des observations qui semblent tout d'abord ne devoir intéresser que la pure philosophie.

Malus, l'un des élèves les plus distingués de l'école polytechnique, découvrit en 1810 que, par des réflexions ou des réfractions obliques, la lumière se modifie de telle sorte que les rayons ne peuvent plus se réfléchir sur de nouvelles surfaces dans toutes les directions, ni traverser certaines substances ; ce simple fait bien observé n'est d'ailleurs qu'une curiosité scientifique : ses conséquences ont été immenses. Dès l'année 1811, presque à la naissance de la polarisation, six mois avant la mort de Malus, Arago découvrit les brillants phénomènes de coloration des plaques de quartz et les couleurs si harmonieuses des lames minces cristallisées. Biot analyse ensuite, dans une série de mémoires, ces phénomènes si compliqués, et par un admirable enchaînement d'expériences, cet illustre physicien est parvenu à en découvrir les lois fondamentales ; c'est ainsi que la médecine fut dotée d'un instrument puissant, le saccharimètre, pour combattre une des plus cruelles

maladies , le diabète , dont l'intensité est maintenant constatée par la simple mesure d'un angle.

Les phénomènes scientifiques offrent ainsi deux périodes de jouissances distinctes : à leur apparition , ils ne sont, pour ainsi dire, que le partage des initiés : la méthode se perfectionne , l'application a lieu , et chacun vient y prendre sa part.

S'il est vrai, Messieurs, que nous devons saluer avec respect les vieux monuments de la science , et puiser en eux, avec amour et reconnaissance, les hautes leçons d'abnégation et de persévérance dont ils sont la traduction , il est néanmoins permis de se féliciter de vivre à une époque féconde comme la nôtre en découvertes brillantes , et où l'inventeur assiste souvent lui-même aux applications de ses longues et pénibles recherches.

C'est ainsi que François Arago , dont le nom se rattache aux plus belles découvertes en optique , a pu assister avant de descendre dans la tombe à la solution de cette question si longuement débattue entre les physiciens : La lumière est-elle une matière émise par les corps rayonnants , ou bien le résultat de la vibration d'un milieu très rare , très élastique , qu'on est convenu d'appeler l'éther ?

L'illustre astronome a contribué plus que personne à faciliter l'étude de ce difficile problème , soit par ses travaux sur l'interférence des rayons polarisés , soit par la publication plus récente de la méthode qu'il avait imaginée pour y arriver directement. Deux physiciens , MM. Fizeau et Foucault , se lançant dans la voie si bien

frayée, déterminent séparément la vitesse de la lumière. Røemer avait pris pour base de ses opérations le diamètre de l'orbite de notre planète, soixante-quinze millions de lieues, et il lui fallut l'année 1675 tout entière. Nos jeunes physiciens français achèvent leurs observations plusieurs fois par heure, et dans un espace de quelques mètres carrés ; ils vont plus loin : par des expériences directes, et à jamais mémorables, ils établissent que la lumière se meut moins vite dans l'eau que dans l'air, et qu'ainsi, au lieu d'être croissante avec la réfrangibilité, comme le voudrait le système de l'émission, sa vitesse est au contraire décroissante, comme le veut le système des ondulations.

Ce sont là les derniers rayons qui aient éclairé la vie du profond penseur de l'Observatoire. Libre de ces mille entraves qui arrêtaient son essor, doué de plus hautes facultés encore, il puise actuellement à cette source de vérité dont il était si altéré.

Messieurs, nous devons un hommage à la mémoire de celui qui a mis l'Académie du Var en rapport avec l'Institut de France.

Tout se tient et s'enchaîne dans la vie des nations ; la même activité qui enfante des chefs-d'œuvre dans l'atelier de l'artiste et du savant, allume le courage militaire sur le champ de bataille. Toutes les gloires sont solidaires ; tous les triomphes se donnent la main. Tandis que la science ouvre chaque jour des routes nouvelles à l'esprit humain, et transforme la face du monde par de prodigieuses découvertes, une jeunesse héroïque étouffe au loin les efforts impuissants de la barbarie menaçante,

et la postérité dira avec étonnement, que la même année qui a vu les enfants de la France cueillir des palmes immortelles dans les champs lointains de la Crimée , a vu le Louvre achevé , l'Océan uni à la Méditerranée par une double ligne de fer, et toutes les nations convoquées à la solennelle épreuve d'une Exposition universelle, au foyer même de la civilisation moderne.

M. Lesperon , secrétaire général , lit le compte-rendu des travaux de la société depuis la dernière séance.

MESSIEURS ,

« Nous venons vous présenter le compte-rendu des travaux scientifiques et littéraires publiés dans nos bulletins.

» Permettez-nous , avant d'en aborder l'analyse , de donner un souvenir et un regret à celui de nos confrères, qui lors de notre dernière séance dans cette même enceinte , déroula devant vous l'ensemble des travaux de notre société , et dont la mort prématurée a laissé à celui qui vous parle , une tâche bien difficile à remplir (1).

(1) M. Germain , avocat , secrétaire général de la Société Académique du Var , décédé en novembre 1854.

» Nous n'aurons pas à vous entretenir des œuvres de nos artistes.

» Une société, en qui nous aimons mieux voir une sœur qu'une rivale, et dont plusieurs membres honorent cette réunion de leur présence, donne à leurs productions une hospitalité préférable à celle qu'il était en notre pouvoir de leur offrir, et dont nous la remercions dans l'intérêt du public et de nos artistes, alors même qu'elle enlève un prestige à notre solennité de ce jour.

» Nous reprendrons l'exposé des travaux intérieurs de notre société au point où l'a laissé le dernier compte-rendu présenté en séance publique.

» Ces travaux sont nombreux et variés. L'histoire, l'archéologie, la philosophie, la littérature ont été mises à contribution et ont largement payé leur tribut. Nous passerons rapidement en revue chacune de ces diverses branches de nos connaissances et sous le titre générique de mélanges nous dirons quelques mots des articles qui ne rentrent pas d'une manière bien précise dans l'une ou dans l'autre de ces classifications.

HISTOIRE.

» Au premier rang de nos travaux historiques (nous pouvons le dire sans crainte de blesser personne, si ce n'est peut-être les deux hommes dont nous allons prononcer les noms), figurent les études si intéressantes, si instructives et si profondes sur les antiquités de notre

département, qu'ont successivement ou simultanément livrées à notre recueil M. Henry et M. le chanoine Giraud : l'un par ses mémoires sur l'état primitif de la cathédrale de Toulon, sur Puget, sur la rivalité entre deux évêques de Toulon au moyen-âge, sur la coutume des Mayes, enfin sur les fortifications de Toulon et sur la situation politique de Toulon pendant les troubles de la Fronde, évoquant successivement les hommes, les monuments et les souvenirs poétiques et sociaux de notre ville ; l'autre par ses recherches sur les archives de la Cadière (commune autrefois riche et florissante), et par son ouvrage sur Tauroentum, nous montrant d'une part toute la sagesse, toute la prévoyance d'une époque trop peu connue, d'autre part ayant l'honneur de fixer à jamais un point longtemps contesté et des plus importants pour notre histoire locale.

» Qu'ajouterions-nous aux éloges si flatteurs et si compétents que ses juges et ses rivaux dans la science ont prodigués justement à M. le chanoine Giraud ?

» Ce qui nous frappe le plus dans son travail c'est la sérénité, si l'on peut s'exprimer ainsi, de son érudition : chez lui rien de prétentieux, rien qui vise à l'effet, rien qui trahisse les efforts, les recherches patientes et laborieuses qu'a dû lui coûter son livre. Il est facile de voir que M. le chanoine Giraud l'a écrit avec bonheur, et qu'il est de ces hommes qui, trouvant dans la conscience du travail accompli une satisfaction supérieure à toutes les autres, dédaignent de faire sentir à ceux qui les lisent combien il faut à l'écrivain de nuits de travail obstiné pour procurer à l'homme du monde trois heures d'attachante lecture.

» Nous n'essaierons pas non plus de louer notre archiviste. Lui aussi est de ceux qui trouvent leur récompense en eux-mêmes ; mais sans rentrer dans le détail de ses nombreux travaux , nous le remercierons de nous avoir montré sous un jour nouveau la grande figure de Puget aussi bon français que grand artiste , préférant une position médiocre et secondaire en France aux brillants avantages que lui faisait l'Italie , et nous lui témoignerons aussi de l'intérêt avec lequel nous l'avons suivi dans ses recherches sur l'état primitif de la cathédrale de Toulon , où , Cuvier de l'architecture , le patient auteur partant de l'étrangeté des constructions actuelles arrive à la révélation de leurs formations et de leurs adjonctions successives. Enfin nous ferons remarquer tout l'intérêt d'actualité qui s'attache en face de nos nouveaux remparts qui s'élèvent à ces mille détails si précis sur les fortifications anciennes et sur les premiers agrandissements de notre ville toujours trop à l'étroit dans sa ceinture de murailles.

» Marchant sur les traces de notre laborieux archiviste , M. Prévot, capitaine du Génie , a trouvé au milieu de ses nombreuses occupations , le temps d'esquisser en quelques pages une théorie très ingénieuse et très vraisemblable , sur d'anciens tombeaux découverts dans la cour de la caserne de la Visitation.

Enfin pour terminer ce rapide résumé des travaux historiques de notre bulletin , nous remercions M. Daudré, notre zélé correspondant , du beau travail qu'il a bien voulu nous envoyer sur l'une des plus grandes et des plus intéressantes figures du moyen-âge, sur le premier

organisateur de nos finances , sur Jacques Cœur, consacrant sa vie et sa fortune à la France, pour n'en recueillir, en attendant la justice de la postérité , qu'une condamnation capitale , et réduit à s'en aller chercher sur la terre étrangère, une mort qui ne fut pas un crime pour son pays sauvé par lui.

LITTÉRATURE.

« M. Charles Poncy qui dans notre dernière séance publique, nous avait donné sous le titre de *Lieds* les premiers boutons de son bouquet de marguerites, a écrit depuis pour notre recueil, *Marguerite* histoire d'amour et *Azela* ou la beauté.

» L'éloge serait suspect dans notre bouche, et les œuvres d'imagination et de sentiment ne s'analysent pas; mais redire ces noms de Marguerite et d'Azela, c'est donner à ceux qu'a émus le récit des amours déchirantes et profondes de Marguerite et de Louis, à ceux qu'a égayés le charmant ambarras du prince qui cherche femme et qui las de demander conseil aux savants, aux poètes, aux fleurs et aux étoiles finit par ne le prendre que de son cœur et de Dieu, c'est donner à ceux-là dis-je, le désir de relire ces pages où notre poète a versé son cœur et son esprit, et à ceux qui, par impossible, ne les connaîtraient pas, c'est rendre un service qui nous assure de toute leur reconnaissance : reconnaissance du voyageur attardé envers celui qui, plus diligent, lui indique la source limpide et fraîche où lui-

même vient de se désaltérer, non sans esprit de retour.

» Deux fables de M. Garnier aiguisées en épigramme comme celles d'Arnault, quelques beaux vers de Marius Fortoul tout empreint du pressentiment de sa fin prochaine, une poésie de M. Léon Daudré et, pour finir comme nous avons commencé, des vers de M. Charles Poncy, parmi lesquels nous citerons un tribut de gratitude plein de fraîcheur et de naturel envers le *Magasin Pittoresque*, voilà pour la partie purement littéraire de notre recueil.

PHILOSOPHIE.

» M. Biéchy, au sujet de l'essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique par M. Cournot, a développé avec l'autorité de celui qui donne à la fois le conseil et l'exemple, les avantages d'une alliance étroite entre les sciences exactes et la philosophie. Si ce travail et le discours de réception du même auteur sur le caractère de l'architecture au moyen-âge, composent à eux seuls notre contingent philosophique, nous ne nous considérons pas pour cela comme pauvres à ce point de vue, et si nous n'insistons pas davantage, c'est qu'il nous siérait mal de louer M. Biéchy, pour qui d'ailleurs nos compliments viendraient bien tard. Mais il nous appartient d'ajouter que son travail se fait lire avec plaisir, même par celui qui n'est ni savant ni philosophe, notre expérience personnelle nous permet de l'affirmer.

ARCHÉOLOGIE.

» L'amour de l'architecture a inspiré à M. Rostan une étude fort intéressante sur ce que pourrait être la magnifique cathédrale de Saint-Maximin; son rêve d'un archéologue, ne paraît malheureusement pas destiné à devenir de nos jours une réalité, mais il n'en reste pas moins comme un aperçu lumineux, qui facilitera l'intelligence des belles cathédrales du moyen-âge, ces poèmes de pierre dont le moindre détail a sa signification.

MÉLANGES.

» Avant d'aborder sous ce titre, les articles dont il nous reste à parler pour la période que nous avons embrassée, disons quelques mots sur des travaux antérieurs dont il n'a jamais été rendu compte, parce qu'ils émanaient de celui même à qui était confiée la tâche que je remplis aujourd'hui.

» Ce sont quelques pages consacrées à un des plus beaux sites du département de l'Aude — le bassin de Saint-Ferréol — c'est une recherche curieuse sur une monnaie antique, — c'est enfin (et nous rentrons ici dans notre domaine chronologique) un discours sur l'influence morale et philosophique du christianisme et sur l'abus des lettres dans notre siècle. Il règne dans ce discours une conviction chaleureuse et une verve entraînante ;

l'auteur y montre que la religion est savante comme elle est sainte ; *que ce moyen-âge si calomnié, ces prêtres ennemis des lumières, ces moines si ignorants* ont fait mille fois plus pour la science que leurs stériles détracteurs ; comme toujours , la vérité de la pensée y a porté bonheur à l'expression , et je crois n'être ici que l'écho des applaudissements unanimes qui accueillirent ce discours dans la séance semi-publique où il fut prononcé.

» M. Brait , dans son article sur la Corse , a montré le parti que pourrait tirer la France de cette île si heureusement douée par la nature. C'est rendre un véritable service , croyons-nous , que d'appeler l'attention publique sur une œuvre d'avenir, comme celle qu'indique M. Brait.

» M. Dégreaux , l'un de nos membres résidants les plus récemment élus , nous a donné , dans le dernier bulletin , des considérations fort ingénieuses sur le vol des oiseaux. Son travail appelle une suite , et nous sommes heureux d'annoncer que M. Dégreaux l'a promise et qu'il ne tardera pas à tenir parole.

» Un de nos membres correspondants, M. de Martonne, outre un article intitulé *les Fêtes du Moyen-âge* et extrait d'un travail sur l'ensemble des institutions de cette époque, nous a fourni, sous le titre d'*Etudes Bibliques* un travail remarquable.

» Ces études nous paraissent en effet offrir la clef d'une interprétation ingénieuse , satisfaisante et facile, des beautés des psaumes , beautés trop sujettes à échapper à l'inattention et à la légèreté du lecteur. L'application que M. de Martonne fait de sa théorie à deux ou

trois des psaumes les plus connus met parfaitement à même de l'appliquer à tous les autres. Ces quelques pages nous paraissent donc d'une utilité toute particulière.

» Si nous avons besoin d'excuses auprès de l'habile et modeste directeur de notre école professionnelle pour n'avoir rien dit de son discours de réception nous n'aurions qu'à lui rappeler (car M. Jaume a peut-être oublié et son discours et le plaisir avec lequel il fut écouté) que le sujet traité par lui — *de l'influence sur la civilisation des sociétés académiques* — nous interdit d'en louer même la forme, de peur de paraître trop persuadé de la thèse qu'il a pour objet de soutenir.

» Il nous reste à parler des *Scènes arabes* de M. le commandant Richard.

» Ce n'est pas peu de chose, dans un siècle qui abonde en récits de voyages dont les auteurs n'ont jamais quitté le coin de leur feu, que des souvenirs de l'Algérie recueillis, dans un séjour réel et de plusieurs années, sur cette terre à la fois si rapprochée et si différente du pays que nous habitons. Nous trouvons encore aux impressions de M. Richard, un autre mérite qui lui appartient moins exclusivement, et dont nous serions disposés à faire honneur à la nature de ses occupations (parce que nous le retrouvons chez beaucoup de ceux qui, comme lui, manient en même temps la plume et l'épée) c'est qu'on sent à son style si naturel et si simple quoique toujours élégant, que si M. Richard raconte ce qu'il a vu il n'a pas cherché à voir dans l'intention de faire un livre.

» Aussi, bien que M. Richard n'ait pas abusé des

noms propres ni des mots techniques, la couleur locale abonde dans ses récits, et pour tout dire en un mot, ses scènes d'Afrique sont vraies, et c'est là le secret du plaisir qu'on éprouve à les lire.

» Notre tâche est terminée; pour rendre ce travail complet nous aurions eu à jeter un coup d'œil sur les travaux de membres de l'académie publiés en dehors des bulletins, et aussi sur les travaux de ceux de nos compatriotes dévoués aux sciences et aux lettres, et que nous n'avons pas encore le plaisir de compter dans nos rangs. Mais c'eût été rendre plus lourde une tâche déjà si au-dessus de nos forces et dans laquelle je n'ai que trop abusé de votre bienveillante attention.

» Qu'il nous soit permis d'espérer que jugeant, bien moins par notre faible compte-rendu que par vos souvenirs personnels, des travaux dont je n'ai pu vous présenter ici que la froide analyse, notre société vous paraîtra avoir elle-même rempli sa tâche qui est, comme le porte sa devise — *Sparsa Colligo* — de réunir les forces éparses, d'évoquer nos souvenirs historiques, d'ouvrir des aperçus féconds, d'accueillir dans les mêmes sympathies les hautes considérations du philosophe et les rêveries touchantes du poète : en un mot, d'inviter les masses, par la prédication muette mais efficace de l'exemple, à l'amour *du vrai, du beau, du bien*, non pas seulement dans les sciences, les arts et la littérature mais encore et surtout dans un ordre d'idées plus élevé, plus social et plus chrétien. »

La parole est donnée à M. Garnier, pour la lecture d'une fable.

Le Cerf, la Biche, le Bouc et le Loup.

APOLOGUE.

La parole est d'argent, mais le silence est d'or.

Proverbe persan.

Sur les débris d'une chaumière ,
Tapissés de mousse et de lierre ,
A l'angle obscur d'une forêt ,
Résidaient un Cerf svelte , une Biche légère
Au minois gentil et coquet ;
Couple heureux n'éprouvant ni désir , ni regret !
Sans fréquentation , sans projeter de course ,
Ils jouirent longtemps de leur bonheur secret :
C'est que nul importun n'en altéra la source.
Ils firent d'un désert un Eden : leur amour
S'y conserva serein , ainsi qu'au premier jour.
Une autre cause augmentant leur tendresse ,
Les rendait forts contre toute détresse :
C'était l'attrait du plus joli des faons ,
Seul gage d'un hymen formé depuis cinq ans !

Quelle que fût leur solitude ,
Un Bouc à barbe longue et rude
Les visita parfois. Ils lui firent accueil.
Nos hôtes ne pouvaient le voir de mauvais œil ,
Ni pressentir un mal dans la simple démarche
De leur voisin , feignant les mœurs d'un patriarche.
Un moraliste a dit (Je ne sais plus lequel ,)
Il faut avoir mangé douze boisseaux de sel
En tête à tête avec une personne ,
Avant de constater qu'elle est méchante ou bonne.
Le Cerf , de ce proverbe eût dû tirer profit ;
Sa confiance le perdit.
Il usait volontiers d'égards et d'indulgence
Pour un ami plein d'obligeance.
Le Bouc lui paraissait bon diable , au demeurant ;
Il se rendait utile : on le voyait courant
A travers jardin et charmille ,
Pour apporter à la jeune famille
Des touffes d'herbe tendre ou du fruit succulent.
Il aidait son prochain , il faisait œuvre pie ;
Mais à propos de tout il était médisant ,
Et bavardait comme une pie.

Dans toute la banlieue , aux lièvres , aux moutons ,
A des dogues hargneux , même à des loups gloutons ,
Cet ami babillard , insinuant et souple ,
Raconta , célébra les vertus de son couple :
« Lui , m'offre un type exquis de magnanimité ;
» Elle , un chef-d'œuvre de beauté !
» Le pelage du fils a l'éclat de l'hermine !
» Tous les trois me font bonne mine.

» La Biche est très aimante , et j'espère , ma foi ,

» Qu'elle s'affolera de moi ? »

(Par cette vanterie immense

Un Bouc puant se déclare en démence.)

« J'estime mon destin plus que celui d'un roi !

» Depuis hier , elle est triste et maussade :

» C'est que son époux est malade.

» Mais, je l'ai décidé , quand reviendra l'été,

» A prendre nos ébats dans une promenade

» Sur ce tertre moussu , là-bas , où le soleil

» Déploie , à son lever , un pompeux appareil ! »

Un Loup , membre de l'auditoire ,

Toujours tourmenté par la faim ,

Soigneusement garda dans sa mémoire ,

De ce discours l'intéressante fin.

Durant un mois entier , ce quadrupède infâme ,

En rôdant à l'entour , guetta les deux amis.

Il put , dès qu'il les vit s'éloigner du logis ,

Exécuter le plan d'un effroyable drame.

Vers le faon il s'élance. — Avec un air hagard

La mère désolée accourt pour le défendre ,

De son corps lui fait un rempart ,

Vent mourir la première , et couve du regard

Son nourrisson brâmant d'une voix tendre....

Les gémissements de l'enfant

Ni le désespoir de la mère ,

Ne purent désarmer la rage meurtrière

De leur ennemi triomphant....

Le Cerf, halluciné par ce sanglant spectacle,
Doute de son malheur, espère qu'un miracle
Pourra ressusciter ceux que tant il chérit :

Vain espoir ! il s'évanouit....

Trop faible pour combattre et pour tirer vengeance,
Le Bouc tout à la fois s'indigne et s'attendrit.

« *Monstre, quel noir forfait ! égorger l'innocence !* »

Impassible et railleur, le Loup lui répondit :

« *Le coupable, c'est toi.* » — « *Qui ? c'est moi ! je le nie...*

Moi, je fus leur bourreau ! tais-toi, menteur maudit ! »

« — *Toi, par ton bavardage et par ta calomnie ! ..* »

M. le président proclame en qualité de membre résidant, M. Gay, avocat, et lui donne la parole pour prononcer son discours de réception.

MESSIEURS,

« Ma première parole au milieu de vous doit être un remerciement. Je veux tout d'abord vous exprimer ma gratitude, pour l'honneur que vous m'avez fait de m'ouvrir vos portes et de m'admettre dans vos rangs.

» Cette distinction flatteuse m'a effrayé, je l'avoue, car elle m'imposait de nouveaux devoirs, entr'autres, celui de figurer activement dans la solennité qui nous réunit aujourd'hui, en inaugurant par quelques paroles, ma ré-

ception dans votre compagnie ; c'était l'usage , c'était la loi , il fallait leur obéir.

» Vous dirai-je , cependant mon embarras ? sur quel sujet pourrai-je arrêter mon choix ? Une séance publique a ses exigences , et le récipiendaire, est quelque peu dans la situation du journal de Figaro , auquel on permettait de tout dire , à quelques exceptions près ; mais ces exceptions étaient tellement multipliées , que le journal se voyait menacé de garder ses colonnes blanches et intactes.

» Aussi , Messieurs , je ne crains pas de le dire , j'ai regretté bien des fois , au milieu de mes recherches et de mes perplexités , cet usage singulier qui m'imposait un devoir si difficile, et m'en prenant à lui de mon embarras et de mes incertitudes, je lui ai demandé quelle était son origine , quelle était son histoire. Sa réponse a été pour moi comme un trait de lumière ; en m'éclairant elle m'a secouru , et m'a fourni le sujet des paroles que je dois prononcer devant vous.

» La première société académique qui ait existé en France , a été l'Académie Française , toutes les autres sociétés littéraires ou scientifiques, que la Capitale et les départements ont vu naître , ont été créées d'après le modèle de cette compagnie. Elles ont copié la plupart de ses usages et de ses lois. Presque toutes ont adopté la coutume des discours de réception. Aussi , Messieurs, me bornerai-je à retracer devant vous , l'histoire de ces discours à l'Académie Française.

» En 1634 , Richelieu se reposait de ses victoires ; La Rochelle était soumise ; Montmorency, expiait sur

l'échafaud sa révolte, et sa défaite à Castelnaudary; le cardinal ministre, faisait alors de la littérature. Il apprit qu'une société d'hommes de lettres unis par l'amitié, s'était formée, et dans des assemblées périodiques, s'occupait aussi de travaux littéraires. Le génie de Richelieu, comprit qu'il y avait dans ces réunions, le germe d'une institution féconde en résultats heureux pour les lettres françaises. Il les prit sous sa protection toute puissante. Un corps organisé sous le regard de l'autorité publique, fut constitué. L'Académie Française était fondée. Le 13 mars 1634, le registre de ses délibérations était ouvert, et Louis XIII lui délivrait fastueusement des lettres patentes, que le Parlement enregistrerait le 10 juillet 1637.

» Dès le début, la réception des membres de l'Académie n'était point une solennité. C'était en quelque sorte, plutôt une fête de famille qu'une cérémonie d'apparat. Les séances avaient lieu en comité secret dans l'hôtel du chancelier Séguier (1). Tel était l'état des choses, lorsqu'en 1640, Patru, célèbre avocat du Parlement de Paris, fut reçu dans l'illustre société. Le jour de sa réception, il prononça un discours pour remercier ses nouveaux collègues, de l'honneur qu'ils lui avaient fait de l'appeler dans leurs rangs. Ce remerciement parut si beau et si flatteur (2) que l'Académie imposa à tout récipiendaire, l'obligation d'en faire un du même genre.

(1) Pélisson. *Histoire de l'Académie Française et Histoire des 40 Fauteuils*. — T. I, p. 77.

(2) M. de Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*. — T. V, p. 232.

» Telle est, Messieurs, l'origine des discours de réception.

» Ainsi, le premier, fut prononcé par une illustration du barreau ancien. Aujourd'hui, au moment où nous parlons, le dernier qui ait retenti sous les voûtes académiques, a été prononcé par la plus grande illustration du barreau moderne, M. Berryer; rapprochement singulier qui nous fait voir à plus de deux siècles de distance, la fille de Richelieu, rendant hommage à la puissance de la parole, par l'admission dans son sein, de deux hommes, que leur éloquence seule a élevés à la plus haute renommée, et les deux orateurs éminents, objets de cette distinction, faisant à leur tour, hommage de leur gloire et de leurs triomphes à l'Académie, en « la remerciant du profit qu'ils ont tiré de ses enseignements et de ses exemples, et en lui disant que c'est » grâce aux emprunts faits aux œuvres de ses membres, qu'il leur a été permis d'aspirer à l'honneur de » venir académicien. (1) » Rapprochement singulier qui nous montre encore à plus de deux siècles de distance, l'alliance toujours heureuse et toujours nécessaire, en même temps que la puissance égale, de l'art de bien parler et de l'art de bien écrire.

» Ces discours, Messieurs, nous l'avons déjà dit, n'étaient point prononcés en public. Le gracieux auteur des *Contes de Fées*, Charles Perrault, fit, le jour de sa réception, un remerciement qui fut très goûté de la compagnie. Comme on l'en louait, dit M. de Sainte-Beuve, il

(1) Discours de Patru et de M. Berryer.

répondit avec un orgueil naïf, que *si son discours avait fait plaisir à Messieurs de l'Académie, il l'aurait fait à toute la terre*, si elle avait pu l'entendre. Il ajouta qu'il ne serait pas mal que l'Académie, ouvrit ses portes les jours de réception, et qu'elle se fit voir dans toute sa parure.

» Les académiciens crurent que Perrault n'était que l'interprète du désir de Colbert, alors ministre. Ils s'inclinèrent devant cette volonté et décrétèrent la publicité des séances (1), en 1674.

» Ce ne fut cependant encore qu'une publicité restreinte. Les dames, qui sont aujourd'hui le plus bel ornement de ces séances, et forment la plus grande partie de ce tribunal du goût où se jugent les productions académiques, les dames, dis-je, ni furent admises qu'en 1702, d'après Dangeau, lors de la réception de l'évêque Senlis.

» Les nécessités d'une séance publique firent agrandir le cercle des discours de réception; ce ne fut bientôt plus un simple remerciement comme dans l'origine; tout récipiendaire dut faire l'éloge de l'académicien que la mort avait fait descendre dans la tombe, et auquel il venait succéder, bien souvent sans le remplacer. A cet éloge se joignit celui de Louis XIV et surtout celui du cardinal de Richelieu.

Voltaire disait, « qu'un discours de réception et d'entrée à l'Académie Française, était composé de quatre ou cinq propositions essentielles; la première que le

(1) M. de Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*. — T. V, p. 232.

» cardinal de Richelieu était un grand homme, ce qui
» n'empêchait pas en second lieu, le chancelier Séguier,
» protecteur de l'Académie, d'être de son côté un grand
» homme, sans compter troisièmement que Louis XIV
» avait été aussi un grand homme, mais que quatrième-
» ment, l'académicien auquel on succédait avait été un
» très grand homme, ainsi que le directeur, les ecrétaire
» et même tous les membres de l'Académie, et que cin-
» quièmement lui, récipiendaire, pouvait bien être aussi
» une espèce de grand homme, ce qui fait que de tous
» ces ingrédients de grands hommes, on composait or-
» dinairement le discours le plus plat et le plus insipide
» qui put se débiter dans le royaume de Gaule, où il
» s'en débite tant de cette espèce (1). »

« Il faut bien le dire, Messieurs, la verve satirique de Voltaire frappait juste, et à part quelques glorieuses exceptions, telles que Montesquieu, Fénelon. Bossuet, Fléchier, les académiciens jusqu'alors, avaient mérité par le ridicule de leurs discours élogieux, les épigrammes du patriarche de Ferney. Ainsi Corneille, lors de sa réception, se nomma *un indigne mignon de la fortune*, et ne sachant comment exprimer sa joie, l'appela, *un épanouissement du cœur, une liquéfaction intérieure qui relâche toutes les puissances de l'âme*. De sorte que Corneille qui savait si bien faire parler les autres, se perdit en parlant pour lui-même.

» Le rival et l'émule de Corneille, Racine, éprouva un échec comme lui. Dans une même solennité eurent

(1) *Correspondance de Grimm et de Diderot*. — T. III, p. 394.

lieu les réceptions de Racine, de l'abbé Gallois et de Fléchier.

» L'évêque de Nîmes, prononça le premier son discours : le brillant orateur fut couvert d'applaudissements ; Racine, déconcerté par le triomphe dont il était le témoin, et qu'il n'espérait point obtenir pour lui-même, ne sut que balbutier son œuvre ; ses paroles n'arrivèrent point à ses auditeurs et le silence le plus complet lui répondit ; aussi refusa-t-il de livrer son discours à l'impression. Il paraît même qu'il détruisit son manuscrit, car il ne fut point après sa mort, retrouvé dans la précieuse collection de ses papiers (1).

» Étrange destinée de deux des plus grands poètes du siècle de Louis XIV. La muse tragique les couvre de ses lauriers ; mais quand ils descendent des hauteurs du Parnasse, et s'abaissent jusqu'à la prose, leur génie, aigle si fier dans les régions de la poésie, semble perdre dans cet atmosphère nouvelle et inconnue, et son aile découragée peut à peine raser la terre ; ils auraient pu léguer à la postérité un monument durable, *ære perennius*, si par une heureuse innovation, ils avaient demandé à leur muse, l'inspiration de leurs harangues académiques. D'autres, moins poètes ; moins richement dotés, l'essayèrent, Crébillon, Boissy, Lachaussée (2), et aujourd'hui leur poésie a eu le même sort que la prose de Corneille et de Racine, elles sont toutes tombées dans l'ou-

(1) Préface des œuvres de Racine par son fils Louis Racine.

(2) Crébillon en 1731 ; Boissy en 1754, et Lachaussée en 1740.

bli , ou marquées du sceau du ridicule (1). Soyons juste toutefois , et reconnaissons que Racine prit un jour une revanche éclatante. Lorsque Pierre Corneille mourût , son frère Thomas fut élu à sa place , pour *perpétuer le nom de Corneille* dans la compagnie. Racine répondit au récipiendaire , et fit l'éloge du grand tragique. Parler de Corneille, c'était encore de la poésie : aussi Racine fut-il magnifiquement inspiré , et son discours est-il resté même aujourd'hui , comme un admirable modèle parmi les chefs-d'œuvre du genre.

» L'usage des réponses aux récipiendaires, s'était introduit en même temps que celui des discours de réception. Ces réponses, étaient dans les attributions du directeur de l'Académie. C'était un nouvel éloge , celui de l'académicien que l'on recevait.

» Ce genre de discours de réception était alors incontestablement le plus difficile. La raison se défie toujours , de celui qui dit : je vais louer. Ou bien l'homme , est au-dessus du panégyrique , et alors comme le dit Bossuet : La louange languit auprès des grands noms (2).

(1) Entr'autres choses, Boissy disait de son prédécesseur :

Il ne borna point son génie
Dans les limites de l'auteur ;
Il fut pour servir sa patrie
Utile négociateur.

Dans le discours de Crébillon , on remarqua le vers suivant :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

On applaudit ce vers ; c'était justice : Crébillon n'avait jamais connu la satire.

(2) Oraison funèbre du Grand Condé.

Ou bien celui que l'on doit louer, tout académicien qu'il puisse être, n'est pas à la hauteur d'un éloge. Aussi, dans tous les cas, c'était un vrai tour de force que de se tirer avec honneur, de ce pas périlleux. Déjà, on commençait à s'en affranchir, dans les occasions difficiles.

» En 1683, Gallois était chargé de répondre à Dangeau qui succédait à l'abbé Cottin. Les sarcasmes de Boileau pesaient sur sa mémoire et effrayaient les vivants. Gallois se dispensa de faire l'éloge de la victime infortunée du vindicatif satirique, et Dangeau n'osa point faire imprimer son discours dans lequel, il avait cependant osé se conformer à l'usage, et louer Cottin.

» L'abbé de St-Pierre, (1) avait été exclu de l'Académie, pour avoir énoncé une opinion défavorable sur le feu roi Louis XIV. Maupertuis qui lui succéda (1744), n'eut pas le courage de blâmer cette rigueur incompréhensible. Il ne fit point l'éloge de son prédécesseur : il ne fit même l'éloge de personne, ce qui, dit un critique, convenait on ne peut mieux à son caractère vain, envieux et atrabilaire. (2)

» Les difficultés de ces éloges, leur inutilité pour les

(1) *Histoire des 40 Fauteuils*, t. 2, p. 134. L'abbé de St-Pierre composa en quatre heures son discours de réception. Ces sortes de discours, disait-il, ne méritent pas plus de deux heures, j'en ai mis quatre et c'est fort honnête. Fontenelle n'approuvait pas son discours. Il vous paraît donc bien médiocre? tant mieux, lui dit-il, il m'en ressemblera davantage.

(2) Contrairement à Maupertuis, St-Lambert fit l'éloge de tout le monde, excepté celui de son prédécesseur. C'est une exception de plus que l'on peut ajouter à celles que nous avons citées.

lettres françaises, faisaient désirer qu'on s'en affranchît, ou du moins que l'usage fut modifié. Déjà plusieurs académiciens ne se contentant plus de l'éloge de leur prédécesseur, y avaient rattaché un point quelconque de littérature ou de philosophie; Montigny, évêque de Léon, avait donné le signal en 1670, en entremêlant au panégyrique obligé, d'ingénieuses réflexions sur les langues. (1)

» Mais l'éloge était toujours la partie principale des discours de réception. Voltaire fit une véritable révolution académique. On sait comment il était parvenu au fauteuil; ses écrits philosophiques et ses romans licencieux effaçaient ses tragédies aux yeux de l'Académie. On ne voulait point y admettre le novateur philosophe et anti-religieux. Il écrivit alors au père de Latour, que si l'on trouvait dans tout ses ouvrages une ligne capable de scandaliser seulement un sacristain de paroisse, il était prêt à la déchirer. Cette déclaration fit cesser les rigueurs de la compagnie, et Voltaire, reçu académicien, prononça son discours, en 1746. (2)

» Il fit en quelques mots rapides, l'éloge du président Bouhier auquel il succédait. Mais ce n'était en quelque sorte qu'un hors-d'œuvre. Voltaire voulait ouvrir une ère nouvelle pour les discours de réception; il secoua la tyrannie gênante de l'habitude, et après avoir brûlé quelques grains d'encens devant la mémoire de son prédécesseur, il traita un sujet neuf et intéressant, du progrès

(1) *Histoire des 40 Fauteuils de l'Académie*, t. 1, p. 79.

(2) *Dictionnaire de Littérature, de Courval*. Verbo Voltaire.

de la littérature et du goût. Il n'entre point dans notre plan, Messieurs, de vous en retracer l'analyse : il me suffira de vous dire, que cette innovation obtint les suffrages de tous les hommes éclairés du siècle, et qu'elle a eu depuis, des imitateurs, (1) moins nombreux cependant qu'ils auraient dû l'être. Un des plus célèbres, fut Buffon, (25 août 1753) ; il alla plus loin que Voltaire, trop loin peut-être, en se contentant d'une phrase métaphorique, pour tout éloge de Languet de Gercy, son prédécesseur. A cela près, son discours est un des plus remarquables qui aient jamais été prononcés. C'est un chef-d'œuvre classique. Vous savez qu'il traita du style, et qu'il sut, en édictant d'excellents préceptes, donner en même temps un exemple admirable de l'art qu'il venait d'enseigner : ce qui fit dire à un critique malin, désolé peut-être, de n'être point au nombre des prétendus écoliers, que l'Académie avait pris un maître à écrire. (2)

» Depuis cette époque, les discours de réception eurent une certaine importance. Nous ne voulons, Messieurs, point en faire une sèche nomenclature qui joindrait l'ennui à la longueur.

» Mentionnons toutefois, la réception de Target ; (1785) elle fut le signal de la réconciliation du barreau avec l'Académie (3). Au commencement du XVIII^e siècle, l'a-

(1) Quand en 1782, Condorcet vint prendre place à l'Académie, il s'attacha dans son discours à célébrer les avantages que la société peut retirer de la réunion des sciences physiques aux sciences morales. Lermnier, *Revue des Deux Mondes*, 1843.

(2) Correspondance de Grimm et de Diderot, t. 1, p. 49.

(3) *Histoire des 40 Fauteuils*, t. 2, p. 347.

vocat Lenormand aspirait au fauteuil ; il ne fut point élu. L'ordre des avocats considéra cette non-élection comme une injure et bouda l'Académie. Plus tard , deux nouveaux talents illustraient le barreau de Paris , et jetaient sur lui un vif éclat : c'étaient Gerbier et Target. L'Académie voulut avoir dans son sein , une de ces deux célébrités oratoires. La réputation de Gerbier et son incontestable supériorité , lui assuraient tous les suffrages ; Target , mieux en cour alors que son rival , l'emporta sur lui. Mais dans son discours , il eut le courage de blâmer la Compagnie , du choix qu'elle venait de faire en le préférant à Gerbier , et fit un éloge noble et désintéressé de son illustre compétiteur. Cette modestie , lui valut un triomphe que lui méritaient d'ailleurs son talent et ses vertus. Le duc de Nivernois en lui répondant , lui rendit le témoignage d'avoir fait de son nom seul au palais , un préjugé de la justice des causes qu'on lui voyait défendre (1). Target , serait une des figures les plus pures et les plus respectables que le barreau ancien nous eut léguée , s'il n'eut déshonoré sa renommée , en refusant de défendre la cause la plus sainte et la plus juste qu'il eut été donné à un avocat de soutenir , en refusant l'appui de sa parole au roi martyr , à Louis XVI , et en laissant à d'autres , à Tronchet , de Sèze et Malesherbes , à tout le barreau parisien , qui réclama cet honneur (2), la périlleuse , mais grandiose tâche , de disputer sa royale tête aux bourreaux de la Convention.

» Nous arrivons maintenant à une époque funeste. La

(1) *Histoire des 40 Fauteuils* , t. 2, p. 346 et 347.

(2) *Mémoires de Berryer père*.

tempête révolutionnaire avait commencé. Le fléau qui ne faisait grâce à aucune gloire , emporta aussi l'Académie dans son tourbillon.

» Elle fut supprimée en 1793. En 1795, on créa un Institut avec une classe de littérature. En 1803 , le premier consul , organisa l'Institut tel qu'il existe aujourd'hui , avec quatre classes (1). Une d'elles porta le nom de classe de Belles -Lettres et de Littérature. Elle était destinée à remplacer l'Académie française.

» L'échafaud et les proscriptions , avaient frappé les membres de l'ancienne Académie. Quinze seulement restaient des quarante immortels d'autrefois ; deux d'entr'eux faisaient partie d'une autre classe de l'Institut , et le cumul était prohibé (2). Un troisième , l'abbé Maury , avait quitté la France et était devenu évêque italien. Les douze autres membres reprirent leur siège (3). Vingt-huit fauteuils étaient vacants et les candidats étaient nombreux. L'Académie a été de tous temps l'objet de l'ambition de tous les gens de lettres, de ceux même, dit d'Alembert (4), qui ont fait contre elle des épigrammes bonnes ou mauvaises , épigrammes dont elle serait privée pour son

(1) Rectifions ce fait ; l'Institut qui dès le début n'eut que quatre classes , en a cinq maintenant.

(2) C'étaient Gaillard et Choiseul-Gouffier.

(3) Ces membres étaient , Bissy , Boufflers , St-Lambert , Morellet , d'Aguesseau , Target , Suard , Boisselin , Delille , La Harpe , Ducis et Roquelaure.

(4) *D'Alembert* , t. 2 , p. 155.

malheur , si elle était moins recherchée (1). Aussi n'avait-on que l'embarras du choix. Un décret consulaire fit connaître les élus.

» La première séance solennelle après la Révolution , eut lieu , le 28 décembre 1803 , et Parny y prononça son discours. Cette séance fut un événement. Plus de dix ans s'étaient écoulés depuis la dernière réception ; aussi c'était une véritable nouveauté , et la foule ne fit point défaut à la réunion , qui se tint au Louvre , et fut la dernière dans ce lieu avant la translation de l'Institut au palais des Quatre Nations. (2)

» En 1805 , l'Académie prit une décision qui l'honore. Les membres de l'ancienne compagnie , morts depuis le commencement de la révolution jusqu'à l'époque de la nouvelle organisation de l'Institut , n'ayant point été remplacés directement , n'avaient pu recevoir le tribut d'éloges , que chaque récipiendaire était dans l'usage de rendre à l'académicien auquel il succédait. La classe de littérature et de belles lettres , décida qu'on restituerait à leur mémoire l'hommage qui leur était dû , et que leur éloge serait fait par les membres qui désireraient s'en charger , et lu en séance publique ou imprimé dans les bulletins annuels (3).

(1) Peu d'écrivains ont fait autant d'épigrammes contre l'Académie que Charles Nodier ; et peu aussi furent aussi heureux que lui de leur réception dans la Compagnie. Aucun discours de récipiendaire ne respire à l'égal du sien , l'expansion sentie de la reconnaissance. *M. de S^{te}-Beuve. Revue des Deux Mondes.*

(2) *M. de S^{te}-Beuve. Revue des Deux Mondes. 1843.*

(3) *Moniteur* du 31 juillet 1805 , (12 thermidor , en 13).

» C'est à cette décision, que nous devons un grand nombre d'éloges remarquables, faisant suite à ceux émanés de la plume de d'Alembert et de Fontenelle, et parmi lesquels on distingue, celui de Marmontel, par Morellet, et celui de Séguier, par Portalis (1).

» L'année 1807, offrit un fait jusqu'alors unique dans les annales de l'Académie. Ce fut la deuxième réception de Maury, revenu à la patrie, et cardinal. Il siégea à côté de son successeur et au fauteuil de son prédécesseur dont il avait été un des anciens avant 1793.

» Maury était le fils de ses œuvres. En 1766, trois jeunes gens se rencontrèrent aux portes de Paris, arrivant de la province. Les trois voyageurs, eurent bientôt lié amitié sans se connaître, tant la jeunesse est expansive. Ils s'arrêtèrent pour faire un frugal repas, et en déjeunant se racontèrent leurs projets et leurs espérances. Une même pensée les poussait vers la Capitale; ils cherchaient la fortune. Leur escarcelle était vide, mais ils avaient le cœur plein d'illusion et de confiance en l'avenir. Enfin l'un d'eux s'écria : quant à moi, je veux être premier médecin du roi. Un autre voulait être ministre. Pour moi, dit alors le troisième, je serai évêque, et il se séparèrent en riant de leurs ambitieuses aspirations.

» Cependant la Providence les avait entendus, et leurs vœux furent exaucés.

» Le premier était Portal, qui fut médecin de

(1) On peut citer aussi l'éloge du maréchal de Beauveau, par Boufflers.

Louis XVIII et de Charles X. L'autre Treilhard, qui fut ministre sous Napoléon, et l'un des auteurs du code civil.

» Le troisième était Maury, qui devint abbé, l'un des orateurs les plus brillants de la Constituante, le rival de Mirabeau, puis évêque, et enfin archevêque de Paris, et cardinal. Nous l'avons vu, Maury fut deux fois reçu à l'Académie, et prononça deux discours, le premier alors qu'il était abbé, le second en 1807; il était maintenant revêtu de la pourpre; on savait qu'il en aimait les prérogatives, et qu'il tenait surtout à la qualification de Monseigneur. Le directeur en lui répondant, lui donnerait-il ce titre?

» L'Académie avait une tradition qu'elle aimait et respectait plus que toutes les autres. C'était celle de l'égalité.

» Lorsqu'on posait le pied dans l'illustre compagnie, quand on était dans son sein, les privilèges de rang et de naissance étaient effacés. Il n'y avait plus que les privilèges du talent et du génie. Il n'y avait plus de grands seigneurs, ni de pontifes; il n'y avait que des académiciens.

» On se souvenait de la réception de Colbert, protecteur de l'Académie et ministre, et du discours du directeur Charpentier, qui commençait de la sorte, *Monsieur, etc.* (*car vous nous avez ordonné de vous parler ainsi*) parenthèse d'autant plus remarquable, observe d'Alembert, qu'elle montre le prix que ce ministre attachait à l'égalité académique (1).

(1) *Œuvres de d'Alembert*, t. II, p. 214.

» Aussi , avait-on décidé de ne donner à Maury, que le titre de Monsieur. Le cardinal ayant appris cette décision, écrivit pour réclamer contr'elle, et l'Académie se souvint alors qu'elle avait un précédent. Le cardinal Dubois avait aussi fait partie de l'Académie Française ; lorsqu'il vint y lire son discours de réception, que lui avait composé Lamothe (1), Fontenelle, chargé de lui répondre, l'avait appelé Monseigneur. Maury, fut mis sur la même ligne que Dubois, et traité comme le ministre du régent, par l'abbé Sicard, alors directeur (2). Depuis Richelieu, jusqu'à Maury, l'illustre société avait vu parmi ses membres, des prélats, des princes, de grands seigneurs, d'immenses génies; Colbert et Bossuet, Massillon et le prince de Clermont, Fénelon et le duc de Richelieu, tous s'étaient inclinés devant l'égalité académique, et n'avait reçu que l'appellation ordinaire. Il était donné de voir cet usage enfreint, pour deux hommes, que leur génie n'avaient point élevés au-dessus des autres, et que leur naissance aurait dû préserver d'un ridicule orgueil, et d'une vanité puérile, pour Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Guillarde, et pour Maury, fils d'un cordonnier de Valréas.

» Le récipiendaire ne se contenta pas des éloges ordinaires (3); il y ajouta celui de l'abbé de Radonvilliers,

(1) *Œuvres de d'Alembert*, t. III, p. 47

(2) *Lettres inédites de l'abbé Morellet*, p. 43.

(3) Il fit l'éloge de Target, mais glissa sur le fait du refus de la défense de Louis XVI. Les amis du défunt répandirent à profusion après la séance, des exemplaires de la lettre qu'il avait

fort honnête homme , mais sujet très peu académique. Long et diffus , son discours dura sept quarts d'heures , et les applaudissements , qui saluèrent la fin de sa harangue , provinrent plutôt du plaisir de la voir terminée , que de celui de l'avoir entendue. Aussi le lendemain , la malignité des ennemis du cardinal , fit circuler des bulletins portant , que , le 6 mai , vers quatre heures après midi , un grand personnage s'était noyé près le Pont-des-Arts (1).

» Il faut bien le dire cependant , le discours de Maury , n'est pas le seul qui mérite une critique sévère dans la première période de notre siècle ; il semble qu'à cette époque plus qu'à toute autre , les discours académiques auraient dû être remarquables ; car les esprits d'alors détournés des discussions politiques ou de la philosophie , par la volonté suprême , s'étaient portés vers les travaux littéraires. — Mais non. — La littérature n'avait pas d'aliment solide. Les lettres ont besoin pour fleurir de rencontrer des Louis XIV et des Mécènes.

écrite pour tâcher d'expliquer et d'atténuer son refus. (Morellet , lettres inédites).

(1) Morellet , lettres inédites , p. 76. L'abbé Sicard . dit-il , répondit à Maury ; l'empereur a été fort mécontent des deux discours , où l'on cherche , a-t-il dit , à entretenir des haines et des souvenirs , qu'il s'efforce d'assoupir. Je croirai pourtant que l'effet des deux discours ne saurait être bien redoutable , car il a été vraiment nul. Je m'en tiens au mot de Mercier le dramaturge : Voilà bien du bruit pour rien : Eh ! bien . ce sont deux prêtres dont l'un dit *dominus vobiscum* et l'autre *cum spiritu tuo*.

Le maître n'avait pas de loisir à leur donner ; la guerre absorbait son temps et sa pensée. Privées de l'encouragement impérial, les lettres n'avaient point non plus l'appui de la philosophie, car l'empereur n'aimait point les idéologues, et il confondait sous le nom d'idéologie, et dans une même aversion, tous les genres de philosophie. Aussi l'école des poètes et des littérateurs de l'Empire manque-t-elle de sérieux et d'originalité. Le génie de l'invention était arrêté dans sa source, et sauf quelques éclairs émanés d'un petit nombre d'esprits indépendants, de Maistre, Madame de Staël, Chateaubriand, et à cause même de leur indépendance, la littérature de cette école, ne nous offre que les poésies amacréontiques de Boufflers, les traductions de Daru, les imitations de Ducis et de Baour-Lormian, les chansons de Désaugiers.

» Aussi peu de discours prononcés à cette époque, méritent-ils une mention honorable. Il faut cependant tirer de l'oubli, le remarquable éloge de Morellet, par Lemontey, celui de Suard, par Roger, et celui de Fontaines, par M. Villemain. Quelques rares imitateurs de Voltaire, joignirent à l'éloge obligé une question littéraire ou philosophique. Parceval de Grandmaison traita du poème épique (1811). Mathieu de Montmorency, fut amené à la suite du panégyrique de Bigot Prémeneu, à parler de l'éloquence de la charité et de l'alliance de la religion avec les libertés publiques. Saint-Ange (1810), succéda à Domergue, et fit l'histoire de la grammaire en France, la grammaire, qui avait été l'objet des études constantes, et l'idole de son prédécesseur ; et à ce pro-

pos, il cita un mot charmant de Bitaubé, le traducteur d'Homère. Domergue lui disait un jour que Voltaire ne savait pas la grammaire ; *ce que vous me dites me fait plaisir*, répondit Bitaubé, *car cela me prouve, qu'on peut s'en passer sans écrire plus mal* ; ironique boutade, qui blessa fort l'âme grammairienne de Domergue (1). Il est encore un nom que je ne puis me dispenser de citer dans cette enceinte : Je veux parler de Raynouard, l'une des gloires du département du Var. L'auteur des *Templiers*, prononça son discours le 24 novembre 1807 (2). Il traita de l'influence de la tragédie sur l'esprit national ; c'était l'exposition d'une théorie dont les *Templiers* n'étaient qu'une brillante application. Il fit ensuite l'éloge de Napoléon, qui n'est à relever, dit M. de Sainte-Beuve (3), que parce que, plus tard, Raynouard se trouva en opposition et en conflit direct avec lui.

» Voilà, Messieurs, les seuls discours académiques que nous puissions signaler, dans la première partie du

(1) Discours de réception de Saint-Ange ; *Mercure de France*, 5 septembre 1840.

(2) Trois académiciens furent reçus le 24 novembre 1807 ; Raynouard, Laujon et Picard. L'accent provençal de Raynouard fut remarqué ; il rappelait le mot de l'abbé Raynal, disant : « Quand j'é suis venu à Paris, j'é mé suis mis à prêcher. J'é né » faisais pas mal, mais j'avais un assent dé tous les diables. » Bernardin de Saint-Pierre, répondit aux trois récépiendaires. (Morellet, lettres inédites).

(3) *Causeries du Lundi*, t. V, p. 15.

XIX^e siècle. Cette période se prolongea pendant un laps de temps assez long sous la Restauration.

» En 1816, une ordonnance royale rendit le nom d'Académie française à l'illustre Compagnie qui s'appelait toujours classe de littérature et de belles-lettres. Malheureusement à cet acte de justice, vint se joindre une faute politique, c'est-à-dire l'exclusion de onze académiciens (1) que leur attachement au gouvernement déchu, désigna aux rigueurs inutiles du pouvoir. De ce nombre était Maury. C'est là une tache dans la gloire littéraire de la Restauration, époque si éclatante par le mouvement des esprits. Nous le disions tantôt, les tendances de l'école des poètes de l'Empire continuèrent à l'Académie pendant assez longtemps, car les représentants de cette école étaient seuls alors, mûrs pour le fauteuil de l'immortalité.

» Mais les esprits, dégagés de la discipline militaire, préparaient une restauration intellectuelle sous la protection d'un pouvoir éclairé et ami des lettres.

» Chateaubriand continuait à tenir le sceptre de la royauté littéraire; autour de lui se groupait la pléiade des historiens, de Barante, Thiers, Mignet; Lamennais montrait déjà ce que serait son génie, tant qu'il resterait dans les limites du bien; Royer Collard et Cousin, voyaient la

(1) Les onze membres ainsi exclus étaient Maury, Etienne, Arnault, le duc de Bassano, Roederer, Garat, Merlin, Cambacères, Sieyes, Lucien Bonaparte et Regnault de St-Jean d'Angély. Ils furent remplacés par de Beausset, de Bonald, Ferrand, le duc de Lévis, Lally Tollendal, l'abbé de Montesquiou, le duc de Richelieu, Choiseul-Gouffier, Lainé, Anger et Laplace.

jeunesse se presser autour de leurs chaires, et accueillir avec enthousiasme leurs éclatantes leçons de philosophie. Villemain déroulait de sa voix harmonieuse, le tableau de la littérature des derniers siècles; la magistrature et le barreau suivaient le mouvement et donnaient des noms chers aux lettres comme à la science du droit, les Dupin, Lainé, Marchangy, Bellart, de Martignac, Berryer. Enfin à l'horizon apparaissait une trinité brillante, Casimir Delavigne, Lamartine et Victor Hugo, qui devaient porter si haut et si ferme le drapeau de la poésie. Après tous ces noms, et bien souvent sur la même ligne, on voyait d'autres grands noms concourir à l'œuvre générale et apporter leur offrande à l'édifice de la régénération littéraire, Ballanche, Alfred de Vigny, Balzac, Scribe et tant d'autres.

» Avec des éléments pareils, l'œuvre devait s'accomplir rapidement. Bientôt ses résultats se firent sentir à l'Académie elle-même, quand la mort eut remplacé les représentants de l'ancienne école, par les illustrations de la nouvelle. Ce fut en 1828. MM. Royer Collard et de Barante arrivèrent au fauteuil.

» Royer Collard fit l'éloge de Laplace, et M. de Barante celui de de Sèze. Ce dernier est une belle page d'histoire, une remarquable étude sur la Convention et son époque. On comprit tout de suite, que les discours de réception allaient acquérir une véritable importance; on jetait de côté les entraves de l'habitude, pour entrer dans une voie nouvelle.

» La route ouverte par Royer Collard et M. de Barante, fut bientôt suivie, et ceux qui après eux parvinrent à

l'Académie , profitèrent de leur enseignement et de leur exemple. Les discours de réception devinrent dès lors des œuvres sérieuses. Ce n'était plus les banalités d'autrefois , des biographies sans portée et sans charmes. Ce fut tantôt un jugement éclairé de l'académicien remplacé et des ouvrages qui avaient fondé sa renommée (1) ; tantôt une appréciation de son esprit , de son caractère (2) , de ses vertus publiques et privées , de l'influence qu'il avait pu exercer sur la société ; ces divers points de vue , amenèrent quelquefois l'examen des hautes questions qui s'agitaient dans les sphères de la politique ou de la littérature (3). Voilà , Messieurs , ce que nous présentent les discours de réception depuis 1828 jusqu'à nos jours. Presque tous mériteraient une histoire à part : il faut les lire ; il seraient décolorés par une analyse pâle et froide , qui étendrait d'ailleurs le cadre de notre sujet , au-delà de ses bornes naturelles. Aussi chaque réception a été un événement , annoncé longtemps d'avance , servant longtemps après d'aliment

(1) *Discours de M. Cousin sur Fourier , de M. Berryer sur M. de St-Priest , etc.*

(2) *Discours de M. de S^{te}-Beuve sur C. Delavigne , de M. Mignet sur Raynouard , etc.*

(3) *Discours de Casimir Delavigne.* Il s'était mis plusieurs fois sur les rangs , la première fois M. Frayssinous lui fut préféré ; la seconde fois, Monseigneur de Quèlen, archevêque de Paris ; aussi la troisième fois ne voulait-il point se présenter. On m'opposerait le pape , disait-il gaiement. *Discours de M. de Tocqueville , de M. de Vigny , de M. Victor Hugo , de M. Flourens , etc.*

aux organes de la presse. Une foule élégante et parée s'est toujours donnée rendez-vous à ces solennités qui en dehors des choses ordinaires , ont offert si souvent de piquants contrastes , le philosophe succédant au savant , le naturaliste au littérateur , M. Dupin à Cuvier , M. Dupanloup à Tissot , M. Ancelot , le vaudevilliste , à M. de Bonald , Etienne et Arnault , revenant à l'Académie dont ils avaient été exclus en 1816 , et donnant de nouveau le spectacle , que donnait Maury en 1807 , d'un deuxième discours de réception.

» Ajoutez à tous ces éléments d'attrait et de curiosité , un usage nouveau qui s'est introduit au sein de l'Académie , celui d'une contradiction polie entre le récipiendaire et le directeur. Nous l'avons vu ; déjà le récipiendaire ne se contentait plus de ces fades compliments qui ne sont pas de notre époque ; il jugeait son prédécesseur , son caractère , ses œuvres , et donnant plein essor à ses impressions , il osait le critiquer. De leur côté , les directeurs , en répondant , ont opposé leurs convictions à celles du récipiendaire ; ils l'ont critiqué à leur tour , lui , ses œuvres , ses pensées ; mais tout cela avec une urbanité de bon goût qui ajoute un charme de plus aux finesses de la critique. Lefranc de Pompignan (1) avait fait un essai malheureux , au siècle dernier , en voulant critiquer l'école philosophique dans la personne de ses chefs Voltaire et d'Alembert , assis à côté de lui. Il les avait invectivés , et ses injures , au moins déplacées , lui avaient

(1) En 1763. *Histoire des 40 Fauteuils* , t. 2 , p. 162.

attiré de nombreuses et souvent victorieuses représailles.

» Les essais de critique faits dans notre siècle, ont été au contraire couronnés d'un plein succès, et c'est à mon avis, ce qui constitue l'intérêt le plus puissant des discours de réception. Permettez-moi de le dire, Messieurs, j'aime et j'apprécie vivement l'esprit de critique. Je ne suis point de ceux qui s'inclinent devant ce que l'on appelle des gloires convenues, sans oser porter sur l'idole une main sacrilège.

» La critique est un hommage rendu au talent et à l'génie, et pour l'écrivain, le défaut de critique c'est l'oubli; aussi, que l'on s'appelle Chateaubriand ou Victor Hugo, Lamartine ou Béranger, être critiqué, c'est encore être respecté et admiré; car la critique n'est point une blâme, mais un jugement et une appréciation. Seulement, elle ne doit point avoir de chaînes et d'entraves; c'est une routine ridicule et avilissante. Elle doit être individuelle, parce qu'elle est l'expression d'un sentiment intime. On ne doit point se dire, je vais m'agenouiller devant telle renommée, sans arrière-pensée, et sans restriction, parce que tel de nos devanciers s'est prosterné devant elle, ou bien je vais la dénigrer parce que d'autres l'ont dénigrée avant moi. Il faut se défier des partis pris d'avance, et des critiques systématiques : que la conscience et l'impartialité s'allient avec la liberté, pour les critiques politiques ou littéraires; mais surtout, que l'on n'oublie jamais que l'urbanité doit aussi et toujours faire partie de cette sainte alliance : c'est là ce qui distingue la critique des discours de réception, l'élégante politesse de la forme.

» Cet usage de la critique a achevé de leur donner un cachet d'originalité, je dis plus, d'utilité, qui leur assigne un rang distingué parmi les productions littéraires de notre époque.

» Monsieur de Broglie (1) a observé avec raison que l'Académie représente le mélange de l'esprit littéraire à tout le développement social et politique du pays. Les discours de réception, sont l'expression de ce mélange et le résumé de l'histoire littéraire et philosophique de l'esprit public. C'est à ce point de vue, qu'ils présentent une véritable utilité que notre siècle a le mérite de leur avoir donnée.

» Aussi les annales, qui dans l'avenir retraceront les événements, les vicissitudes, les progrès de notre littérature, ne manqueront-elles pas d'enregistrer la plupart de ces remarquables harangues, celles surtout, de MM. de Barante, Victor Hugo, de Tocqueville, Ballanche, Alfred de Vigny, etc.

» La réception de M. de Vigny fut marquée par un retour vers le passé. Il y avait longtemps qu'on avait cessé de payer au cardinal de Richelieu le tribut d'éloges, dont l'Académie s'était cru débitrice envers lui pendant plus d'un siècle. M. Molé qui répondait à M. de Vigny, en parlant du magnifique livre de Cinq-Mars, son plus beau titre de gloire, replaça sur son piédestal, le cardinal ministre, et par un éloge digne de lui, le vengea de l'oubli où l'Académie l'avait laissé tomber (2).

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1850 ; article sur la réception de M. de S^t-Priest.

(2) Réponse de M. Molé au discours de M. de Vigny.

» Enfin , nous ne pouvons passer sous silence la réception de M. Ballanche. On connaît l'amitié qui l'unissait à Chateaubriand. Ce grand génie l'appelait son vieux compagnon de route. Et en effet , ils avaient cheminé ensemble dans les sentiers de la vie , et aux jours de leur vieillesse ils se retrouvaient souvent dans le salon de M^{me} Récamier , cette noble figure qui apparaît à côté de tous les grands noms de notre siècle , et qui plane comme un météore brillant , sur toutes les existences célèbres de l'époque. Chateaubriand voulut assister à la réception de Ballanche. Il quitta sa retraite et vint s'asseoir à côté de lui. Monsieur de Barante , en répondant au récipiendaire , nomma son illustre ami.

» A ce nom , d'immenses applaudissements retentissent et se prolongent pendant longtemps ; rien ne peut comprimer l'explosion de l'enthousiasme général , et l'émotion universelle est au comble , lorsqu'on voit la tête blanchie du noble vieillard se pencher , et une larme de tristesse et de joie couler sur sa poitrine. Cette larme , tous la sentirent à leur paupière. Jamais l'Académie n'avait vu un pareil triomphe , depuis le jour où Voltaire , au déclin de l'âge , étant venu à Paris pour assister à une représentation de sa tragédie d'*Irène* , voulut occuper une dernière fois son fauteuil dans une séance académique. Tous ses collègues vinrent au devant de lui , et les applaudissements de l'auditoire l'accompagnèrent jusqu'à son siège. Ce fut une réception vraiment royale. C'est qu'en effet , Voltaire exerçait alors une royauté littéraire , comme Chateaubriand l'a exercée dans notre siècle. Chateaubriand et Voltaire ! quels noms ,

Messieurs ! quel contraste ! quelle antithèse géante !

» Voltaire avait habitué son temps aux railleries de son scepticisme, et façonné toutes les bouches aux sourires de l'incrédulité.

» Chateaubriand, ce n'est plus le sarcasme, mais la tristesse sévère ; ce n'est plus le sourire, ce sont les pleurs. Il a ouvert le siècle par cette suave et émouvante élégie de *René* qui sépare la littérature actuelle de celle du 18^me siècle, comme la croix sépare l'ancien monde des temps chrétiens. On l'a dit avec raison, si Voltaire a rendu toute son époque ironique, Chateaubriand a rendu tout son siècle rêveur. La gaiété française en passant à travers les révolutions, a laissé ses lambeaux suspendus aux ronces du chemin. De là ces tendances naturelles du siècle à la rêverie et à la tristesse, tendances développées et augmentées, par l'influence du génie de Chateaubriand. C'est un fait désespérant, mais c'est un fait incontestable, l'homme s'ennuie souvent aujourd'hui ; il a des moments de lassitude et de découragement, aggravés par l'énervation des forces religieuses ; c'est un malaise indéfinissable de l'âme, qui nous pousse à de continuelles aspirations vers l'infini, qui nous fait soupirer après des horizons inconnus et inappréciables. La plupart des pensées se voilent d'un nuage de tristesse intime ; bien des fois, l'âme sanglotte alors que l'œil est tranquille et sec, et l'homme descendant en lui-même, se prend d'un dégoût profond pour une existence abreuvée de douleurs ordinairement chimériques et imaginaires. Aussi, voyez-le, notre siècle paraît devenu pour le suicide, un terrain plus fécond que les siè-

cles passés. Pour l'homme que ne retient pas le lieu moral et religieux, la rêverie, après avoir entraîné la tristesse et l'ennui, amène souvent le désespoir et la mort. Chateaubriand, avec son âme éminemment religieuse, avait pu retenir sa rêverie dans des limites infranchissables, aussi fut-elle pour lui, et pour ceux qui l'on pris pour modèle, un délice du cœur qui chasse bien loin l'ennui; mais pour ceux qui, venus plus tard, ont subi son influence, sans la comprendre complètement parce qu'elle était plus éloignée, elle a eu des résultats funestes. Aussi je le crois fermement, cette influence n'est que transitoire et passagère; elle cessera quand elle aura accompli sa destinée. Au début de notre siècle elle était nécessaire, tant était profond le mal causé par les sarcasmes voltairiens. Dieu, qui veille à la conservation des peuples, plaça le baume à côté de la blessure, en faisant venir Chateaubriand après Voltaire. A l'extrême gaité succéda la tristesse extrême; il fallait la puissance d'un tel contraste, pour rétablir l'équilibre ébranlé, dans l'esprit public. L'œuvre s'accomplit encore, touchant à sa fin cependant; son glas funèbre a été sonné; car l'influence providentielle de Chateaubriand, par les effets funestes qu'elle produit sur les âmes abandonnées de la morale religieuse, a dévié de sa route primitive; aussi je le crois et je l'espère, le jour est proche, où cette influence s'unira à celle de Voltaire; où s'épurant l'une par l'autre, elles confondront les éléments des deux siècles, et prépareront ainsi pour la France un meilleur avenir.

» Mais je m'égare, Messieurs : pardonnez-moi cette

digression. Chateaubriand , ce poétique objet de mes prédilections , m'a un instant éloigné de mon sujet , il m'y ramène heureusement , en me rappelant qu'il ne prononça point de discours à l'Académie , où il fut admis au commencement du siècle. Il succédait au régicide Chénier, et l'éloge était difficile dans la bouche d'un fidèle enfant de la Bretagne. Il avait trouvé dans son cœur de généreuses et justes indignations pour flétrir la conduite de son prédécesseur, et avait su par une transition heureuse, après avoir blâmé les licences et les excès de la liberté , faire l'éloge de cette liberté même. Il soumit son discours à l'Académie ; elle décida qu'il ne serait point prononcé, car il pouvait blesser trop de susceptibilités. Chateaubriand obéit , en déclarant qu'il n'en écrirait point d'autres ; et en effet il fut une des rares exceptions à l'usage des discours de réception. L'Académie tenait à cette coutume. Tout membre élu devait s'y soumettre , et l'on compte ceux qui en furent dispensés. Il y en eut trois avant la Révolution , Colbert , d'Argenson et le comte de Clermont, retenus par les affaires publiques. Depuis 1795, les membres nommés par le décret consulaire ou l'ordonnance de 1816 ne prononcèrent point de discours ; ils n'avaient pas à remercier l'Académie qui n'était pour rien dans leur nomination. Chateaubriand et M. de Jouy seuls , librement élus , n'en prononcèrent point , par suite de circonstances politiques. (1)

(1) Nous avons oublié le duc de Bassano , que les affaires publiques empêchèrent aussi de prononcer son discours de réception. Il était ministre lorsqu'il fut reçu , en 1803 , et portait une partie du poids de l'État. *Histoire des 40 Fauteuils*, t. 1, p. 188.

« Voilà les seules pierres qui manquent au monument que je viens de retracer devant vous. Ma tâche est achevée ; je l'ai remplie longuement , trop longuement même , ce dont je vous dois des excuses. Mais j'ai été entraîné par l'attrait de l'étude à laquelle je me livrais, et dont je vous ai apporté le résultat. Je vous ai fait voir cet usage des discours de réception naissant presque avec l'Académie , se perpétuant , se modifiant dans sa marche à travers le temps, et nous montrant aujourd'hui, spectacle bien rare , une institution qui date de plus de deux siècles , et que l'âge a fortifié , au lieu de l'abattre, ou de la dénaturer.

» J'aurais voulu compléter mon œuvre , Messieurs , en joignant à cette histoire celle de vos labeurs : j'en avais le dessein , mais j'ai dû imposer silence à mes projets , pour ne point agrandir les fastidieuses dimensions de mon discours. Si un jour la Providence me laisse des loisirs suffisants , j'essaierai de raconter vos travaux , et les services qu'ils ont rendus au pays. En publiant votre gloire , ce sera , je pense , vous remercier efficacement de l'honneur que vous m'avez fait de m'admettre parmi vous , sans d'autre titre que ma bonne volonté , et en même temps , vous prouver dignement toute ma reconnaissance. »

M. le président donne la parole à M. Bessat , avocat , pour répondre à M. Gay.

MONSIEUR,

» En me choisissant aujourd'hui pour son organe la Société Académique a trop peu consulté le soin de sa renommée. Elle a songé à l'affinité de travaux et d'études qui m'unissant à vous par le lien d'une double confraternité, me rend plus particulièrement agréable votre bienvenue au sein de cette compagnie. Nul encore n'a prononcé le dernier mot sur une question qui dès longtemps a divisé des esprits du premier ordre : Faut-il considérer le droit comme une science, faut-il le considérer comme un art? S'il m'était permis d'intervenir en ce moment dans cette savante querelle, je voudrais donner raison aux deux parties. Je ne sais en effet si je me trompe, mais, sauf à déduire en temps plus opportun les motifs de cette opinion, j'ai toujours pensé que le jurisconsulte creusait un double sillon dans le vaste champ des connaissances humaines; l'étude du droit est sans aucun doute un labeur scientifique, mais son application comporte un ensemble de procédés qui constituent un des arts les plus difficiles et les plus inhérents à ce qu'il y a d'intime, de spiritualiste dans la mission de l'activité humaine.

» Aussi de tous temps le barreau a-t-il donné la main aux muses les plus fécondes; philosophie, histoire,

lettres , beaux-arts , lui ont sans cesse beaucoup accordé, et ne sauraient regretter ces libéralités payées d'une large reconnaissance. Alliance heureuse, s'il en fut, dont notre présence à côté de savants éclairés , de littérateurs pleins de goût, de poètes et d'artistes inspirés , est en ce moment un modeste symbole , pâle reflet , permettez à votre aîné de s'exprimer ainsi , pâle reflet de traditions illustres. N'est-ce pas un grand lettré , un artiste de génie , que ce maître de l'éloquence moderne dont l'admission récente au sein de l'Académie Française a ajouté un éclat nouveau à l'illustration de ce sénat littéraire ? Je me suis plu comme vous à nommer Berryer ; avec vous encore je ne puis me dispenser de jeter un regard en arrière. Quel philosophe fut à la fois plus éloquent , plus humain , plus profond que Montaigne ; Montaigne que nous disputent les lettres et les sciences morales , mais que nous pouvons revendiquer aussi , car dans un temps où la notion du droit était obscurcie par les dernières brumes d'une barbarie à peine dissipée, non moins que par les tourbillons des tempêtes politiques et religieuses , Montaigne fut un magistrat tel qu'en auraient souhaité plus tard les défenseurs de Calas. N'eûmes-nous pas aussi notre Pascal ? Je veux dire Domat ! L'honneur d'un si flatteur et si juste rapprochement est bien dû à celui qui a le premier enseigné ce que j'appellerais volontiers le dogme de la charité dans le droit. Gerbier, le précurseur au barreau de l'improvisation moderne , Gerbier, que l'Académie Française a dû regretter, plus d'une fois, ne fut-il pas le Berryer de son siècle ? Vous avez à ce sujet rappelé le

trait si honorable de Target qui , donnant en cela une preuve de goût non moins que de modestie exquise , sut , le jour de son introduction dans l'enceinte académique , mêler aux compliments de circonstance un ingénieux et délicat regret du bienfait même de l'élection qui l'avait préféré à cet émule. Target , vous avez eu raison de le dire , méritait alors les louanges auxquelles ce procédé ne faisait que lui donner un nouveau titre , heureux si plus tard il n'eut pas prêté à soupçonner que le refus d'une grande cause lui était inspiré moins par cette libre et consciencieuse appréciation dont l'avocat répond à Dieu seul — quel que soit le client — quel que soit le crime — quel que soit le juge — que par une défaillance de ce courage si commun dans nos rangs , et plus difficile qu'on ne pense , sur lequel il ne nous est pas permis de laisser planer le moindre doute. Bien différent en cela de Pélisson , l'ami du bon La Fontaine , aussi digne de ce titre par la culture de son esprit , que par le zèle avec lequel il s'est dévoué à la défense des proscrits ! Plus près de nous encore , Cochin dont les écrits judiciaires sont restés comme des modèles de style et luttent pour l'attrait avec les récits les plus intéressants des narrateurs avoués par le goût et recherchés des lecteurs avides d'émotions : ses trois protecteurs , Denis Talon , François de Lamoignon , d'Aguesseau , celui-ci dont la parole académique est à elle seule toute une école littéraire ; Servan , disciple de Ferney , qui , sous l'hermine de l'avocat général , se montrait digne de cette grande école par l'humanité de ses sentiments , et par l'atticisme de son langage. Enfin , à l'heure où l'impro-

visation passe du barreau à la tribune, Mirabeau dont il semble que j'entende encore le tonnerre dans l'horizon lointain ! Combien de noms oubliés, et au point où j'arrive combien de noms illustres il me faudrait citer si je voulais entamer la page où s'écrivent nos annales contemporaines. Certes avec un grand poète je puis dire :

« J'en passe et des meilleurs. »

» J'ai montré néanmoins une succession non interrompue d'ambassadeurs fidèles qui, jusque dans les rangs de l'Académie Française parfois, ont représenté la jurisprudence auprès de la république des lettres.

» Vous n'avez eu garde d'omettre celui dont le nom se rattachait naturellement à votre sujet comme ayant le premier prononcé un de ces discours devenus depuis pour l'Académicien nouvellement introduit ce qu'était l'accolade dans les usages de la chevalerie, de Patru en un mot. Cette figure est pour moi d'un puissant attrait, et au risque de revenir sur mes pas, au risque de m'y arrêter trop longtemps, je ne saurais la passer sous silence. De tous ces souvenirs il n'en est aucun qui consacre davantage et surtout d'une manière plus complète l'alliance dont je me plais à invoquer les fastes ; nul mieux que Patru n'a fait sentir au palais combien le culte des lettres orne et embellit le talent du jurisconsulte, nul ne donna dans le monde littéraire un meilleur exemple des progrès que peut faire le goût quand l'esprit s'applique à la recherche du juste et du vrai par les voies du beau. Nous sommes en effet aux plus grands jours de cette saison si productive d'abondantes et riches mois-

sons pour les muses françaises ; en plein 17^{me} siècle ,
veux-je dire : Patru fut digne de cette grande époque !
Vaugelas le consultait dans toutes les difficultés qui s'é-
levaient sur la langue , et il avoue dans ses remarques
qu'il lui doit beaucoup. Il avait déjà , c'est tout dire,
reçu le surnom de Quintilien français , quand Boileau
songeait à lui dans le précepte suivant :

« Faites choix d'un censeur solide et salutaire
Que la raison conduise et le savoir éclaire,
Et dont le crayon sûr, d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent faible et qu'on veut se cacher. »

» Racine le trouvait même trop sévère et se permet-
tait à cet égard un de ces jeux d'esprit que je suis heu-
reux de rencontrer dans une pareille bouche, puisqu'on
s'y hasarde parfois encore dans les luttes judiciaires.
Quand Racine trouvait Boileau trop rigide il lui disait :
« Ne fis *patru mihi* ; » parodiant le mot de la comédie
latine : *Ne fis patruus mihi*. Vous savez que la sévérité
dont je parle n'épargna pas même l'illustre compa-
gnie dont il était membre , car, le premier, Patru blâma
l'élection de certaines nullités fastueuses. Un siècle plus
tard Beaumarchais dirait : « Il fallait un calculateur,
» ce fut un danseur qui l'obtint. » Patru se contenta
d'un ingénieux apologue : « Un ancien grec , dit-il ,
» avait une lyre admirable à laquelle se rompit une
» corde ; au lieu d'en remettre une de boyau , il en
» voulut une d'argent et la lyre n'eut pas plus d'harmo-
» nie. » Sous la délicatesse de la forme, sous les ménage-
ments de l'urbanité académique , ne sentez-vous pas déjà
souffler cet esprit gaulois qui , plus tard se changeant
en rafale , emportera une société vermoulue ?

» La pauvreté de Patru fut encore un honneur pour lui dans un temps où Chapelain était pensionné *comme le plus grand poète français qui ait jamais été* tandis qu'on prohibait l'éloge de Descartes. Le pouvoir d'alors réservait trop souvent au faux mérite la préférence de ses faveurs. Faveurs moins fécondes que vous ne le pensez, et qui n'ont jamais créé ni poètes ni orateurs. Sans elles, Dante a chanté dans l'exil, Le Tasse en prison, Chénier au pied de l'échafaud; en dépit de leur privation ont été nobles, ont été savans, ont été grands écrivains et poètes, ces académiciens victimes à des époques bien diverses, d'exclusions politiques que vous avez rappelées, choses étranges auxquelles on a peine à croire aujourd'hui tant les mœurs de notre époque comportent peu cette invasion des agitations du forum dans l'asile des lettres. Patru fut donc dédaigné et méconnu des grands. Le suffrage de Racine, de Boileau et de Vaugelas lui suffira. « Comment, dit un magistrat, cet » avocat qui plaida si bien la cause de l'Académie et de la » langue française n'a-t-il rien entendu à plaider la cause » de sa fortune? » N'est-ce pas peut-être à Bossuet qu'il faut demander la réponse, s'il est vrai que Bossuet lui ait dit un jour. « On vous a regardé jusqu'ici, Monsieur, comme un *esprit fort* et vous avez vécu un peu en philosophe sceptique. »

» Sceptique! Ce mot me ramène à Voltaire qui n'a aucuné de vos sympathies, qui n'a pas les miennes sans réserves, mais pour qui je vous sais gré de vous être montré juste. Avec une maturité précoce qui prouve que les sociétés académiques placent souvent très bien leurs

faveurs en faisant crédit à la jeunesse, vous avez salué l'espoir d'une heureuse combinaison entre les influences si diverses de Voltaire et de Chateaubriand. Rien de plus vrai que de voir dans ces éléments, en apparence hétérogènes, la double source à laquelle pourra s'abreuver notre siècle avide de bon sens, de tolérance, mais avide de foi aussi et plein d'aspirations vers l'infini, notre siècle heureux héritier d'un sol bouleversé qu'il saura féconder, notre siècle qui sent que par la foi seule il arrivera à se dégager entièrement de la superstition et de l'ignorance, double entrave avec laquelle il n'y a pas de liberté possible, pas de vie par conséquent ! Mais si j'osais établir ici une de ces contradictions polies dont vous avez cité des exemples décourageants pour moi, je vous contesterai le reproche d'incrédulité adressé à celui que l'oracle de la critique moderne, M. Villemain, appelle l'idole, le démon familier du 18^e siècle.

» Voltaire incrédule ! Le temps est passé des reproches injustes qu'excusait l'acharnement de la bataille philosophique. Alors qu'on lui contestait le génie on pouvait le taxer d'incrédulité, mais admettre que le génie soit incrédule ! Autant vaudrait dire que le fleuve désavoue sa source. Je comprends l'illusion toutefois ; la mission accomplie par Voltaire et la manière dont il s'est acquitté de la tâche providentielle qui lui avait été départie, l'explique assez. Mais à voir de près il faudrait au lieu d'incrédule dire sceptique, et peut-être alors serions-nous d'accord. Qu'il ait conquis la liberté d'examen, je le sais et pour moi c'est son titre de gloire ; qu'il l'ait fait à l'aide trop souvent du sarcasme et en sacrifiant plus

d'une fois le bon grain pour extirper l'ivraie , cela n'est que trop vrai et je le déplore. Mais qu'il ait fondé ou tant seulement réhabilité l'athéisme , c'est ce dont son œuvre le justifie glorieusement.

» En parlant de Voltaire j'ai continué à vous entretenir de l'union qui relie le barreau à l'Académie , union si durable que je serais tenté de voir dans la brouillerie dont vous parlez à propos de l'avocat Le Normand, tout au plus un dépit amoureux. — L'Académie me passera le mot elle qui aujourd'hui ne désavouerait plus Molière, elle qui reproche sans doute à une mort prématurée d'avoir devancé la justice qu'elle eut rendu à Balzac , ce Molière de notre siècle de l'avis d'un maître en fait de goût , d'esprit et de bon sens (1) ! Voltaire en effet que fut-il, sinon l'avocat de l'humanité plaidant , avec tous les entraînements de la lutte et ses écarts aussi, contre l'oppression de l'ignorance et de l'erreur : génie de négation, si l'on veut, mais efficace , mais nécessaire pour écarter, oserai-je ainsi parler, au risque de laisser voir que l'avocat même à l'Académie ne peut s'affranchir entièrement de l'idiôme du palais , pour écarter les fins de non recevoir, et les exceptions qui encombre l'avenue des plus grandes comme des plus petites cau-

(1) Ce maître il est peu de nos lecteurs qui ne l'aient nommé. Pour nous son sentiment est ici une autorité d'autant plus puissante que M. Alphonse Karr a lui-même recueilli plus d'un legs dans la succession de Molière et que nous n'étonnerons personne en disant que plus d'une page des *Guêpes* nous a fait songer à un vieil ami de l'auteur et du modeste lecteur, à Montaigne.

ses. Aussi , faut-il bien le reconnaître , la littérature militante du 18^{me} siècle est celle qui convient au barreau. — C'est d'elle que nous descendons en ligne directe.

» Je me demande si je ne me suis pas trop laissé entraîner par un sujet où mon esprit s'est complu moins par une prédilection dont j'aurais à m'excuser qu'à raison des facilités offertes à mon insuffisance. Le temps me manque pour vous suivre dans l'histoire intéressante tracée par vous d'une institution dont vous avez fait connaître les viscissitudes ? Qu'il me soit permis toutefois , d'indiquer encore un dissentiment au sujet de la fondation de l'Académie Française ? Vous en faites honneur au génie de Richelieu ? ne serait-ce pas plutôt à sa politique, qu'il faudrait dire , à sa vanité peut-être ? A sa politique , je serais tenté de le croire quand je retrouve les traces de la répugnance qu'éprouva la réunion tenue en 1629 chez Conrart , à se laisser absorber. Pélisson assure que le jour où cette trop puissante protection leur fut offerte , à peine y eut il aucun de ces Messieurs qui n'en témoignât son déplaisir. Chapelain pensionné du ministre les décida à accepter, j'allais dire à se soumettre , mais il ne fallut rien moins que des arguments de la force de celui-ci . « Qu'ils avaient affaire à un homme » qui ne voulait pas médiocrement ce qu'il voulait et » qui n'avait pas accoutumé de trouver de la résistance » ou de la souffrir impunément , qu'il tiendrait à injure » le mépris qu'on ferait de sa protection et en aurait du » ressentiment *contre chacun* d'eux. » Le parlement dont vous avez rappelé l'intervention n'enregistra qu'à contre cœur les lettres patentes et je remarque dans l'arrêt que

vous citez cette réserve significative : « Que l'Académie » ne pourrait connaître que de la langue française et » des livres qu'elle aura faits , ou qu'on exposera à son » jugement. » Faut-il s'étonner de ces méfiances ? N'était-ce pas le temps où , comme vous l'avez mentionné avec un grand bonheur d'expression , Montmorency *venait d'expier sa défaite*.

» A Dieu ne plaise que je veuille en ce moment rabaisser la gloire de celui à qui la France doit un des pas les plus décisifs faits vers son unité , le principal élément de sa force , mais en constatant la grandeur des résultats , l'histoire a le droit , le devoir aussi de rechercher les causes et surtout de gémir sur les moyens. Serait-il juste par exemple en présence des bienfaits d'une révolution dont nous savourons les fruits , de ne pas pleurer sur les victimes de cet immense sacrifice ? C'est ainsi que je puis , sans méconnaître les avantages que notre gloire nationale et notre civilisation ont retirés de la création de l'Académie Française , sans même dénier à son fondateur tout droit à notre reconnaissance , que je puis dis-je , voyant l'homme dans le héros , constater encore que la vanité littéraire dont le cardinal donna tant de preuves ne fut pas étrangère aux inspirations qui lui dictèrent cette heureuse pensée. Comment en douter quand on voit sa main dans cette-déplorable querelle du Cid où Corneille du haut de sa gloire littéraire osa lui tenir tête jusqu'au point d'écrire en parlant de soi-même , et en vue très certainement de l'auteur de *Mirame* ,

- « Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée ,
- » Et pense , toutefois , n'avoir point de rival
- » A qui je fasse tort en le traitant d'égal. »

» Corneille à qui il n'eut manqué pour que son temps comblât à son égard la mesure de l'injustice que d'avoir pour successeur à l'Académie, le duc du Maine. Ce jeune prince sollicita cette succession. On a dit, mais je ne saurais le croire, que Racine fut chargé par l'illustre compagnie de lui répondre « que lors même qu'il n'y » aurait pas de place vacante, il n'y avait pas d'académicien qui ne fut ravi de mourir pour lui en faire » une. » Je soupçonne la malignité de d'Alembert d'avoir imaginé cette réponse. Elle rappellerait dans tous les cas, au servilisme près, le mot échappé à de Boze à propos de l'abbé Tallemant: « La manière dont M. l'abbé décrivait nos » pertes a souvent fait souhaiter qu'elles fussent plus fréquentes. » Quoiqu'il en soit Louis XIV refusa de ratifier l'élection du duc du Maine, refus que je mets au-dessus du gain d'une bataille, et Thomas Corneille succéda à son frère, cette fois certes sans que le prédécesseur fut remplacé.

» Je pourrais, Monsieur, signaler encore plus d'une de vos appréciations sur lesquelles il faudrait que l'un de nous fit quelques pas pour que nos sentiments se confondissent. J'aime mieux laisser cette assemblée sous l'impression de votre parole. Ce que j'ai dit suffit pour marquer l'attention que j'ai été heureux de lui donner, et pour témoigner que le terrain sur lequel vous venez de faire vos premiers pas est celui où se rencontrent volontiers toutes les admirations pour les grandes choses, tous les respects pour les honnêtes pensées, toutes les aspirations plus ou moins heureuses vers le beau, c'est-à-dire en un mot les cœurs qui, servis par des forces

inégales sans doute , sont également passionnés pour la perfection indéfinie , ce but auquel , selon le dire infail-
liblé de l'Évangile , doit tendre l'humanité. »

Après ces discours M. Noble, avocat, lit une légende en vers , de M. Garbeiron, membre absent.

LE VIEUX MAUDIT.

LÉGENDE.

Un voyageur, vieux comme Hérode ,
Sous l'éclair qui dans la nuit rôde ,
Passait rapide et solennel ;
Sur son manteau sa barbe blanche
Ruisselait comme une avalanche ;
Tel on peint le Père Éternel.
Mais son front , que l'orage bistre ,
A je ne sais quoi de sinistre ;
C'est un réprouvé m'a-t-on dit.
Passez vite , ô rieuses filles ,
Et signez-vous sous vos mantilles :
C'est un maudit ! . . .

D'un pas, que l'ouragan emporte ,
Du moulin il atteint la porte ,
Qu'il heurte d'un doigt défiant ,
Holà ! dit-il , belle meunière ,
Ne soit point sourde à la prière
Du pauvre vieillard défaillant ;
Chaume et castel , tout me repousse ;
Mais , beau front prouve une âme douce ;
N'écoute pas l'écho , qui dit :
Passez vite , ô rieuses filles ,
Et signez-vous sous vos mantilles :
C'est un maudit ! . . .

Entrez ; c'est Dieu qui vous envoie ,
Mon hôte , répond avec joie
La belle fille du moulin ;
Et puis sur la table frugale
Avec le pain bis elle étale
Sa plus blanche nappe de lin :
Mangez en paix ! — Merci cher ange ,
Mais n'entends-tu pas , chose étrange !
La meule du moulin qui dit :
Passez vite , ô rieuses filles ,
Et signez-vous sous vos mantilles :
C'est un maudit ! . . .

Qu'importe la meule , ô mon hôte ?
Jésus dit d'une voix plus haute :
Vois un frère en tout cœur souffrant.
— Tu m'a sauvé , fille divine ;

Mon siège enfin n'a plus d'épine ;
Je ne suis plus le Juif-Errant !—
Soudain , la table hospitalière
Grandit... tant que la terre entière
S'y groupe autour du Christ, qui dit :
Versez à boire , ô jeunes filles ;
Et bénissez sous vos mantilles
Le vieux maudit.

Ensuite M. Biéchy, vice-président, lit une notice
sur l'origine des peuples de l'Europe.

ETHNOGRAPHIE DE L'EUROPE.

LES MÉDES ET LES SIGYNNES.

(Histoire de l'Alsace depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par X. Boyer, conseiller à la Cour impériale de Colmar. Paris et Strasbourg, chez Levrault.)

MESSIEURS ,

S'il faut chercher dans l'histoire des données certaines sur le passé, et une source féconde d'enseignements pour la direction de la vie publique et privée, plutôt que des scènes brillantes et le charme d'un esprit se plaisant à contempler les fortunes diverses des empires ; on doit dire que les histoires restreintes et locales conviennent mieux peut-être que celle d'un vaste pays. Elles sont plus vraies d'abord : les grands évènements, qui intéressent une partie notable de l'humanité, sont le résultat d'une multitude infinie d'actions locales, peu connues ou dédaignées de l'histoire générale, qui se borne à les résumer dans la mesure plus ou moins arbitraire de l'importance qu'elle leur attribue. Elle n'est

ainsi qu'un tissu d'abstractions : la vie réelle , qui n'est que dans l'individu , lui fait défaut. Sur ces hauteurs où elle est confinée , il règne un souffle glacé ; la passion , l'intérêt dramatique ne se retrouvent qu'à mi-côte , dans la plaine , dans l'humble histoire provinciale , ou dans les récits biographiques. Je n'en veux pour preuve que le soin avec lequel les histoires les plus générales recherchent ces épisodes , ces détails sur les mœurs , les caractères , les souffrances individuelles , qui seuls nous émeuvent , parce qu'ils nous touchent de près et sont mieux à la portée de notre intelligence. Les sentiments patriotiques qui nous attachent à l'histoire de notre pays, nous abandonnent quand nous abordons l'histoire des pays étrangers, et ce qui nous plait alors , c'est bien moins le tableau de la vie générale de ces contrées, que celui des événements qui nous retracent la vie d'hommes semblables à nous , et luttant avec des difficultés analogues à celles que nous rencontrons nous-mêmes. Or , c'est là précisément ce qui fait le charme des histoires locales : si modeste que soit notre condition , nous pouvons nous représenter y jouant un rôle , et nous demander ce que nous eussions fait en telle circonstance , où l'étroitesse du cadre nous eût permis d'intervenir et d'exercer quelque initiative.

Je n'aurais donc pas besoin d'excuse , Messieurs , en venant vous entretenir d'une de ces histoires , d'un ouvrage qui vient de paraître sur les destinées passées d'un petit coin de terre perdu entre le Rhin et les Vosges , si je ne voulais qu'éveiller votre attention sur l'émouvant tableau des luttes , des travaux , des institutions , des

mœurs , des passions d'hommes énergiques , qui se sont agités autrefois sur une terre lointaine , sous un ciel moins clément , quoique non moins cher que celui de l'heureuse Provence.

Je m'en serais néanmoins abstenu , pour éviter le soupçon d'une indiscrete , bien que fort pardonnable faiblesse pour ce pays et cette histoire ; mais l'auteur de cet ouvrage , avant d'aborder ses dramatiques récits , a été amené par la nature même de son sujet , à se poser l'inévitable question qui ouvre toute histoire , et à se demander d'où est venu ce peuple dont il se propose de raconter les annales , quelle main ou quelle étoile l'a conduit sur le sol qu'il occupe aujourd'hui , et , par suite , d'où sont venus tous les peuples de l'occident de l'Europe. Question obscure , d'un intérêt tout général et tout abstrait , mais où j'ai cru entrevoir la chance de vous faire goûter ce plaisir austère qu'éprouve l'esprit en agitant les grands problèmes qui touchent aux origines des choses ou des hommes. Et j'ai cédé d'autant plus volontiers à cette séduction , que la réponse faite par l'auteur est plus neuve , plus hardie , et s'éloigne davantage des idées reçues du vulgaire comme des savants. C'est, vous le voyez , Messieurs , d'un paradoxe historique que je viens vous entretenir ; mais , vous le savez , les paradoxes de la veille sont souvent les vérités du lendemain. En sera-t-il ainsi de celui-ci ? Je l'ignore , en le souhaitant et en l'espérant pour l'auteur : mais l'important pour nous , c'est que j'aie le bonheur de vous intéresser , et j'y ferai mon possible , malgré l'aridité du sujet.

Comment se sont formées les populations de l'occi-

dent de l'Europe ? L'*Ecriture Sainte* , qui nous dit comment les fils de Noé se sont partagé l'Asie, est muette sur l'Europe , et ne nous dit point à quels fils de Japhet remonte cette race privilégiée à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir. Pour porter quelque lumière dans la nuit de nos origines , nous en sommes réduits au secours des sciences profanes , aux renseignements de la physiologie , à la comparaison des idiômes , à des traditions obscures et aux témoignages relativement tardifs des premiers historiens de la Grèce. Aussi le problème a-t-il reçu les solutions les plus diverses , depuis celle qui nous fait descendre de l'antique race des Pélasges , jusqu'à celle qui nous donne à tous pour pères un peuple dont le type fidèle se serait conservé sur les rivages et les collines de la Basse-Bretagne.

Dans cet embarras de solutions opposées , et privé du secours des traditions sacrées , qui gardent sur nos origines européennes un silence bien fait pour humilier notre superbe , l'auteur de l'Histoire d'Alsace dont je parlais tout à l'heure , M. Boyer , conseiller à la Cour impériale de Colmar , s'est adressé à la source la plus autorisée des traditions profanes , aux récits du vieil Hérodote , et à force de fouiller d'un œil avide l'immense recueil de ce père de l'histoire profane , il a fini par y trouver ce qui semble devoir être désormais la clef de la difficulté , ou au moins un point lumineux dans les ténèbres de l'Ethnographie.

« Le pays au-delà de l'Ister , dit Hérodote , paraît désert et immense , et n'est occupé , autant que j'ai pu l'apprendre , que par les *Sigynnes*. Leurs habits ressem-

blent à ceux des *Mèdes* ;... ils sont limitrophes des *Vénètes*, qui habitent les bords de l'Adriatique , et se disent eux-mêmes une colonie de *Mèdes*. Mais je ne puis comprendre comment des *Mèdes* se sont transplantés en ce pays ; cependant tout est possible avec le temps. »

Voilà donc , au rapport d'Hérodote , quels furent les plus anciens habitants connus du centre de l'Europe ; et voilà aussi le point de départ de tout le système de M. Boyer , qui trouve dans Hérodote même la réponse à la question que se pose cet historien. Sésostris , roi d'Egypte , conquiert tout le sud-ouest de l'Asie , passa ensuite en Europe , et y laissa , en témoignage de sa gloire , des monuments et surtout des colonies. Or , Ctésias nous montre dans l'Egypte même un peuple portant le nom de Sigynnes.

Ces colonies médo-égyptiennes ont dû s'étendre , et paraissent avoir peuplé successivement tout le bassin du Danube , celui du Rhin , ainsi que l'Italie , la Gaule et l'Espagne , signalant leur passage et leur séjour par les dénominations qu'ils ont données aux lieux et aux fleuves , et qui permettent de suivre leur route dans ces lointaines migrations.

Les tribus qui composaient la nation des *Mèdes* ou *Ariens* étaient les *Bousaï*, les *Struchates*, les *Parétacènes*, les *Budiens* , les *Arizantes* et les *Mages* , auxquels il faut joindre leurs voisins les *Hircaniens* et les *Germaniens*. Les *Bousaï* ou pasteurs se retrouvent dans les *Boii* de la Bohême , de la Bavière , de la Gaule et de l'Italie ; les *Struchates* et les *Parétacènes* , dans les *Etrusques* et les *Rasènes* ; les *Budiens* , dans les *Budiens* du Borysthènes et

les *Budiens* du Danube , avec leur capitale *Bude* ; les *Arii* rappellent les *Ariens* de la Germanie et expliquent tous ces noms d'*Aar* et d'*Arare* donnés à tant de rivières qu'ils auront dû traverser. La forêt *hercynienne* et les monts *hercyniens* ne sont-ils pas un souvenir de l'Hyrkanie et des monts hyrcaniens ? Enfin , les *Magiars* de la Hongrie, auxquels on a cherché sans succès des ancêtres au pied de la grande muraille de la Chine , les *Magiars* sont-ils autre chose que le peuple-roi des Mèdes , les Mages , qui auraient encore donné leur nom à *Magetoburgum* , *Maguntia* , *Magetobria* , *Magstadt*..?

Ce n'est pas tout : sur le territoire même où Hérodote a placé les Sigynnes , que trouvons-nous d'abord ? *Mé-diasch* , *Ségeswarth* , *Segeth* , les *Tchingannes* , les *Ségulones* , *Segestia* , *Segestana ora* , et tant d'autres noms qui rappellent les Mèdes et les Sigynnes. Non loin de là , sur l'une des routes qui conduisent du bas Danube en Italie, se présentent les *Medoaci* , le *Medoacus major* et le *Medoacus minor* , aujourd'hui le Bacchiglione et la Brenta , et plus avant encore , *Medullia*.

Quelle a dû être la première halte des Mèdes-Sigynnes en mettant le pied dans la Gaule ? Le territoire qui s'étend entre le Rhin et la Saône ; plus tard , ils seront arrivés sur les rives de la Seine. Eh bien ! la première halte s'est appelée *Médiomatricie* ; la seconde , *Séquanie* , et, des deux rivières dont ils ont peuplé les bords , l'une a pris le nom de *Sigynna* , et l'autre , celui de *Sequana*. *Mediomatricia* veut dire en sanscrit la mère des Mèdes, et qui ne reconnaît dans la Séquanie l'appellation même des Sigynnes , modifiée en s'éloignant de sa source et en

passant par la bouche des Gaulois ? La migration , en suivant le cours de la Saône , a dû atteindre le Rhône ; et en effet , sur les rives de ce fleuve se présentent les *Ségusiens* , les *Ségulaunes* , les *Ségovallones* , et plus loin , en-deça comme au-delà des Pyrénées , les *Ségobriges* , *Siguenza* , *Ségovie* , *Saguntia* , etc. Que sont aussi sur différents points de la Gaule tant de villes portant le nom de *Mediolanum* , ainsi que la *Meduana* , *Segodunum* , *Seguntia* , *Segustera* , *Segonza* , *Segun* , *Sigwaldi* mons , et cent autres appellations analogues , sinon la trace des Mèdes et des Sigynnes ?

» Ces peuples franchissent les Alpes à la suite de Bellovèse : ils trouvent au-delà des monts des peuples de même souche et de même nom , et , pour cimenter leur alliance , ils bâtissent ensemble deux villes qui rappellent encore les souvenirs de la Médie et des Sigynnes : ils fondent *Mediolanum* et *Ségusio* , Milan et Suze.

» Les Sicani se rattachent à la même origine. Chassés des rives de la Saône par les Ligures , autre tribu asiatique , ils passent les Alpes , et , refoulés successivement jusqu'au bout de l'Italie , ils vont peupler la Sicile et lui donner leur nom.

» Il ne serait d'ailleurs pas difficile de retrouver les lieux témoins du triomphe des Ligures : on les reconnaîtrait à ce nom national devenu le cri de guerre de toute une race gallique : *ombro* , *ambro* , dans lequel les terribles Cimbres vaincus par Marius reconnurent le signe de la communauté de leur origine avec ces peuples. Ce nom révélait chez eux la plus sublime des croyances , il était digne de devenir l'appellation nationale , et le

cri de guerre des Gaulois : il signifiait *immortels*. Or, les Mèdes avaient un corps d'*Immortels*, et aujourd'hui encore l'une des villes saintes de l'Orient porte le nom d'*Ombritzir*, ville éternelle ; c'est la capitale des Sicks, chez lesquels M. Boyer retrouve les ancêtres des Saxons.

» Ainsi, au point de départ en Europe, *Médiasch* et *Ségesvar* ; au point d'arrivée, *Médiomatrice* et *Séquanie* ; à leur premier établissement au-delà des Alpes, *Médio-lanum* et *Ségusio* ; et tous ces peuples réunis, comme pour mêler à ces souvenirs de la Médie et de l'Égypte, des Mèdes et des Sigynnes, communs à eux tous, le souvenir des Pélagés, applicable seulement à une partie d'entr'eux,.... confondent leur nationalité dans une dénomination pélasgique, consécration de la plus sublime des croyances, l'immortalité; ils s'appellent *Ombriens* les *immortels*. »

« C'est à une source glorieuse aussi que *Sigynne* et tous ses dérivés ont été puisés ; ce nom-là était digne de figurer à côté du nom d'Ombrien ou d'Ambro, pour marquer la place d'un peuple de héros : il signifiait les *vainqueurs*. Peut-être même cette alliance des *vainqueurs* et des *immortels*, des *Sigynnes* et des *Ambro*, s'était-elle faite au-delà du Rhin, bien des siècles avant la conquête de la Gaule ; et les Francs, en mêlant leur sang au sang gaulois, n'ont-ils fait à leur insu que retremper leur vitalité dans les deux premiers éléments de leur existence et de leurs nationalité : n'étaient-ils pas des *Sigambres*. (p. 230) ? »

J'abrège à regret tous ces détails qui jaillissent avec une abondance inépuisable sous la plume savante de

l'auteur, et qu'il poursuit du fond de la Russie et des presqu'îles Scandinaves jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, trouvant toujours la confirmation de ses découvertes ethnographiques dans la comparaison des langues, des coutumes et des croyances religieuses.

Il fait justice d'abord des préjugés qui font venir la plupart des langues de la vieille Europe du grec et du latin : toutes les langues de l'Europe, le grec et le latin y compris, viennent des langues de l'Orient, du Sanscrit, l'antique idiôme des Perses. C'est là un fait que les travaux de la linguistique moderne ont mis hors de doute, et qui fournit à M. Boyer un irréfutable argument.

Quant aux mœurs et aux coutumes, je ne veux choisir que les traits les plus saillants, Les Vénètes, qu'Hérodote fait venir de la Médie, avaient apporté de l'Orient une coutume étrange autant que caractéristique. Chaque année, à l'instar des Assyriens, ils réunissaient les jeunes filles nubiles de la nation, et les mettaient à l'encan, en commençant par les plus belles, à la condition, toutefois, que les acquéreurs épouseraient les femmes ainsi achetées. Le prix donné pour les belles servait comme complément aux attraits de celles que la nature avait moins favorisées. Chacun a admiré ces vases antiques, ces urnes cinéraires, ces chefs-d'œuvre sortis de la main des artistes étrusques ; eh bien, leur perfection dans cet art n'est qu'un pâle reflet des prodiges céramiques des Égyptiens et des Mèdes, et l'on retrouve ce goût pour la même industrie, sous des formes diverses, en Hongrie, en Bohême, dans la Souabe, dans les Gaules, et, en général, dans toutes

les contrées où les migrations médo-sigynnes ont laissé quelques traces. Il n'est pas jusqu'aux costumes caractéristiques de ces pays qui ne rappellent par la vivacité de leurs couleurs et l'ampleur de leurs formes, la pompe et l'éclat de l'habillement des Mèdes. Interrogez la Vénétie, le Tyrol, la Suisse, l'Alsace, suivez les bords du Danube ou du Rhin, partout vous verrez surgir, sous les formes les plus grandioses et les plus brillantes, quelques souvenirs de la Perse et de la Médie. La science historique avait signalé depuis longtemps les profonds rapports établis entre les croyances et les pratiques religieuses de l'Orient et celles de la Germanie et de la Gaule. Ces rapports regardés longtemps comme fortuits, sont reconnus aujourd'hui comme étant le fait d'une filiation analogue à celle qui fait dériver de la même source les langues-mères de l'Europe; et il n'est plus permis d'admettre avec les savants du 18^e siècle, que les traces nombreuses des cultes de Mithra et d'Isis que l'on trouve à chaque pas dans les histoires et dans les monuments de la Gaule, proviennent de ces importations orientales au moyen desquelles le paganisme expirant essaya de se ranimer au temps des empereurs romains. Ces traces remontent plus haut, et les recherches plus pénétrantes de la science contemporaine ne laissent plus de doutes sur leur origine; elles remontent aux premières migrations venues de l'Orient, elles s'expliquent par les mêmes textes qui nous ont servi de fils conducteurs au milieu des ténèbres de ces premiers âges historiques, elles fournissent un nouvel et puissant argument à l'hypothèse hardie de M. Boyer, elles la

confirment avec toute l'autorité de faits désormais acquis à la science.

Telle est, en abrégé, Messieurs, la doctrine exposée au début de l'histoire d'Alsace de M. Boyer ; j'ai lieu de craindre sans doute que l'extrême aridité de ces développements ne vous ait importunés ; mais toute œuvre sérieuse est assurée de vos sympathies, et celle-ci est non-seulement sérieuse, mais tellement neuve et hardie, qu'elle ne tend à rien moins qu'à renouveler complètement les idées généralement reçues en ethnographie. Elle fait table rase du passé, tout en ne s'appuyant que sur les témoignages les plus anciens et les plus autorisés. La doctrine de M. Boyer n'est proprement qu'une systématisation de celles d'Hérodote, de Strabon, des fondateurs de l'histoire et de la géographie du vieux monde ; et je m'imagine que si, nouvel Epiménide, le père de l'histoire sortait de la tombe où il repose depuis vingt-deux siècles, il apposerait volontiers son approbation au bas de cet exposé des origines des populations de l'Europe. Je ne sais quelle fortune est réservée à la découverte de M. Boyer ; mais, après une lecture attentive de son livre, je demeure convaincu qu'il faudra que l'ethnographie moderne tienne grand compte de cette doctrine, tout étrange qu'elle puisse paraître, et qu'à moins d'une réfutation péremptoire, qui sera certainement fort difficile, il faudra désormais l'admettre au moins dans ses parties essentielles.

A. BIÉCHY,

Docteur ès-lettres.

M. Noble , avocat, lit une notice sur Paulin Guérin.

J. B. PAULIN GUÉRIN,

DE TOULON.

MESSIEURS,

Sans doute à notre faiblesse n'incombait pas la tâche difficile de vous parler d'une des premières gloires artistiques de notre pays ; mais pourtant nous avons accepté avec empressement la mission que vous avez daigné nous confier ; nous avons vécu plusieurs années en communion d'amitié avec les disciples et la famille de Paulin Guérin ; et nous nous bornons à vous apporter aujourd'hui dans notre solennité les plus humbles impressions que nous ont fait ressentir toutes leurs sympathies profondes pour le maître.

Si le talent excite par lui-même l'admiration, il y a quelque chose qui vient ajouter à cette admiration et l'exalter jusqu'à la plus vive sympathie, c'est la vue des misères , auxquelles il a été en butte , des désespoirs

dont il a triomphé et des obstacles qu'il a vaincus ; imaginez en outre les élans d'un cœur bon et vertueux , où l'amour déborde , que l'adversité n'a jamais endurci, toujours confiant , toujours naïf , toujours religieux et vous vous sentirez entraînés jusqu'à l'affection la plus tendre ; c'est ainsi que nous nous inclinons avec respect devant Rubens , mais que nous aimons Andrea del Sarto, Le Corrège , Claude Lorrain , Le Sueur, Prudhon ; ainsi nous aimons Paulin Guérin.

Paulin Guérin!.... Dieu vient de nous l'enlever ; c'est dans la première quinzaine de janvier que nous avons appris sa mort , triste nouvelle !.... non pas qu'il y ait quelque chose de triste à voir un homme fort succomber , la besogne finie , mais triste pour nous qui l'avons connu , pour ses amis qui l'ont apprécié dans toute la sincérité de sa belle âme , triste pour Toulon , son pays et notre Société , qui avait inscrit avec fierté le nom de l'artiste sur le livre de ses élus.

C'est bien lui qui a mérité plus que l'admiration ; toute sa vie il a combattu avec un mâle courage , sans défaillances , sans faiblesses , toujours héroïque non pas seulement contre les difficultés du travail , car le travail est la condition glorieuse de l'homme , mais encore contre les exigences matérielles qui prosternent. Puisse son nom servir d'encouragement à ceux de ses jeunes compatriotes , qui s'élancent après lui dans la carrière artistique plus hérissée d'écueils qu'elle n'est parsemée de fleurs !...

Jean-Baptiste-Paulin Guérin est né dans notre ville le 24 mars 1783 du sieur Jean Guérin et de dame Marie-

Reine Grizan. A tort, quelques livrets d'exposition l'attribuent à Marseille.

Paulin passa son enfance dans la boutique de son père, qui était serrurier; sous la renaissance l'orfèvrerie offrait au génie qui préludait une foule de travaux pour l'exciter; l'art déployait partout son luxe intelligent; les meubles n'étaient pas comme aujourd'hui des pacotilles usées sitôt ternies, mais des conceptions complètes, rêvées et exécutées par des artistes d'un rare mérite; la mosaïque fidèle à l'impulsion donnée par Luca Della Robbia formait des apprentis, auxquels elle assurait dès l'abord la vie matérielle, tout en leur montrant des horizons glorieux plus éloignés. Mais dans notre époque que de peines pour allier sans succomber la vie matérielle à la vie contemplative, hormis d'avoir une énergie surhumaine !

Comment l'apprenti serrurier parvint-il à se créer une position parmi les hommes de son temps? c'est toute une histoire de souffrance et de dévouement. Son père alla s'établir à Marseille en 1794; Paulin avait onze ans; au lieu de l'éducation soignée, qui développe toutes les facultés humaines, forme un sens droit et rend le jugement facile et plus sûr, les rudes épreuves d'un labeur qui brise le corps et affaisse l'esprit. Jean Guérin voulait pourtant que son fils connût le dessin linéaire à cause de son utilité pour le métier qu'il était contraint de lui donner; Paulin consacra ses heures de repos à fréquenter une école gratuite; il y fit de remarquables progrès et laissa bientôt de côté le dessin froidement mathématique, l'algèbre artistique pour se laisser

aller à son inclination naturelle vers la belle ligne, la ligne de la forme vivante.

Dès lors sa vocation se dégage et l'enfant commence à se la formuler à lui-même, mais avec tristesse. Déjà le voilà qui souffre du martyre qui sera le martyre de toute son existence, dès cette époque le voilà tourmenté par une lutte cruelle entre son devoir et ses penchants généreusement ambitieux. Quelle sera sa décision? osera-t-il résister à son père qui lui démontrera victorieusement combien ses bras sont nécessaires à l'atelier de la famille? fléchira-t-il pour nourrir silencieusement dans son cœur les angoisses d'un renoncement? ou bien fermant l'oreille à tout ce qui ne lui conseille pas la gloire de l'avenir ira-t-il droit devant lui, inflexible et implacable?

Les événements tranchèrent la question; l'atelier de Jean Guérin chôma, le travail diminuait tous les jours; en 1802, il cessait entièrement. Paulin s'adonna dès lors complètement à la peinture; mais ce n'est pas tout; l'occasion de paraître au grand jour quand viendra-t-elle? Produire dans l'isolement, c'est une condition nécessaire; hélas! est-elle possible à qui n'a point la vie assurée? Un jour pourtant sa modestie fut trahie par hasard, et un riche armateur, pour lequel il avait travaillé dans la boutique de son père vit ses ébauches; il en fut tellement touché qu'il lui fit une commande et la paya cent écus.

Oh! la première commande! elle fait battre le cœur comme la première femme dont l'imagination du jeune homme caresse le rêve; elle irrite l'aspiration, parce qu'elle semble ouvrir les horizons de l'avenir; elle légitime l'ambition encore confuse et hésitante; elle rassure

la timidité et fortifie les premiers essais , source quelquefois des plus mortelles déceptions.

Paulin était riche : il avait cent écus , une foi profonde, et 19 ans ; il partit pour Paris.

Pauvres pèlerins ! avec quelle conviction vous entreprenez le voyage qui aboutit à votre Mecque , à la grande ville , dont le plus beau palais est le Louvre ! savez-vous bien où vous allez et si la cité sainte de vos rêves n'est pas une Babylonne ? O ville meurtrière et homicide pour qui n'a point une résolution énergique , et qui tue la sève des timides talents !

Mais Paulin avait 19 ans , l'âge où le cœur rayonne et illumine tout ce qu'il touche pour l'admirer comme si la lumière venait d'ailleurs , semblable au soleil qui adorerait la nature sans s'apercevoir que la nature est belle grâce à lui. C'était en 1805 ; le jeune artiste est admis gratuitement à l'atelier des élèves de M. Vincent ; gratuitement ! à quoi bon ? deux mois après , le voilà contraint de l'abandonner et réduit à se louer comme manœuvre. Ah ! nous en avons connu beaucoup de ces jeunes gens qui avaient de la force et qui sont tombés parce qu'il leur a fallu vivre d'expédients ! Entraîné d'un côté par une fatalité toujours opiniâtre à l'écarter de son but et de l'autre par sa passion toujours obstinée à poursuivre ce but , comment Guérin fût-il assez robuste pour résister à ce déchirement continuel de sa volonté ? il avait une conviction religieuse profonde ; il croyait en Dieu, il avait foi en l'art ; il aimait sa famille ; il se résigna et espéra toujours. A cette époque il ajourna les rêves de son ambition , et dans l'atelier de Gérard , pendant

huit ans, il prépara des fonds, fit des satins, des velours, des meubles et autres accessoires. — Du prix de ses labeurs, il nourrissait sa famille.

Or, voici comment Gérard se comporta à l'égard de son apprenti? on engageait Guérin à demander à la princesse Murat, alors de passage à Paris, de la suivre en Italie comme attaché à sa personne; à cette époque d'art officiel, il lui était nécessaire de l'apostille de Gérard, qui la refusa pour ne pas perdre son manœuvre et qui effaça même de la pétition les mots, où le jeune artiste se disait son élève et son protégé.

Pour qui a pu connaître Paulin Guérin, il est inutile de dire combien son cœur dût être mortifié par ce procédé inqualifiable du maître qui contenait un affront à sa modestie, affront, dont il n'eût jamais pu suspecter la possibilité. Cet acte voulait une vengeance! il suffisait pour briser l'avenir de Guérin, qui atteignait à sa 29^e année; mais notre artiste implacable répondit en exposant au salon de 1842 son *Caïn après le meurtre d'Abel*, actuellement au Luxembourg. Certes, le despotisme du maître fut bien puni.

Cette œuvre révéla son auteur à l'attention publique; la critique du temps s'en émut; s'était une époque, où les écoles tendaient à s'individualiser; Caïn, crispé par le remords et tel que nous le peint la Bible, se raidit contre un arbre complètement ébranché par la foudre: sa femme, la mère éplorée, est accroupie à terre avec ses enfants, pauvres petits êtres, qui dorment tranquilles sous la malédiction divine, sous le châtiment d'un crime, qui n'est pas leur crime à eux; la mer, qui

gronde à gauche ; un paysage effaré et vaste ; un ciel sombre et gros de tempêtes , qui s'illumine du feu sacré et gronde comme prêt à ouvrir ses cataractes vengeresses ; toute la nature est en proie à une angoisse déchirante. Si l'on peut reprocher à la figure de Caïn d'être trop académique , au paysage d'empiéter sur la scène principale, c'est avec émotion que l'on admire le groupe de la mère et de ses enfants ; il y a un modelé et un fini d'exécution , qui n'enlèvent rien de son charme à un sentiment naïf et profond. Paulin Guérin apparaissait avec les qualités qui le distinguent : artiste sérieux et savant , esprit biblique , dessinateur habile , donnant la vie réelle à ses compositions en dehors de la ligne classique et sculpturale , qualité peu commune encore à cette époque , comprenant la couleur, fondant les tons avec délicatesse et jouant habilement avec les effets du clair-obscur.

Dès lors , Paulin Guérin compta au nombre des artistes et exécuta quelques travaux pour le gouvernement, mais pas assez pour satisfaire aux besoins de sa famille ; il se mit à faire le portrait ; les qualités que nous lui avons reconnues le rendaient apte à ce genre artistique et sans sa profonde répugnance pour tout ce qui est exploitation il y eût rapidement acquis une fortune.

Le portrait de Lamennais excita une admiration unanime pour l'énergie et la vérité de l'expression ; il est cité comme un modèle ; vous pourrez l'admirer , Messieurs , quand vous irez visiter les galeries de l'exposition générale , qui contiennent l'inventaire artistique de notre époque. A côté , le portrait d'un missionnaire à mi-

corps , non moins beau , qui vient d'être aussi exposé. Gérard comprit si bien le mérite hors-ligne de notre artiste dans ce genre , qu'après une réconciliation des plus cordiales , il lui assura que lui seul ferait son portrait , si jamais quelqu'un devait le faire. Le portrait de Gérard n'existe point.

Successivement Guérin fit et exposa en 1822 un tableau d'*Anchise et Vénus* ; en 1824 , *Ulysse en butte au courroux de Neptune* ; en 1827 , *Adam et Eve , exilés du Paradis terrestre* ; en 1829 , *la S^{te} Famille* , qui est dans notre cathédrale ; en 1833 , *l'héroïsme du chevalier Rose , lors de la peste de 1720 , à Marseille* , placé à l'intendance sanitaire de cette ville ; en 1834 , *Jésus en croix entre le génie du bien et du mal* , envoyé à l'église de la Nouailles , près de Sarlat ; en 1838 , *S^{te}-Catherine* , et une figure de fantaisie , intitulée *Réverie* ; en 1844 , *la conversion de S^t-Augustin* ; en 1847 , *S^{te}-Anne apparaissant aux habitants de la ville du Castellet (environs de Toulon) et leur donnant la Sainte Vierge leur protectrice* ; deux tableaux du *Sacré-Cœur* ; enfin , il reste dans son atelier , et presque entièrement terminés , *le Génie malheureux ou paraphrase de la parabole du Samaritain* , et *le Christ à la colonne , au milieu de deux Anges en adoration*.

Il ne nous est pas possible , Messieurs , et vous ne l'exigez pas , d'entrer dans la description de toutes ces œuvres ; nous avons parlé du Caïn d'après nos souvenirs ; mais il y a ici une toile de Paulin Guérin , pour laquelle nous avouons une sorte de prédilection ; nous voulons parler de *la S^{te} Famille* , placée dans notre cathédrale. Chacun de vous la connaît ; rien de plus simple

que le sujet en lui-même ; Marie et Joseph, dans leur fuite en Egypte, se reposent sous le vestibule d'un temple ; Marie tient dans ses bras Jésus endormi ; à droite et dans les airs, un ange portant les instruments de la passion. Ce qui saisit dès l'abord, c'est le contraste entre la Sainte Vierge et le vieillard ; il y a dans l'attitude de Marie plus de douleur céleste, plus de résignation triste que de fatigues et de lassitudes corporelles ; il semble qu'elle est aspirée par le ciel ; Joseph tient davantage à la terre ; ses angoisses ont quelque chose de matériel ; son corps est plus affaissé ; sa tête nous rappelle un peu celle du Joseph de la S^{te} Famille de Raphaël, au salon carré du Louvre ; il s'abîme moins profondément que Marie dans les desseins de Dieu pour en accepter les arrêts inflexibles ; on dirait qu'il se soumet sans comprendre tout à fait le mystère du salut. Jésus, la tête penchée sur le sein de sa mère, dort en rêvant, victime résignée, toute radieuse des pressentiments du Golgotha. Une lumière céleste et blanche tombe du ciel par l'avant-gauche du tableau en rayon, qui éclaire comme point principal l'Agneau sans tache, et dont les reflets se projettent sur la Vierge et sur Joseph, ce qui permet à l'artiste de jouer avec le clair obscur, pour lequel il a une si grande prédilection.

Si maintenant nous examinons chaque figure dans ses détails, nous sommes émerveillés par cette naïveté pleine de grandeur qu'on peut appeler italienne, parce que les artistes italiens l'ont poussée jusqu'à son plus haut degré de puissance ; et plusieurs d'entr'eux ont si bien rapproché par leur génie la fiction de la vérité qu'ils ont

mérité le titre de divins. Ce ne sera point de notre part une hardiesse que de comparer la peinture à l'art dramatique ; à ce point de vue les Italiens sont des auteurs tragiques , dont les personnages sont grandis au-delà des proportions de la nature humaine. La comédie serait représentée par les artistes flamands ; ceux-là humanisent au contraire les grands sujets et les font descendre jusqu'aux dimensions de la vie ordinaire et commune. Paulin Guérin se rattache à la première famille par la vérité grandiose de l'expression de ses têtes et la majesté des attitudes.

Si une critique scrupuleuse et sévère a pu tout en restant dans les limites de son droit reprocher à notre artiste d'avoir quelquefois , lors de ses débuts , abusé de certaines couleurs qui ont rejailli sur l'ensemble en reflets criards , ici elle admire avec joie l'harmonie générale , la conscience des détails , l'habileté d'un dessin achevé , sans qu'un fini d'exécution aussi parfait revête une apparence froide et léchée ; elle constate le modelé suave et la morbidesse du maître. (1)

La toile d'Anchise et Vénus attira à Paulin Guérin l'amitié de Louis XVIII, qui le nomma chevalier de la légion-d'honneur ; dès lors son atelier fut assidument visité par des princes , des pairs , des ministres et de grandes dames , ces dispensatrices de renommée. Il fit le portrait du roi ; Charles X lui accorda la même amitié ,

(1) Le tableau de la *S^{te} Famille* est déjà endommagé par les flamberges , et si l'on n'y prend garde , il sera bientôt détruit. Puissions-nous éveiller l'attention de notre clergé si intelligent.

ce qui entraîna vers notre artiste les cœurs des courtisans.

Eh ! bien , l'on se demande comment Paulin Guérin ne s'est pas amassé , au milieu de telles circonstances , une fortune considérable ? Et d'abord il s'est toujours sacrifié à sa famille ; il n'a pas été seulement un père dévoué , mais toute sa vie il s'est considéré comme lié par les titres de fils et de frère ; et puis , il n'a jamais rien voulu demander ; il n'a rien exigé si ce n'est de son talent , de sa propre valeur personnelle ! Pauvre sage ! il est passé en faisant le bien mais sans rien récolter pour lui et sans spéculer de sa vertu ; tout ce qui ressemblait à la moindre velléité d'intérêt personnel répugnait profondément à son âme , et qu'on ne croie pas que nous nous exaltions ici à plaisir sous le coup d'une admiration inconsidérée. En effet , Paulin Guérin n'a reçu que la modeste place de professeur de dessin à la maison de S^t-Denis en 1828 , et un logement au palais de l'Institut , dont il n'a pas été membre quoiqu'il ambitionnât vivement cette faveur ; mais il ne l'a jamais obtenue à cause de sa timidité , à cause de son obstination à rester dans son honnête isolement. Il aurait voulu pouvoir ne prendre de l'art que sa noble et généreuse agitation ; et c'est ainsi qu'on peut expliquer comment après le retentissement qui se fit autour de son nom , il ne lui est pas resté plus de profit qu'il n'en a obtenu.

Ce n'est pas tout ; il a eu son martyre d'artiste : *le Jésus en croix entre le génie du bien et le génie du mal* fut donné par le gouvernement à une petite église de village beaucoup trop étroite pour les dimensions de la toile. Le curé

la coupa jusqu'à ce qu'elle pût entrer à la place destinée pour la recevoir. En outre , il manquait des tuiles au couvert de la chapelle , et la poussière et la pluie ont complètement détérioré l'œuvre artistique.

Ce tableau était frappé d'une sorte de malédiction ; des critiques , qui l'avaient admiré dans l'atelier , proposèrent à l'auteur d'en faire l'éloge dans les journaux. Fidèle à sa modestie naïve , Guérin ne répondit pas avec assez d'empressement , et les souverains distributeurs de la petite gloire quotidienne se turent ou mordirent ; peut-être se méprirent-ils sur la froideur apparente de l'artiste qu'ils confondirent avec le dédain ?

Guérin travailla encore à la galerie de Versailles , qui contient de lui deux tableaux représentant : l'un *Anne d'Autriche* , et l'autre *une Renommée*.

Notre artiste était dans la vie privée un homme d'une conversation facile , agréable et affectueuse ; il avait corrigé l'insuffisance de son éducation première par un long travail et avait acquis des connaissances variées. Vertueux comme l'homme intrépide d'Horace , il a vainement vu tomber des ruines autour de lui ; son cœur a toujours aimé les lierres qui grimpaient autour de leurs débris ; il a tout sacrifié à ses convictions ; la religion fut toujours son plus ferme appui ; il aimait peu le monde et cependant , il y plaisait.

Ce qui vous touchera peut-être le plus en lui, Messieurs, c'est l'affection , le culte , qu'il a avoué à son pays pendant toute sa vie. Il parcourait avec la sympathie la plus profonde nos bulletins comme pour mêler quelque chose de son existence et de son âme aux travaux de ses col-

lègues et de ses amis. Il pleurait, le bon vieillard, quand on lui parlait de la Méditerranée ; sa pensée se repliait comme pour en évoquer les souvenirs, et il s'attendrissait.

Tel est l'homme que nous avons perdu, Messieurs ; c'était l'une de nos premières illustrations et vous me permettrez de vous communiquer le fragment d'une lettre ; elle vient de Paris ; un artiste, notre collègue, écrit à un autre artiste, notre doyen parmi les résidants, et lui dit ceci :

« Je sors de l'atelier de Paulin Guérin ; tout le monde
» y accourt pour admirer sa dernière œuvre, le Chant
» du cygne!... l'*Ecce homo*!... c'est bien là Guérin lui-
» même avec toute les impressions de son âme et de
» son grand cœur. Quelles angoisses et quel calme en
» même temps dans la tête divine du Sauveur!... Combien
» c'est peint sculpturalement!.. Tout y est grand et souf-
» frant jusqu'à la dernière limite. Guérin, dans sa der-
» nière œuvre, avait sans doute conscience d'une
» meilleure vie pour lui, et d'une transfiguration qui
» allait se faire dans son existence. Je renonce à vous
» rien décrire avec mon style qui serait trop pâle à côté
» de cette dernière création du maître.

» Cher ami, plaignons ses enfants!.....

» Toulon, notre pays, le sien, qu'il aimait tant..... ne
» peut-il par une généreuse intrigue auprès du gouver-
» nement, acquérir l'*Ecce homo*; et ne pourrait-il y faire
» joindre *la conversion de S^t-Paul*, admirable tableau
» tant par l'énergie de la pose que par la pénétration
» chrétienne, qui frappe et saisit de prime-abord?

» Combien , mon cher ami , je serais heureux d'accompagner à Toulon moi-même ces deux chefs-d'œuvre , et d'être le premier à les montrer à mes compatriotes.

» Criez de toute l'autorité de votre talent vers les puissants de la ville et que l'œuvre de la justice se fasse pour son honneur et sa glorification. »

Oui , nous répondons à votre appel généreux , cher artiste , et dans la faible force de nos moyens ; celui à qui vous vous adressez ne négligera rien et n'a rien négligé. Justice se fera sans doute , justice tardive peut-être , mais enfin qu'importe , pourvu qu'aujourd'hui elle rachète tous les torts du passé. Merci de votre dévouement si chaleureux à l'homme que nous avons tant aimé, et qui prodiguait si bien son affection aux jeunes compatriotes entraînés vers la grande ville par la passion artistique. Votre cri sera entendu et vous viendrez jouir du triomphe que vous avez su préparer. Pour nous , nous ne doutons pas un instant de la réparation légitime qu'attend la mémoire de Paulin Guérin !

Déjà , Messieurs , vous aviez pris une résolution , et vous l'aviez nettement formulée en donnant au plus humble de vos membres le soin de vous exposer l'histoire rapide de Paulin Guérin ; il a fait tout ce qui était dans la mesure de ses forces , et offre cette seule excuse à votre impatience du bien , qui sans doute ne sera pas satisfaite.

N. NOBLE.

PORTRAITS PAR PAULIN GUÉRIN.

Parmi les portraits en pied, ses principaux sont : ceux de Louis XVIII en grand costume royal, 1819, pour le roi d'Angleterre et répété plusieurs fois pour diverses villes de France ; du général Charrette, 1819 ; de la duchesse de Berry, 1819 ; du maréchal Suchet, 1822, destiné à la salle des maréchaux aux Tuileries ; de Charles X en costume royal, 1827, commandé par le ministre des affaires étrangères et répété pour les colonies et diverses villes de France ; du général d'Elbée, par la maison du roi, 1827, destiné ainsi que celui du général Charrette, à la galerie royale des Vendéens, au château de Saint-Cloud ; de l'archevêque de Paris, placé au chapitre métropolitain de Paris et détruit en 1834, lors du sac de l'archevêché ; du baron de Damas, ministre des affaires étrangères sous la Restauration ; des amiraux Truguet, de Cercey, etc. Parmi les portraits à mi-corps on remarque ceux du duc de Rohan ; du comte de Forbin ; du comte Hyde de Neuville, ministre de la marine sous la Restauration ; du marquis de Dreux Brézé ; du docteur Récamier ; de monseigneur de Salinis, évêque d'Amiens ; etc., etc. Monsieur Paulin Guérin a fait encore un grand nombre d'autres portraits à mi-corps et en buste d'hommes et de femmes, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

M. le président donne ensuite la parole à M. Garnier, pour la lecture d'une fable.

L'Aigle, le Paon et les Oisons,

FABLE.

Dans un château flanqué de deux sveltes tourelles
Aux dômes découpés ainsi que des dentelles,
Manoir ayant crénaux, mâchecoulis et ponts,
Vivaient heureux un Aigle, un Paon et dix Oisons.
L'Aigle, ce roi des airs, qu'aucun autre n'égale
Pour son allure martiale,
Possède un vol rapide, un regard enflammé :
Chez les oiseaux de proie il est très renommé.
Le nôtre, néanmoins, modestement sublime,
Se tenait loin du bruit, penché sur une cime.
Mais le Paon exporté des rives de l'Indus,
Craignant que ses attraits ne fussent méconnus,
En face du public, fût-il stupide, infime,
Développait sa queue aux reflets luxueux ;
Il faisait le coquet, le beau, le fastueux !
Telles qu'un éventail, ses plumes irisées
Miroitaient, aux rayons du soleil exposées.

Ebahis en voyant ce miracle nouveau,
Les Oisons sautillaient criant : bravo ! bravo !
Ils estimaient , autant que les travaux d'Hercule ,
 Mainte parade ridicule
Qui lassait à la fois leurs yeux et leur cerveau.
 Dignes fils de leur mère l'Oie ,
Ces niais pour des riens poussaient des cris de joie !

Un jour , l'Aigle arriva , grave et silencieux ,
Pour voir les tours du Paon. — Les rois sont soucieux. —
Tandis que les Oisons s'égayaient de la fête ,
Lui , planait dans la nue , au-dessus de leur tête.

Tout à coup , affolés par l'orgueil tentateur ,
 Les dix imprudents volatiles
Veulent imiter l'Aigle et jusqu'à sa hauteur
Espèrent manœuvrer leurs ailes malhabiles.
Leur force les trahit : ils tombent tout honteux
 Dans une mare à fond bourbeux.
Le roi des airs s'élance ; il saisit dans sa serre
Les pauvres insensés et les ramène à terre.
Ce fait montre aux rhéteurs , hommes à cerveau creux ,
Que , durant une émeute ou des maux désastreux ,
Le vrai chef est celui dont la volonté prompte
Devine les périls , les combat et les dompte.

Alors les naufragés arrachés à la mort ,
De leur libérateur célébrèrent la gloire
 Et certes ils n'eurent pas tort :

« Soyez loué , béni pour l'acte méritoire
» De votre courage puissant !
» Notre cœur vous sera toujours reconnaissant ! »

Cette fable rappelle un dicton , ce me semble :
Sottise et vanité marchent toujours ensemble.

*Le Paon faisant la roue est le présomptueux
Qui , sans mérite aucun , se grandit et s'admire.
L'Aigle est comme un héros que son génie inspire ,
Indulgent pour chacun , humain , affectueux.
Quant aux Oisons , badauds dont l'espèce est nombreuse ,
On sait que leur louange est vaine ou dangereuse ;
Car ils estiment très souvent
L'ignorant plus que le savant.*

Toulon , le 30 juillet 1855.

La musique des équipages de ligne a donné son concours à cette réunion.

A dix heures et demie , M. le président lève la séance.

Le Secrétaire-Général,

LESPERON.

ESSAI

SUR LA MÉTHODE DE BACON.

DE L'IDÉE DE LA SCIENCE.



UNE méthode est un instrument à l'aide duquel l'esprit s'élève de la connaissance de fait à la connaissance scientifique ; elle a pour unique fin de rendre cette transformation facile et sûre. Quelque idée que l'on ait des caractères distinctifs de la connaissance scientifique , cette idée domine la méthode : à chaque définition de la science doit correspondre une méthode spéciale ; tout changement dans cette définition , soit qu'il ajoute ou qu'il retranche quelqu'un des caractères attribués à la science , implique nécessairement un changement correspondant dans les procédés de la méthode. Une route est bonne ou mauvaise, non selon le but où elle mène , mais selon qu'elle y mène plus ou moins bien. L'idée qu'on se fait de la science peut être exacte, et la méthode, mauvaise ;

et, réciproquement, l'idée de la science peut être inexacte, et la méthode, excellente pour produire l'espèce de connaissance qu'on en attend. Cet ensemble de préceptes et de procédés qui forme ce qu'on appelle une méthode, n'est donc point quelque chose d'absolu, qui se puisse concevoir et apprécier isolément. La conception d'une méthode suppose qu'on s'est fait préalablement une idée particulière des caractères de la science, et l'on ne peut l'apprécier qu'en la rapprochant de cette idée. La prétention de donner une méthode nouvelle, suppose qu'on a découvert dans la science de nouveaux caractères ; de sorte que le premier soin des inventeurs de méthodes doit être de déterminer d'abord la nature des changements qu'ils veulent faire dans la définition de la connaissance scientifique.

L'idée de la science change avec le temps ; chaque époque la modifie, y ajoute ou en retranche quelques caractères, et approprie en même temps les méthodes à cette transformation. Chaque époque a ainsi sa manière particulière de définir et de chercher la science, avec une opinion plus ou moins défavorable sur la manière propre à l'époque précédente. Ce travail se résume et se précise dans la pensée de quelques hommes d'élite, qui représentent leur temps, et le représentent avec ce double caractère de prétendre chercher la science par des voies nouvelles, et de critiquer les voies suivies avant eux. Ils tiennent tous le même langage : tous déplorent l'influence funeste des méthodes reçues, tous en proposent de nouvelles, dont chacune est la seule bonne, à les entendre. Chacune d'elles est bonne et excellente en effet, non ab-

solument, mais relativement à l'idée de la science à laquelle elle correspond et s'adapte. Cette idée a elle-même son jour de faveur, où elle fait la fortune de sa méthode ; mais ce jour passe, la manière de comprendre la science se modifie, l'ancienne méthode n'y correspond plus ; il faut la changer et l'adapter à la manière nouvelle d'expliquer la science : de là une méthode nouvelle, destinée à parcourir les mêmes phases que la précédente. Toute méthode comprend donc une partie *destructive*, consacrée à montrer que la méthode de l'époque précédente ne correspond plus à l'idée que se fait de la science l'époque contemporaine ; et une partie *informatrice*, où les procédés de la méthode sont appropriés à cette idée. L'erreur de chaque époque est de croire que l'idée de la science à laquelle elle est arrivée, est définitive, et qu'ainsi sa méthode est non-seulement meilleure que celle de l'époque antérieure, ce qui est vrai, mais la seule bonne, la vraie méthode, l'unique moyen par lequel l'esprit humain puisse arriver à la vérité scientifique. On oublie ainsi qu'une méthode ne saurait avoir une valeur absolue, qu'elle ne peut avoir qu'une valeur relative, et que tout son mérite consiste dans son aptitude à produire la connaissance scientifique, quelle que soit d'ailleurs l'idée qu'on se fait de cette connaissance.

Si l'idée de la science était parfaitement définie, il n'y aurait d'autre soin que de trouver les deux meilleures méthodes, l'une pour la déduction et l'autre pour l'induction ; mais il n'en est point ainsi : la détermination des caractères essentiels de la science n'a point cessé d'être un problème depuis Thalès jusqu'à nos jours.

Chaque école résout ce problème à sa manière ; l'idée de la science est toujours vague et flottante, ce qui complique tout travail relatif à la méthode, en soulevant le problème préalable de la nature de la science.

« La science, dit Bacon, est un commerce entre l'esprit et les choses. » Elle a deux aspects, l'un qui regarde l'esprit, et l'autre qui regarde les choses : de là deux manières de résoudre le problème de la définition de la science, selon que l'on se préoccupe davantage de l'un ou de l'autre de ces aspects. Ceux qui demandent cette définition à la logique, disent avec un savant contemporain : *que la science est la connaissance logiquement organisée, et que cette organisation se résume sous deux chefs principaux : 1° la division des matières et la classification des objets sur lesquels porte la connaissance scientifique ; 2° l'enchaînement logique des propositions, qui fait que le nombre des axiômes, des hypothèses fondamentales ou des données de l'expérience se trouve réduit autant que possible, et que l'on en tire tout ce qui peut en être tiré par le raisonnement, sauf à contrôler le raisonnement par des expériences comparatives.* Cette définition est sans doute la plus complète et la plus profonde à laquelle pût aboutir la logique ; mais, quels qu'en soient les incontestables mérites, un examen attentif fait reconnaître qu'elle ne donne pas une idée adéquate de la science. Aucun des deux chefs sous lesquels elle résume l'organisation logique de la connaissance, ne forme un des caractères essentiels de la connaissance scientifique. Savoir scientifiquement, c'est évidemment savoir quelque chose qui n'est ni dans la connaissance de fait, ni perceptible aux sens,

puisque tout le perceptible est compris dans cette connaissance ; mais la division des matières et la classification logique des objets consistent dans une distribution de ces objets fondée sur leurs qualités sensibles, ce qui n'ajoute aucune connaissance nouvelle à ce qu'on savait déjà par la connaissance de fait, et n'est proprement qu'un certain ordre introduit dans la constatation des faits. Quant à l'enchaînement des propositions, qu'il soit logique ou non, il n'est pas nécessaire à la connaissance scientifique : celle-ci peut en effet se borner à un seul fait ou à une seule vérité, et, pendant plusieurs siècles, la géométrie a consisté dans la démonstration d'un petit nombre de propositions. Ni l'enchaînement, ni l'organisation logique des connaissances ne constituent donc des caractères essentiels de la science.

Le côté métaphysique de cette question de la nature de la science, a été abordé et traité d'une manière fort remarquable dès le berceau de la philosophie. Les dynamistes de l'antique Ionie étaient arrivés sur ce sujet à quelques idées qui témoignent d'une grande pénétration d'esprit. Diogène d'Apollonie, qui résume leurs doctrines, considère la nature comme un tout vivant, de la vie et des forces duquel chaque individu est une expression isolée : en étudiant les individus on arrive donc à connaître le tout. Héraclite est plus précis ; on dirait qu'il a inspiré à Bacon son admirable formule de l'*Interprétation de la nature* : « Il n'y a, dit-il (1), qu'une seule manière d'être sage, c'est de connaître la pensée qui, seule, connaît toutes choses par toutes choses. » « La sagesse n'est autre

(1) Diogène Laerce, IX, I.

que l'*interprétation* (ἐξηγήσις) de la manière dont le tout est gouverné (1). » Selon les Pythagoriciens, le nombre et l'harmonie sont la cause de toute vérité ; s'ils n'existaient pas dans les choses, rien de vrai ne pourrait être connu.

La célèbre sentence de Socrate, qu'il ne surpasse les autres hommes que parce qu'il sait qu'il ne sait rien, suppose qu'il sait ce que c'est que savoir ; mais on ne voit pas qu'il ait jamais dit en quoi il le faisait consister. Les procédés de sa méthode nous permettent, cependant, de combler en partie cette lacune. Son habitude de soumettre une pensée à toutes les combinaisons possibles pour l'examiner, nous montre qu'à ses yeux toute pensée scientifique est vraie dans toute combinaison, et repose, par conséquent, sur la vue de l'enchaînement essentiel de toutes les vérités de la science. S'il affectait encore de choisir ses exemples dans les choses triviales, pour en tirer la pensée philosophique, c'est qu'à ses yeux toute notion quelconque doit comprendre l'idée de la science, et que cette idée doit être prise comme unité de mesure dans les pensées mêmes en apparence les plus insignifiantes. Toute pensée étant le produit de la raison, on peut y rendre sensible le procédé de la raison. Chercher à se connaître soi-même c'est chercher la valeur scientifique de ses pensées.

Platon, le premier, posa le problème en termes précis : il examine dans le *Théétète* ce qu'est la science et quel en

(1) Sextus Empiricus, Adv. Math. VII, 133. — Epictète a dit de même : Jupiter a mis l'homme sur la terre non-seulement pour être le spectateur des œuvres divines, mais pour en être l'*interprète*.

est le fondement ; il cherche, non pas quels sont les objets de la science, ni quelles sont les différentes sciences, mais ce qu'est la science considérée en elle-même, ce qui la constitue et la caractérise. Il montre que ni la sensation, ni le raisonnement n'expliquent la science. Mais ce premier effort de l'intelligence sur cette question si vaste et si profonde, ne mène, en apparence du moins, qu'à un résultat purement négatif. Platon ne met aucune doctrine positive à la place des solutions incomplètes qu'il a écartées ; mais, au fond de cette longue chaîne de raisonnements à travers lesquels il promène le lecteur, se trouve une théorie qu'il ne perd jamais de vue, et à laquelle il conduit insensiblement l'interlocuteur de Socrate, lorsque, cherchant avec lui la science depuis les impressions les plus grossières des sens jusqu'aux subtilités les plus raffinées de la dialectique, il lui fait voir que la science n'est pas là, qu'elle est toute entière dans les idées, dans des principes indécomposables, évidents par eux-mêmes, universels et nécessaires, que l'esprit tire de ses propres profondeurs et de l'immédiate contemplation de son essence. Mais ces idées, ces principes constitutifs de la science, Platon ne les énumère pas ; et s'il démontre avec une force et une vigueur admirable que ni les sens, ni le raisonnement n'expliquent la science, et ne peuvent réaliser l'idéal de la connaissance parfaite qui est l'objet de nos désirs, nulle part il n'ajoute à ces résultats négatifs, une théorie précise sur les caractères essentiels de la science. Ce n'est pas qu'on ne puisse trouver dans ses autres écrits des considérations se rattachant intimement à cette question ; mais ce ne sont jamais que des vues de

profil, et la question n'est abordée directement que dans le *Théétète*, où elle ne reçoit point de solution. Selon Platon, le particulier ne peut être connu que dans le général ; toute connaissance doit être étudiée, non en elle-même, mais dans son rapport avec la science unique qui embrasse tout, la dialectique. Les sciences particulières, isolées l'une de l'autre, trouvent dans la dialectique un régulateur qui leur fait connaître, en partant de la science des principes, ce que chacune d'elles doit faire. Elles sont toutes dominées par cette science supérieure, qui, en apprenant à distinguer dans les autres sciences ce qui en doit faire partie, se reconnaît aussi elle-même comme ayant la science des autres sciences, comme étant proprement la science des sciences.

Platon débaya le terrain des solutions incomplètes et fausses qui avaient cours de son temps ; il était réservé à son disciple Aristote d'essayer d'une solution complète du problème. « Nous croyons, dit-il, savoir une chose d'une manière absolue et non sophistique et accidentelle. *quand nous croyons connaître la cause qui produit cette chose, que nous savons qu'elle en est la cause et que la chose ne saurait être autrement* » (1). Ainsi, « savoir scientifiquement, c'est savoir par la cause. Or, il y a quatre causes : la cause essentielle, la cause matérielle, la cause motrice et la cause finale. Toutes ces causes servent à démontrer comme moyens termes » (2). La forme n'est pas quelque chose de matériel, autrement un cada-

(1) *Analytiques postérieurs*, liv. I, ch. 2, p. 71, b. 2, de l'édition de Berlin.

(2) Id. liv. 2, ch. 11, p. 94, a. 20.

vre serait un homme, et une main de bois ne serait pas la simple imitation d'une main véritable (1). La forme de l'homme, c'est l'âme, dont le corps n'est que la cause matérielle (2). La forme d'un être ne tombe donc pas sous le sens. « Ce qui fait qu'une chose est, est tout entier dans la notion de ce qu'elle est » (3). « L'essence ou la forme d'une chose est la cause de l'existence de cette chose. La substance est à elle-même sa cause essentielle, tandis que l'accident a pour cause de son essence une autre chose que lui. La cause essentielle de l'accident est démontrable quand l'attribut qu'il s'agit de démontrer est médiat; elle est indémontrable, lorsqu'il est immédiat (4). » Les principes et les causes sont ce qu'il y a de plus scientifique. C'est par leur moyen, c'est par eux que nous connaissons les autres choses, et non point par les autres choses que nous les connaissons (5). Or, la science souveraine, la science supérieure à toute science subordonnée, est celle qui connaît pourquoi il faut faire chaque chose. Et ce pourquoi, c'est le bien de chaque être; pris en général, c'est le mieux dans tout l'ensemble des êtres. « La cause finale est ainsi pour Aristote la cause par excellence. » Tout a une place marquée dans le monde., dit-il; mais il y a des degrés différents, et les êtres ne sont pas isolés les uns des autres; ils sont dans une relation mutuelle, car tout est ordonné en vue d'une existence uni-

(1) *De partibus animalium*, I, 1. p. 640, b. 29.

(2) *Métaphysique*, I, ch. 11, p. 1037, a. 3.

(3) Id. L. 1, ch. 3, p. 983, a. 28,

(4) *Analyt. post.* liv. 2, ch. 8, p. 93, a. 3.

(5) *Métaph.* liv. I, ch. 2, p. 982, b. 3.

que. Le principe du rôle de chaque chose dans l'univers, c'est la nature même : tous les êtres, veux-je dire, vont nécessairement se séparant les uns des autres ; et tous, dans leurs fonctions diverses, conspirent à l'harmonie de l'ensemble (1). » « La cause formelle et la cause finale ne sont qu'une seule et même chose (2). » « La forme et la fin se confondent aussi souvent avec la cause motrice, car l'homme produit l'homme, et ce qui est mù est aussi toujours ce qui meut (3). La forme de la statue est, dans l'esprit de l'artiste, la cause du mouvement par lequel la statue est produite ; et, en général, la forme extérieure d'un objet n'est que l'expression plus ou moins fidèle de la force ou énergie productrice placée en dedans ou en dehors de cet objet. Ainsi, des quatre causes qui sont l'objet de la science, trois peuvent être réduites à une seule, et forment ce qui dans les choses ne tombe pas sous les sens. Quant à la matière, ce n'est point une cause en soi, c'est seulement « ce qui doit être pour que quelque autre chose soit (4) » « J'appelle matière ce qui n'a, de soi, ni forme, ni quantité, ni aucun des caractères qui déterminent l'être : car il y a quelque chose dont chacun de ces caractères est un attribut, quelque chose qui diffère dans son existence de l'être selon toutes les catégories. Tout le reste se rapporte à la substance, la substance se rapporte à la matière. . . . La substance réalisée est celle qui résulte de

(1) Métaph. XII, 10, t. 2, p. 236 de la traduction de MM. Pierron et Zévort.

(2) De la Générat. des animaux. I, 1, p. 715, a. 9.

(3) Physique, II, 7, p. 198, a. 23.

(4) Analyt. post. II, 11, p. 94, a. 3.

l'union de la forme et de la matière (1). La matière est le moyen par lequel la fin se réalise (2). » Aristote conçoit la formation du monde comme une production artistique, où le concours des quatre causes est indispensable. La cause motrice, c'est l'artiste ; la fin, la statue ; la forme, la pensée ; la matière, l'airain ou la pierre. Le nombre des causes est limité, car le nombre des attributs essentiels qu'elles produisent est limité (3). Il existe un être éternel, immuable, distinct du monde sensible : autrement l'ordre ne serait pas possible dans le monde (4). S'il n'y avait une fin dernière de toutes choses, il n'y aurait pas de bien, la raison disparaîtrait de la nature, car la raison fait tout en vue d'une fin (5).

De même qu'il y a pour les choses deux manières d'être, l'une nécessaire, et l'autre contingente, il y a deux manières correspondantes de penser. La première est proprement la matière de la science, et la seconde, celle de l'opinion (6). Entre ces deux extrêmes, il convient d'admettre dans le domaine de la science, comme moyen terme, *ce qui a coutume d'arriver*, ὥς ἐπι το πολυ (6), la raison ayant un penchant naturel à faire contribuer à l'œuvre scientifique tout ce qui peut s'offrir à elle. Toute connaissance scientifique dérive de notions antérieures, tantôt de principes accordés et compris, tantôt de l'universel acquis par

(1) Mét. VII, 3.

(2) Phys. II, 9, p. 200, a. 7.

(3) Analyt. post. L. I, ch. 22.

(4) Mét. XI, 2 ; XII, 10.

(5) Mét. A *minor*, 2.

(6) Analyt. post. I, ch. 7, 25 et 27.

l'évidence inhérente au particulier (1). L'enchaînement des pensées est ainsi aux yeux d'Aristote une condition essentielle de la science. La science ne portant que sur l'essentiel, il n'y a point de science du fortuit. Elle ne peut être acquise par la sensation, car la sensation ne donne que ce qui est ici ou là, et la science consiste dans la connaissance de ce qui est partout et toujours. Aussi, après avoir acquis la connaissance d'un objet par la voie de la sensation, en cherchons-nous encore la science. Aristote ajoute, évidemment à tort, que la connaissance de l'universel s'acquiert par la sensation répétée (2).

L'histoire de l'esprit humain ne présente, ni avant ni après le Stagirite, une théorie aussi vaste et aussi profonde sur la nature de la science ; cette théorie domine celle de Bacon, soit qu'il en adopte quelque partie, soit qu'il en combatte quelques autres, soit enfin qu'il combine les idées d'Aristote avec celles des Ioniens ou de Platon, car tous ces éléments se retrouvent un peu confus dans sa doctrine, sans compter l'obscurité de la terminologie scolastique qu'il emploie dans cette circonstance.

» L'ensemble des connaissances humaines, dit-il, se divise en histoire, en poésie et en philosophie ; chacune de ces trois branches correspond à l'une des trois facultés de l'entendement : la mémoire, l'imagination et la raison. Les sciences se distribuent d'après leurs sources, qui sont situées, les unes dans la région supérieure, et les autres ici-bas. Car toute science se compose de deux sortes de connaissances : la première est inspirée par la divi-

(1) *Analyt. post.* I, 1.

(2) *Ibid.* *passim.* et liv. 2, ch. dernier.

nité, l'autre tire son origine des sens. Nous diviserons donc la science en théologie et en philosophie. La philosophie a trois objets : Dieu, la nature et l'homme. Les rayons par lesquels ces choses nous éclairent sont aussi de trois espèces. La nature frappe l'entendement par un rayon direct. La divinité, à cause de l'inégalité du milieu, je veux dire des créatures, le frappe par un rayon réfracté. Enfin, l'homme, montré et présenté à lui-même, le frappe par un rayon réfléchi. Il convient donc de diviser la philosophie en trois doctrines, savoir : doctrine sur Dieu, doctrine sur la nature, doctrine sur l'homme. Or, comme les divisions des sciences ne ressemblent nullement à des lignes différentes qui coïncident en un seul point, mais plutôt aux branches d'un arbre qui se réunissent en un seul tronc, lequel dans un certain espace demeure entier et continu, il est à propos, avant de suivre les membres de la première division, de constituer une science universelle, qui soit la mère commune de toutes les autres. C'est cette science que nous décorons du nom de philosophie première, qui diffère plutôt des autres par les limites où elle est circonscrite, que par le fond et le sujet même, car elle ne considère que ce que les choses ont de plus élevé, que leurs sommités. Elle doit être comme le réservoir des axiômes, non de ceux qui sont propres à chaque science particulière, mais de ceux qui sont communs à plusieurs (1).

(1). Bacon, De la Dignité et de l'Accroissement des Sciences, L. III, ch. 4. — Conf. Aristote, Métaphys. XI, 7, t. 2, p. 177 de la trad. franç., et Analyt. post. 1, 7. « Parmi les notions antérieures, les unes sont communes à plusieurs sciences, tels sont les

» La physique a pour objet l'étude des *causes efficientes* et de la *matière* : elle embrasse ce que les causes ont de vague, d'incertain, de variable selon la nature du sujet, et non ce qu'elles ont de constant. Quant à la métaphysique, nous lui attribuons la recherche des causes *formelles et finales* (1).

» Toutes ces divisions des sciences. . ont plutôt pour but de les caractériser et de les distinguer, que de les détacher les unes des autres et de les séparer.... L'esprit opposé à cette règle rend les sciences stériles, infructueuses et erronées, vu qu'une fois séparées elles cessent d'être nourries, *substantées* et rectifiées par leur source et leur aliment commun. C'est ainsi que nous voyons l'orateur Cicéron se plaindre de Socrate et de son école, disant que Socrate fut le premier qui sépara la philosophie de la rhétorique, et que, par cette séparation, il fit de la rhétorique un art vain et babillard (2). Il n'est pas

axiômes des mathématiques ; et les autres sont propres et sont les termes dont on cherche les attributs essentiels. Les principes communs rattachent les sciences les unes aux autres, et sont l'objet d'une science supérieure, qui est la philosophie. Les principes propres sont les objets spéciaux de chaque science, qui doit en outre tirer ses preuves de sa propre nature, et non des sciences étrangères. Ces principes, ces notions antérieures consistent dans les idées les plus générales comme les moins générales, que l'entendement saisit et reconnaît immédiatement, sans pouvoir ni les expliquer ni les définir. Il n'y a d'erreur possible à leur égard que dans leurs rapports, dans les propositions qui les relient entre elles et avec les conséquences qu'on en peut tirer. »

(1) Ibid, ch. 3.

(2) De l'Orateur, III, 16 et 31.

moins évident que le sentiment de Copernic sur le mouvement de la terre (sentiment aujourd'hui accrédité), ne peut, vu son accord avec les phénomènes, être réfuté par les seuls principes astronomiques; mais que cependant il peut l'être par les principes de la philosophie naturelle une fois bien établie. Enfin, nous voyons que l'art de la médecine, lorsqu'il est privé du secours de la philosophie, ne l'emporte que de bien peu sur la routine des empiriques (1).

« Les sciences sont comme autant de pyramides, dont l'histoire et l'expérience sont l'unique base..... L'étage le plus voisin de la base est la physique, et le plus voisin du sommet, la métaphysique. Quant au sommet du cône, au point le plus élevé, je veux dire *l'œuvre que Dieu opère depuis le commencement jusqu'à la fin* (2), c'est la loi sommaire de la nature, si toutefois l'investigation humaine peut parvenir jusque-là! Au reste, ce sont là les trois vrais étages des sciences, et ce sont pour les hommes enflés de leur propre science, et qui ont l'audace de combattre Dieu même, comme ces trois montagnes qu'entassèrent les géants.... Mais pour ceux qui, s'anéantissant eux-mêmes, rapportent tout à la gloire de Dieu, c'est quelque chose de semblable à cette triple acclamation : *Sanctus! Sanctus! Sancius!* car Dieu est saint dans la multitude de ses œuvres, saint dans l'ordre qu'il y a mis, et saint dans leur harmonie. Aussi l'idée suivante de Parménide et de Platon, quoique ce ne soit qu'une pure spéculation, n'en a-t-elle pas moins de justesse et

(1) De la Dignité et de l'Accroiss. IV, 1, § 2. Nov. Org. 1, 107.

(2) Ecclésiastes, c. 3, § 11.

de grandeur : *Toutes choses*, disent-ils, *s'élèvent par une sorte d'échelle à l'unité*. Or, la science qui, sans contredit, tient le premier rang, c'est celle qui débarrasse l'entendement humain de la multiplicité des objets. Et qu'elle autre pourrait-ce être que la métaphysique ? (1) »

« Produire dans un corps donné une nouvelle *nature* (mode ou manière d'être), ou enter de nouvelles *natures* sur une base matérielle proposée, est l'œuvre et le but de la puissance humaine. Quant à la découverte de la *forme* de la *nature* donnée, de sa vraie différence, de sa *nature naturante*, ou enfin de sa *source d'émanation* (car nous ne trouvons sous notre main que ces termes-là qui indiquent à peu près ce que nous avons en vue); cette découverte, dis-je, est l'œuvre propre et le but de la science humaine. Or, à ces deux buts primaires sont subordonnés deux buts secondaires et de moindre importance, savoir : au premier, la transformation des corps concrets d'une espèce en une autre espèce (dans les limites du possible); au second, la découverte à faire (dans toute génération et tout mouvement productif) de l'action progressive et continue, de la cause efficiente bien reconnue et de la cause matérielle également connue, depuis l'instant où ces causes commencent à agir jusqu'à celui où la forme est introduite. Au second but répond aussi la découverte de la texture cachée des corps considérés dans l'état de repos, et abstraction faite de leurs mouvements (2). »

En présence de cette définition si obscure pour nous et

(1) De l'Augmentat. etc. III, 4, § 12. Platon, v. le Parménide.

(3) N. Org. II, § 1.

si compliquée , on peut se demander si Bacon se faisait une idée bien nette des caractères de la connaissance scientifique ; mais il faut ici faire la part du temps et de la langue. Par un étrange scrupule , cet audacieux génie, qui venait avec la pensée de renouveler l'esprit humain lui-même , se fit une loi de ne toucher point aux termes reçus , et d'enfermer les idées nouvelles dans les formes alors déjà usées, et dans la langue morte de la scolastique : « Lorsque , dit-il (1), nos conceptions et nos idées sont nouvelles et s'éloignent des idées reçues , nous conservons l'ancien langage avec une sorte de religion , espérant que l'ordre même et la netteté avec laquelle nous nous efforçons d'expliquer toutes choses , empêcheront qu'on n'attache de fausses significations aux termes que nous employons..... Notre ferme résolution est d'accompagner l'antiquité jusqu'aux autels , et de conserver les termes anciens , quoique nous en changions le plus souvent la signification et les définitions ; suivant en cela cette manière d'innover si modérée et si louable en politique , qui consiste à changer l'état des choses , en laissant subsister le langage public et reçu , et que Tacite désigne ainsi : Les noms des magistratures étaient toujours les mêmes (2). » Mais cette désignation et ces définitions nouvelles des termes anciens , comment les faire connaître sans recourir au néologisme , ou , comme ici , expliquer l'obscur par le plus obscur ? Aussi Bacon est-il contraint d'avouer que les termes de *vraie différence* , de

(1) *De la Dignité* etc., III , ch. 4 , § 1. Conf. Nov. Org. L. 2 , Aph. 2.

(2) Tacite , Annales, 1 , 3.

nature naturante et de *source d'émanation*, qu'il donne comme explication de ceux de *nature* et de *forme*, n'indiquent qu'à *peu près* ce qu'il a en vue. Et cependant il s'agit ici du point capital de sa doctrine, de déterminer avec toute la rigueur désirable en pareille matière, quelle est cette science qu'il définit, et dont sa méthode doit être l'instrument créateur. L'idée de cette science est à la fois le point de départ et le terme de la route que trace cette méthode, ainsi que le phare qui en éclaire toutes les parties. La méthode est faite en vue de cette idée, et, tel est l'étroit et intime lien qui les unit, qu'elles ne sauraient se comprendre l'une sans l'autre.

Il faut donc, avant de poursuivre l'exposition de la doctrine de Bacon, s'arrêter à cette définition de la science, et chercher à s'en rendre bien compte, soit par une étude spéciale des divers passages qui peuvent jeter quelque jour sur cette théorie, soit en remontant à l'origine même de la terminologie, aux textes d'Aristote précédemment rapportés. Il ne faut pas oublier que l'époque de Bacon est fort éloignée de celle de saint Thomas d'Acquin et des beaux temps de la scolastique. On n'étudiait plus guère Aristote lui-même, on ne le connaissait guère que par ses commentateurs, par une sorte de doctrine traditionnelle, qui s'était substituée à celle du maître, et qui seule avait cours dans l'école. Bacon était sans doute remonté à la source; mais il ne put néanmoins se soustraire entièrement à l'influence de cet enseignement, qu'il avait reçu dans son enfance et qu'il retrouvait dans les livres et les conversations de ses contemporains. Cette influence se trahit incessamment dans ses écrits; mais nulle part elle

n'est plus fâcheuse que dans ce passage d'une si extrême importance, et qui n'eût rien dû laisser à désirer en précision et en clarté, puisqu'il doit être la clef de toute la doctrine de Bacon sur la méthode.

L'obscurité de cette définition tient aux termes de *forme*, de *nature*, de *progrès* et de *texture cachée*, que Bacon y emploie et qui se retrouvent fréquemment dans tous ses écrits. De ces termes, un seul, celui de *forme* présente des difficultés réelles, dont nous venons de voir les causes; les trois autres s'expliquent aisément.

1° Par *nature*, Bacon entend une qualité quelconque d'une substance, telle que la blancheur, la chaleur, etc. (1)

2° « Nous ne désignons point, dit-il (2), par *progrès caché* certaines mesures, certains signes, certaines gradations visibles dans les corps; mais *une action tout à fait continue et considérée dans toute sa continuité qui échappe presque entièrement aux sens.* » Cette action peut être étudiée dans les corps, considérés soit comme assemblage ou combinaison de natures simples, soit comme concrets et tels qu'ils se trouvent dans la nature abandonnée à son cours ordinaire. C'est ainsi que « celui qui connaît les formes et les procédés nécessaires pour produire à volonté la couleur jaune, la grande pesanteur spécifique, la ductilité, etc., et connaît de plus la manière de produire ces

(1) Nov. Org. II, aph. 3.

(2) Ibid. aph. 5 et 6. « Le progrès caché, c'est, dit M. Bouillet, la série des opérations par lesquelles une substance passe d'un état à un autre, sous l'action d'une cause dont on a pu voir la première application, mais dont l'opération ultérieure échappe à l'observation. » Tom. 2, p. 483.

qualités à différents degrés, verra les moyens et prendra les mesures nécessaires pour réunir toutes ces qualités dans tel ou tel corps, d'où s'ensuivra sa transformation en or. Cette manière d'opérer est la première, *la grande méthode, qui procède d'après la considération de ce qu'il y a d'éternel, d'immuable et d'universel dans la nature* (1). Quand à la seconde sorte de progrès caché, elle consiste, par exemple, dans cette suite continue d'actions d'où résulte l'alimentation, à partir du moment où l'animal reçoit l'aliment, jusqu'à celui de la parfaite assimilation. Cette seconde espèce de recherche, plus à notre portée, nous laisse aussi plus d'espérance de succès que celle qui procède par les formes des natures simples.

3° La recherche de la *texture cachée* n'a pas pour objet l'anatomie, mais l'intime constitution des corps qu'on regarde comme similaires, ainsi que celle de leurs parties, telles que la constitution du fer, de la pierre, de l'animal, de la plante, et des parties de ces derniers. « C'est à ce but que tend le soin avec lequel les chimistes analysent les corps similaires, ... afin que, par la réunion des parties homogènes, l'hétérogénéité du composé devienne plus sensible. » Mais cette analyse, ce n'est pas à l'aide du feu qu'il faut la faire, mais à l'aide de la raison et de la véritable induction, par le moyen de certaines expériences auxiliaires et décisives. « Il faut quitter Vulcain pour Minerve, pour peu qu'on ait à cœur de placer dans une vive lumière la vraie structure des

(1) Passage marqué d'un caractère platonicien. Voir encore : vieneac Nov. Org. II, 8.

corps (1). » C'est de cette même source que découle la véritable règle de toute puissante altération ou transformation. Par exemple, il faut, dans chaque corps, déterminer tout ce qui concerne soit *l'esprit*, soit le corps tangible, « Tous les corps tangibles que nous connaissons, renferment un esprit invisible et impalpable, auxquels ils servent d'enveloppe et comme de vêtement, d'où résultent trois genres ou modes d'action, qui sont la triple source des effets de l'esprit sur le corps tangible. Lorsque cet esprit renfermé dans le corps tangible, s'exhale, il contracte ce corps et le dessèche; s'il y est détenu, il l'amollit ou le liquéfie; enfin, s'il n'est ni tout-à-fait émis ni tout-à-fait détenu, il figure, il forme des membres, il assimile, il évacue, il organise. Or, toutes ces différentes actions sont rendues sensibles par leurs effets extérieurs. — En effet, l'esprit qui se trouve renfermé dans tout corps inanimé, ... ronge, pour ainsi dire, celles des parties tangibles qui, par leur disposition actuelle, lui donnent le plus de prise; il les digère, les transforme, les convertit en sa propre substance, et s'exhale avec elles. Cette confection et cette multiplication de l'esprit devient sensible par la diminution du poids; ... et ce déchet ne se prend pas sur l'esprit déjà formé et préexistant dans le composé, mais sur les parties mêmes qui étaient tangibles et qui viennent d'être converties en esprit, l'esprit proprement dit étant sans

(1) N. Org. II, aph. 7 et 8. Testure cachée; arrangement caché des dernières molécules, constitution intime d'un corps, en vertu de laquelle un corps est, par exemple, plus ou moins dense, solide, liquide, etc. M. Bouillet, t. 2, p. 484.

pesanteur.... En effet, dans les corps très compacts, l'esprit ne trouvant point de pores, d'issues par où il puisse s'échapper, est forcé d'attaquer les parties tangibles, de les heurter, de les détacher les unes des autres et de les chasser devant lui, de manière qu'enfin il s'échappe avec elles. C'est ainsi que se forment la rouille et d'autres substances. Mais la contraction des parties tangibles après l'émission d'une partie de l'esprit,... est rendue sensible par la dureté même du corps, qui est alors augmentée, mais plus encore par les fentes, les gerçures, le rétrécissement, les rides et les plis du corps, tous effets résultant de cette contraction.... Au contraire, lorsque l'esprit, quoique retenu, ne laisse pas d'être dilaté et excité par la chaleur ou toute autre cause analogue, effet qui a lieu dans les corps très solides et très tenaces, tels de ces corps, comme le fer incandescent, s'amollissent seulement; d'autres, tels que certains métaux, deviennent coulants... Mais, si l'esprit, n'étant ni tout-à-fait retenu, ni tout-à-fait émis, s'agite seulement, et s'essaie dans les limites du corps où il est comme emprisonné; si de plus il trouve sous sa prise des parties tangibles, souples, obéissantes, promptes à courir partout où il agit, et à suivre tous ses mouvements, alors il en résulte une configuration régulière et la formation d'un corps organique avec tous ses membres et toutes les autres actions vitales, tant dans les végétaux que dans les animaux..... On peut distinguer trois espèces ou modes d'esprit, savoir : l'esprit qui fait que les corps sont composés de parties séparables (*spiritus abscissus*); l'esprit qui fait des rameaux, (*spiritus ramosus*); et enfin l'esprit qui produit à la fois des rameaux et des

cellules (*spiritus ramosus et cellulatus*). Le premier est celui des corps inorganiques , le second celui des végétaux , et le troisième celui des animaux (1). Le corps tangible n'est pas susceptible d'un moindre nombre d'altérations que l'esprit. Il faut analyser sa texture et l'éplucher, pour ainsi dire , fibre à fibre..... Et nous n'irons pas pour cela nous perdre dans les atômes dont l'existence suppose le vide et une matière immuable (deux hypothèses absolument fausses) ; mais notre marche ne nous conduira qu'aux particules véritables de la matière , et telles que nous les trouvons dans la nature....(1). « Parmi les différences de texture , la plus radicale , la différence vraiment primaire, c'est celle qui se tire de la plus grande ou de la moindre quantité de matière comprise dans le même espace ou sous les mêmes dimensions. (2)..... » On voit par ces extraits que Bacon admettait , avec la philosophie de son temps , que tous les corps étaient composés de deux parties, une matière tangible et des esprits invisibles et impalpables, qui , par leur abondance ou leur rareté , par leur augmentation ou leur diminution, produisaient tous les effets qui se manifestent dans la forme sensible du corps. La science moderne désigne ces esprits sous les noms de fluides. L'étude de la texture cachée des corps est donc proprement ce que nous appellerions l'étude des fluides, des corps impondérables, tels que la chaleur, la lumière.

(1) Nov. Org. II, aph. 40.

(1) Nov. Org. II, aph. 8.

(2) Ibid. aph. 40, et Règles mobiles sur la durée de la vie et la forme de la mort, 2 sqq. , t. 2, p. 325 sqq.

l'électricité , le fluide nerveux , etc. , ou , plus généralement, l'étude des forces de la nature considérées dans les modifications qu'elles font subir aux corps où elles se trouvent.

4° Le quatrième terme dont nous avons à chercher l'explication, la *forme* , paraît avoir présenté à Bacon lui-même de grandes difficultés , à en juger du moins par les efforts réitérés qu'il fait pour en donner une idée précise. Elles tiennent à ce que les idées de Platon et celles d'Aristote sur cette question , se mêlent sans cesse à celles de Bacon , qui se laisse dominer tantôt par les unes et tantôt par les autres , ce qui ne permet pas de saisir et de suivre aisément l'unité réelle de sa doctrine dans son développement. Ces difficultés tiennent encore, comme on l'a déjà constaté, à la terminologie scolastique , et enfin à la nature même du sujet, qui , tout nouveau à cette époque, était obscurci par une multitude de préjugés , d'erreurs , de conceptions hypothétiques et d'*anticipations de la nature*.

Nous avons vu qu'elle était la doctrine d'Aristote sur la *forme* ou les causes formelles. Bacon lui-même expose celle de Platon telle qu'il la conçoit : « Platon , dit-il , homme d'un sublime génie , qui , promenant ses regards sur toute la nature , semblait contempler toutes choses d'un rocher élevé , a très bien vu , dans sa doctrine des idées, que *les formes sont les véritables objets de la science*, quoiqu'il ait lui-même perdu tout le fruit de cette opinion si bien fondée, en envisageant et en s'efforçant d'embrasser des formes tout-à-fait immatérielles et non déterminées dans la matière. » De même qu'il ne serait ni

facile ni utile de chercher la forme de tel son qui compose tel mot (le nombre des mots que peuvent former les lettres par leur combinaison étant infini), mais que la recherche de la forme du son qui constitue telle lettre simple, c'est-à-dire de celle où il s'agit de savoir par quelle espèce de choc et d'application des instruments de la voix il est formé, que cette recherche est possible et même facile; et que ce sont pourtant ces formes de lettres qui, une fois connues, conduisent aussitôt à la connaissance de celles des mots; de même encore, en cherchant la forme du lion, du chêne, de l'or, ou même celle de l'eau ou de l'air, on perdrait ses peines. Mais découvrir la forme de l'une ou de l'autre des natures exprimées par ces mots : *dense, rare, chaud, frais, pesant, léger, tangible, pneumatique, volatil, fixe*, et autres semblables manières d'être, soit modifications de la matière, soit mouvements, ... qui, semblables en cela aux lettres de l'alphabéth, ne sont pas en si grand nombre qu'on pourrait le penser, et qui ne laissent pas néanmoins de constituer les essences, les formes de toutes les substances, et de leur servir de base; c'est à cela même que tendent tous nos efforts.... Cherche-t-on, par exemple, la *cause* de la blancheur qu'on observe dans la neige ou l'écume; c'est en donner une juste explication que de dire que ce n'est qu'un subtil mélange de l'air avec l'eau; mais il s'en faut de beaucoup que ce soit là précisément la *forme* de la blancheur, attendu que l'air, mêlé aussi avec le verre ou cristal pulvérisé, produit la blancheur tout aussi bien que par son mélange avec l'eau; et ce n'est là qu'une *cause efficiente*, laquelle n'est autre chose

que le véhicule de la forme. Mais si vous faisiez la même recherche en métaphysique, vous trouveriez à peu près le résultat suivant, savoir : que deux corps diaphanes mêlés l'un avec l'autre par portions optiques disposées dans un ordre simple ou uniforme, constituent la blancheur (1). »

Il faut avoir soin de ne confondre pas les formes *réelles* avec les formes *conjuguées* ou combinaisons de natures simples faites par la nature, telles que le lion, l'aigle, l'or, la rose, etc. ; ni avec les *formes* ou notions purement *abstraites*, non déterminées ou mal déterminées dans la matière. Pour nous, quand nous parlons des *formes*, nous n'entendons rien autre chose que *les lois et les déterminations de l'acte pur qui caractérisent et constituent telle ou telle nature simple*, comme la chaleur, la lumière ou la pesanteur dans toute espèce de matière ou de sujet qui en est susceptible. En effet, dire la *forme* de la lumière ou la *forme* de la chaleur, et dire la *loi* de la lumière ou la *loi* de la chaleur, ce n'est pour nous qu'une seule et même chose ; car nous avons grand soin de ne pas nous éloigner des objets réels, ni de la partie active. Ainsi, quand nous disons, par exemple, dans la recherche sur la forme de la chaleur : répétez la ténuité, ou, la ténuité ne fait point partie de la forme de la chaleur, c'est comme si nous disions : l'homme peut introduire la chaleur dans un corps dense, ou au contraire : l'homme peut ôter la chaleur à un corps tenu. Que si ces formes dont nous parlons ici semblaient à quelqu'un avoir

(1) De Augustis, III, ch. 4, § 11.

aussi je ne sais quoi d'abstrait, en ce qu'elles réunissent et allient ensemble certaines choses regardées communément comme hétérogènes (car on regarde, en effet, comme très hétérogènes : la chaleur des étoiles et celle du feu artificiel ; le rouge fixe dans la rose ou autres corps semblables, et celui qui paraît dans l'iris ou dans les rayons que jette l'opale ou le diamant ; la mort par submersion, par combustion, ou par le feu, ou par un coup d'épée, ou par une attaque d'apoplexie, ou par suite de la vieillesse, bien qu'il y ait *similitude dans la nature*, qui est la chaleur, le rouge et la mort) ; que celui, dis-je, qui parle ainsi sache se dire à lui-même qu'il a un entendement préoccupé et asservi par les préjugés, par l'habitude d'envisager les corps dans leur composition et par les opinions reçues, et que dans chaque chose il ne sait voir que le tout et non les parties. Car il n'est pas douteux que ces choses qui lui paraissent si hétérogènes et si étrangères les unes aux autres, ne laissent pas de se réunir et de coïncider dans la forme ou la loi qui constitue ou la chaleur, ou le rouge, ou la mort (1). »

« Quoique, à proprement parler, il n'existe dans la nature que des corps individuels, opérant par des actes purs et individuels aussi en vertu d'une certaine loi, néanmoins, dans les sciences, la recherche et l'explication de cette loi est la vraie base de la théorie et de la pratique. C'est cette loi et ses *paragraphes* que nous désignons sous le nom de formes, d'autant plus que ce mot est familier et usité (2). »

(1) Nov. Org. II., aph. 17.

(2) Ibid. aph. 2.

« Les formes ou les vraies différences des choses ne sont au fond que les lois mêmes de l'acte pur (1). »

« Celui à qui la forme est connue, connaît aussi le plus haut degré de possibilité pour introduire une nature ou propriété donnée dans toute espèce de matières, et il en est d'autant moins astreint dans les opérations, soit à la base matérielle, soit à la condition de l'efficient. (2). »

Ainsi, les formes de Bacon sont, comme les idées de Platon, le *véritable objet des sciences*. Ces formes, il faut les chercher et les étudier, non dans les choses, mais dans les propriétés simples, telles que la chaleur, la lumière : elles sont les conditions les plus générales attachées à la production de ces propriétés ou natures, les lois ou déterminations de l'acte pur, qui régulent dans son développement et constituent chacune de ses propriétés. Dire, par exemple, que la ténuité n'est pas l'une des formes de la chaleur, c'est dire qu'elle n'est pas l'une des conditions générales qui concourent ou s'opposent à la production de la chaleur. Les formes sont donc proprement *les lois de la nature*. La même loi agit dans les circonstances les plus diverses. Elle établit une similitude de nature dans ces circonstances, en ce que celles-ci se réunissent et coïncident dans une même loi, sont susceptibles d'une même et commune explication. La connaissance des lois de la nature fait notre puissance.

Nous venons de voir quel est le sens attaché par Bacon aux quatre termes principaux de la définition de la science. L'obscurité de ces termes est dissipée, celle de la

(1) Id. I, aph. 51 et 75.

(2) De Aug., L. III, ch. 4, § 12.

définition disparaît en même temps ; il suffit pour cela de substituer aux termes techniques les définitions qu'en a données Bacon lui-même , et que nous venons de tirer de ses écrits. Voici donc la forme nouvelle sous laquelle on peut présenter cette théorie :

Le but de la science est double : dans la pratique , c'est d'augmenter le pouvoir de l'homme en lui apprenant à donner aux choses des propriétés nouvelles, et , subsidiairement, à transformer une substance en une autre substance ; dans la spéculation , c'est de découvrir les lois de la nature , et , subsidiairement, de savoir : 1° les actions continues qui s'opèrent dans les corps et échappent presque entièrement aux sens ; 2° les forces de la nature considérées dans les modifications qu'elles font subir aux corps où elles se trouvent (1).

On voit que les trois termes essentiels de cette définition ne sont que trois aspects d'une même chose ; qu'il s'agit de trois formes sous lesquelles , selon Bacon , se présentent les forces de la nature ; et comme rien n'empêche d'omettre les caractères qui les différencient les unes des autres , on peut substituer à cette définition un peu longue et compliquée , cette formule plus simple et parfaitement équivalente , quoique moins explicite : *la science consiste dans la connaissance des lois de la nature*, ce qui range Bacon dans la classe des philosophes dynamistes. Rien n'est d'ailleurs moins contestable que ce caractère de la doctrine de Bacon , qui s'est exprimé dans ce sens avec une force et une précision qui ne laissent

(1) V. encore Esquisse. , § 2.

rien à désirer. « Placer l'étude de la nature, dit-il, dans l'examen et la contemplation du mouvement, c'est se montrer habile observateur des phénomènes ; mais observer et présenter les principes inertes des choses, c'est vouloir dire des mots et soulever des discussions. J'appelle inertes les principes qui enseignent de quoi les choses se composent et en quoi elles consistent, mais qui ne disent rien de la puissance et du moyen qui les réunissent... Ce n'est, pour ainsi dire, qu'en passant qu'on a parlé des principes du mouvement, de sorte qu'on ne saurait assez s'étonner en voyant avec quelle négligence et quel abandon on s'est livré à l'étude et à la recherche de ce qu'il y a de plus grand et de plus utile (1). « » Le repos simple et absolu, en parties et en tout, n'existe pas ; et ce que nous regardons comme tel est produit par les obstacles, les empêchements et les équilibres des mouvements.... Si, dans une lutte, un homme en tient un autre plus faible de manière à l'empêcher de remuer malgré tous les efforts de celui-ci, il n'en est pas moins vrai qu'il y a mouvement de résistance ; bien qu'il soit impuissant et qu'il soit soumis à un mouvement de force supérieure (2)... »

Mais où se montre avec le plus d'éclat ce caractère dynamiste de la doctrine de Bacon, c'est surtout dans cette expression si heureuse et si profondément vraie, que nous avons rencontrée déjà dans la philosophie ionienne, et par laquelle l'auteur du *Novum Organum* définit en-

(1) *Pensées sur la nature des choses*, III, t. 3, p. 88.

(2) Ibid. VI, t. 3, p. 96. Conf. N. Org., II, aph. 48, t. 2 p. 214 sq.

core la science de la nature , quand il l'appelle l'*interprétation de la nature* , par opposition avec l'*anticipation* ou l'hypothèse , fondée sur des expériences incomplètes (1). Par ces seuls mots *d'interprétation de la nature* , l'idée de la science et la méthode par laquelle la science s'acquiert , se trouvent définies et caractérisées toutes deux à la fois , sous une forme pittoresque, et avec une justesse , une clarté et une concision qui ne laissent rien à désirer. Toutes les sciences modernes , tout l'immense mouvement sorti des travaux de Galilée , de Bacon , de Leibnitz et de Neuton , se trouve contenu en germe dans cette simple formule , et l'histoire de l'esprit humain ne présente pas un second exemple d'un pareil bonheur d'expression. En effet , et pour ne prendre que la seule définition de la science , si la science de la nature en est l'interprétation , voilà aussitôt tout les phénomènes de la nature transformés en autant de signes , et la nature elle-même en un livre écrit dans une langue dont les phénomènes sont les caractères et les mots. Leur ensemble ne forme pas , comme le suppose la *méthode des classifications* , une sorte de vocabulaire où les mots sont classés d'après certains caractères extérieurs et visibles , dont la connaissance constituerait la science ; cet ensemble est un tout organique , composé avec art , où chaque partie concourt à l'harmonie de l'ensemble , mais dont l'art et l'harmonie n'apparaissent qu'à celui qui pénètre au delà des signes visibles et palpables , au delà des mots , jusqu'au sens et aux idées que les mots expriment, et dont

(1) Id. I, aph. 26.

ils ne sont que des symboles souvent équivoques et arbitraires. Il n'y a point de signes sans une chose signifiée ; point de phénomène sans une cause , sans une force capable de le produire et de l'action de laquelle il n'est que le signe ; et , de même que le signe n'a de valeur que par son rapport avec la chose signifiée , de même le phénomène n'a de valeur scientifique que par son rapport avec la force qui le produit. Ces rapports sont nécessairement soumis à des règles , sans la connaissance desquelles ni le signe ni le phénomène ne peuvent être interprétés. Les règles qui lient le phénomène à la force sont précisément la loi de la force , loi dont la connaissance fait la science du phénomène. La connaissance du phénomène forme ce qu'on appelle la connaissance de fait ; celle de la loi est la science. La connaissance de fait et la science n'ont donc pas le même objet ; l'une a pour objet le phénomène ; l'autre , la loi de la force qui produit le phénomène ; l'un donne le signe , et l'autre , la chose signifiée ; de sorte que , non-seulement on peut connaître le fait sans avoir la science , ce qui est l'ordinaire , mais on peut avoir la science sans connaître le fait , comme l'avait déjà remarqué Aristote (1). Ainsi , dire que la science est l'interprétation de la nature , c'est dire d'abord que le monde est un vaste système de forces , dont l'action se révèle dans les phénomènes qui en sont les symboles visibles ; c'est dire encore que l'objet de la science c'est , non le phénomène qui tombe sous le sens , mais la force qui produit le phénomène et dont l'action .

(1) Aristote , Dern. Anal. I, I. , p. 71, b. , 8.

soustraite aux sens , n'est saisie que par la raison , par la raison qui , dirigée par l'induction , interprète librement, mais non arbitrairement le phénomène ; c'est enfin donner la définition de la science telle que l'ont entendue Leibnitz , Neuton et leurs successeurs ; c'est , en un mot, donner la *formule scientifique du dynamisme*.

Savoir par la cause et interpréter la nature sont donc deux expressions synonymes. Aristote s'était arrêté à la première, Bacon les a adoptées toutes deux, mais en même temps il a cru devoir restreindre la portée que le Stagirite avait donnée à sa formule, et , des quatre causes qu'elle comprenait, il n'en a adopté complètement que trois , reserrant la cause finale dans de plus étroites limites et la rejetant même dans une partie notable des recherches scientifiques. « La recherche des causes finales , dit-il, est stérile , et , comme les vierges consacrées au Seigneur, elle n'engendre point (1). » — « L'indiscrète introduction de ces causes dans la physique , a dénaturé cette science (2). » — « Les causes finales tiennent infiniment plus à la nature de l'homme qu'à celle de l'Univers (3). » — « La recherche des causes finales est l'objet de la seconde partie de la métaphysique , partie... non oubliée , mais mal placée , car ces causes , on est dans l'habitude de les chercher parmi les objets de la physique , et non parmi ceux de la métaphysique ... Cette manie a chassé de la physique et comme banni la

(1) De Aug. III, ch. 5, § 1.

(2) Esquisse , § 13.

(3) Nov. Org. I, aph. 48 et II, aph, 2.

recherche des causes physiques. Elle a fait que les hommes se reposant sur des apparences , sur des ombres de causes de cette espèce , ne se sont pas attachés à la recherche des causes matérielles et vraiment physiques , et cela au grand préjudice des sciences.... En effet , si , pour expliquer certaines dispositions et conformations du corps humain , l'on disait que les paupières avec les poils qui les couvrent , sont comme une haie , comme un rempart pour les yeux , etc. , ces raisons pourraient être alléguées en métaphysique ; mais en physique elles sont tout à fait déplacées.... Toutes les explications de cette espèce sont semblables à ces *remoras* qui , comme l'ont imaginé certains navigateurs , s'attachent aux vaisseaux et les arrêtent... Elles ont , pour ainsi dire , retardé la navigation et la marche des sciences , les ont empêchées de se tenir dans leur vraie route et les ont comme forcées de rester là ; elles ont fait que depuis longtemps la *recherche des causes physiques languit négligée*..... Quand nous parlons ainsi, ce n'est pas que les causes finales nous paraissent n'avoir aucune réalité et ne méritent aucune-ment nos recherches dans les spéculations métaphysiques ; mais c'est que , dans les excursions et les irruptions continues que font les causes finales dans les possessions des causes physiques , elles ravagent et bouleversent tout dans ce département ; autrement , ce serait se tromper lourdement que d'imaginer que les causes finales , une fois bien circonscrites dans leurs limites , puissent combattre et lutter contre les causes physiques ; car l'explication qui consiste à dire que les paupières sont le rempart des yeux , n'a rien d'incompatible avec celle qui dit

que les poils naissent ordinairement près des orifices des parties humides.... Ces deux explications s'accordent parfaitement bien , avec cette différence pourtant que l'une désigne une intention , et l'autre un simple effet. De telles observations , loin de mettre en doute la providence divine , donnent plus de grandeur et de solidité à l'idée que nous en avons ; car, de même que , dans les relations de la vie ordinaire , si un homme savait , pour aller à ses fins et pour satisfaire ses désirs , se prévaloir de l'assistance des autres sans leur communiquer ses desseins , et cela de manière qu'il les engageât à faire tout ce qu'il voudrait sans qu'ils s'aperçussent jamais qu'ils ne sont que ses instruments , la politique de cet homme-là nous paraîtrait sans doute plus profonde et plus admirable que s'il mettait dans sa confiance tous les ministres de sa volonté ; de même aussi la sagesse divine se fait bien plus admirer, si , tandis que la nature fait une chose , la Providence en tire une autre , que si les caractères de cette Providence étaient imprimés dans toute texture de corps , et dans tout mouvement naturel..... Ainsi , tant s'en faut que la considération des causes physiques détourne les hommes de Dieu et de la Providence , qu'il faut plutôt dire que les philosophes , qui ont fait tant d'efforts pour les découvrir, n'ont trouvé d'autre moyen pour se tirer d'affaire , que de recourir enfin à la croyance en Dieu et en la Providence (1). »

A ces considérations générales sur l'objet de la science, s'en joignent quelques autres qui, souvent neuves et

(1) De Aug. III , ch. 4 , § 13.

presque toujours ingénienses, achèvent de préciser les idées de Bacon sur ce point essentiel de sa doctrine.

« L'homme, dit-il, interprète et ministre de la nature, n'étend ses connaissances et son action qu'à mesure qu'il découvre l'ordre naturel des choses, soit par l'observation, soit par la réflexion; il ne sait et ne peut rien de plus (1). » — « La science est un commerce établi entre l'esprit et les choses, commerce auquel il n'est presque rien de comparable sur la terre, ou du moins dans les choses terrestres (2). » — Il n'est point d'objets, si vulgaires qu'ils soient ou si vils qu'ils puissent paraître, qui soient indignes de la science : « tout ce qui est digne de l'existence, est aussi digne de la science, qui est l'image de la réalité (3). » — « Il se trouve un terme de puissance et de science humaines dans les facultés dont la nature a doué l'homme pour l'action et la pensée; il en est un aussi dans les choses qui sont à sa portée; car, au delà de ces dernières bases, les premiers instruments sont entièrement inutiles. Ces facultés, toutes faibles et incapables qu'elles sont en elles-mêmes, si elles sont dirigées avec ordre et raison, ont un si grand pouvoir qu'elles mettent à la disposition de notre jugement et de notre usage les choses les plus éloignées des sens et de notre portée, et qu'elles surmontent une plus grande difficulté de travail et une plus grande obscurité de science qu'on n'a pu en rencontrer jusqu'ici (4). — « Si l'on y

(1) N. Org. I, aph. 1.

(2) Exposit. de la grande Rest., § 4.

(3) N. Org. I, aph. 120, Conf. ibid. 84.

(4) Nov. Org. I, aph 73.

fait bien attention , on trouve que les sciences , outre la profondeur, ont encore deux autres dimensions, savoir : la largeur et la longueur. La profondeur se rapporte à leur vérité et à leur réalité ; car ce sont ces conditions qui donnent de la solidité aux connaissances. Quant aux deux autres , la largeur doit être prise et mesurée d'une science à l'autre , et la largeur se prend de la proposition la plus élevée jusqu'à la plus basse , dans une même science (1). » — « L'ordre dans les sciences n'a pour but que l'éclaircissement de la vérité , et ne tient point à leur substance (2). »

Mais , de tous les traits qui caractérisent la science , le plus important , c'est le rapport intime qui unit la théorie et la pratique. Ce rapport , Bacon y revient sans cesse ; il ne se lasse pas d'y insister dans les termes les plus énergiques et d'en montrer tous les côtés qu'il croit les plus propres à frapper l'attention du lecteur. Il rectifie les fausses idées qu'on se faisait du but de la science , et qui , jusqu'alors , avaient frappé de stérilité tous les efforts de l'esprit humain, les investigations ingénieuses des Grecs et les subtiles études de la scolastique. « A peine , dit-il , durant le cours de tant de siècles , peut-on citer une seule expérience tendant à adoucir la condition humaine , et dont on puisse se croire vraiment redevable à toutes ces spéculations et à tous ces dogmes philosophiques (3). » — « Le but de la science doit être d'inventer et de juger non pas seulement des argu-

(1) Esquisse , § 2 ; Conf. De Aug. I , § dernier.

(2) De Augm. III , ch. 4 , § 13.

(3) Nov. Org. I , aph. 73.

ments et des probabilités , mais des choses réelles et des moyens effectifs (1). — « L'esprit humain, lorsqu'il opère sur une matière bien réelle en contemplant les œuvres de Dieu et de la nature , est dirigé dans son travail par cette matière même , et elle lui fait trouver un terme , une fin ; mais quand il revient sur lui-même , semblable à l'araignée qui forme sa toile de sa propre substance , il n'est plus de fin pour lui , et il ourdit certaines toiles scientifiques , admirables sans doute par la finesse du fil et la délicatesse de la main-d'œuvre , mais tout-à-fait frivoles et sans utilité (2). » — « Notre manière à nous , et ce tour d'esprit , nous le devons peut-être à notre genre de vie tout politique , est de faire peu de cas de ce qui ne va qu'à faire valoir l'art sans être au fond d'aucune utilité (3). » Le vrai *criterium* de la science , c'est non la subtilité ou la profondeur des raisonnements , mais la fécondité des œuvres et l'utilité des applications ; la vraie philosophie est une *science active*. « La raison n'a qu'une seule manière d'agir, mais elle peut avoir deux fins distinctes , deux buts différents ; car le but de l'homme peut être ou de savoir et de contempler, ou d'agir et d'effectuer, et l'on a en vue ou la connaissance et la simple contemplation de la cause , ou la nature de l'effet et l'étendue de son influence. Ainsi, *connaître la cause d'un effet proposé, ou d'une nature donnée dans toute espèce de sujet , est le véritable but de la science humaine ; et , sur une base matérielle , enter un effet quelconque , ou telle nature qu'on*

(1) Esquisse , § 2 ; conf. De Aug. I , § dernier.

(2) De Augm. I , § 31. N. Org. I , 95.

(3) De Augm. V , ch. 5 § 52.

voudra (dans les limites du possible toutefois), *est le but de la puissance humaine* ; mais pour peu qu'on ait de pénétration et de justesse dans les idées , on reconnaît aisément que *ces deux buts* en apparence différents, *ne laissent point de coïncider* ; ce qui joue le rôle de cause dans la théorie , joue celui de moyen dans la pratique. *Savoir, c'est connaître les causes ; exécuter, c'est employer les moyens répondant à ces causes* (1). » — « Si l'on manque les effets , c'est par l'ignorance des causes (2). » Aussi n'est-il en ce monde aucune ambition plus pure et plus auguste que celle de l'homme qui travaille à fonder la puissance, à élever l'empire de l'homme lui-même et du genre humain sur l'universalité des choses. Or, l'homme n'obtient d'empire que par la science : son savoir est la mesure de son pouvoir.... Pendant que je roulais dans mon esprit tout ce qui se présentait sur la vertu et la force des découvertes , vertu si simple et si pure qu'elle se confond avec le service et le bienfait qu'elle procure ; cette qualité ne m'est apparue nulle part avec plus d'éclat que dans trois découvertes qui ont été inconnues des anciens , et dont les prémisses n'ont pas encore à beaucoup près jeté tout l'éclat qu'on est en droit d'en attendre : je veux parler de l'art de l'imprimerie , de la poudre à canon et de l'aiguille nautique. Ces découvertes en petit nombre , comme on voit , et qui , pour l'époque où elles ont paru , ne sont pas très distantes l'une de l'autre , ont en effet changé la face et l'état des choses sur le globe , savoir : la première dans le monde littéraire , la

(1) Esquisse , § 2.

(2) Distrib. de la grande Restaur. VI , § 29.

seconde dans le sphère des armes , la troisième dans le système de navigation ; d'où a depuis procédé une infinité d'autres révolutions qui , certes , n'échappent point à des regards attentifs ; en sorte qu'il n'est pas de gouvernement , de doctrine , d'astres qui aient exercé une plus grande puissance , je dirai même une influence si intime sur les choses humaines , que ces trois moyens mécaniques.... (1). » Mais dans cette voie même il est des écueils à éviter : « Il ne faut pas , pour recueillir aussitôt les fruits d'une expérience , se détourner de la droite route et , à l'exemple d'Atalante , s'arrêter pour ramasser la pomme d'or , au risque de laisser échapper ainsi la victoire. Dans la vraie carrière de l'expérience , si l'on veut en étendre les limites par ses découvertes , il faut prendre pour modèle la divine sagesse et l'ordre qu'elle a établi dans l'univers ; car nous voyons que le premier jour Dieu ne créa que la lumière ; qu'il consacra ce jour tout entier à ce seul ouvrage , et ne daigna s'abaisser à aucune œuvre matérielle et grossière. C'est ainsi qu'il faut , rassemblant une multitude de faits de toute espèce , tâcher d'abord d'en extraire la connaissance des causes et des principes. Il faut , en un mot , s'attacher d'abord aux *expériences lumineuses* , et non aux *expériences fructueuses*. Les principes une fois bien saisis et solidement établis fournissent à la pratique de nouveaux moyens , non d'une manière étroite , serrée et comme un à un , mais largement et avec profusion ; ils traînent après eux une armée de nouveaux procédés (2). »

(1) Pensées et vues , 16.

(2) Nov. Org. I , aph. 70.

En résumé : 1° savoir scientifiquement, c'est connaître la cause et la loi, c'est interpréter la nature ; 2° la recherche de la cause finale doit être circonscrite dans les limites de la métaphysique ; 3° la science et la puissance humaine coïncident ; enfin , 4° il faut s'attacher d'abord aux *expériences lumineuses* et non aux *expériences fructueuses*.

Le trait essentiel de cette doctrine, c'est la définition de la science par la connaissance de la cause, définition empruntée à Aristote, et qui ouvre une vue profonde sur la pensée de Bacon, en marquant sa place, non où l'on a coutume de la chercher, dans les rangs des matérialistes, mais dans cette suite d'esprits éminents , qui ont fait de la considération des forces et des lois le propre et unique objet de la science. Tout le problème de la nature de la science consiste à déterminer les caractères essentiels qui distinguent la connaissance de fait de la connaissance scientifique. Ceux qui, à l'instar de Descartes, ne voient dans la succession des phénomènes que le mouvement des molécules matérielles, disent que la science consiste dans la classification des choses d'après leurs ressemblances et leurs différences apparentes ; ceux , au contraire , qui voient dans cette succession le jeu de causes et de forces soumises à des lois, définissent la science en disant qu'elle est la connaissance de ces causes et de ces lois. Cette diversité dans la manière de comprendre et d'expliquer l'idée de la science en général, se reproduit naturellement dans la manière de comprendre et d'expliquer les sciences particulières ; de sorte que chacune de ces définitions est proprement le point de départ de tout un système , embrassant l'ensemble des connaissances humaines. L'une

de ces définitions étant donnée, pour peu qu'un auteur ait de suite et de conséquence dans ses idées, elle détermine et caractérise sa méthode, sa manière d'aborder et de résoudre les problèmes de la métaphysique des sciences; elle éclaire ses solutions, elle permet au besoin de combler les lacunes de sa doctrine. Elle est proprement l'essence et l'esprit de son système. Lors donc que la pensée d'un auteur s'est portée sur l'ensemble des connaissances humaines, et que, comme Bacon, il s'est proposé de les classer et de fixer les règles d'après lesquelles l'édifice en doit être élevé, le premier soin de celui qui désire apprécier ce travail doit être de remonter à l'idée de la science qui en a été le point de départ, afin de reconnaître par là l'esprit qui l'a inspiré.

Cet examen est d'autant plus opportun pour la doctrine de Bacon, que l'esprit de cette doctrine a été généralement mal compris. Le mérite de Bacon fut longtemps méconnu même dans son propre pays; en France, ce ne fut guère qu'au dix-huitième siècle que sa gloire brilla d'un vif éclat. Voltaire appela sur lui l'attention générale, et les Encyclopédistes, en se mettant sous son patronage, excitèrent en sa faveur un enthousiasme si universel que la traduction de ses œuvres faillit devenir une entreprise nationale. Mais ils lui firent payer fort cher cet honneur: ils altérèrent ses écrits et travestirent sa pensée, pour faire un matérialiste et un athée de l'un des penseurs les plus religieux du dix-septième siècle. Aussi, quand l'abbé Emery voulut rétablir la vérité, pour réfuter ces prétendus interprètes de Bacon, n'eut-il qu'à recueillir dans ses écrits les nombreux passages qui peuvent éclairer sur ses

vrais sentiments. Il ne put néanmoins détruire complètement l'impression qu'avait laissée dans bien des esprits l'admiration compromettante des auteurs de l'Encyclopédie. Beaucoup d'écrivains frappés d'ailleurs de l'importance que Bacon attache à l'étude des sciences naturelles et à la classification des faits, n'ont pas hésité à le ranger parmi ceux qui ne voient dans les scènes diverses et mobiles de la nature qu'un mouvement et une transposition de molécules, et qui font consister la connaissance scientifique dans une classification et une systématisation des objets, fondées uniquement sur leurs qualités sensibles. Or, une telle appréciation de la doctrine de Bacon est absolument incompatible avec sa manière d'entendre et de définir la science. Ainsi que le témoignent les nombreux extraits de ses ouvrages qui ont été donnés ci-dessus, Bacon appartient à cette école que Leibnitz a désignée sous le nom de *Dynamiste*, et qui fait de la *force* le trait caractéristique, l'essence de la substance et l'unique objet de la science. Cette école, qui remonte aux premiers philosophes de l'Ionie, et dont Aristote a donné la formule suprême, s'est perpétuée jusqu'à nos jours par Leibnitz, Newton, Maine de Biran et les plus illustres parmi les savants contemporains. Bacon est l'un des anneaux de cette chaîne ; il relie le dynamisme antique à celui des temps modernes. L'en détacher pour le placer dans l'école opposée, c'est se méprendre entièrement sur l'esprit de sa doctrine, c'est se condamner à ne point comprendre sa méthode, et à se faire une fausse idée de la nature des opérations diverses dans lesquelles il fait consister les procédés de l'induction. En plaçant l'étude de la nature

dans la *contemplation du mouvement*, en insistant sur la nécessité de s'occuper de la *puissance et des moyens qui réunissent les choses* et de ne pas s'arrêter à ce qu'il appelle leurs *principes inertes*, en définissant la science par la *connaissance des causes et des lois de la nature*, en lui donnant enfin le nom si énergique et si pittoresque d'*interprétation de la nature*, Bacon semble n'avoir rien négligé pour caractériser l'esprit de sa doctrine, et pour ne donner aucun lieu au doute ni à l'équivoque.

Laissant donc de côté les idées que l'on se fait généralement sur la doctrine de Bacon, voyons quelle elle est en elle-même, quelle est la valeur et la portée de sa manière de définir la science.

Quelque chose que l'homme veuille connaître, quelque science qu'il veuille acquérir, c'est toujours une réalité, un fait qu'il faut étudier en lui-même et décrire d'abord avant de songer à l'expliquer. L'étude et la connaissance de ce fait, voilà ce qu'on nomme l'expérience. L'expérience est le point de départ de la science, mais elle n'est pas la science. Elle est la perception et la connaissance du fait, dont la science est l'explication. Expliquer un fait, c'est en déterminer la cause, la loi et, autant que possible, la destination. Pour élever la connaissance du fait à la hauteur de la connaissance scientifique, il faut un nouvel ordre de procédés, que l'esprit emprunte exclusivement à ses propres forces. L'expérience ne nous donne que la variété infinie du spectacle de la nature. L'esprit, que cette variété accable d'abord, y introduit l'unité, qu'il conçoit, qu'il cherche, qu'il désire au point de l'imaginer quand il ne la découvre pas assez

tôt au gré de son impatience. De là les hypothèses, l'extrême opposé à l'empirisme. Mais l'hypothèse n'est que la pierre d'attente ou le fantôme de la science, comme l'empirisme n'en est que le début avorté. La science est bien une création de l'esprit à la recherche de l'unité, mais cette création n'a rien d'arbitraire ; elle est soumise à des conditions sévères, à des lois inexorables. Connaître quelque chose d'une manière scientifique, c'est en savoir la cause, et l'esprit introduit l'unité dans la diversité infinie des faits de la nature, en les groupant en pensée autour de leurs causes, en rattachant plusieurs faits à une cause commune.

Pour arriver à cette unité, il part de ces deux principes : 1° que tout fait qui se produit a une cause, c'est-à-dire est produit par une force ; 2° que cette force agit d'une manière constante, uniforme, quelle que soit la variété apparente de ses effets et des circonstances au milieu desquelles elle intervient. Ces principes sont tout intellectuels, car l'expérience externe ne les donne pas, personne n'ayant jamais vu ni une cause ni une force ; personne ne pouvant imaginer comment *sont faites une cause ou une force*. L'expérience n'est même possible que parce que, avant toute expérience, nous croyons instinctivement en la permanence des propriétés des corps. Si l'enfant n'était à son insu porté naturellement à croire en l'uniformité de la manière d'agir des forces de la nature, il ne s'écarterait pas du feu après en avoir été atteint une première fois. Il n'apprendrait jamais à s'en éloigner ; il pourrait se souvenir que le feu l'a brûlé, il ne saurait pas que le feu le brûlera chaque fois qu'il s'en approchera imprudem-

ment. Sans doute, il ne pense pas à ce principe, il en ignore même l'existence, et la plupart des hommes demeurent toujours enfants à cet égard, et n'arrivent jamais à concevoir ce principe et à le formuler d'une manière abstraite; mais la nature y pense et le formule pour eux, notre esprit étant organisé de façon que ce principe soit le point de départ inévitable de tous nos jugements, non-seulement dans le cours ordinaire de la vie, mais encore et surtout dans l'acquisition des connaissances scientifiques : il est le *postulatum* incontestable et indémontrable de la physique, de la chimie, de l'astronomie, de la psychologie, de toutes les sciences expérimentales en un mot.

Ainsi, tandis que le sens ne nous donne que la diversité infinie et la suite des phénomènes, l'intelligence y ajoute un élément nouveau, la notion de cause, qui n'y est pas contenue, et sans laquelle, cependant, il n'y a ni science ni jugement. Comment l'intelligence fait-elle ce pas si hardi? C'est là le problème fondamental de toute science. « Toute appréhension d'un événement, dit Kant, (1) est une perception qui en suit une autre; car une réalité qui suivrait un temps vide serait aussi peu appréhensible que le temps vide lui-même. De même que le temps qui précède détermine le temps qui suit, de même les phénomènes du temps passé déterminent toutes les existences qui suivent. Or, le temps n'est pas une simple conception générale de l'esprit; c'est le lieu même où nous plaçons nécessairement tous les phénomènes qui se succèdent, et

(1) Kant, *Critique de la raison pure*, Logique transcendente.

qui sont dans le temps comme une succession dans une durée immuable. Il faut donc dans le passé quelque chose qui fasse être le phénomène présent à cette place qu'il occupe : cette règle est ce qu'on appelle le principe de causalité. » La première notion de cause nous est donnée dans le sentiment de notre activité personnelle et libre, s'opposant à l'action des phénomènes extérieurs, et dans la conscience de l'effort par lequel nous surmontons une résistance pour produire le mouvement. Cette activité est la seule cause que nous connaissions directement et immédiatement. Les causes des phénomènes extérieurs échappent à notre perception ; nous ne pouvons que les concevoir, et nous les concevons effectivement à l'image de notre propre causalité. Nous les chargeons d'abord de tous les caractères que nous trouvons en cette dernière ; nous nous les représentons ainsi libres et intelligentes, aussi longtemps que l'expérience, rectifiant ce premier jugement, ne nous a pas appris qu'elles sont au contraire aveugles et fatales. La psychologie est donc proprement la seule science dont l'objet nous soit donné directement et sans intermédiaire, tandis que les objets de toutes les autres sciences ne nous sont donnés qu'indirectement et médiatement. La psychologie, ainsi entendue, n'est pas une pure phénoménologie, où les faits internes, isolés de la cause qui les produit et considérés en eux-mêmes comme les objets propres de la conscience, ne sont plus que des formes abstraites et vides ; c'est la connaissance d'une cause vivante, libre, intelligente et sensible, en rapport intime et incessant avec les forces de la nature. Une science du *moi* pur est une chimère, ainsi que

Bossuet l'a remarqué après Aristote. Si la conscience est le sentiment de notre action, cette action n'y apparaît jamais comme séparée de celle du monde extérieur, qui l'éveille, la stimule et la combat. La réaction implique l'action; l'une et l'autre sont liées indissolublement dans la conscience. Le *moi* n'est jamais isolé du *non-moi*; il ne se sent que dans la résistance qu'il lui oppose; et c'est dans cette opposition qu'il se saisit et peut s'étudier et se connaître à la fois comme sujet et comme objet de connaissance

« Si donc, dit Maine de Biran, si, comme nous ne pouvons en douter, ce principe (de causalité) plane sur les deux mondes intérieur et extérieur, s'il peut seul leur donner une base réelle et leur servir de lien, la philosophie première devra se proposer d'en bien constater la réalité, de la rattacher, s'il est possible, à un fait primitif, de déterminer enfin les applications premières et nécessaires que l'esprit humain en fait depuis l'origine, non-seulement pour connaître et expliquer la nature, mais de plus et surtout pour se connaître et s'expliquer lui-même (1). »

Leibnitz provoqua les méditations des savants sur la notion de force, à laquelle il destina une science particulière, sous le nom de *dynamique*. Selon lui, *la force est le constitutif des substances, comme l'action, qui est l'exercice de la force, en est le caractère* (2). Cette idée, fécondée par ce prodigieux génie, pénétra surtout dans

(1) M. de Biran, *Examen des leçons de Laromiquière*.

(2) Leibnitz, *passim* et surtout *Correspondance avec Bossuet, et Réflexion sur la nature des substances*.

les sciences naturelles , et leur donna cette vie puissante qui n'a cessé de les animer. Elle fut considérée comme le principe suprême de toute explication de la nature, comme la clef du langage symbolique que les phénomènes du monde parlent à l'intelligence de l'homme, comme le point de départ des larges voies que la méthode de Bacon avait ouvertes dans les domaines de la science. La force est la seule détermination possible du corps. Au premier regard qu'on jette sur la nature à la lumière de cette notion de force , on voit les phénomènes se classer en diverses catégories subordonnées, mais indépendantes, et qui requièrent chacune l'intervention de principes distincts. « L'attraction newtonienne, dont l'action est liée à la distance , c'est-à-dire à une grandeur continue , ne saurait expliquer les variations brusques et discontinues des actions chimiques ; les attractions électives du chimiste ne peuvent à leur tour expliquer le plus simple phénomène de la vie organique, la formation d'une cellule ou d'un globule du sang ; la force plastique , qui préside aux transformations organiques , est inhabile à rendre compte d'une sensation, d'un appétit ; et le principe de ceux-ci, quel qu'il soit, ne saurait être en même temps l'origine de l'idée. De là l'admission nécessaire d'un certain nombre de postulats hypothétiques , qu'on ne peut réduire ou confondre sans renverser toute l'économie de nos connaissances. Mais on aperçoit entre eux une subordination hiérarchique, dont l'induction nous fait saisir la loi ; cette loi, c'est la tendance de la nature à s'élever de phénomènes plus généraux , plus simples et plus fixes , à des principes qui

manifestent dans leurs effets un plus haut degré de complexité , de perfection , mais qui ont en même temps moins de stabilité. Le nom de *forces* a été donné à ces principes sur de légitimes analogies , puisque tous présentent dans leur action des phases diverses d'intensité et d'énergie. Cependant l'identité du nom n'atténue en rien la profonde distinction qui les sépare. Les forces inorganiques se combinent , se superposent parfois , mais n'en agissent pas moins chacune dans une sphère indépendante ; tandis qu'il existe entre les actions vitales , successives ou contemporaines , une intime et visible solidarité. En outre , les premières nous paraissent inhérentes à des particules matérielles comme à leur substratum ; nous ne concevons , au contraire , nulle connexion du même ordre entre les forces vitales et un principe matériel , simple ou composé. De là cette facilité relative de comprendre la formation des composés inorganiques , et l'inévitable contradiction des hypothèses imaginées pour expliquer la genèse du plus simple organisme (1). »

Ajoutons que la nature n'abandonne jamais rien de ce qu'elle a produit : en s'élevant du règne inorganique au règne végétal , et de celui-ci au règne animal , elle ne renonce pas pour cela aux forces du premier règne ; elle les fait intervenir dans la vie végétale et dans la vie animale , mais en les subordonnant , aussi longtemps que dure cette vie , aux forces organiques. La vie est le théâtre du jeu de toutes ces forces dans un même individu.

(1) M. Cournot : *Essai sur les fondements de nos connaissances*. Paris , 1854 , t. 1.

La nature entière n'est ainsi qu'un immense dynamisme, dont l'homme représente le dernier terme et la plus haute puissance. L'esprit humain en s'appliquant à ce vaste et merveilleux système, le décompose en ses diverses parties, et crée à son tour un monde parallèle, une hiérarchie scientifique, dont l'étude de l'homme physique, intellectuel et moral, occupe le sommet. L'induction, l'explication dynamique de la nature a pénétré, éclairé, vivifié les principales parties de ce travail. Ce grand et majestueux édifice est sans doute l'œuvre de la science moderne tout entière; mais les fondements en avaient été jetés dès les premiers âges de la philosophie; la pensée en avait été embrassée par le puissant génie d'Aristote, et Bacon l'avait développée et fécondée autant que le permettait le temps où il vécut. Si Leibnitz a insisté plus que tout autre sur le caractère scientifique de la notion de force, si depuis lors tout l'effort des sciences naturelles a porté sur l'étude des forces et des lois, il ne faut pas oublier qu'à l'auteur du *Novum Organum* revient la gloire d'avoir retrouvé cette voie perdue alors depuis deux mille ans, et de l'avoir ouverte et tracée tout entière avec une audace et une vigueur de conception que n'a point surpassées l'auteur des *Analytiques*.

Nous venons de voir le développement de l'idée de la science tel qu'il est sorti des méditations de Leibnitz, de Newton, de Maine de Biran et des savants contemporains. Ce développement ne se retrouve pas sans doute dans Bacon; il dépasse de beaucoup en profondeur et en précision l'idée qu'il se faisait de la science; mais il était nécessaire pour faire bien saisir et mettre dans son vrai

jour la valeur et la portée de cette idée. Il est évident maintenant que cette idée est la même qui inspire et dirige encore les investigations scientifiques, et qui remonte ainsi par une chaîne non interrompue jusqu'au père de la méthode expérimentale. Il est évident, en outre, que cette définition de la science, loin de ne s'appliquer qu'aux sciences physiques, s'applique immédiatement et avant tout à la psychologie, et qu'ainsi la méthode d'induction doit être commune à cette dernière science à plus juste titre encore qu'aux premières; mais la méthode d'induction portant uniquement sur la recherche des causes et des lois des forces, et non point telle que l'ont appliquée les Ecossais, qui, faisant abstraction de la notion de force, bornent les recherches de la philosophie à la détermination des caractères de ressemblance et de différence des phénomènes internes.

On peut dire que, si les Encyclopédistes ont travesti et complètement altéré la pensée religieuse de Bacon, l'école écossaise n'a pas représenté moins inexactement sa pensée philosophique, bien qu'elle se prétende sa seule fille légitime, et qu'elle revendique le titre tant prodigué et si peu compris d'école expérimentale. Elle part de ce principe que l'expérience n'atteint ni les causes ni la substance; or, Bacon donne précisément pour objet aux sciences expérimentales la recherche des causes, qui sont proprement l'essence ou la substance des choses. Cette erreur des Ecossais rejaillit sur tous leurs travaux. En abstrayant les causes, ils ont dénaturé et mutilé la science de l'homme intérieur. Ils l'ont assimilée à la physique, et, ne comprenant pas davantage l'une et l'autre comme

Bacon les avait comprises , ne voyant dans la dernière qu'une science d'apparences ; ils n'ont voulu voir aussi dans la première qu'une collection d'apparences , un recueil de faits. Ils se sont attachés à considérer les phénomènes internes en eux-mêmes , comme de simples objets d'observation et en quelque sorte du dehors et du point de vue objectif. Ils ont fait ainsi de la philosophie une pure et abstraite phénoménologie , une description de faits , l'anatomie de l'âme au lieu de la physiologie , une science morte au lieu de la science vivante du sujet de la pensée. Et cette science à laquelle ils enlevaient ainsi tout rapport avec la réalité en abstrayant les causes , ils ont dû , par une conséquence inévitable , en retrancher l'ontologie , c'est-à-dire la science des réalités , la science des êtres , la science de Dieu , de l'homme et du monde. « On peut donc , dit M. Ravaisson , donner un sens très vrai à cette proposition de Bacon : *Mens humana si agat in materiam , naturam rerum et opera Dei contemplando , pro modo materiæ operatur atque ab eadem determinatur ; si ipsa in se vertatur , tanquam aranea texens telam , tunc demum indeterminata est , et parit telas quasdam doctrinæ , tenuitate fili operisque mirabiles , sed quoad usum frivolas et inanes*. Condamnée par les Ecossais , elle condamne au contraire leur psychologie abstraite. Ainsi , au lieu de faire honneur à Bacon , en dépit de lui-même , de l'invention d'une méthode également et parallèlement applicable aux phénomènes internes et aux phénomènes externes , il faut mettre sa gloire comme philosophe où il l'a voulu mettre , dans la condamnation de ce qu'on pourrait

appeler la *phénoménologie abstraite* du sens interne » (1), et ajoutons pour compléter la pensée de M. Ravaisson d'après la suite de son travail : — dans le rétablissement de la causalité et de la force comme principe et comme unique objet de toute recherche et de toute connaissance scientifique.

L'école écossaise est d'autant plus reprehensible d'être tombée dans cette erreur, qu'elle avait devant elle le plus illustre exemple. Le cartésianisme aussi avait négligé la notion de force dans l'explication des faits. Descartes plaçait l'essence des corps dans l'étendue et celle de l'âme dans la pensée. De là le prétendu problème de l'union de l'âme et du corps, problème qui remplit tout un siècle, et qui donna lieu aux hypothèses célèbres de la vision en Dieu, de l'harmonie préétablie, du médiateur plastique, etc. Comment expliquer en effet, autrement que par une hypothèse, l'existence d'un point de contact et d'une action réciproque entre un corps qui n'est qu'étendue et une âme qui n'est que pensée ? Et puis, cette pensée, qui est le caractère essentiel de l'âme, cette pensée, séparée de l'activité que Descartes néglige et que ses disciples méconnaissent, n'est plus qu'une aptitude passive et fatale. Voilà la liberté compromise. Si l'étendue est l'essence du corps, les propriétés de l'étendue sont les seuls objets possibles de la science ; la science et la sensation sont ainsi confondues, identifiées : nous voilà en plein sensualisme. Or, le sensualisme mène à l'idéalisme avec Con-

(1) Voir sur toute cette question l'admirable article inséré par M. Ravaisson, sous le titre de *Philosophie contemporaine*, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 1^{er} novembre 1840.

dillac, au septicisme avec Hume, ou au matérialisme avec Helvétius.

« Si la causalité, dit Maine de Biran à propos de cette doctrine cartésienne, si la causalité n'appartient à aucune substance créée, y compris l'âme humaine et le *moi*, toutes recherches ou considérations sur les causes ou forces productives des phénomènes se trouvent nécessairement exclues du domaine de la philosophie comme de la physique.....; on pourra donc dire de toute cause efficiente ce que dit Bacon en parlant des causes finales : *causarum finalium investigatio tanquam virgo Deo consecrata nil parit*. Ce qui favorise le système des unitaires matérialistes, en ramenant la confusion des deux ordres de faits et d'attributs que Descartes avait voulu et cru séparer à jamais. »

« La conscience n'étant que la perception interne de notre causalité, abstraire la cause ce sera abstraire le *moi*, et la science des faits de l'âme ira se confondre avec la science purement abstraite ou logique conventionnelle qui roule sur des définitions (Condillac); ou encore avec une théorie des fonctions organiques ou propriétés des corps vivants, dont les physiologistes résument l'ensemble sous le titre général de sensibilité. On ramène les faits de l'intelligence, les actes libres de la volonté humaine aux phénomènes de la sensibilité physique ou animale, et à une simple réceptivité des organes mêmes, où l'observateur imagine et croit saisir ces phénomènes (1). »

« Si la causalité n'appartient à aucune substance créée,

(1) M. de Biran, *Rapport du physique et du moral de l'homme*, 4^{re} partie, § 3.

si l'essence de l'âme c'est la pensée et celle du corps , l'étendue , d'abord le même terme général de substance leur convient ; en second lieu elles sont l'une et l'autre passives... Mais puisque la distinction qui est censée avoir lieu entre les substances , n'est autre par le fait que celle de deux attributs ou modes fondamentaux qui caractérisent respectivement chacune d'elles , pourquoi cette distinction modale entraînerait-elle nécessairement la séparation absolue des sujets d'attribution ? Pourquoi y aurait-il deux substances et non pas une seule, qui réunirait les attributs distincts de pensée et d'étendue ? Sous ces deux attributs Descartes lui-même comprend universellement tous les êtres, qui sont tous ou pensants et non étendus , ou non pensants et par cela matériels et étendus , pures machines , sans qu'on puisse concevoir de classe intermédiaire. Donc , et poussant la chaîne des déductions jusqu'au bout , on arrivera enfin à démontrer qu'il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule substance , l'être universel , seul nécessaire , le grant tout , à qui appartient exclusivement le titre d'être ou de substance , et dont tout ce que nous appelons improprement de ce nom , n'est qu'effet ou modification..... Ici Spinoza et Malebranche se rencontrent sur la même route (4). »

Mais ces difficultés sont propres au cartésianisme ; elles sont le fait d'une seule école , d'un seul mouvement philosophique , mouvement d'une extrême importance à la vérité , et qui s'est concilié les sympathies et le concours des plus grands esprits , mais qui n'en a pas moins pro-

(4) Id., *Exam. des leç. de Laromiguière.*

duit une foule de systèmes et d'erreurs qu'on eût pu éviter, soit par une étude plus approfondie du point de départ de la science, soit par un mépris moins prononcé pour les doctrines du passé.

Aussi peut-on dire que l'idée que Bacon se faisait de la science engageait la philosophie dans une voie meilleure que celle du cartésianisme. Cette idée est, comme nous l'avons vu, celle du dynamisme, pour lequel la question de l'union de l'âme et du corps, ainsi que la liberté de l'âme et sa nature spirituelle ne sont plus des problèmes, mais, à proprement parler, des faits, qui n'ont pas besoin de démonstration, parce qu'un fait ne se démontre pas, mais se constate purement et simplement.

En effet, pour ceux qui pensent avec Bacon, Leibnitz et Maine de Biran, que l'objet de la connaissance scientifique ce sont les causes et les lois, l'essence du corps et de l'âme, c'est non l'étendue et la pensée, mais la force, aveugle et fatale dans le corps, intelligente et libre dans l'âme. Les forces organiques diffèrent ainsi par des caractères essentiels des forces de l'âme; mais cette différence, si profonde et si radicale qu'elle soit, ne trace pas néanmoins entre le corps et l'âme une ligne de séparation telle qu'elle rende impossible tout rapport, toute action réciproque. Il ne s'agit plus de savoir comment un corps étendu et une âme inétendue peuvent agir l'un sur l'autre, mais comment les forces du corps agissent sur les forces de l'âme, c'est-à-dire comment des forces aveugles et fatales peuvent agir sur des forces intelligentes et libres, et comment celles-ci peuvent ébranler celles-là. Or, des forces, quelles qu'elles soient, sont nécessairement iné-

tendues : on ne conçoit pas , en effet , comment les propriétés de l'étendue pourraient leur être attribuées. De sorte que ce qui faisait , dans le système cartésien , l'insoluble difficulté de la question de l'union de l'âme et du corps , disparaît dans le dynamisme , ou plutôt que la difficulté est reculée d'un degré , et que le problème consiste alors à se demander comment des forces inétendues peuvent agir sur des corps. Mais c'est là le secret de la création ; celui qui le saurait , saurait tout , comme dit Descartes. Cette question est en effet commune à l'univers matériel tout entier ; elle est ainsi la plus générale qui se puisse poser , et , comme telle , essentiellement insoluble . le but de la science n'étant pas de tout expliquer , mais , selon l'expression de Royer-Collard , d'aller puiser l'ignorance à sa source la plus élevée. Des réflexions analogues s'appliquent à la liberté et à la spiritualité de l'âme. Le cartésiasme avait compromis la liberté en faisant de la pensée , c'est-à-dire de la passivité et de la fatalité, l'essence de l'âme , au lieu de voir cette essence dans l'activité libre , qui est le caractère le plus éminent et la mesure de la personnalité humaine. La liberté est ce qui distingue l'âme des forces organiques et inorganiques du reste de la création ; or , la liberté , c'est la responsabilité morale , c'est la marque la plus éclatante de notre supériorité sur les autres créatures terrestres , et le gage le plus assuré de nos destinées immortelles. Quant à la spiritualité , l'âme ne nous étant connue que comme une force libre et intelligente , nous est donnée par la même comme inétendue ; il n'y a donc plus lieu de se demander si l'âme est spirituelle ou matérielle : sa spiritualité est

un fait comme celle de toute force , avec cette différence que la force qui fait l'essence de l'âme est une force libre et intelligente , c'est-à-dire indépendante du corps , pouvant le dominer et devant lui survivre , tandis que les autres forces sont dépendantes du corps , fatales et sans conscience. Enfin , la notion de cause est essentiellement un principe de distinction , *d'individuation* , selon le langage de l'Ecole. La *force-moi* , qui est le type d'après lequel nous concevons toute force , ne se peut confondre avec aucune autre : elle se distingue elle-même absolument d'une part des forces de la nature par le sentiment de la résistance qu'elle leur oppose , et d'autre part , de Dieu par la conscience qu'elle a de son activité propre , de sa responsabilité morale et de ses destinées immortelles. L'hypothèse panthéiste d'une seule substance , dont toutes choses ne seraient que les attributs ou les modes , est donc manifestement en contradiction avec le témoignage de la conscience , avec le sentiment de notre existence , sentiment qui est , cependant , la condition de toute connaissance et de toute certitude ; de sorte que la doctrine d'un Dieu distinct du monde et de l'homme , créateur et providence souveraine de l'un et de l'autre , se trouve établie , non sur une suite de raisonnements , mais directement et immédiatement sur le propre témoignage de notre conscience , sur l'inébranlable sentiment de notre existence , et que , pour nier la personne divine , il faudrait commencer par nier notre propre personne. La notion de force , négligée par Descartes , et regardée au contraire par Bacon comme le seul objet de toute recherche scientifique , a ainsi pour première et incontestable

conséquence de convaincre d'absurdité toute tendance au panthéisme.

Descartes, qui se sépare ainsi de Bacon dans la définition de la science, s'en rapproche, cependant, en un point important, dans la part qu'ils font tous deux au principe des causes finales. Ils le bannissent de la physique et le relèguent dans la métaphysique. Aristote en avait fait la clef de tout son édifice scientifique. L'esprit, en effet, quel que soit l'objet de son examen, ne se contente pas d'en connaître la cause et la loi, il veut encore en savoir la destination. Un penchant naturel et irrésistible le porte à demander le *pourquoi* de toutes choses ; il va jusqu'à demander celui de la Création, et la Religion satisfait à cette audacieuse question en répondant que Dieu a créé le monde *pour sa gloire*. Cette gloire se montre avec d'autant plus d'éclat aux regards de l'homme, qu'il pénètre plus avant dans le secret de l'organisation du monde, dans la connaissance des causes et des lois ; de sorte que la Religion, en assignant la gloire de Dieu pour fin de la Création, a marqué par là même la fin de la science, l'idéal auquel elle doit tendre sans cesse, à savoir la connaissance des merveilles de l'univers. Aristote a dit que l'admiration est le principe de la science ; on peut dire qu'elle en est aussi la fin, et que ce sentiment devient plus vif à mesure que la connaissance de l'univers s'étend, ce qui explique le mot célèbre de Bacon : « Peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science en rapproche » (1). Il est vrai que la science que nous pou-

(1) Essais, XVI ; De Aug. 1, § 5.

vons recueillir, n'est que néant si nous la comparons à la science parfaite, telle que nous la concevons; mais c'est ici précisément que se marque le mieux la vertu de ce principe des causes finales. La science de l'homme est bien faible et bien petite, sans doute; mais elle est l'œuvre de principes supérieurs, qui découvrent à l'intelligence des perspectives sans limites. L'homme, a-t-on dit, est un être ténébreusement sage; il conçoit l'idéal de la science et sait que l'infini l'en sépare : ce sentiment de son extrême grandeur et de son extrême petitesse lui révèle sa vraie destinée, lui apprend que cette vie n'est qu'un accident fugitif de son développement, et que ces facultés puissantes au moyen desquelles il s'élève à la pensée de l'infini, loin de s'éteindre avec la mort, passeront à une vie nouvelle, où l'esprit, délivré des mille entraves qui arrêtent son essort, ne sera plus réduit à chercher la science à travers les apparences sensibles des choses, mais pourra contempler directement et dans toute sa splendeur le soleil des intelligences, et réaliser enfin cet idéal du savoir dont le désir le poursuit sans trêve ici-bas. Telle est donc l'inépuisable fécondité de ce principe des causes finales, qu'il domine à la fois la création, la science et la vie de l'homme en ce monde, et surtout dans les destinées immortelles qu'il lui réserve au-delà du tombeau.

Mais, par cela même qu'il est, de tous les principes, le plus large et le plus fécond, il n'éclaire pas d'une lumière égale toutes les parties de l'univers considéré comme objet de la science. Toutes les surfaces n'ont pas au même degré la propriété de réfléchir les rayons de la lumière,

et la pensée divine ne brille pas pour nos yeux du même éclat dans tous les êtres. Elle se voile souvent et se couvre d'ombres, qui tiennent à la faiblesse ou aux limites de nos moyens de connaître. Nous cherchons et nous concevons la fin de l'univers, la fin de l'homme, la fin de certains événements historiques, la fin de certaines forces et de certaines combinaisons de la matière, de certains organes de l'animal ou de la plante ; mais pourquoi telle chose existe-t-elle dans la nature ? pour quelle fin telle plante, tel animal a-t-il été créé ? Ce sont là des questions que nous nous posons sans pouvoir y répondre. On répète sans cesse après Bacon et Descartes que la recherche des causes finales doit être bannie de la physique (ô physique, préserve-toi de la métaphysique !), mais ce sentiment ne doit pas être accueilli sans réserve. Le principe des causes finales est un principe universel, comme celui de la cause efficiente ; il ne dépend pas de nous de ne pas demander le *pourquoi* de toutes choses, en physique comme ailleurs, et nous le demandons en effet jusqu'à ce que l'expérience nous ait appris que nos moyens de connaître sont limités de ce côté, comme ils le sont du côté de toutes les autres causes. « Tous les êtres, dit Aristote, dans leurs fonctions diverses, conspirent à l'harmonie de l'ensemble, car tout est ordonné en vue d'une existence unique. » La connaissance de la cause finale est ainsi le but de la physique aussi bien que des autres sciences ; mais ce n'en est que le but, tandis que, dans les sciences qui ont pour objet des êtres doués d'une fin propre, d'une unité, d'une individualité distincte et organisée, la détermination de la fin est non seulement le

but de la science , mais l'un des procédés indispensables de la méthode par laquelle on l'acquiert. En physique , un phénomène étant donné , on en recherche la cause et la loi , et quand on a trouvé ces deux choses , on a sur ce phénomène toute la science possible ; mais cette cause et cette loi ne sont pas isolées dans le système de l'univers ; elles concourent à l'harmonie de l'ensemble , et il appartient à la science de déterminer comment et en quelle mesure elles le font. Le principe des causes finales introduit ainsi l'unité dans les sciences qui ont pour objet la nature morte , en portant l'esprit à rechercher et à déterminer la place et le rôle de chaque chose dans le monde ; mais l'esprit doit s'en tenir là et ne point vouloir faire de ce principe l'un des procédés de la méthode , ainsi que le faisaient habituellement les contemporains de Bacon et de Descartes , au risque de s'égarer et de corrompre l'étude des phénomènes en y mêlant des vues systématiques. « Ce n'est pas, dit Bacon (1), une légère différence que celle qui se trouve entre les fonctions de l'esprit humain et les idées de l'esprit divin, je veux dire entre certaines opinions frivoles et les vraies marques , les vrais caractères empreints dans les créatures, et qu'on y aperçoit quand on sait les observer et les voir telles qu'elles sont. » Mais « le domaine des sciences est immense et comprend dans son sein bien des sciences différentes, qui réclament des méthodes différentes. Il en est où on ne peut acquérir une vraie connaissance d'un phénomène qu'en connaissant la cause finale de ce phénomène. C'est dans ce cas que l'étude des causes finales

(1) Nov. Org. 1, 23.

peut et doit être recommandée. L'exemple le plus frappant est celui de l'anatomie et de la physiologie. On n'y connaît bien un organe qu'autant que l'on connaît la fonction pour laquelle il est fait. Jusqu'à un certain point on peut en dire autant de la botanique, les diverses parties d'une plante étant des organes qui ont leurs usages presque autant que celles d'un animal. En un mot, partout où la détermination de la fin d'un phénomène est nécessaire à sa connaissance, la recherche des causes finales fait partie intégrante de la science, et ne doit pas être renvoyée à une science étrangère. Dans l'optique, la vision étant la fin manifeste des différents phénomènes, peut nous aider à les mieux comprendre (1). »

Les causes sont le premier objet des recherches scientifiques ; les lois sont le second. La cause nous est donnée en même temps que le fait, tantôt dans le sentiment de notre activité volontaire, tantôt par une conception naturelle et fatale ; mais il n'en est pas de même de sa manière d'agir, qui ne se révèle que dans l'observation des circonstances qui accompagnent la production des phénomènes. Jusqu'à quel point nous est-il donné de pénétrer les procédés de la nature dans cette production ? C'est ce qu'on ne peut dire ; mais, à en juger par l'obscurité où s'enveloppe à nos yeux la puissance de produire les phénomènes de la vie de relation, il ne paraît pas que nous puissions aller bien loin.

Il convient cependant de distinguer ici entre nos divers

(1) M. Cousin, *Journal des Savants*, août 1851, article sur l'ouvrage de Leibnitz : *Animadversiones ad Cartesii Principia philosophiæ*, édité pour la première fois par Guhrauer, Bone, 1844.

objets de connaissance. Dans le phénomène de conscience, tout nous est immédiatement connu ; nous avons conscience et de la force qui produit le phénomène , et de l'effort qu'elle fait , et de l'effet qui s'en suit et enfin du rapport qui unit cet effet à l'effort. Ces quatre éléments nous sont donnés à la fois et immédiatement dans le sentiment de notre activité personnelle et libre. La connaissance de fait et la connaissance scientifique se confondent dans l'unité indivisible de ce sentiment ; mais ce cas est le seul où elles soient identiques et inséparables : elles se distinguent dans la conscience des mouvements organiques , elle se séparent absolument dans celle des phénomènes étrangers à l'organisme. Nous avons la conscience de pouvoir ébranler nos membres et déplacer d'autres corps par leur intermédiaire ; mais cette conscience se borne au sentiment de l'effort que nous faisons et à la connaissance de l'effet qui s'en suit , sans que nous puissions nous expliquer par quel lien cet effet se rattache à l'effort et à l'acte volontaire. Nous savons à n'en pouvoir douter que cet acte et cet effort sont la cause du mouvement produit ; mais le procédé par lequel la molécule matérielle est ébranlée par les forces organiques, sollicitées elles-mêmes par la force volontaire, se dérobe entièrement à nos moyens d'investigation. C'est là, comme nous l'avons vu, le secret de la création. Ainsi, dans la production des phénomènes organiques soumis à l'action de notre volonté, nous connaissons directement et cette action , et l'effort, et le mouvement produit ; le rapport seul qui unit le phénomène à la cause nous échappe. La connaissance des phénomènes entièrement extérieurs

est moins riche : des trois éléments que comprend la connaissance des mouvements volontaires du corps , elle n'en conserve qu'un seul , la perception du phénomène ; le reste , c'est-à-dire la force , l'effort et le rapport de causalité ne nous sont connus que médiatement , par suite de l'invincible penchant qui nous fait transporter hors de nous ce que nous trouvons en nous , et qui ne nous permet point de percevoir un phénomène sans le rapporter à une cause, à une force productrice , conçue à l'image de la nôtre. Ainsi , à mesure que nous sortons et nous éloignons du for intérieur, à mesure que la matière intervient davantage dans l'objet de notre connaissance directe, celle-ci s'appauvrit et contient une moindre part de ses éléments intégrants , à ce point de n'en plus comprendre qu'un seul dans la connaissance des phénomènes matériels qui ne dépendent point de notre activité personnelle.

Il semble donc au premier abord que le psychologue soit mieux placé que le physicien pour étudier l'objet de ses recherches ; et il en serait ainsi en effet sans les difficultés particulières aux études psychologiques. Notre puissance causatrice est le modèle d'après lequel nous concevons toutes les forces de la nature ; or, cette puissance ne présente en elle-même d'autres déterminations que les degrés de l'effort qu'il faut faire pour produire tel ou tel phénomène. A part ce plus ou moins d'intensité dans l'effort, elle est toujours la même, elle nous apparaît toujours comme une même activité produisant des phénomènes divers , et c'est dans cette diversité seule des phénomènes que se fait connaître la diversité de nos

puissances. C'est de plus dans les circonstances qui accompagnent la production de chaque phénomène, que se manifestent seulement les conditions auxquelles cette production est subordonnée, la *loi* de la force en un mot. Qu'il s'agisse donc des faits de la vie intime, de ceux de la vie de relation ou de ceux du monde extérieur, c'est toujours le phénomène qu'il faut étudier, c'est toujours et exclusivement dans l'observation des phénomènes que l'on trouve la loi qui préside à cette production. Or, envisagé à ce point de vue, l'étude des phénomènes extérieurs reprend, et même bien au-delà, tout l'avantage que nous lui avons vu perdre dans la seule considération des éléments intégrants de la connaissance.

Les phénomènes psychologiques sont obscurs, fugitifs, dépendants de toutes les circonstances de temps, de lieu, de personne; il est impossible de les reproduire identiquement, ces circonstances n'étant jamais deux fois les mêmes, de sorte que l'esprit ne peut les observer à loisir, mais qu'il doit les saisir dans l'instant où ils passent sous le regard de la conscience, pour les observer et les décrire ensuite de mémoire. Nous ne pouvons ni en retarder la marche, ni régler l'ordre dans lequel ils se succèdent; ils sont pour nous comme ces lumières météoriques dont nous ne pouvons prévoir l'apparition fortuite, et qui ne se montrent à nos regards que pour s'éteindre aussitôt dans la nuit. L'attention même que nous leur prêtons en diminue l'intensité, quand elle ne les fait pas disparaître tout-à-fait; elle les complique d'ailleurs, et leur imprime le caractère de notre personnalité, caractère incompatible avec la nature de la science, qui est essen-

tiellement impersonnelle. Par cela même que le sujet et l'objet de l'observation psychologique sont identiques, et que l'objet de cette observation n'est que le sujet se surprenant dans un certain moment de son existence, la personnalité de ce sujet se retrouve toujours à quelque degré au fond de toute observation psychologique, la marquant de son cachet particulier, et ne lui laissant guère d'autre valeur et d'autre portée que celle qu'elle tient du caractère, de la pénétration ou du génie de l'observateur. Les Allemands diraient que la psychologie n'a pas, comme les autres sciences naturelles, d'existence objective, qu'elle n'a qu'une existence subjective. La psychologie ne s'étudie pas dans les livres, il faut que chacun se fasse la sienne, en renouvelant toutes les observations qui ont été faites avant lui, une observation psychologique n'ayant de valeur que pour celui qui l'a faite lui-même, et de portée que celle qu'il lui reconnaît, et toute observation étant perpétuellement sujette à caution et contestable pour tout autre que celui qui l'a recueillie dans l'examen de son for intérieur. Ainsi, tandis que notre activité causatrice et personnelle nous est connue avec une clarté et une certitude incomparables, tandis que la perception et la science s'identifient dans le sentiment de cette activité; elles se séparent et s'isolent à ce point dans la connaissance du phénomène interne, que la science y disparaît presque dans l'atténuation de son caractère essentiel, et qu'il ne reste plus de certain et de parfaitement clair que la perception du phénomène, la connaissance de ce qui a lieu ici ou là, comme dit Aristote, et non de ce qui est partout et toujours. Il nous faut en

outre faire effort pour rentrer en nous-mêmes et nous examiner dans l'acte pénible de la réflexion, tandis qu'une tendance naturelle nous porte à sortir de nous, et que tout ce qui nous entoure nous sollicite puissamment à céder à ce penchant. On dirait que les études psychologiques répugnent à nos plus profonds instincts, et que la nature n'a point fait l'homme pour philosopher, mais bien plutôt pour contempler l'organisation admirable de ce monde matériel, au sein duquel il est appelé à déployer son activité. Tout nous éloigne donc de la considération de nous-mêmes, tout nous appelle au dehors.

Plus durables, plus accessibles que les faits de la vie intime, les phénomènes matériels se prêtent infiniment mieux à l'observation. Produits par des forces aveugles et fatales, dont l'action est constante, ils ne sont point soumis à toutes les influences irrégulières qui sollicitent les forces libres, et ne dépendent des circonstances extérieures que dans une mesure susceptible d'être déterminée avec rigueur. Ils peuvent ainsi être reproduits identiquement, et dans le temps qui convient à l'observateur, sous le regard et à la disposition duquel ils demeurent aussi longtemps qu'il est nécessaire. L'attention qu'il leur prête, loin d'en diminuer l'intensité, l'augmente au contraire, les décompose, les simplifie, les éclaire, en en faisant connaître successivement les diverses parties dans tout le détail et avec toute la précision imaginables. Ils nous sont étrangers, ne nous intéressent que comme objets d'étude ou d'utilité, et notre personnalité n'intervient dans cette étude et cet usage qu'autant qu'il le faut

pour les connaître ou les approprier à nos besoins, et non pour s'identifier avec eux. Delà le caractère impersonnel et objectif des connaissances physiques, et aussi cette autorité et cette certitude incontestables qui sont le privilège de l'observation externe. Ainsi, tandis que la cause, la force et l'effort qui concourent à la production des phénomènes matériels, échappent absolument à nos moyens directs de connaître, ces phénomènes eux-mêmes sont parfaitement accessibles à ces moyens, et sont de tous les objets possibles de nos connaissances ceux qu'il est le plus facile d'aborder et d'étudier en eux-mêmes et dans les circonstances qui accompagnent leur production. Bien loin d'être obligé de se faire violence pour les observer, l'esprit s'y trouve porté naturellement; ils sont manifestes, éclatants; ils tombent sous le sens, ils commandent l'attention, et si le jeu même des forces de la nature ne s'y montre que sous une forme symbolique, cette forme est le plus souvent tellement significative, que l'esprit peut sans efforts et presque instinctivement l'interpréter, et remonter du phénomène à la loi qui le régit.

Que la réflexion vienne ensuite à s'appliquer à cette opération primitive, et elle pourra discerner par quels procédés la raison a découvert et constaté cette loi, et à quelles conditions, par conséquent, il lui sera donné d'en découvrir et d'en constater d'autres à l'avenir. La méthode d'observation sera ainsi trouvée et les règles en seront tracées.

Le choix des exemples est donc d'une importance capitale dans l'étude et pour la détermination des procé-

dés de la méthode. Il importe que ces exemples soient autant que possible clairs, évidents, d'une valeur et d'une portée incontestables, en quoi ceux qui sont empruntés à l'observation externe sont, comme nous venons de le voir, de tous points préférables. Ajoutons avec l'auteur de *l'Essai sur les fondements de nos connaissances*, qu'il n'importe pas moins que ces exemples soient pris, non dans la connaissance vulgaire, dans la connaissance restée, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire, mais dans la connaissance scientifique, c'est-à-dire dans la connaissance organisée, développée, perfectionnée. « Les naturalistes savent bien qu'à l'état rudimentaire tous les types se confondent ou semblent se confondre, et que, pour en bien saisir les caractères distinctifs, il est préférable de les étudier dans les hauts perfectionnements de l'organisme. Le type de l'animal et celui du végétal, si nettement distincts dans les espèces supérieures, vont en se confondant à mesure qu'ils se dégradent dans les espèces inférieures (1). » Si donc la science est le perfectionnement organique de la connaissance, il est évident que c'est en cherchant dans quelle mesure les divers procédés de l'esprit concourent chacun à la formation de la science, qu'on pourra seulement déterminer à quelles conditions cette formation est subordonnée. C'est là proprement déterminer la méthode. La méthode consiste dans l'ensemble des procédés par lesquels l'esprit s'élève de la connaissance vulgaire à la connaissance scientifique. Cette connaissance tient de ces procédés

(1) § 97.

toute sa valeur et toute sa portée. L'une et l'autre doivent être fixées avec une rigueur et une précision parfaite, non-seulement d'une manière abstraite dans le procédé, mais encore dans l'exemple, qui n'est que le procédé sous une forme concrète et sensible. L'exemple et le procédé doivent s'éclairer et se critiquer réciproquement. Ils sont proprement la contre-épreuve l'un de l'autre. L'exemple ne saurait donc être impunément emprunté à la connaissance vulgaire ou à un ordre de connaissances où l'organisation scientifique ne serait point parfaite, une telle connaissance étant toujours vague et flottante, tandis que les procédés indiqués par la méthode ne doivent rien laisser à désirer en rigueur et en précision. Pour que la valeur et la portée de l'exemple soient parfaitement adéquates à celles des procédés, il faut qu'il soit emprunté à la connaissance parvenue à son plus haut degré de perfection. De là la nécessité de ne prendre pour exemple dans l'explication des procédés de la méthode inductive, que des observations recueillies dans les sciences organisées et constituées définitivement, c'est-à-dire dans les sciences physiques, et de s'abstenir des exemples que pourraient fournir les sciences psychologiques, où, comme nous l'avons vu, toutes les observations sont perpétuellement personnelles et contestables.

Ces réflexions sont éminemment propres à rectifier les idées que l'on se fait généralement sur le caractère de la doctrine de Bacon. Sur la foi très suspecte de l'école d'Helvétius, on se représente l'auteur du *Novum Organum* comme le promoteur exclusif de l'étude des sciences naturelles, ce qui est inexact; et l'on a fait d'un penseur

spiritualiste et profondément religieux , le père du matérialisme moderne , ce qui est en contradiction avec l'esprit de sa doctrine : et le principal , l'unique motif sur lequel se fonde cette étrange interprétation , c'est le soin avec lequel Bacon recommande particulièrement l'étude de la nature , et la préférence qu'il donne , dans le choix de ses exemples , aux observations empruntées aux sciences physiques.

La sollicitude de Bacon s'est avec raison portée spécialement sur l'étude de ces sciences , qui étaient alors le plus en souffrance. Depuis Aristote jusqu'au XV^e siècle , elles n'avaient fait aucun progrès notable. On ne les étudiait plus dans la nature , mais dans les livres ; on avait plus de foi dans des formules que dans l'observation des faits. Bacon fit pour ces sciences un changement analogue à celui qui s'est récemment opéré dans l'étude de l'histoire : il renonça aux documents de seconde main pour remonter aux sources , aux livres des hommes pour le grand livre du monde. Mais ce génie encyclopédique était trop large et trop impartial pour avoir eu ces vues étroites qu'on lui prête , bien qu'on n'en trouve aucune trace dans ses écrits. L'idée de proscrire l'étude des sciences philosophiques et morales était si loin de son esprit , que leur examen remplit la majeure partie du grand ouvrage de *la Dignité et de l'Augmentation des sciences* , et que , de tous ses écrits , celui qui a obtenu le succès le plus prompt et le plus brillant , les *Essais* , leur est exclusivement consacré. Et le *Novum Organum* lui-même , de quoi traite-t-il ? Est-ce des sciences naturelles exclusivement ? Il faudrait ne l'avoir pas ouvert pour répon-

dre affirmativement , et pour n'y pas reconnaître un ouvrage de pure philosophie , un traité de logique et de la plus fine et délicate psychologie , tout autant qu'une méthode. La définition que Bacon adopte pour la science s'applique aux sciences de l'esprit comme à la physique ; elle est la même que celle d'Aristote qui , en la donnant , songeait surtout aux sciences déductives ; et le plus profond psychologue des temps modernes , Maine de Biran , n'eût pu en choisir une autre s'il eût voulu rester fidèle à ses idées. Telle est cette définition que , pour peu qu'on ne craignît pas l'exagération où sont tombés la plupart des interprètes de Bacon , pour peu qu'on forçât un peu les nuances et qu'on négligeât les passages gênants , on tirerait de cette manière de caractériser la connaissance scientifique , non le matérialisme , qui est ce qu'en Allemagne on appelle *mécaniste* , mais bien plutôt l'extrême opposé , ce dynanisme excessif qui ne voit que des forces dans la nature , qui va jusqu'à nier l'étendue , et dont le système des monades est la plus savante et la plus haute expression. Mais Bacon s'est sagement gardé de cet excès , comme de l'excès opposé (1).

(1) « Quelqu'un pourra douter encore (car ce sera ici plutôt un *léger doute* qu'une véritable objection), douter , dis-je , si notre dessein est de perfectionner seulement la philosophie naturelle par notre méthode , ou d'appliquer également cette méthode aux autres sciences , telles que la *logique* , la *morale* et la *politique*. Or , ce que nous avons dit jusqu'ici doit s'entendre généralement de toutes les sciences ; et , de même que la logique ordinaire , qui gouverne tout par le syllogisme , ne s'applique pas seulement aux sciences naturelles , mais à toutes les sciences sans exception , de même *notre*

Il est vrai qu'il a choisi de préférence ses exemples dans l'observation du monde externe ; mais ici encore , comme nous venons de le voir , il a réellement donné une marque d'une grande sagesse. Alors même qu'il n'eût pas trouvé les sciences physiques infiniment plus négligées que les recherches psychologiques, et ayant ainsi plus besoin d'être signalées à l'attention du public et à la sollicitude des savants, les avantages particuliers que lui offraient ces exemples lui faisaient un devoir de les préférer à ceux qu'il eût trouvés dans le monde interne. L'objet de la méthode d'induction est de déterminer les procédés par lesquels l'esprit découvre et constate les lois de la nature ; des exemples sont indispensables pour rendre cette exposition plus facile à comprendre et , pour ainsi dire , sensible. Devait-il demander ces exemples à la psychologie ? Mais aujourd'hui même la psychologie ne s'est pas encore élevée au rang de science exacte et constituée , et nous avons reconnu que l'observation des faits du for intérieur se refuse presque toujours à se soumettre aux conditions qui , seules , donnent à la connaissance l'im-

méthode, qui procède par la voie de l'induction, les embrasse toutes. Car notre plan n'est pas moins de composer une histoire et de dresser des tables d'invention soit sur la colère , la crainte , la honte et autres affections de cette nature , soit sur les faits et les exemples tirés de la politique , soit enfin sur les opérations de l'esprit , sur la mémoire , sur les facultés de composer et de diviser , de juger et autres semblables , que sur le chaud et le froid , ou sur la lumière , la végétation et autres sujets de ce genre ».... Nov. Organum , L. I , aph. 127. — Voir encore sur le même sujet : Douze pensées sur l'interprétation de la nature , n° VII , et passim.

personnalité , l'universalité et l'autorité que requiert la science ; tandis que la connaissance des faits de la nature physique revêt aisément ces caractères. Dans les premiers, Bacon n'eût rencontré le plus souvent que cette connaissance vulgaire qui est toujours vague, flottante, confuse ; ici seulement il trouvait la connaissance organisée , élevée à son plus haut degré de développement et de perfection , et présentant dans tout le relief désirable chacun des procédés par lesquels elle se forme et s'acquiert. En choisissant ses exemples dans ce dernier ordre de connaissances , il a donc fait comme le naturaliste qui , voulant étudier la formation de l'organisme animal , l'étudierait dans sa forme la plus riche et la plus parfaite. Il a ouvert ainsi à la méthode une voie qu'on eût dû suivre au lieu de la blâmer , et dans laquelle l'auteur de *l'Essai sur les fondements de nos connaissances* s'est proposé de ramener les études logiques. Ce savant a reconnu que l'imperfection et le peu d'utilité de ces études tenaient en grande partie au choix des exemples qu'on a l'habitude d'y employer , et qui sont tous empruntés soit aux notions vulgaires , soit à des théories que le progrès des sciences a modifiées ou discréditées. Il a donc pensé rendre un éminent service aux sciences philosophiques en leur fournissant , au lieu de ces exemples imparfaits et illusoire qu'elles emploient, des exemples tirés des sciences exactes , d'une valeur et d'une portée parfaitement déterminées , et d'une autorité incontestable. Si , comme on n'en peut douter , de grands progrès sont possibles dans les sciences philosophiques , c'est surtout d'une telle méthode qu'il faut les attendre. C'est dans l'étude des phénomènes

externes et non dans celle des phénomènes internes , que l'esprit peu le mieux se rendre compte des procédés qu'il doit suivre pour découvrir et constater les lois de la nature intellectuelle et morale , tout aussi bien que celles de la nature physique.

L'idée d'utiliser les connaissances acquises est si naturelle , qu'il semble qu'elle doive être contemporaine des premières notions scientifiques. Mais l'histoire nous apprend qu'une ligne de démarcation très profonde a longtemps séparé la science de ses applications. La science eût cru se dégrader en se prêtant aux besoins de l'industrie (1). Il appartenait à Bacon d'insister sur le danger de telles idées, qui, pour peu qu'on s'y avançât, pouvaient faire perdre aux hommes les principaux fruits de leurs études. La direction qu'il imprima aux recherches scientifiques , quand il leur assigna pour fin l'*amélioration de la condition humaine*, n'est en effet qu'une conséquence directe de sa manière de comprendre la science. Si savoir c'est connaître les forces de la nature ; agir, c'est mettre en jeu ces forces , ce qui ne se peut qu'autant qu'on les connaît. Ce qui est cause aux yeux de la science, est pris comme moyen par l'art. Toute science tend au moins indirectement à augmenter notre puissance , et toute puissance employée avec intelligence suppose quelque degré de science. Mais ce rapport entre la théorie et la pratique est exclusivement propre à la définition dynamiste de la science , et ne se trouve pas dans le point de vue opposé. Descartes aussi veut diriger la science vers les moyens

(1) Arist. *Mét.*, I, 2.

d'améliorer notre condition ; mais on ne voit pas par quel lien logique il rattache la science à la puissance. En faisant abstraction des causes naturelles , il fait abstraction de la puissance , et s'il est ensuite amené à la mentionner dans le développement de son système , ce n'est pas qu'elle y soit contenue , mais parce qu'il la trouve dans la réalité , dont il ne peut faire une abstraction complète. Nul ne peut être parfaitement conséquent dans ses idées. Mais l'histoire se charge de tirer les vraies conséquences des principes , et les purs Cartésiens ne tardèrent pas à montrer le caractère de la doctrine du maître , en négligeant de jour en jour davantage le côté utile de la science , pour se plonger de plus en plus dans la contemplation solitaire de l'esprit. Bacon imprimait donc aux études une direction meilleure que celle du cartésianisme. L'une et l'autre direction a ses dangers à la vérité : si l'une conduit au mépris de l'utile , l'autre peut aboutir au mépris de la science pure et désintéressée.

Mais Bacon sut encore se préserver de cet excès. Il remarque d'abord que les opérations de l'homme sont resserrées dans des limites plus étroites que sa science , ce qui laisse à celle-ci une carrière indéfinie. Il y a des sciences pures , qui n'ont d'autre fin que d'étendre nos connaissances , et de nous offrir le moyen d'exercer notre esprit et de donner quelques aliments à notre insatiable curiosité , sans qu'il soit possible d'en tirer aucune utilité. En outre, Bacon recommande sans cesse de préférer les *expériences lumineuses* aux *expériences fructueuses*. Celles-ci sont faites en vue d'un usage immédiat , et ont un caractère industriel plutôt que scientifique. Elles se

contentent du fait dont elles ont besoin : l'explication leur importe peu. Elles subordonnent la science à l'industrie; elles sacrifient ainsi, avec la dignité de la science, ce qui en fait l'essence, l'impersonnalité et l'universalité, ces vues larges et désintéressées, qui embrassent l'ensemble de la création, dans le but d'en pénétrer les mystères, et d'en mettre les forces au service non de tel homme ou de tel besoin déterminé, mais de l'humanité tout entière. Les *expériences lumineuses* n'ont d'autre but que d'ouvrir des perspectives à l'étude de la nature. Elles cherchent avant tout l'explication des faits; l'utilité directe et immédiate leur importe moins, parce que l'explication, c'est-à-dire la détermination de la cause et de la loi, contient non-seulement le fait en question, mais toute une *légion de faits*, des *gerbes de vérités*, des *faisceaux de découvertes*. La même propriété peut être utilisée dans les circonstances les plus diverses, et l'on ne sait jamais quelle est la portée d'une invention, si modeste soit-elle en apparence. Ainsi qu'on l'a dit, l'utilité de la science, toute grande qu'elle est, recule devant la vérité de la science, et n'occupe que le second rang aux yeux de quiconque sait comprendre quelle valeur infinie appartient à la connaissance de la réalité des choses. La science perd de sa fécondité à mesure qu'elle perd de sa pureté; elle est d'autant plus utile qu'elle songe moins à l'être. La vérité est jalouse : elle veut être recherchée pour elle-même et non pour sa dot.

Si le caractère dynamiste et spiritualiste de la doctrine de Bacon ressort de sa manière de définir la connaissance scientifique, il ne ressort pas moins de l'étude des procé-

dés par lesquels cette connaissance s'acquiert. Ces procédés sont ceux de l'induction ; ils s'appliquent uniquement à la détermination des lois qui régissent les forces : l'induction est inapplicable dans l'hypothèse mécaniste et matérialiste.

Les procédés de l'induction sont ou directs ou accessoires. Les premiers sont les diverses opérations qui constituent la recherche des lois ; ils consistent dans la formation de ce que Bacon appelle les tables de *présence*, *d'absence* et de *croissance* et de *décroissance*. S'agit-il de déterminer la forme ou la loi d'un phénomène, on réunit dans la première table tous les faits qui, bien que différents, présentent la propriété dont il s'agit de trouver la loi ; dans la seconde, ceux où cette propriété est absente, bien qu'ils aient de l'analogie avec ceux de la table de présence ; et enfin dans la troisième, ceux où cette propriété se trouve à différents degrés, soit dans un seul sujet comparé à lui-même en différentes circonstances, soit en des sujets différents comparés entre eux (1). Ce travail a pour but de faire découvrir une propriété qui soit toujours relativement à la propriété donnée, soit dans le même sujet, soit dans des sujets différents, présente, absente, croissante ou décroissante. Le premier procédé de l'induction consiste donc à rejeter successivement chacune de ces propriétés qui ne se trouvent pas dans tel exemple où la propriété donnée est présente, ou qui se trouvent dans ceux où elle est absente, ou qui croissent dans les sujets où elle décroît, ou décroissent dans ceux

(1) Nov. Org. II, §§ 11—15.

où elle croît. Ce n'est qu'après toutes ces réjections que restera au fond du creuset la forme affirmative, véritable, solide et bien limitée. Les procédés accessoires comprennent une multitude d'opérations fort compliquées et fort délicates, propres à compléter et à perfectionner l'interprétation de la nature. Toutes ces opérations ont pour but « d'établir des axiômes vrais, ou des touts composés de faits identiques ; car les propositions de ce genre sont les seules qu'on doive regarder comme une solide portion de la vérité » (1).

Les sciences naturelles ont toutes, à l'exception d'une seule, adopté ces procédés, et doivent à leur emploi la sûreté de leur marche et l'inépuisable fécondité de leurs découvertes.

Nous avons vu précédemment que l'esprit, placé en présence des faits qu'il se propose d'étudier et de ramener à l'unité scientifique, suppose et ne peut pas ne pas supposer que ces faits sont produits par des causes, et que ces causes agissent d'une manière régulière. La connaissance de ces causes et de cette manière d'agir est l'explication qu'il cherche pour les faits. La cause lui est donnée en même temps que le fait par une supposition naturelle et fatale : elle est conçue, ou plutôt l'expérience, dès qu'elle a lieu, en suggère la conception. Mais il n'en est pas de même de la manière d'agir de cette force, dont l'uniformité ne se révèle que dans ce qu'il y a d'essentiel et de permanent dans les circonstances qui accompagnent la production du fait. Le travail de l'esprit à la recherche

(1) Ibid. § 16.

de la vérité consiste donc à déterminer ces circonstances pour chaque fait, à éliminer celles qui sont accidentelles, et à classer les autres d'après leur importance relative et selon les influences qu'elles subissent. Il arrive ainsi à déterminer la manière d'agir de la force, sa *loi*. Cette découverte est, comme on le voit, proprement le résultat de trois opérations successives, pour lesquelles Bacon veut qu'on dresse autant de tables, sous les noms de *tables de présence*, *tables d'absence* et *tables de comparaison*. Le point de départ de l'esprit dans ces opérations, est donc la supposition de l'existence de forces soumises à des lois; son but, la découverte de ces lois; son moyen, l'observation des signes sensibles par lesquels elles se manifestent. Telle est la manière dont Bacon veut qu'il procède pour découvrir et constater les lois de la nature, pour introduire l'unité scientifique dans la diversité infinie des faits; telle est, en un mot, la méthode expérimentale, la méthode d'induction que suivent les sciences naturelles. Toute la vertu de cette méthode gît dans la double hypothèse qui lui sert de point de départ, savoir : que tout fait a une cause et que cette cause est soumise dans son action à des règles invariables, quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle intervient. Ces règles étant constantes et toujours les mêmes, pourraient à la rigueur être découvertes dans chacune de ces circonstances. Elles peuvent donc être obtenues au moyen d'un petit nombre d'expériences, voire même d'une seule. Une seule observation bien faite est démonstrative dans toute la force du mot, la même na-

ture agissant d'après les mêmes lois dans la millième expérience comme dans la première.

C'est ainsi que l'esprit peut appuyer légitimement sur l'observation d'un très petit nombre de faits, des conclusions qui embrassent la nature entière dans tous les temps et dans tous les lieux. L'induction doit cette vertu à la double hypothèse qui lui sert de point de départ; mais cette hypothèse écartée, la puissance merveilleuse de l'induction s'évanouit, ou plutôt il n'y a plus d'induction possible. L'induction est l'opération par laquelle l'esprit découvre et détermine par l'observation des faits les forces et les lois de la nature : on ne peut l'employer si l'on n'admet préalablement l'existence de ces forces et de ces lois.

Il ne reste plus alors de possible que la connaissance des faits donnée dans la perception. Tout ce que peut l'esprit dans l'étude des faits dénuée de la lumière de l'induction, c'est de les bien constater, et d'en déterminer les points de ressemblance et les différences, pour les ramener à un semblant d'unité, pour les classer d'une manière plus ou moins artificielle en genres, en espèces, etc. Mais ce travail ne pourra jamais être qu'un résumé, portant exclusivement sur les faits connus et observés, sans qu'il soit permis d'en tirer aucune conclusion pour les faits non encore observés. Si de nouveaux faits viennent à se montrer, il faut faire de nouvelles espèces; si de nouveaux caractères se révèlent dans les faits déjà connus, la classification est à refaire, une nouvelle distribution est indispensable. La science ainsi acquise est toujours provisoire. Un esprit sage ne l'accepte que sous

bénéfice d'inventaire et jusqu'à plus ample informé. On ne sait jamais si de nouvelles études ne viendront pas modifier les idées qu'on s'était formées d'après les faits connus ; si des observations mieux conduites ne viendront pas bouleverser les résultats des examens antérieurs. Le provisoire au lieu du certain , la statistique à la place de la science , telles sont les conséquences inévitables de cette manière d'étudier la nature. En outre , les classifications varient d'individu à individu : chacun se fait la sienne selon son point de vue particulier. La science perd ainsi toute impersonnalité. Ce qui est vrai pour l'un est faux pour l'autre. S'il n'y a de réel et de certain que ce qui tombe sous le sens , chacun est juge de ce qui lui paraît : tous nos jugements sont toujours vrais , ou plutôt ils ne sont ni vrais ni faux , et personne n'est juge du faux et du vrai. Nul n'a le droit de se croire plus savant qu'un autre , plus capable de connaître et d'enseigner la vérité. L'homme est ainsi la mesure unique du vrai et du faux , et la science varie d'individu à individu. Mais là même elle n'a rien de fixe ; et , de même que la face de la nature change et se renouvelle sans cesse , de même la science empruntée au seul empirisme varie incessamment avec les vicissitudes de notre expérience personnelle. Comme les eaux d'un fleuve , elle n'est pas semblable à elle-même deux instants de suite , chaque instant apportant des faits nouveaux , ou modifiant , altérant , détruisant la connaissance des faits antérieurement observés. Rien ne peut s'affirmer ou se nier d'une manière absolue , car nous ne savons jamais ce que l'avenir nous tient en réserve. Tout est mobile , variable , relatif ; tout

dépend de tout. L'erreur d'aujourd'hui sera la vérité de demain. Les doctrines se succèdent avec la rapidité de l'éclair. Chacun a la sienne, qu'il modifie incessamment au gré des caprices de chaque jour, et l'empirisme *mécaniste*, qui avait d'abord séduit l'esprit par la rigueur apparente de ses procédés, finit par le perdre dans un dédale d'opinions personnelles sans valeur et sans portée, d'hypothèses sans nom, de systèmes plus étranges les uns que les autres, et qui ne laissent plus d'autre perspective aux intelligences droites que le scepticisme ou le dédain (1).

Ces conséquences s'imposent au matérialisme, qui ne les a d'ailleurs jamais désavouées et les a même hautement acceptées chaque fois qu'il s'est présenté avec tous les développements dont il est susceptible. La logique le condamne à confondre la science avec la sensation, c'est-à-dire à nier la science. Le cartésianisme offre cet exemple unique peut-être dans l'histoire, de l'alliance d'une physique matérialiste avec une théorie spiritualiste sur la nature de l'âme. Il a voulu proscrire l'idée de force, en l'assimilant aux qualités occultes de l'ancienne scolastique; et le fond de sa doctrine consistait à vouloir tout expliquer au moyen de corpuscules de grandeurs diverses, qui se déplaçaient nécessairement les uns les autres, en vertu de leur impénétrabilité. Aussi Descartes n'admet-il l'usage de l'induction ni en physique ni en psychologie : sa physique est tout hypothétique, il n'y emploie d'autre méthode que la méthode de construc-

(1) Platon, *Protagoras*, *Théétète*.

tion (1); et sa psychologie paralyse dès l'abord l'observation interne en refusant à l'âme l'activité et la liberté. Toutes les conséquences de l'empirisme appartiennent donc au cartésianisme; aussi en sont-elles sorties dans la seule branche des études qui ait adopté ses principes sur la constitution du corps. A une seule école près, toutes les doctrines de la thérapeutique moderne sont *solidistes* ou *humoristes*, c'est-à-dire empiriques, *mécanistes*, matérialistes, et par suite livrées au flot d'une perpétuelle mobilité. Une seule école thérapeutique est entrée dans les voies du dynamisme de Leibnitz et de Newton, et a essayé d'introduire dans l'étude de l'organisme les principes adoptés depuis deux siècles par toutes les sciences naturelles : c'est l'école de Morgagni, de Jacomini, désignée communément sous le nom d'école italienne, qui a substitué l'hypothèse dynamiste à l'hypothèse cartésienne, et les procédés de la méthode baconnienne à l'empirisme matérialiste qui fait toute la logique des autres écoles thérapeutiques. Aussi le dynamisme italien a-t-il dès le début toutes les allures, tous les caractères de la vraie science, qu'aucun effort de génie n'a jamais pu donner à l'ancien art de guérir. Il n'y a point de science possible, en effet, hors du dynamisme, c'est-à-dire hors du spiritualisme. Toute science réelle, qu'elle le sache ou non, qu'elle soit remontée ou non à ses principes métaphysiques, est essentiellement spiritualiste. Les notions scientifiques sont

(1) Vico a, presque du vivant de Descartes, reconnu et signalé l'analogie profonde de l'hypothèse des tourbillons et de la physique cartésienne, avec l'atomisme et la physique d'Epicure.

acquises par l'induction ou par la déduction ; or , l'induction comme la déduction requièrent des principes supérieurs à l'expérience sensible, et une activité intellectuelle indépendante de l'organisme. Pour arriver à concevoir et à connaître *ce qui est partout et toujours* , il faut autre chose que des données empiriques , qui ne peuvent jamais porter que sur *ce qui est ici ou là , dans un temps et non en tout temps*. Toute logique qui admet l'induction suppose donc nécessairement une métaphysique spiritualiste, comme toute logique qui rejette l'induction , à cause de son point de départ dynamiste , suppose une métaphysique mécaniste , et aboutit rigoureusement à l'empirisme matérialiste. Bacon ne se fût-il pas expliqué aussi clairement qu'il l'a fait sur les principes de sa méthode , ne nous eût-il laissé que la description des procédés dans lesquels elle consiste ; la seule nature de ces procédés ne nous en eût pas moins autorisés à le ranger parmi les philosophes spiritualistes , et à recommander à ce titre l'étude de ses écrits. Bien plus , eût-il méconnu les principes de sa méthode , et eût-il essayé l'alliance de l'induction avec une métaphysique matérialiste , il n'y aurait lieu de concevoir aucune méfiance à l'égard de sa méthode. Il faudrait accuser Bacon d'inconséquence , et rejeter sa métaphysique ; mais l'induction , telle qu'il l'a décrite , n'en demeurerait pas moins le procédé unique et exclusif du dynamisme et des sciences expérimentales. L'inconséquence d'un individu ne saurait faire changer les lois de l'esprit humain. Mais , ainsi que nous l'avons vu , la métaphysique de Bacon est tout aussi dynamiste que sa logique : l'idée qu'il se fait de la science , la définition qu'il en donne ,

est celle d'Aristote , de Leibnitz , de Newton ; et le spiritualisme peut et doit revendiquer l'honneur d'avoir inspiré ce grand esprit , le législateur et l'organisateur des sciences naturelles.

A. BIÉCHY.

NOTICE HISTORIQUE
SUR
L'EGLISE DE SAINT-CYR (Var),
ANCIENNE DÉPENDANCE
DE LA PAROISSE DE LA CADIÈRE,

Par le Chanoine Magl. GIRAUD.

Heureux celui qui n'a jamais vu la fumée
des fêtes de l'étranger et qui ne s'est assis
qu'au foyer de la cabane de ses pères.

CHATEAUBRIAND.



UN kilomètre et demi au N.-E des ruines de l'ancien Tauroentum, au milieu d'une plaine occupée autrefois par la mer et couverte aujourd'hui de beaux vignobles et de riches moissons, qui s'étalent sur l'emplacement que sillonnaient les navires (1) et que traversera bientôt la voie ferrée, s'élève, sous un dôme de verdure, le village de Saint-Cyr, délicieusement situé au pied d'une de ces collines d'un aspect aussi varié que pittoresque, dont Pétrarque aurait dit :

*I dolci colli, oviò lasciai un stesso
Partendo onde partir giamai non posso,*

derrière laquelle la riante vallée de Saint-Côme se cache avec une certaine coquetterie dans un pli profond de terrain, couronné de hautes montagnes qui vont rejoin-

dre celles qui la séparent de la mer de Bandol.

Il n'y avait là anciennement qu'une petite chapelle , dont la fondation se perd dans la nuit des temps. Cette chapelle , une de celles dont il est fait mention dans plusieurs bulles des XI^e et XII^e siècles (2) , devint d'abord une dépendance de l'église de Saint-Damien , où les moines de Saint-Victor de Marseille vinrent s'établir en 966 (3) , et ensuite une annexe de la paroisse de la Cadière. La tradition rapporte que, lors de l'invasion sarra-sine , les habitants de Tauroentum , se voyant forcés de fuir le rivage de la mer où ils n'étaient plus en sûreté , abandonnèrent leur ville et se retirèrent dans l'intérieur des terres, où ils fondèrent la Cadière :

Dicuntur cives quondam migrare coacti

(*Hostibus*) infestos deseruisse lares.

(Rutilius Rufus. *Itin.*)

Cependant quelques-uns d'entre eux restèrent sur les lieux pour cultiver les terres , et s'y tinrent en sûreté à l'abri des tours dont plusieurs existent encore , telles que les tours du *Regard* , de la *Benète* et de la *Mure* , dont la construction remonte au VIII^e siècle. La chapelle de Saint-Cyr répondait aux besoins spirituels de ces infortunés. Peut-être sur l'emplacement où elle fut construite, auprès d'une source abondante , s'élevait anciennement un temple païen ? On sait qu'ils étaient bâtis le plus souvent auprès des sources et que de là prit naissance le culte des fontaines qui survécut longtemps à l'abolition du paganisme (3*). Le clergé , ne pouvant détruire cette superstition , se décida , pour en tirer parti, à bâtir des chapelles auprès de ces lieux d'antique pèlerinage. Le respect

des fontaines fut transmis aux saints sous l'invocation des quels les nouveaux temples furent placés. Chaque chapelle eût un jour de pèlerinage, qui attira les populations éloignées, jalouses d'offrir au saint le tribut de leur piété et de reconnaître les bienfaits de sa protection. Très certainement ce lieu fut fréquenté pendant la période gréco-romaine de Tauroentum; je n'en veux pas d'autre preuve que la découverte d'un grand nombre de médailles marseillaises et romaines, et celle de plusieurs tombeaux en briques dites *sarrasines* : ce qui porterait à croire qu'il y avait là un *ossuarium* ou cimetière: il n'est pas moins hors de doute, comme nous le dirons bientôt, que ce lieu continua d'attirer les populations après la ruine de la cité phocéenne.

Le plus ancien titre cependant où il soit question nominativement de la chapelle de Saint-Cyr, c'est le testament de Guillaume Vassal, de la Cadière, en date du 20 juillet 1361, par lequel il lègue annuellement à cette chapelle une livre d'huile : *lego pro amore Dei capellæ S^{ti}-Cyrici in territorio (castri de Caderia) unam libram olei annuatim. (4)*. Le prieuré de Saint-Damien ayant été uni en 1365 à la manse abbatiale de Saint-Victor, la garde de la chapelle de Saint-Cyr fut confiée à un ermite, ordinairement choisi dans l'ordre des ermites de Saint-Paul (de Rome). Suivant l'intention du testateur, la commune de la Cadière avait le juspatronat de cette chapelle, ainsi que la nomination de l'ermite (5), lequel était chargé du luminaire et jouissait des biens de l'ermitage. Ces biens consistaient en une terre dite de *Saint-Cyr* au quartier des *Survériés*, d'un revenu cadastral de 7 fr. 90 c., une olivète autour de l'ermitage et un

terrain appelé le *pré*, que la commune de la Cadière vendit le 3 août 1567 pour payer des dettes, et dont on a fait de nos jours une fort jolie place publique, ornée d'une fontaine et ombragée par de magnifiques platanes et de beaux marronniers.

Un de ces ermites, le nommé Bayard, acolyte, ayant fait en 1659 le pèlerinage de Rome, en apporta des reliques de plusieurs saints martyrs (6). La communauté de la Cadière, par une délibération du 11 juin de la même année, les fit placer à ses frais dans une châsse (que l'on porte encore), et la translation de ces précieuses reliques se fit avec la plus grande solennité. Il est à remarquer que la cérémonie fut présidée, non par le curé de la Cadière ou par un délégué de l'évêque diocésain, mais par le vicaire-général de l'abbé de Saint-Victor; c'est que la chapelle de Saint-Cyr, en vertu d'une ordonnance de l'évêque de Marseille, dont la paroisse de la Cadière dépendait alors, avait été déclarée propriété particulière de l'abbé, conformément à la réserve que ce prélat en avait faite en 1554 dans l'acte d'accensement des terres de Saint-Côme et de Saint-Damien, de Saint-Cyr et du plan de la mer en faveur de la commune de la Cadière (7) : voilà pourquoi la principale nef de l'église de Saint-Cyr s'appelait *nef de l'abbé*.

A mesure que la côte maritime cessa d'être infestée par les pirates barbaresques, qui, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, venaient faire des descentes sur le territoire de la Cadière, et contre lesquels les habitants de cette commune eurent longtemps à se défendre, la population de la campagne s'accrut, et il devint nécessaire d'établir à

Saint-Cyr un prêtre à résidence pour procurer aux habitants les secours de la religion. Déjà , dès l'année 1700 un prêtre de la Cadière allait dire la messe dans la chapelle de ce quartier les dimanches et les fêtes d'obligation ; mais ce service devenant bientôt insuffisant à cause de l'accroissement de la population , l'abbé de Saint-Victor, qui était alors M. de Matignon , manifesta aux consuls de la Cadière , le 30 octobre 1716 , l'intention de placer à Saint-Cyr un prêtre en qualité de secondaire, à condition que les habitants de ce quartier pourvoiraient à son entretien et que les fonctions de ce prêtre se borneraient à célébrer la sainte-messe , à entendre les confessions et à administrer les sacrements d'eucharistie et d'extrême-onction , lorsque , sans l'avis préalable des consuls , cette église fut érigée en succursale ou chapelle de secours (8) le 8 juillet 1725 par Monseigneur de Belsunce, évêque de Marseille. Ce prélat , par une ordonnance du 30 octobre de la même année , régla les droits honorifiques du curé de la Cadière et du vicaire-desservant de Saint-Cyr , auquel l'abbé de Saint-Victor , en qualité de décimateur, donnait une portion congrue de 100 livres (9). La communauté de la Cadière voulut d'abord en appeler comme d'abus, n'ayant pas été consultée pour cette érection ; mais mieux éclairée par les conseils d'un homme qui était une des lumières du barreau d'Aix (10), et en qui elle avait placé sa confiance , elle se désista bientôt , attendu qu'il s'agissait , non de l'érection d'une paroisse , mais d'une succursale qui , ne cessant pas de relever de l'église paroissiale pouvait , selon l'ancien droit canonique , en être distraite purement et simplement. En 1742,

M. de Matignon , abbé de Saint-Victor , seigneur spirituel et temporel de la Cadière , autorisa la construction d'un cimetière à Saint-Cyr, et accorda la permission d'administrer les sacrements , excepté ceux de baptême et de mariage. Ce ne fut qu'en 1750 qu'on commença d'y baptiser. L'ordonnance épiscopale qui érige cette église en succursale ou chapelle de secours, porte expressément que « le prêtre sera de la Cadière , à moins qu'il ne s'en trouve de plus digne et de plus capable » : ce qui fut religieusement observé jusqu'au concordat de 1801, qui abolit, comme on sait, tous les anciens privilèges.

Le premier prêtre , attaché à l'église de Saint-Cyr, fut Barthélemy , qui la desservit en qualité de pro-vicaire en 1725. Revest lui succéda en 1730 avec le titre de vicaire-desservant. Après lui furent nommés , en 1742, Décugis ; en 1754, Bouzon ; en 1750, Didier ; en 1788, Giraud (Stanislas) ; en 1802, Augustin Brue, de la Ciotat ; en 1807, Fernex , de Chambéry en Savoie, ex-religieux dominicain , installé recteur l'année suivante. Celui-ci eut pour successeurs , en 1823 , Pélissier ; en 1824 , Audibert , des Mées , ancien secrétaire de l'évêque de Riez , lequel recteur , fut remplacé en 1828 , par l'auteur de cette notice.

Une concession en appelle une autre. Dès l'année 1757 les habitants de Saint-Cyr demandèrent , mais en vain , que leur église fût érigée en paroisse. Ce désir ne s'est réalisé qu'au commencement de notre siècle , sous Mgr Champion de Cicé , archevêque d'Aix , dont la juridiction s'étendait sur l'ancien diocèse de Marseille , en vertu de l'organisation diocésaine de 1801. Ce prélat

érigea la paroisse de Saint-Cyr, afin que « les habitants, qui sont très éloignés de La Cadière, est-il dit dans son ordonnance archi-épiscopale, en date du 1^{er} octobre 1808, puissent trouver plus facilement à Saint-Cyr les secours de la religion. » Une seconde ordonnance du 10 novembre de la même année, avait assigné à la nouvelle succursale une circonscription assez étendue, lorsque le roi Charles X, ayant érigé en commune le 6 juillet 1825 les hameaux de Saint-Cyr et des Lèques, Mgr de Richery, évêque de Fréjus, dont la paroisse de La Cadière dépendait depuis le rétablissement de ce siège en 1823, considérant que l'intérêt spirituel des habitants de ces hameaux exigeait impérieusement leur réunion au spirituel comme ils l'étaient déjà au temporel, donna, par ordonnance du 9 janvier 1826, à la succursale de Saint-Cyr, pour circonscription territoriale, les limites de la circonscription civile établie par l'ordonnance royale, en sorte que l'annexe des Lèques, dont il sera bientôt question, ainsi que son district, furent réunis à la paroisse de Saint-Cyr, dont la population s'élève aujourd'hui à 1794 habitants, presque tous disséminés dans un fertile et beau terroir, borné au midi par la mer, à l'ouest par la paroisse de La Ciotat, au nord et à l'est par celle de La Cadière et au sud-est par celle de Bandol, qui est un autre démembrement de La Cadière.

Il ne faut pas faire de grands efforts d'érudition pour découvrir l'étymologie du village de Saint-Cyr, en latin *Sanctus Cyricus* et en provençal *Sant-Céris* (11). Je ne dirai pas avec un savant devant lequel je m'incline, mais dont je ne partage pas le sentiment, qu'il y avait là

probablement un temple érigé en l'honneur de Cynus , dont on aura fait Saint-Cyr; ni avec l'auteur du *Romancium Occidental* (t. I, p. 220) que ce nom vient de *ser* (colline), parce que le village est bâti au pied d'une éminence. Nous croyons tout simplement , et notre opinion sera généralement adoptée , que ce village , qui est de construction moderne et qui prend chaque jour plus d'accroissement , tire son nom de l'antique chapelle dédiée à saint Cyr, martyr de Tarses , que les habitants ont choisi pour patron.

Peut-être serait-ce le lieu d'examiner ici si ce ne serait pas à Saint-Cyr même que se trouvait ce *monasterium Sancti Cyrici*, où Sainte Eusébie passa 50 ans , comme l'indique l'építaphe de son tombeau , déposé autrefois dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Victor, et conservé aujourd'hui au musée de Marseille (12), monastère que des écrivains, d'ailleurs fort recommandables (13), ont confondu , sans autre preuve que cette inscription , avec cet autre monastère de femmes fondé l'an 420 sous l'invocation de la Sainte-Vierge par l'illustre Cassien auprès de son abbaye (14), et sur l'emplacement duquel les auteurs sont si peu d'accord, puisque les uns (15) le placent à l'embouchure de l'Uveaune , les autres (16) au pied de la colline de Notre-Dame-de-la-Garde, qui à Montredon (17), qui aux vieilles infirmeries ou au local de l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine démolie en 1685 (18), qui enfin et avec plus de raison au bassin du carénage (19), tandis que d'autres se bornent à dire qu'il était situé , ceux-ci près de Marseille (*propè Massiliam*) (21), ceux-là dans la campagne de

cette ville non loin de l'église de Saint-Victor (*in agro Massiliensi non procul à Sancti Victoris templo*) (21); mais les limites étroites d'une notice ne nous permettent pas de discuter cette question, qui demande d'être étudiée et traitée par des hommes plus versés que nous dans la science épigraphique.

Qu'il nous suffise de faire remarquer 1° que, de l'aveu de tous, le tombeau où furent déposés les restes de Sainte Eusébie ne fut pas fait pour elle; il lui est antérieur de 200 ans (22); 2° que l'inscription n'indique pas que cette religieuse souffrit le martyre ni qu'elle fut abbesse (23); 3° qu'aucun monument historique ne prouve que le célèbre monastère de femmes fondé par Saint Cassien auprès de son abbaye, d'abord détruit par les Normands en 867, de nouveau saccagé par les Sarrasins l'an 923, réédifié en 1031 par les vicomtes Guillaume et Foulque et réparé en 1060 par Pons II et par son frère Geoffroy, époque où les religieuses Cassianites prirent possession de l'église des *Accoules*, d'où elles passèrent ensuite à Saint-Sauveur (24); rien, dis-je, ne prouve que ce monastère, où saint Césaire d'Arles plaça sa sœur pour y être formée à la vie religieuse, ait jamais porté le nom de *Saint-Cyr*, bien que le culte de ce glorieux martyr y ait été en grande vénération. L'inscription dont il s'agit, est la seule preuve qu'on invoque, et cette preuve est plus qu'incertaine, s'il est vrai qu'avant la destruction de Tauroentum vers le milieu du IX^e siècle existait près le village de Saint-Cyr, au quartier rural qui porte encore le nom de la *Murc* (*villa marata*) un monastère de femmes, dont on désigne l'emplacement

et dont il reste la tour, de forme quadrilatère, qui est de beaucoup antérieure à la ruine de la ville phocéenne.

Or l'existence d'un monastère de femmes près de l'ancienne chapelle de Saint-Cyr, laquelle était une dépendance de l'abbaye de Saint-Victor, est un fait attesté par la tradition locale et par les débris qui ont survécu aux ravages des temps et des hommes, et ce fait, qui est de nature à jeter quelque lumière sur ce point d'histoire qu'aucun écrivain n'a pris la peine d'éclaircir, semble déterminer à Saint-Cyr même l'emplacement du *monasterium Sancti Cyrici* où sainte Eusébie vécut 50 ans, et dont la mort arriva l'an 867 selon Ruffi (*hist. de Marseille* t. II, p. 57), ou l'an 838 d'après M. Reinaud (*Invasions des Sarrasins en France*, etc., p. 337), dont l'opinion est plus fondée, époque qui coïncide avec la destruction de Tauroentum, occasionnée, comme on sait, par les Sarrasins. Ces barbares, ayant envahi cette ville, forcèrent probablement les religieuses du monastère de Saint-Cyr de se réfugier à Marseille pour s'y mettre en sûreté, comme ils forcèrent les habitants de chercher un asile dans l'intérieur des terres où ils jetèrent les fondements de La Cadière. C'est alors sans doute que furent portés les restes de sainte Eusébie dans l'église abbatiale, et dans le trouble et le désordre où l'on était on n'aura pas eu le temps de faire un tombeau pour y mettre ses reliques et on se servit du premier qu'on trouva. Enfin, un lapicide de campagne peu familiarisé avec l'orthographe latine aura gravé à la hâte l'épithaphe en termes barbares.

On objectera que ces conclusions, ou plutôt ces con-

jectures , n'étant pas conformes à la tradition de l'église de Marseille, sont par là même inadmissibles : je l'avoue; mais on conviendra aussi que cette même tradition se concilie peu avec les monuments qui nous restent. En effet la tradition de l'église de Marseille, admise par tous les historiographes de cette ville , porte que sainte Eusebie était abbesse d'un monastère de religieuses et qu'elle souffrit le martyre avec 39 de ses compagnes lors de l'invasion sarrasine. La même tradition assure que son corps , objet de la vénération des fidèles , reposait dans le tombeau qui est actuellement au musée de Marseille ainsi que l'építaphe. Or l'absence de tout attribut symbolique du martyre sur cette même inscription , l'omission des mots *abbatissa* , *præfuit* ou de tout autre pour constater que cette sainte était à la tête d'une communauté religieuse , la simple qualification de *religiosa* semblerait prouver que celle dont les dépouilles précieuses furent enfermées dans ce tombeau , ne fut ni martyre ni abbesse , mais seulement une personne consacrée à Dieu , d'une haute piété et d'un mérite éminent : *magna ancilla domini*. Si elle eut souffert le martyre , et surtout le glorieux martyre qui a illustré celle dont nous célébrons la fête le 11 octobre , l'inscription porterait quelque signe symbolique pour l'attester , ne fut-ce que la palme ; de même , si elle avait eu sous sa direction plusieurs religieuses , il en serait fait mention sur la pierre tumulaire , comme cela se voit sur l'inscription du tombeau de Tillissiola , qui fut abbesse du monastère de femmes fondé par saint Cassien près de son abbaye.

Quoiqu'il en soit de cette question , sur laquelle nous

exposons des doutes purement *archéologiques*, car il est loin de notre pensée de vouloir attaquer la tradition de l'église de Marseille, tradition si ancienne, et par conséquent trop respectable pour que nous osions contredire son témoignage, nous surtout enfant de Marseille que des liens étroits et de tendres souvenirs attachent à son église et plus particulièrement à une de ses églises, (celle du Château-Gombert, qu'il nous soit permis de la nommer).

Non è questo il mio nido
Ove nudrido fui sì dolcemente ?

Quoiqu'il en soit, dis-je, de cette question, il est certain que l'emplacement occupé aujourd'hui par le village de Saint-Cyr a été fréquenté dès les premiers siècles du christianisme; la découverte de plusieurs médailles du bas empire et d'une foule de monnaies du moyen-âge, qui datent depuis Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne et d'Arles jusqu'à nos jours, en est une preuve indubitable. Il n'est pas moins certain que le culte de saint Cyr, dont les reliques furent apportées de l'Orient dans les Gaules au V^e siècle par saint Amatre, évêque d'Auxerre, y a été en honneur depuis les temps les plus reculés. Le grand nombre de fidèles qui venaient témoigner leur dévotion au saint martyr de Tarses, paraît avoir été l'origine de la foire qui se tenait à Saint-Cyr le jour de la fête; l'intérêt commercial tira parti de cette circonstance.

Cette fête se célébrait anciennement le 16 juin, ainsi qu'elle est fixée dans les martyrologes romain (25) et gallican (26), dans celui d'Adon (27) et dans les anciens

missels des églises de Marseille (28), d'Aix (29), de Fréjus (30) et de Grenoble (31), parce que c'est à pareil jour que furent transportés à Antioche les restes de saint Cyr et de sainte Julitte, sa mère. Voici à quelle occasion la fête patronale de Saint-Cyr fut transférée au 2 mai : Barthélemy Portalinqui , évêque de Troies *in part. infid.*, vicaire général de Jean-Baptiste Cibo , évêque de Marseille, étant venu à La Cadière en cours de visite pastorale le 15 août 1548 (31 bis), le clergé et les consuls lui exposèrent que la fête de Saint-Cyr était le chef de leur église, et qu'à l'occasion de cette fête, il se tenait une foire très fréquentée ; mais parce que cette fête tombait au temps des moissons, (32) les étrangers cessaient d'y venir, les paroissiens se livraient aux travaux agricoles et n'observaient pas religieusement cette fête. Pour ces motifs, ils le supplièrent de la transférer au 2 mai de chaque année. L'évêque, obtempérant à leur juste demande, et afin que la solennité fût mieux observée *pour le salut des fidèles*, la fixa au 2 mai pour être perpétuellement célébrée ce jour là, et il accorda de plus une indulgence de 40 jours à perpétuité en faveur de ceux qui visiteraient ce même jour l'église de Saint-Cyr, feraient une aumône pour sa réparation et y réciteraient un *pater* et un *ave* (33). Pour la même raison la foire fut transférée au 2 mai.

Cette faveur spirituelle contribua beaucoup dans ce siècle de foi à augmenter le concours d'étrangers qu'attirait cette fête. Alors fidèles de tout âge et de tout sexe affluaient dans l'église de Saint-Cyr, un des plus anciens sanctuaires de la contrée. On y apportait, ce qui se pra-

tique encore de nos jours, les petits enfants atteints de la *rasquette* pour les recommander à saint Cyr, et ce quartier rural si solitaire le reste de l'année, s'animait tout-à-coup et revêtait une nouvelle physionomie. Autour de la chapelle rustique se dressaient des magasins improvisés, ici d'instruments aratoires, là d'images de piété, de croix, de chapelets, ailleurs de marchandises ou de joujoux d'enfant, et surtout de nougat.

La fête de Saint-Cyr, une des plus aimées de nos populations, a beaucoup perdu de son ancienne pompe. Aussi nous n'hésiterons pas de présenter à cet égard quelques observations religieuses et locales, à peine connues de quelques vieillards louangeurs du passé, mais que la génération présente sera bien aise de retrouver. Pour faire honneur à cette fête, la communauté de La Cadière nommait tous les ans un capitaine, qui cumulait les fonctions d'un capitaine de ville, comme cela paraît par une ordonnance municipale, que nous transcrivons textuellement pour lui conserver sa naïveté originale :

Ordenanso facho en lo luoc de la Cadiera per messenhors sindigues et conseil et a quo sus la elesion de ung capitany per faire honor a la festo de sant Seris et per toto l'anado en autrás causas necessaris a faire en la villo.

L'an milo v^e et xxxiiij et sinquen (*cinquième*) jort del mes de jun congregat lo honorable conseil del luoc de la Cadiera en la maison del subre dich sindigue sen. Laurens Bertrand et davant mosur lo baile meste Jehan Vian tos ensembles avistas et de ung bon acordi an hordenat et fach hordenenso de elegir ung home per esta capitany de sant Seris et per esta capitany de la villo per toto l'anado, loqual es sen-Jehan Chaudoin et la villo li dono per ses gages dos (*deux*) escus d'or (34).

En cette double qualité, ce capitaine n'était pas seulement le directeur de la fête et le régulateur des divertissements publics ; il devait encore surveiller la côte maritime et la défendre en cas d'attaque à la tête de la troupe que la communauté mettait à ses ordres : ce que nous apprend une autre ordonnance municipale, qui règle les diverses fonctions de cet officier.

Ordenansa facho en lo luoc de la Cadiera sus lo fach de elegir un cappitany per la villa, local aura puyssanssa de metre la gent per ordre la vigile de Sant Seris et las gens que anaran fayre lo reytre gach a Sant Seris come aussi de metre la gent per ordre cant anaran sautar a la mar quontre los ennemis.

L'an mil v^e xxxvj et lo quatre del mes de jun congregat lo honorable conseil del luoc de la Cadiera et en la mayson de moss. lo sindigue sen. Jehan Chaudoin, present sen. Rainaud Chays luoc-tenant de Bayle, tos ensembles avistas et de ung bon acord an ordenat et fach ordenanso entre ellos sus lo fach de elegir ung cappitany per metre la gent per ordre cant anaran lo jort de Sant Seris fayre lo reytre gach, et aussi cant l'y aura novellos que los ennemis nos vendran assailhir lon de la marino et en lo terrador del dich luoc, an ordenat et fach ordenanso entre ellos los cals an ellegit per cappitany so es mestre Gaspar Chapus per ung an, et que la villo li done favor et ajuda, et que li fidant d'estrena per sa peno del dich cappitany so es a la defension de la villo, et que la villo mande ung home a ses despens a moss. lo gro Claudio (*Claude de Savoie*) (35) senescal del pays de Provensa per so que li a cals personnages menescrants que non volon odedir ni stat en obeissenssa del dich cappitany que non aio vras lettras rigorosas per lo dich cappitany et que lo dich cappitany puesque en vigor de las dichas lettras commandat la gent et en fayre justissia a son playsir (36).

Soit pour maintenir le bon ordre et donner plus d'éclat à la fête, soit pour veiller à la sûreté du lieu, encom-

bré d'étrangers, il allait la veille de la fête, à la tête de sa troupe mise ce jour-là sur pied, faire le *reyre gach* (37), comme cela se pratiquait ailleurs (38), allumer un feu de joie et tout disposer pour le lendemain. C'est lui qui réglait le cérémonial de la fête et qui la présidait. De graves abus s'y étaient glissés; les consuls de la Cadière ordonnèrent en 1549 que le guêt se ferait à l'avenir au chef lieu et que la foire y serait transférée. Telle est l'origine du feu de joie qu'on allumait solennellement à la Cadière avant 1789, la veille de la Saint-Cyr, sur l'aire de *troffé* (39). Tous ces détails se trouvent dans une ordonnance municipale, écrite en langue romane comme les précédentes, et non moins curieuse par la naïveté de son style.

Ordenanso facho per faire tenir la fyero de Sant Seris de villo et aussi de la tremudassien dau dich sant.

Lan mil v cens et quarante et nov (*neuf*) et lo xxiiij de abril congregat lou honorable conselh del present luoc de la Cadiero et en la maison de mestre Anthony Raymondi que la villo lou a gages present mossus lou Baile, mestre Jehan Vian, Laurens Gamel, Berthoumiou Chais, conssoulz, mestre Martin Sicard, Peyre Gamel, Jehan Giraud, Anthony Gayroard, Honorat Lombard, Jacques Gayroard, conselhiers, esten tous de ung bon acord et mesme voler an ordenat et fach ordenansa que vesent la tremudassien de Sant-Seris que la fyera sy tendra de villa et aussi sy fera lou guet de villa, et de matin anara la procession a bas au dich Sant-Seris ambe lou guet et si dira la grand messa a bas, et puis apres vendran tous en villa et sy lievraran las joyos (*les prix*) aussi ben de villa et la solemnitat acostumado s'y fera de villa a causa das abus et autras causas que s'y fasien a bas come informas de las causas que non son denominas en la dicha ordenanssa per my soubsigne escriptour de conselh. — Laurens Gamel, — Berthoumiou Chais, consul, — Sicard, — Honorat Lombard, conselhiers, — Jehan Vian, escriptour de conselh. (40)

Le lendemain , au point du jour , le clergé paroissial , suivi des consuls et du corps municipal , et précédé des confréries d'hommes , d'une foule de fidèles et du capitaine de ville à la tête de sa troupe armée de hallebardes, drapeau déployé et tambour battant , se rendait processionnellement à l'ermitage de Saint-Cyr pour y célébrer la fête ; le même cérémonial s'observait le jour de l'Ascension , communément appelée la fête des *vertus*, pieux pèlerinage , dont la description , que nous empruntons à un contemporain , mérite d'être reproduite.

« La matinée s'ouvrait par une procession solennelle ; en tête marchait un trophée de fleurs , appelé les *vertus*, et que l'on formait d'une espèce de cage en bois ou en fil de fer , garnie de fleurs et portée sur un brancard. Chaque fleur , selon sa couleur , représentait une vertu ; ainsi le jaune figurait la foi , le rouge le courage des martyrs , le blanc l'innocence , le violet l'humilité , le vert l'espérance , etc. Ce trophée odoriférant , ce vaste bouquet aux mille nuances, qui exhalait vers le ciel le parfum des bonnes actions et des saintes œuvres , était porté par deux fidèles recommandables par leur piété et leur moralité , revêtus d'une tunique blanche. Ces deux hommes précédaient le cortège , mais d'une façon singulière. Ainsi la procession venait-elle immédiatement à la suite , ils marchaient à grands pas de manière à gagner du terrain et s'arrêtaient ensuite pour recommencer à prendre le devant ; quelquefois même il leur arrivait de courir , surtout lorsqu'on approchait de l'église ; alors les *vertus* avaient hâte de retourner au sanctuaire et de venir déposer dans le sein du Seigneur , présent joyeux , les

bons et les pieux sentiments de ses enfants. Les *vertus*, angéliques messagères, arrivées à l'église, s'arrêtaient au-dessus de la porte sous laquelle étaient suspendues deux étoles, tandis que la religion en cortège continuait sa marche d'un pas égal et lent, en chantant les litanies des saints, prière qui remplaça les invocations lorsqu'elles furent instituées par l'église. »

» Une particularité non moins caractéristique que les allures des porteurs dans la fête des *vertus*, c'est que la solennité avait lieu quelque temps qu'il fit. La pluie, les intempéries, les changements subits de l'atmosphère, rien ne devait ajourner la procession ni en abrégér l'itinéraire. Après avoir ainsi parcouru par bon et mauvais temps les champs et les stations où le pasteur les bénissait avec la croix, on arrivait le cœur joyeux au terme du voyage, c'est-à-dire au repos. On était fatigué, mais résigné, car il faut suivre les vertus dans leur laborieux chemin jusqu'au jour de la récompense. »

» Chaque fidèle, hommes et femmes, rentrait à la paroisse, un bouquet à la main. Il y en avait qui portaient une gerbe d'herbes fraîches, mêlées de fleurs cueillies dans les champs chemin faisant. Les bouquets se conservaient ensuite dans la maison autant que possible; et quant aux herbes on les gardait aussi, et on les donnait aux animaux domestiques en cas de maladie: usage naïf qui pourra faire rire, mais qui témoigne d'une foi touchante. »

A l'issue de la grand' messe on prenait un repas frugal, le clergé et le corps municipal dans l'ermitage (41), les pénitents et les diverses confréries sur la pelouse à

l'ombre des noisetiers , et la foule ça et là dans les champs d'oliviers , et ceci rappelle ces repas de charité ou *agapes* des premiers chrétiens , que l'église permit à ses enfants tant qu'il ne s'y glissa aucun abus , comme nous l'apprend Saint-Grégoire de Tours (*liv. 9, épit. 71*). Du reste la coutume de faire des repas avec les prêtres dans les pèlerinages , ainsi que le fait observer Marchetti (42), est autorisée sur le commandement que Dieu fit aux Israélites d'en user ainsi lorsqu'ils allaient à Jérusalem pour y rendre leurs vœux et y faire leur adoration (*Deut. c. XIV v. 27.*)

On s'en retournait ensuite processionnellement après avoir fait une station à l'église priorale de Saint-Damien; les plus fervents regagnaient leur domicile pour s'y reposer en parfaite liesse des fatigues et des émotions d'une course d'environ trois heures.

La procession des *vertus* , supprimée comme on le pense bien par la terreur , refleurit sous le premier consul avec les autres cérémonies du culte persécuté , mais cette résurrection due à la ferveur de la résurrection morale et religieuse , ne devait pas être définitive. Cette coutume antique cessa le jour où la chapelle de Saint-Cyr fut démembrée de la Cadière et érigée en succursale. Les deux paroisses ont conservé cependant , chacune dans son territoire , cette pratique religieuse , abolie ailleurs sans aucun respect pour son antiquité.

Comme la fête des *vertus* attirait à Saint-Cyr un grand concours de fidèles , on en prit l'occasion de se livrer , à l'issue de l'office divin , à des divertissements de tous genres , parmi lesquels les bals champêtres ont toujours

tenu le premier rang : de là l'origine du *romérage* (43) de l'Ascension , qui date des temps les plus anciens. Ce n'était d'abord qu'un pieux pèlerinage , qu'un déplacement entrepris dans un esprit de dévotion , comme la plupart des pèlerinages , que le relâchement des mœurs et l'esprit de dissipation ont changé en une fête où l'on ne reconnaît plus aucune trace de la piété de nos aïeux.

Pour ceux qui veulent à tout prix que le christianisme se soit emparé des usages qu'il rencontrait au sein de la population , les sanctifiant toutefois en y soufflant son esprit moral et divin , la fête des *vertus* aurait remplacé les fêtes du paganisme , et les fleurs du jour de l'Ascension rappelleraient les jeux floraux célébrés en l'honneur de la déesse du printemps , comme si le paganisme , avec ses rites profanes , n'était pas une contrefaçon de la religion primitive , et comme si la procession du jour de l'Ascension , instituée dès les premiers siècles du christianisme (44) et en usage non-seulement dans l'ancien diocèse de Marseille (45) , mais encore dans une foule d'autres localités , n'avait pas une origine plus noble et plus sainte , ayant été établie dans le dessein de représenter la marche des apôtres de Jérusalem à Béthanie et de là au Mont-des-Oliviers pour y voir Notre-Seigneur monter au ciel , et leur retour à Jérusalem pour s'y préparer par la prière à recevoir le Saint-Esprit. Quant aux fleurs dont on entoure les *vertus* ou l'arche (qui doit contenir des reliques de saints , suivant les prescriptions du *cérémonial de la Major*) , elles nous rappellent les fleurs qu'on répandait sur les tombeaux des martyrs , ou dont on ornait leurs châsses (saint Paulin.

Poëme 14) : tant il est vrai qu'il n'y a pas un village, un petit hameau qui ne puisse offrir aux savants et aux érudits quelque réminiscence de l'antiquité.

L'église de Saint-Cyr, devenue insuffisante pour contenir les fidèles qui venaient y prier, fut agrandie en 1725 et 1768. La tour du clocher, de forme verticale, a été bâtie en 1782. On a le projet de reconstruire l'église sur un plan plus vaste et dans le style romain. Puissé ce projet de reconstruction, dont le besoin se fait vivement sentir, se réaliser bientôt ! Les fidèles de Saint-Cyr devront ce bienfait à une famille illustre dont le pays s'honore, et à la présence momentanée du haut fonctionnaire (46), qui dirige l'administration civile de notre département avec un zèle et une prudence qui lui ont mérité les sympathies de tous, et dont la vive sollicitude pour les intérêts de la religion s'étend sur tout ce qui en relève l'éclat aux yeux de ses administrés. L'église projetée aura la forme d'une basilique et prendra alors une direction du N.-O. au S.-E. : ce qui fera regretter l'orientation symbolique de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. de l'ancienne église, édifice peu digne d'intérêt au point de vue architectural, mais où l'on voit encore une de ces armoires pratiquées dans le mur, et dans laquelle on conservait autrefois la sainte Eucharistie, avec cette différence que, dans l'église de Saint-Cyr, cette armoire se trouve placée du côté de l'épître, tandis que dans les autres églises elle était ordinairement du côté de l'Evangile.

L'église projetée aura 28 mètres de longueur dans œuvre, 16^m de largeur en y comprenant les bas-côtés, et 13^m

de hauteur depuis le pavé jusqu'à la clé de voûte. Une gracieuse façade, de 17^m d'élévation, percée d'une fenêtre géminée que surmontera une belle rose, et précédée d'une vaste place au milieu de laquelle s'élève sous un berceau de verdure une fontaine, qui rappelle le *cantharus* des premières églises, destiné aux ablutions, ornera cet édifice sacré, dont les plans et devis, faits par M. Révoil, architecte diocésain, ont été approuvés par la Commission des édifices religieux. La dépense évaluée à 27,580 francs sera couverte au moyen des secours accordés par S. E. le Ministre des cultes et par M. le Préfet du Var, et des centimes additionnels que la commune de Saint-Cyr s'est imposés (8 cent. par franc pendant quinze années en vertu des délibérations du conseil municipal, du 7 novembre 1852 et 13 mai 1855).

L'église de Saint-Cyr possède deux bons tableaux, celui de saint François-d'Assise expirant et un repos de la Sainte-Famille. Malgré un anachronisme frappant, cette dernière toile est très estimée comme paysage. On ne s'expliquerait pas comment sainte Marie-Magdeleine, sainte Claire et saint François-d'Assise se trouvent à cette scène, si l'on ne savait que ce tableau décorait anciennement la chapelle domestique de *Rampale*, et que le peintre a groupé auprès de la Sainte-Famille les saints patrons de la famille à qui cette chapelle appartenait. Parmi les statues que possède l'église de Saint-Cyr, on remarque la statue en bois de l'enfant Jésus, chef-d'œuvre de sculpture attribué à un élève de Puget, et le groupe en carton-pierre représentant le jeune saint Cyr

à qui sainte Julitte, sa mère, montre le ciel, statue votive et sortie de l'atelier de Simon, statuaire de Marseille. La piété des fidèles de Saint-Cyr en a doté leur église en reconnaissance de la cessation du choléra, fléau qui pendant le mois d'août 1835 fit trente-cinq victimes. Au bas de cette statue sont placées les reliques des saints patrons de la paroisse.

Rien de plus authentique, historiquement parlant, que ces reliques. L'histoire nous apprend que saint Cyr et sainte Julitte, sa mère, furent martyrisés à Tarses en Cilicie l'an 304 de J.-C., sous l'empire de Diocletien ; et que les corps de ces deux athlètes de la foi « furent enlevés par deux servantes de sainte Julitte, qui enterrent les sacrées reliques de leur maîtresse et de leur petit maître dans un champ qui touchait à la ville. Quelques années après, le grand Constantin ayant tiré de captivité la vérité et l'église, l'une de ces servantes, qui vivait encore, découvrit le lieu qui renfermait ce précieux dépôt. Ce lieu devint célèbre dans la suite par la piété des fidèles qui y venaient implorer le secours de ces deux martyrs. » (47) Peu de temps après, on transporta à Antioche ces précieuses dépouilles, d'où saint Amatre, évêque d'Auxerre, les apporta dans les Gaules à son retour d'Orient au commencement du V^e siècle (48). Il en donna une partie au monastère des Cassianites de Marseille (49), où le culte de Saint-Cyr fut en grande vénération (50) et d'où il se répandit en Provence. Le saint prélat en porta la plus grande partie dans sa ville épiscopale, et c'est de la ville d'Auxerre que plusieurs églises en ont été dotées, entre autres les églises de

Toulouse, de Nevers et de Villejuif près de Paris et surtout celle d'Arles (51), à qui la plus grande portion en fut donnée (52).

De la ville d'Arles plusieurs distributions de ces reliques ont été faites à diverses églises de la chrétienté (53), principalement à celle de Lorgues (45), qui, les ayant soustraites aux déprédations révolutionnaires, a pu ainsi enrichir la paroisse de Saint-Cyr des reliques de ses saints patrons, avec approbation et sous l'authentique de Mgr Wicart, évêque de Fréjus, en date du 14 septembre 1852. Ces pièces, ainsi que le procès-verbal d'extraction, existent aux archives paroissiales de Saint-Cyr, où viennent d'être déposés des documents historiques fort intéressants, que nous avons été heureux de recueillir et de préserver d'une entière destruction.

Parmi les objets d'art, dignes d'être remarqués dans l'église de Saint-Cyr, nous signalerons deux bagues en or gravées en creux sur cornaline représentant une tête de philosophe et une tête d'empereur, dont la finesse de travail accuse la plus belle époque de la glyptique; deux bras votifs en ivoire montés sur argent, (ces quatre objets sont antiques et proviennent des ruines de Tauroentum (55). Nous signalerons aussi le tabernacle en forme de corbeille du grand autel, joli morceau de sculpture sur bois et ouvrage du XVII^e siècle; et une croix processionnelle en cuivre, à chaque bras de laquelle est fixé un médaillon de forme carrée, bordé d'un cadre à boudin dans un double filet, portant l'effigie d'un évangéliste avec le signe figuratif, saint Jean avec l'aigle, saint Mathieu avec l'ange, saint Marc avec le lion et

saint Luc avec le bœuf (56). Chaque médaillon , représentant un des quatre évangélistes assis et tenant dans la main le livre de l'Évangile , est reproduit sur la partie postérieure de la croix dans le même ordre que sur la partie antérieure , avec cette différence que sur celle-ci figure le Christ , remplacé sur le revers par l'effigie de la Sainte-Vierge , debout et dans l'attitude de la prière , c'est-à-dire les mains jointes. Les extrémités et le bas de la croix sont terminés par des ornements en cuivre fondu et découpé à jour représentant des fleurs de lis. Nous pensons que cette croix , qui sert encore aux usages du culte , date du XVI^e siècle , à cause de l'absence du nimbe , qui s'évanouit comme on sait , à la fin du XV^e siècle et que notre siècle a réhabilité.

Mais ce qui fixe le plus l'attention de ceux qui visitent cette église , c'est la statue en bois de la vierge miraculeuse , donnée par l'Impératrice Eugénie à la paroisse de Saint-Cyr , qui , par une coïncidence tout à fait remarquable , a reçu ce don de la munificence impériale le jour même où fut connue la promulgation , du haut de la chaire de Saint-Pierre par le souverain pontife Pie IX , du dogme de l'immaculée conception de Marie , mère de Dieu. La bénédiction de cette précieuse image , faite en plein air et sur l'esplanade des *Pradaux* , a donné lieu à une de ces démonstrations religieuses comme on n'en voit que sous le ciel de Provence. Nous laisserons raconter à un organe de la presse les circonstances de cette mémorable cérémonie , que nous eûmes le bonheur de présider :

» Aujourd'hui dimanche (28 janvier 1855) à une

heure de l'après-midi , une foule immense , accourue des diverses localités environnantes , se pressait dans les rues de Saint-Cyr pour assister à la bénédiction d'une statue de la Sainte-Vierge , offerte à la paroisse de cette localité par S. M. l'Impératrice Eugénie.

» Jamais de mémoire d'homme les habitants de Saint-Cyr n'avaient été témoins d'une solennité si imposante , jamais la joie du peuple n'avait donné lieu à une manifestation plus éclatante.

» Les fenêtres de toutes les maisons étaient parées et pavoisées ; le romarin et le myrthe jonchaient le sol , et des pavillons aux couleurs variées , sur lesquels on lisait : *reconnaissance à S. M. l'Impératrice Eugénie*, flottaient au haut du clocher de l'église paroissiale et dans tous les endroits que la procession devait parcourir.

» Le chœur des jeunes gens faisait retentir l'air de ses accords symphoniques , et les décharges de mousqueterie donnaient la plus vive animation à cette véritable fête de famille.

» Le cortège religieux, composé d'une foule de fidèles, s'est dirigé vers le château habité par M. le comte Portalis, à l'entrée duquel avait été dressé un arc de triomphe magnifique au milieu duquel apparaissait la statue de la Sainte-Vierge avec cette inscription : *don de S. M. l'Impératrice Eugénie*.

» Au moment où le prêtre bénissait la statue de la Vierge Marie , les chants d'allégresse ont redoublé , une salve de boîtes s'est fait entendre et les tambours ont battu aux champs. L'émotion la plus douce gagnait le cœur de tous les assistants.

» Le cortège s'est remis ensuite en marche pour aller déposer sur l'autel de l'église paroissiale le don précieux que les habitants de Saint-Cyr doivent à la munificence de S. M. l'Impératrice.

» M. Mercier-Lacombe, préfet du Var, M. le comte Portalis et les autorités de Saint-Cyr étaient présents à cette touchante cérémonie, qui laissera dans le cœur de tous les habitants de cette commune de profonds souvenirs. »

(*Le Toulonnais*, 1^{er} février 1855.)

La confrérie des pénitents blancs sous le titre de Sainte-Marie-Magdeleine s'est établie le 11 octobre 1818. On voit dans leur vaste chapelle, qui a été inaugurée le 25 mars 1841, une descente de croix, due au pinceau de Serre. Ce tableau décorait autrefois l'église des Oratoriens de la Ciotat et avait été fait pour elle. Il y a en outre à Saint-Cyr une congrégation de demoiselles, formée le 8 décembre 1829, dont la chapelle, sous le vocable de l'immaculée conception de la Sainte-Vierge, a été bénite le 29 juillet 1845, et une congrégation de femmes sous le titre de Sainte-Julitte, qui a pris naissance le 26 octobre 1836. Quand elles assistent aux processions, les demoiselles portent un costume blanc avec un ruban bleu-ciel en sautoir, et les femmes un costume violet. Les premières ont obtenu un bref de Grégoire XVI, du 3 septembre 1838, qui leur accorde à perpétuité et aux conditions ordinaires une indulgence plénière deux fois par mois. Les associations, érigées *canoniquement* dans l'église de Saint-Cyr, sont celle du Sacré-Cœur le 28 mars 1831, celle du Rosaire le 16 août 1833 et celle du

cœur immaculé de Marie le 1^{er} juillet 1845. Les dames de la Maternité forment une association établie le 30 mai 1850 ; elles célèbrent leur fête le second dimanche d'octobre.

A côté de ces associations, instituées dans un but spirituel ou charitable, mais purement local, vient de s'établir l'œuvre de l'orphelinat sous le patronage de Saint-Isidore, où l'on recueille, sans distinction d'âge et de nationalité, les enfants des classes pauvres pour en faire de fervents chrétiens et de bons cultivateurs. Une pareille institution ne pouvait mieux être placée qu'à Saint-Cyr, pays éminemment agricole et dans le vaste domaine de *Nartète* (57) qui, par sa belle exposition et la variété de ses produits, réunit les meilleures conditions pour en faire un établissement où pourront être enseignées avec succès l'agriculture, l'horticulture, la silviculture, la sériciculture, et d'où sortira une pépinière d'agriculteurs, non pas seulement probes et intelligents, mais vertueux et chrétiens. Puisse cette œuvre, inspirée par la religion et soutenue par la charité évangélique, prospérer selon nos désirs et réaliser les belles espérances qu'elle a fait concevoir ! Puissions-nous voir un jour ajoutés à toutes ces œuvres un hospice suffisamment doté pour recevoir les malades indigents, et les écoles confiées aux soins de ces humbles religieux qui se dévouent avec tant de zèle à l'éducation de l'enfance !

Les saints, invoqués dans la paroisse de Saint-Cyr pour un objet spécial, sont Saint Pierre dans les cas d'épilepsie et d'hydrophobie, Sainte Marguerite dans les accouchements laborieux, Sainte Julitte dans les temps

de calamité publique et Saint Cyr pour la croûte teigneuse des petits enfants , appelée en provençal *rasquetto* et vulgairement *maou dé Sant-Céris*. On y amenait autrefois de fort loin , et cette dévotion ne s'est pas affaiblie , les petits enfants atteints de cette maladie. Une longue expérience et des observations réitérées prouvent que l'invocation à Saint Cyr et l'emploi d'un remède traditionnel chez les jeunes mères ont une efficacité incontestable. Ce remède consiste à oindre pendant neuf jours la partie affectée de l'enfant avec un mélange d'huile (de la lampe qui brûle devant le Saint-Sacrement) et d'eau (de la fontaine) , remède que ne désavoue pas la thérapeutique , et dont l'origine se confond peut-être avec le motif qui porta à bâtir des chapelles auprès des sources vénérées des malades.

La paroisse de Saint-Cyr est desservie aujourd'hui par un curé amovible et par deux vicaires chargés de faire alternativement le service de l'annexe des Lèques, église démembrée de la paroisse de la Cadière et réunie à celle de Saint-Cyr le 9 janvier 1826.

Le hameau des Lèques est assis sur la pente d'un coteau , dernier prolongement de la forêt de Conil , et sur le bord d'une belle plage à l'extrémité de laquelle dorment, ensevelies sous le sable, les ruines du Tauroentum.

A l'auteur du *Romancium occidental* appartenait de rechercher l'étymologie des *Lèques*, lieu de son origine et où ses ancêtres tenaient , aux XVI^e et XVII^e siècles , une auberge convertie en une habitation champêtre qui porte encore le nom de *Masse*. Aussi bien il l'a fait avec un luxe d'imagination qui laisse l'embarras du choix (58).

Sans avoir recours comme lui à la langue des Celtes , à celle des Grecs ou des Romains , il nous suffira de dire que , dès les temps anciens , les habitants de la Cadière avaient coutume , ainsi qu'ils le pratiquent encore de nos jours , d'aller sur cette plage jonchée d'algues et de *fucus* qui tapissent le fond de ces parages , ramasser , pour l'engrais des terres , ces plantes-marines qu'apporte sur le rivage le vent du midi :

..... *Alga littus inutili*
Remisso tempestas ab Euro
Sternet.....

(*Horat. lib. 3. od. 13.*)

ils les déposaient en tas dans des emplacements appelés *places sive luegos* que la communauté de la Cadière vendit pour y construire des maisons (59) , et d'où probablement le hameau , qui s'y forma , a tiré son nom. Il se faisait jadis aux Lèques des chargements de bois et de vin. De nos jours encore , ce petit port , ouvert au vent du S. O. , et dont Virgile aurait dit :

..... *Statio male fida carinis.*

(*Éneid. lib. 2. v. 23.*)

n'est fréquenté que par de petits bâtiments à cause du peu de sûreté qu'on y trouve. Ce n'est que dans la belle saison et sur la foi d'un ciel sans nuages que les tartanes légères glissent rapidement sur ces flots dangereux.

Anciennement la route du littoral de Marseille à Toulon traversait , comme aujourd'hui , le hameau des Lèques. De là cette voie , désignée dans quelques anciens titres sous le nom de *caminum regium* et dont on aperçoit encore des traces , aboutissait à la Cadière après avoir

gravi la côte qui sépare la vallée de Saint-Côme et celle de Saint-Cyr. Le site des Lèques présentait alors au voyageur une station, à laquelle le chanoine Doubdam fait allusion dans son voyage à la Terre-Sainte, lorsque revenant de Toulon à Marseille « il arriva, dit-il, à trois heures au bord de la mer et peu à près à la ville (de la Ciotat) ». Mais à cette époque il n'y avait à la place qu'occupe aujourd'hui le hameau des Lèques que quelques maisons et une hôtellerie pour recevoir les voyageurs.

Comme le hameau est bâti sur un sol de grès calcaire se divisant par couches et feuilles plus ou moins larges, plus ou moins épaisses, espèce de pierres qu'on appelle *laouvos* et qui se renversent comme un piège ou trebuchet (*laqueus*) en provençal *léco*, on a voulu tirer de ce mot, mais à tort, ce nous semble, l'étymologie du nom moderne du golfe des Lèques et du hameau qui s'y trouve (60).

Le plus ancien titre qui fasse mention des Lèques, c'est l'acte du prix fait de la reconstruction de l'église paroissiale de la Cadière, en date du 19 février 1508. Une des clauses de cet acte porte que l'entrepreneur fera débarquer *les pierres de taille*, qu'il tirera *de la Couronne* (61) et qui serviront à la construction des piliers et des arceaux de la voûte, *à la lequa* (62) *a debarcador a la riba de mar*, d'où elles seront transportées à la Cadière aux frais de la communauté (63).

Le port des Lèques, où fut établi le 30 décembre 1571 un commis pour lever l'imposition foraine à raison de vingt deniers sur les denrées et marchandises destinées

à l'exportation (64), ce port étant devenu suspect de peste ; la commune de la Cadière, par délibération du 26 septembre 1556 (65), défendit tant aux habitants qu'aux étrangers d'y acheter ou vendre des marchandises *a peyne de vingt-cinq florins d'amende et demourar quarante jors de fores* c'est-à-dire subir la quarantaine.

Peu à près cependant une agglomération d'habitants se forma aux Lèques, et un nommé Caulne, de la Ciotat, y fit construire le long de la mer une petite chapelle qu'il s'obligea, par acte du 14 septembre 1631, d'entretenir à ses frais (66). Placée alors à une distance de 7 kilomètres de l'église-mère (elle n'en est plus éloignée que d'un kilomètre et demi depuis sa réunion à Saint-Cyr), le bien des âmes exigeait que cette chapelle rurale fut érigée en chapelle de secours ou annexe, et qu'on y établît un prêtre pour la desservir : ce qui eut lieu le 1^{er} mars 1759 sous Monseigneur de Belloy, évêque de Marseille, titre qui a été conservé à cette église en 1808 et qu'elle conserve encore depuis qu'elle a été réunie à la paroisse de Saint-Cyr. Une sentence de l'official de l'évêque de Marseille régla les fonctions et les droits honorifiques du vicaire-desservant des Lèques. Cependant ce poste ne fut pas constamment occupé, car les seuls prêtres qui ont été attachés à cette chapelle de secours sont : en 1771, le P. Cagnoly, religieux observantin ; en 1780, le P. Thadei ; de 1806 à 1809, l'abbé Blanc, de Cassis, et de 1809 à 1813, le P. Feraud, ex-religieux capucin. Depuis cette dernière époque, la chapelle des Lèques a été desservie successivement par la paroisse de la Cadière et par celle de Saint-Cyr, dont elle dépend aujourd'hui.

La petite chapelle , bâtie sur le rivage de la mer et orientée du couchant au levant selon la règle symbolique , étant devenue insuffisante pour la population , la communauté de La Cadière prit une délibération le 1^{er} juillet 1774 pour aviser aux moyens de construire celle qui sert maintenant au culte et qui ne fut achevée qu'en 1779. Un terrain fut acheté en 1784 pour y ensevelir les morts.

La nouvelle chapelle , beaucoup plus grande que l'ancienne , fut dédiée au saint nom de Marie sous le titre de Notre-Dame des *vertus* , dont on célèbre la fête le dimanche après le 8 septembre. On voit dans cette chapelle une bonne copie d'un tableau représentant la sainte Famille , attribué à un élève de Wandick , le peintre flamand Finshonius , qui a laissé d'excellents ouvrages en Provence , où il travailla pendant quelques années. C'est une belle toile , dont le caractère est en général grandiose ; les têtes sont nobles et bien dessinées ; il y a de la souplesse dans les draperies , de la majesté dans la composition , un coloris vigoureux , enfin toutes les qualités d'un bon peintre ; malheureusement ce tableau est fort endommagé.

Le vestiaire de la chapelle des Léques renferme une chasuble , qui appartient au XVI^e siècle. Cet ornement sacerdotal , dont il manque les accessoires , c'est-à-dire l'étole , le manipule , le voile et la bourse , provient d'une vente faite au district de La Ciotat , et fut achetée par les prieurs de la chapelle pendant la révolution. L'étoffe , formée d'un tissu de laine , est gaufrée et de couleur écarlate. Au lieu de galons , c'est une frange en

soie jaune, d'un centimètre de large, qui lui sert de bordure. Des gerbes de plumes d'autruche, superposées et nouées avec un ruban, forment la croix de cette chasuble, dont le fond est parsemé d'autres gerbes, également retenues par un nœud. Sur le devant et au bas, on voit deux oiseaux en chant; au haut sont deux autres oiseaux posés sur un rameau en trait d'union, au pied de la croix, il y a deux autres oiseaux qui tiennent dans le bec un brin de verdure en signe d'offrande. On dirait que l'artiste a voulu figurer, par l'attitude de ces oiseaux, dont le plumage est richement varié, les trois vertus théologales, la Foi, sous l'emblème des oiseaux qui entonnent l'hymne au créateur, l'Espérance serait représentée par ceux qui portent un brin de verdure, et la Charité le serait par les deux posés sur les rameaux qui s'unissent, et dans lesquels j'ai cru reconnaître l'aubépine, symbole de candeur et d'union. Peut-être ne faut-il voir sous ces emblèmes que l'âlegresse, l'offrande et l'acceptation du sacrifice? Quoiqu'il en soit, cet ouvrage est remarquable pour la richesse de sa broderie aux mille nuances. Bien que le dessin de toutes soit à peu près uniforme, pas une cependant des plumes qui composent les divers panaches ne se ressemblent, tant la main habile et intelligente de l'ouvrier a mélangé avec goût les nuances et les couleurs : ce qui rend cette broderie en soie fort précieuse et en fait un objet d'art qui méritait d'être décrit et reproduit par le dessin.

N'oublions pas de dire à l'honneur des habitants des Lèques que plusieurs d'entre eux recueillirent pendant la

terreur de 93 plusieurs prêtres persécutés pour cause de refus de serment à la constitution civile du clergé, et leur offrirent un asile protecteur. Parmi ces confesseurs de la foi, exposés aux fureurs révolutionnaires, je citerai l'abbé Margaillan, devenu plus tard vicaire général de Mgr Morel de Mons, archevêque d'Avignon. La famille Blain reçut ce digne prêtre dans son habitation rurale située dans un quartier fort retiré qu'on appelle *La Bourasque* (67). Cette demeure champêtre fut changée en temple paroissial. Là un autel fut dressé dans la plus grande salle de la *bastide*; les fidèles étaient bientôt avertis et l'affluence ne manquait pas plus que la ferveur à ces réunions, qui rappelaient les catacombes ou plutôt ces maisons de Rome, comme celle du sénateur Pudens qui est aujourd'hui l'église Saint-Pierre-ès-Liens, où le prince des apôtres célébrait en secret les divins mystères.

Dans la circonscription actuelle de la paroisse de Saint-Cyr existaient des chapelles domestiques, qui ont cessé d'être destinées au culte. Ces chapelles étaient celle de *Rampale* (68), dédiée à sainte Marie-Magdeleine, dans laquelle il était « permis (*par exception*) de dire la messe publiquement, à condition que le prêtre y ferait tous les dimanches une instruction (69); » celle du château des *Baumèles* (70) sous le vocable de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs; celles de *Méolan* et de *La Sale* bâtie en 1699, l'une et l'autre sous l'invocation de la Nativité de la Sainte-Vierge; celle de *Lequet* (71), dont le titulaire était saint Jean-Baptiste et où M. le comte Portalis, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (72), fit sa première

communion pendant les mauvais jours de la révolution ; enfin la chapelle des *Pradaux* , attenante à ce domaine si illustré par ses nobles hôtes. C'est là en effet que pendant les vacations du parlement d'Aix, Portalis l'ancien, fatigué de ses travaux d'avocat et d'administrateur de la province, venait chercher un doux repos ; là où il trouva un asile pendant les premières années de la tourmente révolutionnaire , occupé de l'éducation de son fils , et de la composition d'un grand ouvrage dont il ne reste plus que des fragments ; là où deux brillantes lumières de l'église gallicane, S. E. le cardinal d'Astros et Mgr de Tournefort, évêque de Limoges , se rencontrèrent jeunes l'un et l'autre et se vouèrent une affection qui se continua durant toute leur vie. C'est dans cette maison de campagne des *Pradaux* où M. le comte de Portalis trouve au sein de sa famille , que chaque automne ramène sous le beau ciel de Provence, le bonheur et la tranquillité, et fait goûter à ceux qu'il daigne admettre dans son honorable compagnie les charmes de la conversation la plus instructive et la plus agréable.

Aux termes des ordonnances synodales du diocèse de Marseille (73), on ne pouvait célébrer la messe dans ces chapelles domestiques qu'à condition, 1^o qu'on ne la dirait que portes fermées ; 2^o sans sonner la cloche ; 3^o que les paysans même de la bastide où étaient ces chapelles ne pourraient pas y entendre la messe , afin d'assister au prône et aux instructions de la paroisse ou de l'église des quartiers : mesure de disciple ecclésiastique pleine de sagesse et prise dans le but de procurer aux habitants de la campagne l'instruction religieuse ,

si nécessaire à tous , et plus particulièrement à eux.

Tels sont les souvenirs historiques qui se rattachent à l'église de Saint-Cyr, et auxquels nous devrions ajouter, si nous ne l'avions déjà fait dans un autre travail (74), et le tableau si poétique et si religieux de cette mémorable procession à Notre-Dame du vieux Beausset en actions de grâces d'avoir été préservé du choléra en 1849, où l'on vit mille et cinquante fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition porter dans cet antique sanctuaire et offrir à Marie la reine des cieux l'hommage de leur pieuse reconnaissance; et l'émouvant récit de la guérison providentielle de cette jeune fille qui atteinte d'une paralysie de la langue depuis plusieurs années, recouvra subitement l'usage de la parole au moment de la communion , au grand étonnement de *tout le peuple* de Saint-Cyr, *qui en fut l'heureux témoin* et en *rendit des louanges à Dieu* (75). Si peu intéressants qu'ils soient pour le commun des lecteurs, ces souvenirs historiques ne méritaient pas moins d'être recueillis, si non au profit de la science, du moins pour l'agrément et l'utilité d'une population où l'on trouve, avec le sentiment religieux, une honnête aisance et une amicale hospitalité.

On a dit : *heureux les peuples dont l'histoire est ennuyeuse*. On peut appliquer ce proverbe à celui de Saint-Cyr, peuple agricole, fécondant de ses sueurs une terre fertile, que le Tasse aurait appelée :

La terra molle e lieta e diletta ,

toute imprégnée encore des cendres des Ligures, des

Greco et des Romains (76) qui l'ont habitée tour à tour et en ont disparu, devenue un affreux désert après que les Barbares l'eurent ravagée, rendue ensuite à l'agriculture par les soins persévérants des moines de Saint-Damien (77), émaillée aujourd'hui de mille blanches *bastides*, semées sans ordre dans des champs de verdure comme les étoiles dans le firmament. Toutes ces habitations rustiques ont à la porte des treillages couverts de vignes et de raisins, des figuiers et une citerne. En voyant ces familles paisibles, tout entières à leurs habitudes laborieuses, couler tranquillement leurs jours sur cette terre de vignes et d'oliviers, abondante en fruits de toute espèce (78), se nourrissant, à l'ombre, de leurs figues et de leurs raisins, et s'abreuvant de leur citerne, il semble que l'écrivain sacré ait prédit la vie heureuse des Saint-Cyriens, quand il disait des Israélites sous Salomon : *habitabat..... absque timore ullo, unusquisque sub vite suâ et sub ficu suâ* (reg. lib. I. c. IV. v. 25), ou bien qu'il raconte les promesses du roi d'Assyrie : *comedet unusquisque de vineâ suâ et de ficu suâ et..... bibetis aquas de cisternis vestris.* (Reg. lib. IV. c. XVIII. v. 31). On dirait une autre Thébaïde.... moins les vertus austères de ses habitants.

NOTES.

1. Dans son *mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum* (p. 6), Marin assure que la mer arrivait autrefois naturellement jusqu'au village de Saint-Cyr, d'où elle se serait insensiblement retirée, et formait un port considérable, aujourd'hui comblé par les attérissements successifs des divers torrents, qui y amenaient les eaux des montagnes voisines; il s'y était formé des marais qu'on a desséchés et mis en culture au XVI^e siècle — Voyez mes *recherches archéolog. topoq. et historico-critiques sur Tauroentum*. p. 87, 102. Paris; imprimerie nationale 1852, in 4°, et mon *hist. du prieuré de Saint-Damien*, p. 45 et suiv.

2. *Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, fonds de l'abbaye de Saint-Victor, petit cartulaire fol. 27, 30, 41, 42 et 48.*—*Hist. du prieuré de Saint-Damien*, p. 6, 66.

3. *Hist. du prieuré de Saint-Damien*. p. 6, 85.

3*. Les païens tenaient à l'entrée de leurs temples un vase (*aquiminarium*), qui contenait l'eau lustrale pour s'en laver avant de commencer leurs sacrifices : ce que saint Justin a dit clairement : *qui adeunt templa, seipsos aspergunt, postea offerunt libamina* (Apologet. 22). C'est pour cette raison qu'ils construisaient ces édifices auprès des sources pour avoir plus à portée l'eau dans laquelle ils trempaient des rameaux, et quelquefois des herbes, dont on arrosait le peuple à l'entrée, croyant que ces eaux avaient la vertu de les purifier.

Aussi bien au milieu de l'*atrium* des anciennes églises s'élevait une fontaine, destinée aux ablutions recommandées aux chrétiens avant d'entrer dans le temple. Ces fontaines ou phiales furent portées ensuite dans le porche, et plus tard dans l'église, où elles furent

remplacées par les bénitiers. Mais en cela, bien loin d'imiter le paganisme, les chrétiens n'ont fait que suivre les traditions bibliques, nous savons en effet que dans le temple de Salomon, un grand vase, toujours plein d'eau, était placé auprès de l'autel où des sacrifices devaient se faire. Les sacrificateurs et les lévites qui les assistaient devaient s'y laver les mains et les pieds avec une intention symbolique. — V. la *Lithurgie Sacrée*, par Gilbert Grimaud, 3^e part. p. 156, Lyon, 1646, et l'*Architecture Monastique*, par M. Albert Lenoir, 1^{re} part. p. 99, 244.

4. *Archives communales de la Cadière* 1. part. série K. n^o $\frac{22}{4}$

5. *Ut supra*. Série C. regist. 44. délib. du 11 mai 1649. — *Archives de l'abbaye de Saint-Victor*, n^o 273.

6. Ces reliques sont celles de Saint Innocent, pape, de Saint-Constance, de Saint Bon et de Saint Victor, auxquelles il faut ajouter celles de Saint Pierre, apôtre, apportées de Rome par le P. Donadieu, victimé à Marseille pendant la terreur.

7. *Archives communales de la Cadière*, 1. part. série E n^o $\frac{2}{3}$ — *Archives de Saint-Victor*, regist. 9 fol. 22. — V. aussi l'*histoire du prieuré de Saint-Damien*, p. 48.

8. Une succursale était une église dans laquelle on faisait le service Divin pour la commodité des habitants trop éloignés de la paroisse. On a employé le mot *succursale* parce que cette église était d'un grand secours pour la paroisse, ou plutôt pour les habitants. V. Durand de Maillanne, *Dict. du droit canonique* au mot : *succursale*.

Ces églises étaient desservies par des prêtres amovibles qui remplissaient dans le district du quartier toutes les fonctions curiales, excepté celles du baptême et du mariage que l'on administrait dans les paroisses d'où ces succursales dépendaient ; le vicaire qui desservait une succursale n'était pas différent du vicaire qui travaillait dans la paroisse même ; il n'avait droit qu'à la portion congrue. Ces églises s'appellent aujourd'hui *chapelles vicariales*, *annexes*, et l'on désigne sous le nom de *succursale* depuis le concordat de 1801 les paroisses desservies par un curé amovible que l'on nomme *recteur* dans la province ecclésiastique d'Aix et auquel, dans le langage officiel, on donne la qualification de *desservant*.

9. *Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, fonds de la cour des comptes, relevé des déclarations faites au clergé de France pour l'année 1727, tom. 1, fol. 386.*

10. Honoré Gayroard, naquit à la Cadière et épousa une fille de Jacques Portalis (du Bausset), bisaïeul de Portalis l'ancien. Il ne naquit de ce mariage qu'une fille qui se maria avec M. de Durance de la Calade, président à la cour des aides et chambre des comptes de Provence. Il existe aux archives de la Cadière plusieurs consultations d'Honoré Gayroard, qui font le plus grand honneur à ce jurisconsulte.

11. L'orthographe provençale est plus conforme à celle des Grecs, qui écrivaient le plus souvent Κηρικυς, ainsi qu'on peut le lire dans leurs martyrologes. On trouve indistinctement dans ceux des Latins, *Quiricus* et *Cyricus*.

12. *Notice des tableaux et monuments antiques qui composent le musée de Marseille, 1830, p. 41. — Grosson, recueil des antiquités et monuments Marseillais, planch. 21, p. 162.*

13. Ruffi, *hist. de Marseille*, t. 2. p. 57, 128, 2^e édition. — *Gall. Christian*, t. 1. col. 696. — Grosson, *almanach hist. de Marseille*, 1770, p. 74. — *ibid.* 1773. p. 95. — Papon, *hist. gén. de Provence*, t. 1. p. 361. — Expilly, *dict. géog. hist. des Gaules*, t. 1. col. 582.

14. *Gall. Christian. ut suprâ.* Ruffi. *ut suprâ* liv. X.C.2. n° V. — Lautard. *lettres archéolog. sur Marseille*, pag. 491, 1844.

15. Guesnay. *Cassian illust. seu chronicon monast. S. Victoris Massil.* lib. 1. c. 17 n° 3, p. 508. Lugduni 1652. — *ibid.* lib. 2. c. 28. n° 43. — *id. annales Massil.* p. 186, 600. Lugduni 1657. — *Statistique des Bouches-du-Rhône.* t. 2. p. 324, 457.

16. *Archives de Saint-Victor, grand cartulaire* fol. 14 : non-longè à ripâ portûs juxtâ viam de Gardiâ. — *ibid.* regist. 25. *recueil de chartes transcrites* par le p. Fournier. p. 516, 553. — *Gall. Christian.* t. 1. col. 696. — de Belsunce, *antiquités de l'église de Marseille*, t. 1. liv. iv. p. 289.

17. *Histoire de la commune de Marseille*, par Guindon et Méry. v. p. 202.

18. Grosson, *almanach hist. de Marseille*, 1770 p. 74. — *Ruche provençale* t. iv. p. 258 — Lautard : *lett. archéolog. sur Marseille*, 1844, p. 398.

19. *Hist. de la commune de Marseille*, par Guindon et Méry. t. v. p. 200.

20. *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*. t. iv. p. 487 Venetiis, 1734. — Mabillon, *annales ordinis S. Benedicti*, t. 2. lib. xxi n° x. p. 90. Lugduni, 1704. — Papon. *hist. gén. de Provence*, t. 1 p. 361.

21. *Officia propria Sanctorum Sanctæ ecclesiæ Massiliensis auctoritate de Belsunce munita*, 1732, 1752. p. 255. — *Officia propria Sanctorum eccl. Massil. jussu D. Fortunati de Mazenod*, 1824. p. 407. — *Breviar. eccles. Forojul.* xi octob.

22. De Belsunce, *antiquités de l'église de Marseille*, t. 1. liv. iv. p. 289. Millin, *voyage dans les départements du Midi de la France*. t. 3. p. 177. — *Notice des tableaux et antiques du musée de Marseille*, 1830. p. 41. n° 25.

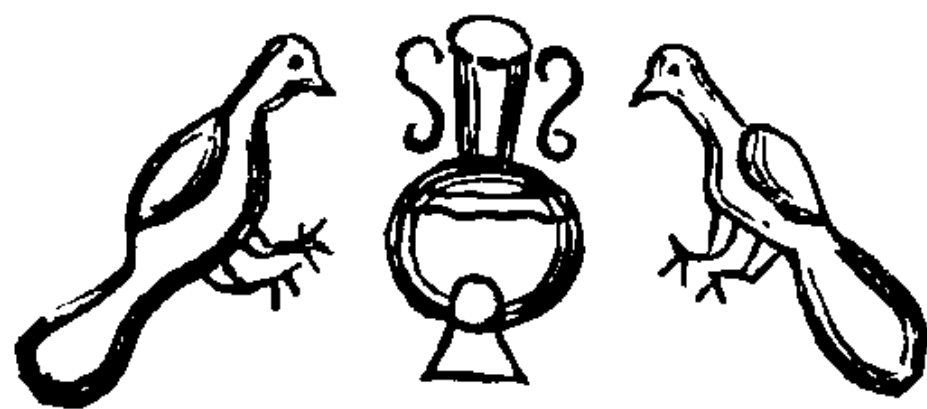
Ce tombeau est de marbre avec des cannelures en spirale ; parmi les auteurs qui l'ont décrit, les uns, tels que Ruffi (*hist. de Marseille*, t. 2. p. 128), Grosson (*recueil des antiquités et monuments marseillois*, p. 162, planche 22), de Belsunce (*loc. citat*), l'auteur de la *notice des monuments conservés dans l'église de l'abbaye de Saint-Victor*, p. 16), pensent qu'il est païen et qu'il représente les cérémonies d'un affranchissement ; les autres, tels que Millin, (*loc. citat*) et l'auteur de la *notice des tableaux et antiques du musée de Marseille*, jugent avec plus de fondement qu'il est chrétien et que ses bas-reliefs figurent divers traits historiques de l'ancien testament ; les habits du personnage, placé dans le médaillon et auquel sans doute le tombeau était destiné, indiquent le v^e ou vi^e siècle.

23. Cette inscription est au musée de Marseille, sous le n° 34, tous les écrivains qui l'ont publiée, à l'exception de Millin, montrent qu'ils n'ont pas su la lire, elle est cependant très lisible. Ruffi l'a copiée avec une négligence qui étonne dans un auteur qui était sur les lieux, elle a été publiée avec les mêmes erreurs par Denis

de Sainte-Marthe et par les bénédictins d'Achery et Mabillon. De Belsunce lui-même, qui critique ces derniers écrivains par rapport au tombeau qui servit à Sainte-Eusébie, passe sous silence les fautes qu'ils ont commises en donnant cette inscription; l'auteur de la *notice sur les monuments conservés dans l'église de l'abbaye de Saint-Victor*, (qui est, dit-on, Fauris de Saint-Vincent), est aussi coupable des mêmes erreurs, reproduites *fidèlement*, chose étonnante, par les directeurs du musée depuis 1804, lesquels ne se sont pas donné la peine de lire la pierre tumulaire qu'ils avaient sous les yeux. C'est seulement en 1851 que M. Dassy, directeur actuel du musée et savant archéologue, après avoir lu Millin et l'original a corrigé la faute de ses prédécesseurs.

Voici cette inscription, dont l'orthographe barbare et les caractères graphiques accusent le ^{viii}^e ou ^{ix}^e siècle, d'après Millin, qui, seul entre tous les écrivains, l'a reproduite avec fidélité, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par l'empreinte que nous avons fait prendre et que nous devons à l'amicale obligeance de M. J. B. Sardou :

‡ HIC REQVIESCET IN PA
CE EVSEBIA RELIGIOSA ♡
MAGNA ANCELLA DĪ QVI
IN SECVLO AB HENEVNTE
ETATE SVA VIXIT
SECOLARES ANNVS XIII
ET UBI A DŌ ELECTA EST
IN MONASTERIO SCS CYRICI
SERVIVET ANNVS QVINQVA
GENTA RECESSET SVB DĪE
PRID KALS OCTOB^s IND SEST^s



« Ici repose (1) en paix Eusébie, religieuse, grande servante du Seigneur (2), qui a passé dans le siècle les quatorze premières années (3) de sa vie comme séculière, et après avoir été élue par le Seigneur l'a servi cinquante ans dans le monastère de Saint-Cyr. Elle est morte la veille des calendes d'octobre la sixième indiction. »

Au bas de cette épitaphe il y a un vase entre deux colombes qui vont y plonger leur bec : ce sont les fidèles qui s'abreuvent, dit Millin, dans l'eau pure, symbole de la foi enseignée par J. C. Ces colombes mystiques ont la queue semblable à celle du paon, emblème de l'immortalité.

Cette inscription fait voir que sainte Eusébie a vécu 64 ans, mais elle n'indique ni le genre ni l'année de sa mort, arrivée selon le P. Guesnay en 450 et suivant les bénédictins d'Achery et Mabillon en 731 ou 732, dates qui ne s'accordent pas avec la tradition qui porte que cette sainte fut martyrisée avec 39 de ses compagnes par les Sarrasins. Or la première invasion de ces barbares en Provence eut lieu en 737. Le mot *recessit*, employé au lieu d'*occubuit*, porte à croire qu'une mort ordinaire mit fin à ses jours, et la désignation du lieu où elle s'endormit dans le Seigneur, chose inusitée en épigraphie, est un indice certain que son corps fut transporté d'un monastère dans un autre.

24. *Gall. christian.*, t. 1, col. 699. — Ruffi *Hist. de Marseille*, t. 2, p. 57.

25. *Martyrol. rom. cum notis C. Baronii*. Rom. de typis Vaticanis. 1630. p. 294.

26. *Martyrol. gallic. ex studio ac labore Andreæ du Saussay*. 1637.

27. *Martyrol. Adonis*. Manuscrit de la bibliothèque d'Aix. Fol. LXI. (Ce manuscrit date de 1518.)

28. *Missale secundum usum ecclesiæ Massiliensis*. Lugduni 1530, fol. cxcī.

(1) *Requiescet* pour *requiescit*.

(2) *Qui* pour *quæ*, *ancella* pour *ancilla*.

(3) *Ab heneunte* pour *ab ineunte*, *secolares* pour *seculares*, *annus* pour *annos*, *servivet* pour *servivit*.

29. *Missale secundum usum metropolitane ecclesie Aquensis.* Lugduni 1527, fol. cxc. — Voy. aussi le Missel dit *de Murri*, grand in fol. sur velin, écrit en 1423 par Jacques de Murri, clerc bénéficié de Saint-Sauveur, fol. xliii. Manuscrit de la bibliothèque d'Aix.

30 *Missale Forojuliense.* Parisiis 1786, fol. 462. — *Breviar. Forojul.* xi octob. — Voy. aussi Papebrock *acta sanctorum.* mens. jun. t. 3, fol. 15. — Surius. *Vitæ sanctorum.* Colonie agripinæ 1599, t. 3, fol. 764.

31. *Missale secundum usum Gratianopolitanum.* 1532, fol. clxii versò. — Voy. aussi *Missale secundum ordinem Carthusiens.* Lugduni, 1517.

31 bis. Les évêques qui sont venus à Saint-Cyr en cours de visite pastorale sont :

Messeigneurs de Belsunce de Castelmoron, évêque de Marseille, le 30 novembre 1743 et le 17 novembre 1746,

De Belloy, évêque de Marseille, le 23 mai 1776,

De Richery, évêque de Fréjus, le 26 octobre 1826,

Michel, évêque de Fréjus, le 31 juillet 1831 et le 12 juin 1840,

Wicart, évêque de Fréjus et Toulon, le 7 mai 1846, le 12 mai 1850 et le 12 décembre 1854.

32. La récolte du blé était donc alors beaucoup plus précoce que de nos jours, puisque rarement on moissonne maintenant dans notre contrée avant la Saint-Jean. De là les dictons provençaux : *à Sant Jean l'ouramé a la man. Qui meïssouno avant Sant Jean, avant la fin de l'an a ni pailho ni gran.*

Depuis trois siècles les températures en France ont éprouvé des changements sensibles sans que pour cela les températures moyennes aient changé. M. Arago a établi (*Annuaire du bureau des longitudes pour l'année 1834*), dans une de ces dissertations si admirablement lucides où les difficultés de la science sont rendues accessibles à toutes les intelligences, que « les étés sont aujourd'hui moins chauds et les hivers moins rudes qu'ils ne l'étaient anciennement. » Dans le Vivarais la limite de la culture de la vigne a baissé depuis 1561, et l'époque de la vendange a été re-

culée ; de ce fait et d'autres semblables , l'illustre secrétaire de l'Académie des sciences conclut que dans le Vivarais les chaleurs étaient autrefois plus fortes. Le déboisement , la formation de nombreuses clairières dans les forêts conservées , la disparition à peu près complète des eaux stagnantes , le défrichement de vastes plaines sont les causes, dit M. Arago, de ces variations de climat.

33. Anno domini millesimo quingentesimo quadragesimo octavo et die decima quinta mensis augusti R. D. Bartolomeus Portalin-qui in sacra pagina professor, dei et apostolice sedis gratia Trojanus episcopus, vicarius in spiritualibus generalis totius episcopatus massiliensis pro nostro in christo patre et domino domino Johanne Baptista Cibo , dei et apostolice sedis gratia massiliensi episcopo, visitans ecclesiam castri de Caderia , informatus tam ab dominis Johanne Audiberto presbytero curato et aliis presbyteris quam ab Antonio Gayroardi et Petro Garini filio quondam ludovici sindicis et parochianis dicte ecclesie quod solempnitas beati Cyrici est capud in parochia ipsa , atque ipsi soliti sunt ipsa die facere mercatum et multi afferunt ibidem , sed quia dies ipsa cadit tempore messium multi cessant se ibidem constituere et tam parochiani quam alii propter necessitatem indifferenter laborant et dictam festivitatem non sanctificant. Ex quibus supplicant dictam festivitatem et solempnitatem illius transferri et transmutari celebrandam secunda die cujuscumque mensis may singulis annis et perpetuis temporibus. Quorum supplicationi annuens ipse R. D. Trojanus episcopus visitans devotioni eorum motus et ut melius dicta solempnitas coretur ad salutem fidelium orthodoxorum dictam solempnitatem transmutavit perpetuis temporibus fiendam et celebrandam secunda die mensis may, omnibus et singulis ipsam ecclesiam ipsa secunda die mensis may visitantibus et de bonis eorum secundum devotionem pro reparatione ejusdem ecclesie manus porrigentibus adjutantibus , orationem dominicam et salutationem angelicam dicentibus quadraginta dies de injunctis eis penitentibus vel qui merito injungi deberent misericorditer in domino relaxavit, precipiens tam domino curato quam alijs presbyteris de diecesi quatenus dictam transmutationem par-

ochianis suis denuntient una cum prefata indulgentia ne de premissis prethendant causam ignorantie. In quorum fidem me subsignavi. Alphantis not.

Extracta et collata cum suo proprio originali per me dictum et infra scriptum. Alphantis not. (*Archives paroissiales de Saint-Cyr, numéro 1*).

34. *Archives communales de La Cadière*, registre numéro 1. *Libre de las ordenansos del luoc de La Cadièra*. Fol. 174.

35. Claude de Savoie, fils de René comte de Tende et de Sommerive, reçu en survivance le 18 octobre 1520, succéda en toutes ses charges à son père quand celui-ci eût été tué à la bataille de Pavie en 1524.

36. *Archives communales de La Cadière*, registre 1. *Libre de las ordenansos del luoc de La Cadièra*, fol. 137.

37. *Raire* est un vieux mot provençal qui signifie *arrière*. *Tiro ti raire*, gros sabatas, disait un vieux dicton provençal, tire-toi arrière, gros sabot. Nos paysans appellent encore *raire grand pero* leur arrière grand père ou bisaïeul. *Raire gach* signifie donc le guet ancien, le guet usité de toute antiquité.

38. Le guet était ordinairement mis sur pied la veille des fêtes patronales pour veiller à la sûreté d'une ville ou d'une localité quelconque, encombrée par une foule considérable d'étrangers. Cela se pratiquait en beaucoup d'endroits, à Tarascon surtout la veille de la fête de sainte Marthe et à Saint-Ouen la veille de celle de Saint-Claude. Là le guet était observé « pour garder le peuple, de violence et l'abbaye et ville de feu et inconvénient et aussi pour garder tous gens de force et d'opposition. » V. le *Bulletin du comité des monuments écrits*, t. 1, p. 233.

39. *Troffe* est un vieux mot français qui veut dire ruse, finesse, mensonge, tromperie :

A Arle oïr conter molt gent
Lur vie en l'estoire sanz troffe
Dont furent né li philosophe.

Bible de Guiot de Provins. V. 701. *Le Chastoiement*
publié par Barbazan, p. 306 Paris 1808.

la chronique ne dit pas si la dénomination d'aire de *troffe*, donnée à l'esplanade qui est le lieu de promenade d'hiver des jeunes personnes, est le fait d'une malice ou de quelque déception. Toujours est-il qu'à l'extrémité de la promenade d'été, sur la route de la Ciotat, se trouve un olivier séculaire à l'ombre duquel les promeneurs aiment à se reposer, et il s'appelle l'*Olivier des mensonges*.

40. *Archives communales de la Cadière*, regist. 2. *Libre de las ordenansos de la universitat del luoc de la Cadiera*, fol. 134.

41. Ainsi que nous l'avons dit dans les *Archives administratives ou Capitouls de la Cadière*, p. 27 et dans l'*Hist. du prieuré de Saint-Damien*, p. 78, le seigneur de la Cadière donnait la somme de 75 livres pour les repas de Saint-Cyr et de l'Ascension, et le fermier de la boucherie était tenu, en vertu d'une clause de l'acte d'adjudication, de livrer aux consuls trois moutons de 40 livres chacun ainsi que 25 livres de chandelles, et la même quantité de chandelles aux pénitents blancs et noirs.

42. *Explication des coutumes et usages des Marseillois*, t. 1.

43. Ce qu'on nomme *Roméragé* dans les usages marseillais s'appelle *Trin* dans le département du Var, *Vot* dans celui de Vaucluse, *Apport* dans l'Allier, *Vogue* dans les départements de l'Aisne et des Hautes-Alpes, *Dédicace* dans les Ardennes, *Ducasse* en Artois et *Pardon* dans les Côtes-du-Nord et en Bretagne. On ne nous saura pas mauvais gré de donner l'étymologie du mot *Roméragé*, qui est l'ancien mot *Romivagium*, dérivant du provençal *Roumeragi* ou *Roumevagi*, le premier est tiré du latin *Roman ire*, aller à Rome, et le second signifie *viagi* à *Roumo*, voyage à Rome, en espagnol *Romeria*. C'est ainsi qu'on appelait autrefois les pèlerinages à N. D. de Lorette, et par extension tous les pèlerinages : d'où était venu le nom de *Roumiaou*, que l'on donnait aux pèlerins.

44. Dom Martenne, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. 3. — *Traité des fêtes mobiles* par Alban Butler, t. 2, p. 607.

45. V. le *Cérémonial de la Major*, de l'an 1264, déposé à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

46. M. Mercier-Lacombe, préfet du Var, étant venu en 1853,

passer les fêtes de Noël aux *Pradaux*, chez M. le comte Portalis qui se trouvait dans cet ancien domaine de ses pères avec plusieurs membres de sa famille, entre autres M. le baron Jules Portalis, son fils, député du Var, et ayant assisté avec ses nobles hôtes à la messe qui fut célébrée à minuit après une interruption de plus de trente années, fut tellement frappé du concours nombreux de fidèles qui se pressaient dans l'enceinte sacrée et du recueillement religieux des assistants, que ce haut fonctionnaire sentit la nécessité de faire construire à Saint-Cyr un temple plus digne de la majesté du culte et plus approprié aux besoins de la population. Dès ce moment les obstacles, qui s'opposaient à la reconstruction de l'église, ont été vaincus, et tout porte à croire que bientôt les fidèles de Saint-Cyr verront s'élever cet édifice sacré, objet de leurs vœux les plus légitimes.

47. Dom. Ruinart. *les véritables actes des martyrs*. t. 3. p. 57 — 64. Paris 1825 in 48.

48. *Gall. christian.* t. 1. col. 695 — *ibid* t. XII. col. 275. — *acta Sanctorum*. mens. jun. t. 3. p. 21. — *martyrolog. rom cum notis. c. Baronii*. Romæ 1630. p. 295. — *martyrolog. gallic.* 16 juin.

49. *Gall. christian.* ut *suprà*.

50. On trouve dans l'*hist. des évêques de Marseille* par de Bel-sunce (t. 3. p. 163) un acte d'arrentement de l'église des Accoules par les religieuses de Saint-Sauveur, en 1538, par lequel les nouveaux fermiers se chargèrent. . . . de faire la *passade* et de chanter les vêpres les veilles des fêtes de St-Sauveur et de Saint-Céris, et de faire une procession les jours de ces fêtes : *nec-non in vigiliis festivitatis Sancti-Salvatoris et Sancti-Cyrici processionaliter per civitatem passatam, etiam dictis diebus processionem per civitatem. . . .*

51. *Gall. christian.* t. XII. col. 275. — *mém. sur l'église d'Auxerre* par l'abbé Lebœuf. t. 1. p. 865. — *ibid.* t. 2. p. 223. Paris 1743. — *acta Sanctorum*, mens jun. t. 3. p. 21. —

52. *Ubi præcipua eorum pignora reposita sunt in sanctissimæ trinitatis æde*, dit Du Saussay dans son *martyrologe gallican.* et

en effet nous savons que « l'illustre Geoffroy le Meingre , sire du Boucicaut , plein de religion et de bravoure contre les ennemis de l'église, passant par Auxerre où il mit la paix parmi les citoyens qui se trouvaient divisés entre eux cruellement , désintéressé pour la gloire de Dieu , se contenta d'accepter de l'évêque de cette ville la plus grande portion des reliques de saint Cyr et de sainte Julitte , que ces séditeux commençaient d'enlever et de brûler , et il en fit aussi présent au p. Guillaume de Flagnasco , ministre du couvent des Trinitaires d'Arles environ l'an 1406 , pour être conservées et honorées dans l'église de la Sainte-Trinité. » *Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, fonds des trinitaires d'Arles* nouveau répertoire S. S. pag. 612.

Le maréchal du Boucicaut fit ce don en souvenir de l'affection et de la piété du p. Flagnasco , qui l'accompagna toujours en qualité d'aumônier dans ses expéditions sous le roi Charles VI.

53. V. le *conseiller catholique* , t. 3 p. 191 , le culte de Saint-Roch en Provence par J. B. Sardou.

54. Voici ce qu'on lit dans le *nouveau répertoire des trinitaires d'Arles* p. 187 côté S. S. et déposé aujourd'hui aux archives de la préfecture de Marseille : « l'an 1700 le 4 octobre les ministre et religieux de notre maison de Lorgues , diocèse de Fréjus , ayant dans leur église un autel nouvellement érigé en l'honneur de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, dont les corps reposent dans notre église Sainte-Trinité d'Arles , M. Cotel, grand-vicaire et official de l'archevêché , à la prière et réquisition du p. ministre de cette maison et de la communauté a tiré deux ossements des reliques, savoir : un os dit la clavicule de la chasse de Sainte-Julitte et partie de l'os dit le femur de la chasse de Saint-Cyr , ainsi reconnus par les sieurs Pierre et Jehan Duboys père et fils , m^{es} chirurgiens pour être envoyés sous l'authentique dûement signée à nos pères de Lorgues et pour être déposés dans notre église du même ordre, »

« Appert de ladite extraction par le certificat du d. messire Cotel , vicaire-général et official. »

55. V. pour la description de ces objets antiques mon *mém. sur*

l'ancien Tauroentum p. 34 , 74 , 75 , et pour le dessin la planche v n° 5 , 12 et 13 de cet ouvrage.

56. Saint-Jérôme , en parlant des quatre évangélistes , explique ainsi leurs attributs symboliques : Mathœus quasi de homine incipit scribere : liber generationis Jesu-Christi filii David , filii Abraham : Lucas , à sacerdotio Zachariæ : Marcus , à prophetiâ Malachiæ. Primus habet faciem hominis , propter genealogiam : secundus faciem vituli , propter sacerdotium : tertius faciem leonis , propter vocem clamantis in deserto : parate viam domini ; rectas facite semitas ejus. Johannes verò noster quasi aquila ad superna volat , et ad ipsum patrem pervenit , dicens : in principio erat Verbum , et Verbum erat apud deum , et Deus erat Verbum. *Lib. contra jovinianum. lib. 1.*

Et dans un autre ouvrage : Quatuor evangelia multò antè predicta Ezechielis quoque volumen probat , in quo visio ita contextitur : et in medio sicut similitudo quatuor animalium ; et vultus eorum , facies hominis , et facies leonis , et facies vituli , et facies aquilæ. Prima hominis facies Mathæum significat , qui quasi de homine exorsus est scribere : liber generationis Jesu Christi, filii David , filii Abraham. Secunda Marcum , in quâ vox leonis in eremo rugientis auditur : vox clamantis in deserto , parate viam Domini. Tertia vituli , quæ evangelistam Lucam à Zachariâ sacerdote sumpsisse initium præfigurat. Quarta Johannem evangelistam , qui , assumptis pennis aquilæ , et ad altiora festinans , de Verbo Dei disputat. — *Præm. Comment. in Math.*

57. La terre de Nartète était au XVI^e siècle une propriété que la communauté de la Cadière vendit à Côme de Valbelle , et qui lui fit retour pour cause de non-paiement. Elle l'arrentait en 1661 au prix de 35 écus. (*Archives de la Cadière. 1. part. série H n° $\frac{11}{4}$*) Louis-Antoine de Viguiier , des seigneurs de Pierrefeu , en fit l'acquisition en 1741 et la fit ériger en arrière-fief , ainsi que la terre de Saint-Cyr. L'acte de subin-féodation fut reçu par Bègue , notaire à Marseille , en date du 30 octobre 1752 et ratifié le 24 décembre 1753 par le seigneur abbé devant Laquilante , notaire à Strasbourg. Cet acte porte que « le sieur de

La Fauterie, procureur de S. A. S. le prince de Lorraine, abbé de Saint-Victor et seigneur de la Cadière donne en faveur de messire Louis-Antoine de Viguier, deux domaines au lieu de la Cadière, sous le titre de Valmont (1) et de Saint-Cyr (2), un desquels est situé au quartier de Nartète, d'environ 60,000 cannes carrées, et l'autre, au quartier de Saint-Cyr, d'environ 6 charges (96 décal.) de semence, avec la juridiction moyenne et basse, le droit de chasse, d'y constituer un officier pour l'exercice de ladite juridiction; se réservant, le dit abbé, les droits de lods en cas de vente ou d'aliénation et de retenir par prélation, de faire passer nouveaux baux et reconnaissances de dix en dix ans et tous autres droits et devoirs seigneuriaux, demeurant les dits deux arrières-fiefs sous la seigneurie et haute justice, mère mixte et impère du dit seigneur, le droit de régales et la juridiction du trait d'arbalète en mer, ensemble le droit de dîme à lui due comme prier de la Cadière et autres droits spirituels; se réservant encore, le dit abbé et ses successeurs, les droits d'indemnité sur la coupe des bois qui y sont et pourraient être sujets avec défense d'aliéner à gens de main morte et autres prohibées, permis au dit sieur de Viguier d'avoir un four à chacun des dits domaines pour y cuire une charge de blé à la fois à chacun pour lui et ses fermiers seulement, et de pouvoir se libérer seulement de la cense en plaçant par lui le fonds capital d'icelle au denier vingt sur une communauté solvable, le tout à l'albergue honorable et inextinguible d'un faucon estimé et réduit à quarante sols annuellement et perpétuellement et à la cense de 98 livres annuelle et perpétuelle, payable le tout le jour et feste de Saint-André de chaque année à commencer le 30 novembre 1754 ». — *Archives de Saint-Victor* n° 101, *Inventaire des papiers, Titres et Documents de l'Abbaye de Saint-Victor* fait en 1753, fol. 57.

(1) *Vallis mons* à cause de sa situation dans un vallon étroit, dominé par de hautes collines.

(2) Cette terre était contigue à l'habitation qu'on nomme communément le *château* située dans l'enceinte du village.

La terre de Valmont ou Nartète resta dans ces conditions jusqu'à l'époque de la révolution. Elle fut vendue nationalement, ainsi que celle de Saint-Cyr, et devint plus tard la propriété de M. Nicot, procureur impérial à Marseille, qui fit construire, non loin de l'ancien château flanqué de deux tourelles, le château moderne, où l'on voit, dans un des salons, une fort jolie tapisserie sur toile représentant de charmants paysages et de délicieuses scènes de mer. Cette toile porte le millésime de 1788, et fut peinte par Tremela, de Marseille. L'orphelinat est établi dans ce même château, qui domine, comme suspendu sur le flanc méridional de l'*Agache*, une jolie vallée encadrée de vertes collines qui baignent leurs pieds dans la mer (1)

58. *Du Romancium Occidental*, t. I., p. 448, 450, 451; t. II, p. 400, 401, 402, 409, 411. — *Mém. hist. et statist. sur le canton de La Ciotat*, p. 445.

59. *Archives communales de La Cadière*, 1^{re} part., série C, regist. 5. Délib. du 18 juin 1589.

60. *Statist. des Bouches-du-Rhône*, t. II. — *Dict. hist. et top. de Provence*, t. II, p. 447.

61. Hameau du territoire des Martigues.

62. Sur la côte maritime de Provence trois lieux portent le nom de *Leca* ou *Lèque*, l'un près de Fos, un second entre le port du Brusc et le Cap-Cicié, et le troisième dans la commune de Saint-Cyr. Sur la carte, les deux premiers sont écrits la *Lèque* et le troisième les *Lèques*, mais dans les anciens titres on trouve toujours la *Leca*.

63. *Archives communales de La Cadière*, 1^{er} part., série K, numéro $\frac{1}{3}$.

64. *Ibid.*, Série E, numéro $\frac{49}{4}$.

65. *Ibid.*, série C, registre 3. *Libre de las ordenansos del luoc de la Cadière*, fol. 47.

66 *Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Fonds de*

(1) Voy. pour la description de ce site charmant la *Gazette de France*, avril 1855.

l'abbaye de Saint-Victor, numéro 101. *Inventaires des papiers, titres et documents de l'abbaye Saint-Victor, fait en 1753*, fol. 40.

67. Ce nom est formé des mots grecs Βορρας (septentrion) et Καλον (bois) : ce qui signifie bois ou forêt qui est au nord (par rapport au site de Tauroentum). C'est ainsi que les habitants de cette ville phocéenne désignèrent ce quartier rural couvert aujourd'hui d'oliviers, qui ont remplacé les pins dont il était revêtu.

68. Dans une lettre d'Anfossy, secrétaire du comte de Grignau, au sieur de Saint-Bonnet, capitaine des gardes dudit comte, gouverneur de Provence (c'était au temps que le duc de Savoie fit son invasion au commencement du siècle dernier), on assigne un rendez-vous en une maison de campagne qu'on appelle *Rampale* au terroir de La Cadière.

69. Lagneau. *Calendrier spirituel de Marseille*. 1713, p. 136.

70 La construction de cette chapelle fut une des clauses contenues dans l'acte d'inféodation de la terre des *Baumèles*. Par cet acte, qui est du 12 juin 1617, not. Jehan Latil, du Luc, Robert de Frangipani, abbé de Saint-Victor et seigneur de La Cadière, érigea en arrière-fief en faveur d'André de Lombard, seigneur de Gourdon, conseiller à la cour des comptes de Provence, la terre des *Baumèles*, que ledit abbé possédait par droit de retention et que la communauté de La Cadière avait vendue pour subvenir aux frais de la capitulation lors du siège de cette place par le connétable de Lesdiguières en 1592. Cette inféodation, confirmée par bulle du vice-légat d'Avignon en date du 17 juin 1619, fut faite pour la somme de 450 livres et sur l'hommage d'une denier d'or qui valait la moitié d'un écu (30 sous), payable tous les ans aux fêtes de Noël avec la moyenne et basse juridiction, mixte impère et sous la réserve de la haute justice, mère impère, droit de régales dans la mer à un jet d'arbalète, droits de lods et arrière-lods en cas d'aliénation, droit de dîme et tous les droits qui compétaient ledit seigneur abbé et ses successeurs, et enfin sous la réserve de la prestation d'hommage prêté en la manière accoutumée — *Archives de Saint-Victor*; numéro 96. *Notable des droits deubs au lieu de La Cadière*. Chap. iv. p. 46. Ibid numéro

101. *Inventaire des papiers, titres et documents de l'abbaye de Saint-Victor fait en 1753, fol. 57. Archives communales de La Cadière, 1^{re} partie, série E, numéro $\frac{49}{3}$. — Ibid, série C, registre 12, délib. du 19 mars 1741.*

De Vincent de Lombard, président de la cour des comptes de Provence, devenu seigneur du Castellet par son mariage avec Anne de Castillon, et dont le père André de Lombard, avait obtenu par le même acte d'inféodation l'érection en arrière-fief du domaine de Beauvezet (1), la terre des *Baumèles* et son château vulgairement appelé *en choourin*, passèrent à Côme de Valbelle (2), en suite à la famille Jauffret, de la Ciotat, et de celle-ci à M. D'Arquier de Barbegal, conseiller au parlement d'Aix, dont un des fils, enseveli à Saint-Cyr, a si puissamment contribué à l'érection de cette commune qu'il en est considéré comme le fondateur.

71. Le mot de *Lequet* vient du grec λεκος, bassin, parce que la terre de *Lequet* est située dans la plus basse partie du *Plan de la mer*. Aussi bien dans le territoire de la Ciotat se trouve le domaine de *Leouquet*, ainsi appelé parce qu'il occupe un bas fonds.

72. Voy. la *Vie du cardinal d'Astros*, par l'abbé Caussette, pag. 24 ; et dans les *Pièces justificatives* de cet ouvrage, n° 1, les *Souvenirs de M. le comte P... sur ses relations avec S. E. le cardinal d'Astros, son cousin*, p. j, ij. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce passage, qui intéressera vivement le lecteur par sa touchante simplicité :

« D'Astros vint passer aux Pradeaux l'été de 1791, le bon et savant abbé Castellan y vint avec lui. Cet excellent ami eût la bonté d'achever mon instruction religieuse, dont mon père s'était occupé jusque-là avec beaucoup de soins, et me disposa à faire ma première communion ; je la fis dans une petite chapelle qui dépendait de la maison de campagne de mon oncle M. P.....

(1) Ce château, aujourd'hui en ruines, était situé entre ceux de *Valmont* et de *Baumèles*.

(2) Côme II de Valbelle, de Marseille, était fils d'Antoine de Valbelle et d'Anne de Félix de La Reinarde.

des Lukets ; nous n'allions point alors à la paroisse, dont le curé était un prêtre constitutionnel. L'amitié qui nous unissait devint plus étroite et plus intime à cette occasion. Sa belle âme soutenait la mienne, et l'élevait à Dieu. Il était plus âgé que moi de plusieurs années. La pureté de son cœur, sa ferveur et sa piété, sa tendresse et son amitié se révélaient dans toutes ses actions. Que de promenades délicieuses, dont je n'ai jamais perdu la mémoire , nous fîmes durant ces belles nuits d'été ! sous un ciel d'azur foncé , semé de brillantes et scintillantes étoiles, nous récitons des psaumes ou des prières ! Comme il me serrait contre son cœur ! Avec quel amour il les récitait ! »

» L'année 1792 nous sépara : mon père , forcé de quitter la Provence, se retira à Lyon »

93. V. les *Statuts synodaux du diocèse de Marseille*, publiés le 18 avril 1712, par Mgr de Belsunce. *Des chapelles domestiques*, p. 35, Marseille, Brebion, 1735.

74. V. les *Nouveaux documents sur l'événement de la Salette*, par l'abbé Rousselot , p. 207 — 210. Grenoble , 1850 ; et dans nos *Promenades historiques aux environs de Tauroentum* le pèlerinage au Beausset vieux.

75. Et omnis plebs ut vidit dedit laudem Deo. *Luc*, XVIII—43.

76. V. le *Mémoire sur l'ancien Tauroentum*. Passim.

77. V. l'*Hist. du prieuré de Saint-Damien*, p. 17, 88.

78. Terram fructiferam et fertilem vini , terram vinearum et olivarum. *Reg. lib. IV, c. XVIII, v. 32.*



UNE PÊCHE AU CORAIL INTERROMPUE.

..... J'étais embarqué sur un bateau napolitain , qui faisait la pêche du corail. Ma position n'était rien moins que brillante , j'étais mousse et l'on ne se fait guère d'idée dans le monde des mille tourments que les mousses ont à supporter en mer. L'obligation de faire la cuisine , par exemple , me faisait cruellement souffrir ; je m'y fis cependant , et l'habitude , qui adoucit toutes les peines , finit par me faire trouver un certain charme même à écailler le poisson avant de le mettre dans la marmite. Heureux âge de l'enfance , où les pleurs mêmes sont moins tristes que les joies les plus bruyantes de l'âge mur !

Notre patron était un praticien fort capable , qui , sans boussole et sans la moindre observation nautique , mit , en débouquant de la rade , le cap sur la Corse , qu'il ne voyait pas , et où , favorisé par une jolie brise de N. N. E. , nous arrivâmes le lendemain.

La vie de pêcheur a cela de particulier et d'intéressant , que , sans autre soin que celui de changer de place à propos , il est certain de ne jamais manquer de nour-

riture. Il était cinq heures du soir quand nous arrivâmes dans une crique, qui nous avait paru la plus avantageuse : nous jetâmes aussitôt le filet ; notre pêche fut abondante, et nous pûmes presque sans aucune peine nous restaurer très agréablement et fêter ainsi notre arrivée. Sur cette côte pittoresque le patron me fit remarquer combien certains points de vue que nous avions à tribord étaient heureusement accidentés : il avait l'imagination vive, le goût des belles choses, dont il avait puisé le sentiment aux rives heureuses où s'était passée son enfance, sur cette terre à la fois éprouvée et bénie du ciel, où fume le Vésuve, où fleurit le citronnier. Tandis que nous admirions en commun les rochers de la Corse, le poisson achevait de se cuire et ne tarda pas à être servi. Ce repas fut gai, animé à la fois par le bon appetit des convives et par la conversation spirituelle et intéressante du patron. On me fit conter l'histoire de mes premières années : j'eus le bonheur de plaire à mon auditoire, qui, en récompense, m'éleva en grade peu de jours après : de cuisinier du bord j'en devins l'écrivain : j'échangeai la queue de la poêle contre la plume et les registres.

Je me rappelle encore ce temps comme s'il datait d'hier, quoiqu'un demi-siècle et même davantage m'en sépare : je me sentais heureux alors dans mon humble condition. Vingt-cinq ans plus tard je visitai la même crique et je vis à peu près les mêmes scènes ; j'étais alors l'un des officiers chargés par l'Etat d'explorer la côte de Corse ; mais le charme des premières années avait disparu, il avait fait place aux idées sérieuses de l'âge mûr, du grade et de la responsabilité qu'il impose : c'était

toujours la même vie , la même jeunesse , la même beauté dans le spectacle ; mais le spectateur était changé.

Nous passâmes tout le mois de mars entre la pêche du corail et celle du poisson , tantôt sur le prolongement de la crique , tantôt sur la côte de Sardaigne. Le hasard nous conduisit un jour vers l'île de la Pianoza , peu éloignée de la plage d'Allevia , où nous étions depuis quelque temps. Là le capitaine , comme mû par une inspiration soudaine , voulut , malgré les observations de l'équipage , jeter le filet. Chacun savait en effet que le fond de roches de cet îlot n'offre que du poisson et jamais de corail. Cependant le capitaine eut le bonheur de faire tomber la drague droit sur un banc tellement fourni et d'une qualité si remarquable que notre joie égala et surpassa notre étonnement. Tandis que nous remplissions notre bateau du produit de cette californie sous-marine , j'ouvris l'avis de suspendre notre travail et de ne pêcher que la nuit , afin de ne point éveiller de soupçons , et de tirer tout le parti possible de notre découverte. Cet avis fut goûté par le patron , et nous eûmes lieu de nous en féliciter.

Les mœurs des pêcheurs de corail sont peu connues et mériteraient de l'être davantage : leur grande affaire c'est d'avoir du travail , et lorsque , par suite du mauvais temps , ils sont obligés de suspendre leur pêche , on les voit aussi malheureux que d'autres le sont lorsqu'il leur faut travailler. Là peu d'égoïsme , nulle ambition ; partant , point de soucis , point de préoccupation du lendemain , ni jalousie , ni haine.

Les Marseillais furent les premiers qui s'emparèrent en grand de la pêche au corail. Guidés par ce génie qui les caractérise parmi les autres populations du Midi, ils formèrent dès le XVII^e siècle une compagnie puissante dans ce but, à une époque où le corail était également en faveur comme bijou et pour les vertus médicinales qu'on lui attribuait à tort ou à raison. Le gouvernement s'empressa de son côté de favoriser cette industrie, qui avait à la vérité d'autant plus besoin de ce concours, que la pêche du corail était celle qui présentait le plus de dangers. Les côtes d'Afrique, où elle s'exerce le plus avantageusement, sont les plus inhospitalières de la Méditerranée, et étaient, en outre, autrefois le théâtre des exploits des corsaires barbaresques. Des stations et des croisières protectrices furent organisées par la marine de l'Etat, et la compagnie de Marseille réalisa d'abord d'énormes bénéfices; mais ces bénéfices mêmes tournèrent bientôt à son préjudice : ils provoquèrent la concurrence du commerce étranger et allumèrent la convoitise des indigènes, qui suscitèrent à nos pêcheurs une foule d'obstacles. Les établissements de la compagnie sur la côte de Tunis étaient déjà en voie de décadence, quand les guerres de la Révolution et de l'Empire vinrent consommer leur ruine, et les livrer sans défense à la rapacité des Arabes. Quelques efforts furent tentés sous la Restauration pour ranimer cette branche de commerce; mais la mode avait changé, le corail avait cessé d'être recherché comme objet de toilette, en même temps que la foi en ses vertus médicinales avait faibli, de sorte que tel morceau de corail qui autrefois eût valu deux cents

francs , n'en valait plus le quart. Cette dépréciation est regrettable pour notre marine , la pêche du corail , avec la vie dure qu'elle impose , et les dangers qu'elle fait courir, étant une excellente école pour la population maritime de nos côtes.

Mais je reviens à notre navigation. Quand nous eûmes tiré tout le parti possible de notre travail de la Pianoza , nous quittâmes cette côte (1^{er} avril) , et nous fûmes en Sardaigne d'où nous fîmes voile vers Bizerte sur la côte d'Afrique , quand un incident imprévu nous fit modifier le programme de notre Odyssée.

J'étais à la barre vers six heures du matin , et le seul qui veillât , tant la matinée était belle. Une brise d'Est , sans mer , nous donnait un sillage de cinq nœuds. Nous étions alors à 4 lieues environ du cap Blanc , lorsque j'aperçus une goëlette entre la terre et nous. J'éveillai le capitaine , qui était couché tout près du gouvernail, pour la lui faire voir. L'équipage et lui décidèrent immédiatement de serrer le vent, babord amures , afin de l'éviter. Cet avis allait être suivi, lorsque j'observai que cette manœuvre n'était pas sans imprudence , qu'elle éveillerait les soupçons de celui que nous voulions fuir , si réellement c'était un de ces bâtiments barbaresques qui à cette époque surtout , désolaient le cabotage de la Méditerranée. Mieux vaut , leur dis-je , amener notre voile ; car si nous manœuvrons, nous perdrons la chance de ne pas être vus , et tout est là , si ce navire , comme je le pense, est mal intentionné : en l'observant nous allons voir ce qu'il va faire , pour nous décider. — Cette conjecture fut reconnue bonne , nous agîmes en consé-

quence , et une heure après nous vîmes que , profitant d'une brise de S. S.-O. , ce bâtiment s'en allait dans l'O. N.-O. babord amures.

Le courage revint avec la sûreté et malgré mes observations , pour qu'ils ne s'empressassent pas , ils voulurent hisser la voile et continuer à courir sur la terre. Tout ce que je pus obtenir d'eux , fut que nous ferions route sur le cap Bon pour gagner du chemin dans l'Est. La brise d'Est venait de passer au N. N.-E. , et il n'y avait pas 15 minutes que nous étions orientés , que nous vîmes la goëlette laisser arriver pour nous poursuivre. Dans cette position difficile , non-seulement nos hommes s'effrayèrent tous ; mais encore leur démoralisation fut telle , que , comme l'oiseau fasciné par le serpent , ils voulaient se jeter dans la direction de l'ennemi ; car l'un voulait courir sur la terre , l'autre sur la Sardaigne , au point que , ne s'entendant plus , je les priai de m'écouter.

Ce bâtiment , leur dis-je , est , en ce moment sous l'influence des vents de terre du golfe de Bizerte , et dès qu'il quittera leurs limites il tombera dans la zone de calme qui sépare notre vent du sien ; cette inaction le retardant nous permettra d'augmenter notre distance. Pendant ce temps , si le vent du S.-O. a le dessus , le golfe de Tunis nous en donnera notre part pendant que le cap Zébibi lui masquera la sienne ; nous serons donc au moins au cap Bon lorsqu'il sera sur l'île Planne. Si le vent du Nord nous continue , nous serons avantagés autant que lui. Dans toutes ces hypothèses , tenez-vous bien pour avertis , qu'il vous poursuivra jusqu'à ce qu'il vous prenne , ce qui aura lieu s'il marche mieux. Si

vous accostez les côtes d'Afrique, les Bédouins vous y feront encore plus de mal ; si nous prenons le large , il a plus de marge pour nous atteindre. Que faut-il donc faire ? demandèrent-ils tous d'une commune voix ? Le voici ! Je crois que nous devons continuer une route qui nous assure au moins la Pantellerie , votre patrie , si nous nous y dirigeons sans perdre une minute ; et dans le cas où il marcherait mieux que nous , et où cette ressource nous serait enlevée , cherchons au moins à gagner jusqu'à la nuit , où par une fausse route , dans l'obscurité , nous puissions prendre une crique de la côte , que vous connaissez tous , pour nous y cacher , sans accoster ; nous en sortirons après le passage de la goëlette pour nous sauver dans une direction autre que la sienne.

Ce plan fut adopté ; il faisait peser sur moi une responsabilité que j'avais acceptée d'avance , mais qui ne laissa pas que de me causer une vive appréhension. Je fus donc dans les transes jusqu'à ce que je visse arriver ce que je venais de prédire , c'est-à-dire , que nous serions au cap Bon , lorsque la goëlette serait à l'île Planne , que là , le calme la tiendrait immobile , tandis qu'une brise du S.-O. nous porterait plus loin encore du corsaire que je ne l'avais annoncé.

Partout les hommes qui tentent fortune sont les mêmes ; le danger passé , ils l'oublient et veulent recommencer comme s'ils ne leur était rien arrivé. Sur les deux heures du soir , comme le cap Bon nous empêchait de voir notre ennemi , ils le crurent entré dans Tunis , où le vent du S.-O. l'aurait fait relacher ; j'eus toutes les

peines du monde à leur persuader le contraire ; j'avais beau leur dire , en insistant , qu'aussi rusé que nous , il cherchait à nous tromper en serrant la terre pour pouvoir nous tomber dessus à l'improviste , si nous avions la folie de le croire à Tunis pendant qu'il serait très près du cap qui nous interceptait sa vue ; je ne pus les persuader..... Hé bien ! ajoutais-je , je vous parie cent francs à retenir sur mes salaires , que si vous vous arrêtez ici , jusqu'à la nuit , comme vous en avez l'intention , vous serez pris par votre faute , et si ce n'était pas contraire à nos intérêts je vous le prouverais de suite en laissant porter au Nord jusqu'à découvrir l'entrée du golfe de Tunis , pour vous montrer que celui qui vous fait fuir n'a pas perdu l'espoir de vous amariner.

Je ne sais si ce fut mon air décidé ou si Dieu leur inspira la pensée de m'écouter encore ; mais rien ne fut touché à la route et peu après la goëlette nous apparut doublant le cap Bon.

Pendant cet instant solennel tous furent frappés de stupeur et restèrent immobiles , je crus remarquer que la distance qui nous séparait de l'ennemi avait presque doublé : Je poussai un cri de joie , répétant plusieurs fois ces mots : *nous sommes sauvés* , pendant que mes compagnons criaient , de leur côté : *nous sommes perdus*.

Comment , mes amis , leur dis-je , ne voyez-vous pas que vous avez doublé son sillage et que nous avons beaucoup gagné sur lui : je puis vous assurer dès à présent que si les circonstances restent les mêmes nous arriverons à la Pantellerie avant lui. A peine avais-je fini que j'aperçus cette île devant nous , un peu sur ba-

bord. Dans le même moment, la goëlette tirait un coup de canon et le pavillon napolitain flottait au mât de misaine.

C'est une amorce, dis-je, aux hommes décontenancés par cette circonstance, ne vous y fiez pas; qu'avons nous à faire de lui, de ses nouvelles ou de ses ordres, la Pantellerie nous en apprendra de plus certaines et de moins dangereuses, ne vous fiez donc pas à cette ruse de guerre. Voyant qu'il perdait son temps, le corsaire hissa de nouveau son petit catacois en amenant le pavillon napolitain et continua à se diriger sur nous.

Vers minuit, nous entendîmes sonner la grosse cloche du corsaire, il n'était plus qu'à une grande portée de canon, le calme de l'île que nous ressentions, lui avait donné cet avantage, dont il profita pour venir en travers et nous envoyer toute sa bordée, à boulets et mitraille, qui tombèrent fort heureusement à 40 ou 50 brasses en arrière de nous. Il n'en fallut pas davantage pour désoler l'équipage; mais le patron, qui était un homme de cœur, se mit à rire en disant à ceux qui s'étaient déjà couchés à plat ventre : allons, mes amis, ne perdons pas notre avantage : amenez la voile, et aux avirons. — La lune venait de se coucher, le ciel se couvrit aussitôt, le vent de S.-O. tomba; aidés par nos avirons et par le désir qu'avaient nos hommes d'arriver, nous eûmes bientôt doublé la distance qui nous séparait de notre terrible ennemi resté en calme, mais non immobile, car nous entendions à de courts intervalles le bruit de ses voiles frappant contre les mâts. Il continua à tirer sur nous pendant quelques temps, toujours sans succès. Le

temps était devenu sombre et comme nous étions entre l'île et lui, il nous perdit bientôt entièrement de vue : notre présence lui était cependant constatée quelquefois par les huées que lui adressaient les hommes de notre équipage, ivres de joie de se voir aussi près de leur famille après un si grand danger.

Le patron, par sa longue expérience, avait dans son coup d'œil de marin consommé, le meilleur baromètre lorsqu'il examinait le temps et le ciel : aussi, pendant que nous volions sur la mer, au moyen de nos rames, vigoureusement maniées, il nous dit d'une voix prophétique : Mes enfants ! il faut que dans une demi-heure nous soyons à terre, où nous allons avoir affaire avec un ennemi beaucoup plus à craindre que celui que nous laissons derrière nous et que vous voyez couvert inutilement de toutes ses voiles, qui vont le faire périr s'il n'y prend garde, ou s'il n'est pas leste à s'en débarrasser. Voyez comme il s'empresse à orienter pour chacune des folles brises qui lui arrivent, dans l'espoir de nous joindre et que chacune le délaisse pour être remplacée par une nouvelle tout aussi inconstante que celle qui l'a précédée. Le malheureux ne voit pas que ce jeu des vents légers, et incapables d'aucun effet, n'est au milieu de ce calme profond, que l'avant-coureur d'une tempête prochaine. — Voyez cette noirceur compacte dans le N.-E. Ecoutez ce bouillonnement sourd de la mer ! Hé bien ! rappelez-vous que tous ces signes, joints à la couleur grise et embrumée du ciel, nous pronostiquent un ouragan terrible, qu'il faut devancer de manière à nous trouver alors tirés à terre sur notre petite plage de

Saint Josepo. Allons du courage et dans dix minutes , si vous voulez , nous y serons.

Les paroles du brave et digne patron Paoulé , firent si bon effet qu'en 14 minutes nous échouions sur cette plage si désirée où , après y avoir tiré notre bateau , *La Madone del Rosario* , nous vîmes la prédiction du capitaine se réaliser subitement. De grosses gouttes isolées commencèrent à tomber , peu à près , l'horizon fut en feu , à de courts intervalles , par des éclairs que suivaient les plus violentes détonnations de la foudre ; comme pour annoncer sur la mer l'arrivée d'un terrible coup de vent de N.-E. , qui allait l'agiter jusque dans ses plus grandes profondeurs. En ce moment solennel et d'anxiété , non pour nous , qui étions en sûreté sur le haut de la plage , à toucher les maisons que la mer n'a jamais mouillées même de ses éclaboussures ou embruns , comme le disent les marins ; mais pour les pauvres bâtiments destinés à en subir toutes les funestes conséquences. A peine l'ouragan eut-il commencé , que dans un éclair , le patron se mit à crier de dessous la tente où nous étions attentifs à suivre les mouvements de la goëlette , que chacun des éclairs nous montrait comme si nous avions été à la toucher. Dieu ! comme elle incline ! Voyez tous ses hauts mats brisés et ses voiles en lambeaux. — Elle est sur le côté ! elle rémplit ! Elle se redresse ; mais hélas ! pour s'engloutir !!! Et la mer referma immédiatement le gouffre dans lequel le corsaire avait disparut ! Les vagues du nouveau vent glissèrent sur l'endroit du sinistre , comme s'il n'était rien arrivé en ce lieu de désolation , où 2 à 3 cents africains venaient

de périr si subitement , par l'incapacité de celui qui les commandait.

Le marin est généralement bon et sans rancune. La scène horrible à laquelle nous venions d'assister , pour ainsi dire , nous attrista profondément , et tous nous ne pûmes nous empêcher de plaindre les malheureux barbaresques sur leur fin tragique , quoiqu'elle fut causée par leur tentative contre notre existence ou notre liberté. Néanmoins , émus jusqu'aux larmes de reconnaissance envers Dieu , et de regrets pour nos ennemis , nous fîmes la prière , et après nous cherchâmes le repos jusqu'à l'heure où nous pûmes prendre l'entrée. Déjà notre aventure était connue par tous les insulaires !

F. BRAIT.



ESSAI

SUR

L'HISTOIRE MORALE DE TOULON

ET SUR

LES ANCIENS HOPITAUX DE CETTE VILLE.



L'HISTOIRE d'une population ne se compose pas seulement de l'investigation des faits héroïques, politiques, militaires ou littéraires qui ont illustré la portion de terre qui la contient, elle embrasse aussi, et principalement la partie morale de son existence, laquelle peut seule donner la connaissance précise de la valeur à laquelle a droit de prétendre cette agglomération d'individus comme membre de la grande famille constituant un état, une province, une peuplade quelconque. Faible d'abord, toute agrégation semblable s'augmente, s'étend et finit par devenir une population qui bientôt prend sa place, en se donnant des lois particulières et locales empreintes des besoins que lui ont créés ou que lui imposent sa position spéciale, ses rap-

ports, de voisinage, la nature de ses ressources, tout ce qui concourt au développement du bien-être public, but essentiel de toute société. A ce titre, il nous a paru digne d'intérêt de rechercher dans les archives de notre ville les principes des anciennes institutions de nos ancêtres, telles qu'elles se montrent au moyen-âge, temps où elles étaient dans toute leur vigueur.

Notre point de départ ne peut être que celui où des dépôts ont commencé à s'ouvrir aux papiers des communes, temps auquel les chroniques locales acquièrent un degré suffisant de certitude. Nous eussions bien voulu pouvoir remonter jusqu'à l'époque où la société romaine se disloquant de toute part, ses débris se fractionnaient en petites masses, qui, sous l'influence des mêmes causes qui avaient amené ce prodigieux événement, dans la nécessité de se suffire à elles-mêmes, tout en s'isolant moralement les unes des autres, établissaient néanmoins entre elles une sorte de lien fédéral dans l'intérêt de la défense commune et de la conservation réciproque, sous la conduite et la direction d'un chef à qui on promettait déférence, soumission dans certaines limites, et fidélité ; mais les documents, à cet égard, manquent complètement, et nous devons nous borner à explorer cette époque tant décriée il y a peu de temps encore, et pourtant si intéressante, du moyen-âge, à laquelle une justice complète, bien que tardive, est enfin rendue de nos jours.

Le livre le plus important, à raison des pièces qu'il renferme, et à ce point de vue le plus précieux que possèdent les archives de Toulon, c'est celui qui porte le

titre de *Livre Rouge*, manuscrit en parchemin, format petit in-folio, considéré comme n'étant que l'un de deux volumes du code des anciennes prescriptions municipales, mais qui nous paraît avoir toujours dû être unique, l'autre volume regardé comme perdu, nous ne savons pourquoi, n'étant qu'une sorte de doublure de celui-ci, une copie avec la traduction de quelques-unes des pièces qu'il renferme, copie datant du seizième siècle, et qui existe toujours dans ces mêmes archives.

Dans ce *Livre Rouge*, que l'écriture la plus ancienne ne fait pas remonter au-delà du quatorzième siècle, l'autorité locale avait fait transcrire certaines pièces volantes d'un grand intérêt pour la commune, et quelques autres pièces essentielles à la province, mais surtout, les actes formant comme la constitution de la ville, et le code de ses us et coutumes. Là aussi, on avait consigné une suite de constitutions provinciales proposées par l'assemblée des trois états, et autorisées par le *placet* de Louis II et de Jeanne I, royaux époux, souverains de Naples et comtes de Provence, constitutions délibérées à Aix en 1419.

Sans entrer dans l'examen des titres nombreux communs à toute la Provence, nous devons nous arrêter aux plus remarquables de ceux qui sont particuliers à notre ville, et pour ceux-ci même, ne pouvant, dans un travail borné comme celui-ci, parler de tout ce dont se compose à cet égard la collection du *Livre Rouge*, nous ne pourrions guère mettre sous les yeux de nos compatriotes que les pièces dont l'importance, à quelque titre que ce soit, nous semble mériter le plus de fixer l'attention, qui du moins ont le plus attiré la nôtre.

D'abord, en tête du volume on trouve, ainsi qu'il était d'usage de le faire dans tous les livres des ordonnances communales, le texte du commencement ou de partie des quatre saints Evangiles, sur lesquels on faisait prêter, les mains posées sur ces pages, le serment exigé des différentes personnes que le libre choix de leurs concitoyens appelait à remplir les offices ou les charges de la ville. Le serment était celui de remplir loyalement les devoirs de son office, de maintenir, défendre, respecter et faire respecter par tous, les privilèges, libertés, immunités et franchises de la commune et de n'y porter, ni souffrir qu'il y fut porté aucune atteinte par qui que ce fut. C'est là un devoir que le prince recommandait aussi à ses officiers royaux.

Après la transcription de cette partie des Evangiles, la première pièce qui suit est une lettre du lieutenant-général pour le roi des comtés de Provence et de Forcalquier, Pierre de Bellavalle, datée du 14 mai 1411, ordonnant d'inscrire au livre d'allivrement de la commune tous les biens possédés par des personnes ecclésiastiques, afin de les faire concourir au paiement des charges de la cité.

Dans tous les temps, la culture de la vigne et la vente de son produit ont été le principal élément des revenus des habitants de Toulon, et, par suite, des ressources de la commune ; aussi, la sévère défense de laisser entrer dans la ville aucuns raisins et aucuns vins étrangers à son terroir, a-t-elle été la grande préoccupation de l'autorité municipale. Cette prohibition constituait, pour Toulon, un privilège remontant aussi haut qu'on peut at-

teindre, confirmé ou renouvelé dans toutes les circonstances par l'autorité souveraine. Le livre rouge contient diverses ordonnances confirmatives rendues, dans cet intérêt, par la puissance royale, à divers intervalles. La susceptibilité des précautions en ce sens allait même si loin, que le 2 de novembre 1402, le roi Louis II défendait aux habitants d'Ollioules d'emprunter le passage par le territoire de Toulon pour porter leur vin à La Garde. Ce privilège du vin, souvent attaqué et toujours triomphant de toutes les luttes, fut encore confirmé par Louis XIV le 15 octobre 1704 (1).

Mais si l'abondance du vin offrait aux habitants de Toulon le moyen de subvenir à leurs dépenses, la pénurie des céréales leur imposait l'obligation d'ouvrir leur port à tous les blés venant par mer, et le soin impérieux de veiller sans cesse à cet important approvisionnement était pour l'administration un souci sans cesse renaissant, car c'était à elle qu'incombait le devoir de pourvoir la ville de grains.

Le six mars 1314, le roi de Sicile Robert, comte de Provence, avait accordé à la ville de Toulon la faculté d'élire un conseil communal pour l'administration de la cité, composé de douze membres, pris quatre dans la

(1) Ce privilège du vin était partagé par d'autres communes, mais pas aussi exclusivement qu'à Toulon. Ainsi, à Aix, capitale de la province, la défense de recevoir dans la ville le vin étranger au terroir, n'existait que lorsque la millerole (70 litres) atteignait le prix de deux livres. *Lettres patentes de Louis II, du 1^{er} avril 1417 : Statuts et coutumes de Provence, p. 249.*

première classe, quatre dans la deuxième et quatre dans la troisième classe des habitants. La petite-fille de ce prince, Jeanne I, donna, le premier septembre 1367, des lettres patentes qui autorisaient les Toulonnais à se choisir eux-mêmes leurs syndics. Mais un fait particulier, et tel que nous ne saurions le passer sous silence, c'est que pour ces élections municipales toute la partie mâle de la population était appelée à y prendre part, à partir de l'âge de quatorze ans accomplis, sous peine de cinq sous d'amende pour ceux qui ne s'y rendraient pas (1). On sait que chez les Burgundes comme chez les

(1) Voici un extrait du procès-verbal d'élections du 16 avril 1381 :

In nomine domini, nostri Jesu-Christi. Amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo trecentesimo octuagesimo primo, die decima mensis aprilis, ex tenore hujus publici instrumenti omnibus universis et singulis tant presentibus quam futuris pateat et sit notum, quod congregatis nobilibus viris — et plebeis (*les noms des nobles d'abord et des plébeiens ensuite*) in quibus due partes hominum civitatis Tholoni vel circa, esse dicebantur, ad sonum campane reginalis et ad sonum tube ac voce Petri de Borbono nuncii et preconis publici curie reginalis ejusdem civitatis, in presentia et mandato nobilis viri Petri Audiberti, bajuli curie reginalis predictae civitatis.... pro faciendo ibidem publico parlamento more solito, et presentibus preconisationi die extrema mandato dicti domini bajuli facte per civitatem Tholoni memoratum, per supradictum nuncium et preconem predictae reginalis curie publicum, cujus preconisationis tenor inferius sequitur et est talis videlicet : « Mandatum est Domine nostre, domine Johanne, Regine Jerusalem et Sicilie, et sui bajuli, quod omnis
« homo major xiiij annis, die cristina, hora tertiarum, compareat
« in palatio reginali civitatis predictae coram eodem dicto bajulo,
« sub pena pro quolibet, solidorum quinque, ad creandum et
« ordinandum consiliarios et ad certa alia ordinandum. — » (*Arch. com. carton 6, dossier 2, n° 6.*)

Ripulaires, l'âge de la majorité était atteint à quinze ans. L'usage s'en était-il conservé à Toulon du temps où la Provence faisait partie du royaume de Bourgogne ?

Quatre-vingt-huit ans après la date de la Charte du roi Robert, le 20 juillet 1402, Louis II signa avec solennité, à Barbantane, en la présence de l'évêque de Marseille, de deux chambellans, du maître rational d'Aix, du maître de l'hôtel royal et du trésorier de Provence, une nouvelle charte qui compléta l'émancipation de la commune en accordant aux syndics de la ville et aux conseillers, qui devaient s'adjoindre pour cette opération vingt-cinq notables citoyens, le droit de pourvoir, par l'élection, aux charges des syndics et des conseillers, et à tous les offices lucratifs ou onéreux dont la création serait jugée utile au bien de la commune. Une particularité digne d'être notée et qui tenait aux malheureuses circonstances du temps, c'est que Louis défendit que les clercs prissent part aux élections de la ville, afin d'éviter les troubles et les séditions auxquelles leur présence donnait lieu (1).

(1) L'église était alors divisée par le grand schisme des anti-papes, et le clergé, à la faveur de ces désordres, s'était formé, dans Toulon et son diocèse, une influence qui n'était pas toujours employée pour le bien. Voici, au reste, le texte même de la charte royale, dans cette partie.

Ceterum, dolosis astucius clericorum solutorum et officialium curie episcopalis Tholonensis volentes dare repulsum, et eorum effrenatam superbiam amputantes, qui nostra judici secularis correctione neglecta varias seditiones et desidia in electionibus fiendis, prohibemus tales epis-

En conséquence de la liberté d'élections qui venait de leur être octroyée, les habitants de Toulon se réunirent dans la forme prescrite par l'acte royal, et, dans ces assemblées, on délibéra des statuts municipaux déterminant *la forme et la manière* des offices que la cité devait se donner, fixant les traitements dont jouiraient ceux qui en seraient pourvus, et réglant les attributions aussi bien des syndics que de toutes les autres charges créées ou à créer. Nous ignorons ce qui put retarder pendant treize ans, à Aix, l'homologation de ces dispositions réglementaires ; nous voyons que la sanction des maîtres rationaux ne fut donnée que le 3 janvier 1445.

Pour faire prendre une idée de ces statuts municipaux, nous en transcrirons le titre et nous donnerons le texte de quelques-uns d'entre eux.

En premier lieu se trouve le serment que devront prêter les syndics, les conseillers et généralement tous les officiers élus. Le voici :

« Ils jurent au Dieu saint que bien loyalement, au
» plaisir de Dieu et à l'honneur et exaltation de Notre-
» Dame, ils rempliront les devoirs de leur charge et ré-
» giront bien et loyalement les privilèges, libertés, usa-
» ges et coutumes de ladite université ; qu'ils maintien-
» dront, garderont, conserveront et défendront de tout
» leur pouvoir les choses utiles et profitables ; qu'ils les

copalis curie et clericos solutos interesse dictis electionibus fiendis in futurum.

Nous avons rendu compte ailleurs des événements du double épiscopat de Toulon à cette époque calamiteuse.

» trairont, serviront et accompliront ; qu'ils éviteront
» et empêcheront les dommages ; qu'ils tiendront leurs
» conseils secrets et ne les révéleront ni par paroles ,
» ni par signes, ni de toute autre manière, sous la peine
» de cent livres et d'une perpétuelle privation de tous
» offices et honneurs de la cité. »

A la suite de cette formule du serment, qui se modifiait suivant les genres d'offices, vient la déclaration des pouvoirs spécialement donnés aux syndics et aux conseillers, avec la fixation des gages de chacun d'eux. On règle ensuite les attributions du notaire du conseil, celles des fonctionnaires désignés sous le titre d'*examineurs*, celles des courtiers (*censals*) et des auditeurs des bans, et on donne la série de ces bans que nous transcrivons :

S'ensuit le chapitre des auditeurs des bans.

« Item, nous ordonnons deux connaisseurs prudents et loyaux, lesquels, quand vient le jour de la Saint-Jean, jurent, à la réquisition desdits sieurs syndics et font serment comme ci-dessus, en ce qui touche à leur office. Ces connaisseurs ont pouvoir de connaître des bans quand il y a débats entre les baniers et d'autres personnes pour savoir s'il y a ban ou non. Quand ils se rendent sur les lieux où est le débat, ils doivent être payés de leur salaire suivant ce qui est réglé par les estimateurs, avant de donner leur dire. »

S'ensuit le chapitre des bans.

« Toute personne laïque qui traverse le bien d'au-

trui, doit (payer) douze deniers de son pied (1), si le dégât n'est plus grand.

» Toute personne passant par un lieu où l'eau traverse le chemin, peut entrer dans la propriété, mais doit en sortir par le point le plus voisin de l'eau, et s'il ne le fait pas, il doit douze deniers.

» Toute personne qui cueille du fruit dans la propriété d'autrui, doit cinq sous, si plus grand n'est le dégât (2).

» Toute personne qui dépouille un arbre fruitier dans la propriété d'autrui, doit dix sous, si plus grand n'est le dégât.

» Toute personne qui ébranche un arbre fruitier dans la possession d'autrui, doit dix sous, si plus grand n'est le dégât.

(1) *Deu xij deniers del pé.* Doit douze deniers du pied ou du passage.

Suivant l'appréciation des monnaies d'après le poid de la matière et son titre combinés avec le prix du froment, par M. Edouard de la Plane, pour son histoire de Sisteron, la valeur du florin d'or, aux XIV^e et XV^e siècles, était de 20 fr., ce qui donne, pour la valeur du son tournoi, 1 fr. 66 c. et 8/000; pour la valeur du sou provençal, 1 fr. 25 c., et pour le denier 7 c. 13/000.

(2) On lit dans les statuts de Provence, à propos du vol des fruits : « Si quelque infracteur dudit ban est si pauvre qu'il n'ait pas le moyen de payer ladite peine et ban et de restituer au double le dommage, il sera mis au carcan, nud ou nue despuis la ceinture en haut. »

Jusqu'à la révolution, le *carcan*, consistant en un collier de fer au bout d'une courte chaîne, était scellé dans le mur, entre la base des cariatides du balcon de l'hôtel-de-ville et la première fenêtre.

» Toute personne qui coupe un arbre denoué (*denensat*) dans la propriété d'autrui, doit cinq sous, s'il n'y a plus grand dégât.

» Toute femme enceinte peut, à cause de son état, cueillir du fruit plein ses mains dans la propriété d'autrui, où le manger là-même ; mais si elle en emporte plus que ses mains pleines, elle doit cinq sous, s'il n'y a plus grand dégât.

» Toute personne qui, dans le jour, cueille dans la jachère d'autrui, doit cinq sous, et si c'est de nuit dix sous.

» Toute personne qui, de jour, coupe de l'herbe dans la propriété d'autrui, doit cinq sous, s'il n'y a plus grand dégât, et dix sous si c'est de nuit et s'il n'y a plus grand dégât.

» Toute personne qui prend de l'herbe dans une propriété où il y a du blé, doit cinq sous si c'est de jour et dix si c'est de nuit, s'il n'y a plus grand dégât.

» Toute personne qui traverse le béal avec du bétail doit cinq sous.

» Toute personne qui fait paître bestiaux sur la rive du béal, doit douze deniers.

» Toute personne qui nourrit des bêtes à laine, si ces bêtes font du dégât, la personne qui reçoit le dégât peut prendre le style, qui est d'un sou par troupeau, ou bien le dommage si cela lui plaît mieux, et c'est alors autant du ban que du dommage, et si ce n'est pas un troupeau elle prend tant par bête.

» Tout troupeau qui fait du dégât quelque part et où le maître de la propriété ne l'y trouve pas, mais qu'il

trouve le troupeau dans le quartier où s'est fait le dégât, peut le saisir à l'endroit le plus voisin, que ce soient bœufs, vaches, moutons, brebis, chèvres ou porcs, et c'est autant pour le ban que pour le dégât.

» Tout troupeau de porcs qui entre dans une propriété cultivée, paye, par bête, un denier, si plus grand n'est le dommage.

» Toute personne qui prend de l'herbe dans une vigne, depuis le jour où se publie la défense d'herboyer dans le blé jusqu'au jour de Saint-Jean, doit cinq sous, s'il n'y a plus grand dégât; cependant, s'il arrache ces herbes, il ne doit rien.

» Toute personne qui prend dans la propriété d'autrui des aulx, des oignons ou ortolage quelconque, doit cinq sous de jour et dix sous si c'est de nuit.

» Toute personne qui cueille des noix ou des noisettes, ou autres fruits, quels qu'ils soient, dans la propriété d'autrui, doit cinq sous si plus grand n'est le dégât.

» Tout troupeau qui broute des greffes d'oliviers ou d'autres arbres fruitiers qui aient trois ans, doit trois sous pour chaque greffe et autant du ban; si la greffe est de deux ans, il est dû deux sous, et sept deniers si elle est d'un an.

» Toute personne ou troupeau qui froisse ou casse des greffes d'oliviers ou d'arbre fruitier, doit dix sous pour chaque greffe et autant du ban.

» Toute personne qui trouve du bétail dans sa propriété est crue sur son serment, et peut réclamer le dommage contre le bétail qu'il a trouvé, et c'est autant pour le ban que pour le dégât.

» Qu'aucune personne laïque de ladite cité, de quelque condition qu'elle soit, ou leurs bestiaux délinquants dans la propriété du vénérable chapitre ou des personnes ecclésiastiques de ladite cité, ne paye point de ban, mais seulement le dommage causé, et de même, les personnes ecclésiastiques ou leurs serviteurs, leurs troupeaux ou bestiaux délinquant dans les professions des personnes laïques, ne sont point tenus de payer le ban mais seulement le dommage. »

Après ce chapitre des bans, il en vient un qui institue deux prud'hommes pour la vérification des mesures, suivi immédiatement par un long règlement sur la vente du pain, dont le prix se trouve fixé d'avance d'après une échelle basée sur l'augmentation progressive du prix des blés. Ne pouvant le donner dans toute son étendue, nous en ferons connaître quelques articles pour en montrer la disposition :

S'ensuit le registre du pain, et premièrement le chapitre du pain blanc en pâte (1).

« Quand le froment vaut deux sous le setier, on doit donner neuf deniers, tant pour le bénéfice que pour les avaries, et la *denierée* de pain devra peser deux livres et demie, plus une once et quart et un peu plus, c'est à savoir 3 quarts (2).

(1) On vendait le pain soit en pâte, pour ceux qui voulaient le faire cuire en particulier, soit bien cuit, pour les autres.

(2) Quant annona val'ii s. lo sester, donas d. ix. tant per gausah quant per avarias, e deu peser la denayrada liuras. ij. e s. e. j. onsa e quart, pauch plus, soes-iiij-cartas.

La livre était, suivant l'ancienne mesure romaine, de douze onces.

» Quand le froment vaut deux sous et quatre deniers (le setier), on donne neuf deniers comme dessus, et la denierée devra peser deux livres cinq onces, et sur tout le setier c'est une once (1).

» Quant le froment vaut deux sous six deniers, on donnera neuf deniers, comme dessus ; la denierée devra peser deux livres et demi-once et un quart pour tout le setier.

» Quand le froment vaut deux sous neuf deniers, on donne neuf deniers, comme dessus, et la denierée devra peser deux livres et un peu moins de demi-once.

» Quand le froment vaut trois sous, on donne neuf deniers, comme dessus ; la denierée devra peser une livre et demie et six onces, un peu moins..... »

Et ainsi de vingt-huit autres articles successifs, en suivant toujours la progression décroissante pour le poids, le prix restant constamment celui de neuf deniers.

Le chapitre suivant se rapporte au même pain blanc, mais bien cuit, et toujours au prix de neuf deniers. En voici les deux premiers articles :

« Quand le froment vaut deux sous, on donne neuf deniers, comme ci-dessus, et la denierée devra peser deux livres, trois onces moins un quart ; et au-dessus, c'est deux onces moins un quart pour tout le setier.

» Quand le froment vaut deux sous trois deniers, on donne neuf deniers, comme dessus ; la denierée pèsera

(1) *E de sobre tot lo sestier es onsa una.* Nous ne comprenons pas trop ce que veulent dire ces mots et ceux qui se trouvent ainsi à la fin d'autres articles.

deux livres, et au-dessus sont deux onces et demie pour tout le setier (1). »

C'est encore là, comme on voit, la même progression et la même règle que pour le pain en pâte. — Les mêmes dispositions se continuent pour le pain de seconde qualité (*pan meian*), soit en pâte, soit bien cuit.

Cette réglementation de la boulangerie est suivie de celles de la boucherie et de la poissonnerie. Nous traduisons ces deux règlements de police, dont certains articles seraient bien encore applicables aujourd'hui.

Chapitre des superposés de la boucherie.

« Item, nous ordonnons deux prud'hommes sur la boucherie, lesquels jugeront et prêteront le serment, le jour de Saint-Jean, à la réquisition desdits syndics, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour les syndics, en ce qui concerne leur office.

» Item, lesdits deux prud'hommes ont pouvoir et autorité de connaître du fait des viandes, si les bouchers sont en faute, suivant la teneur des criées. Ils peuvent donner aux bouchers, s'ils la demandent, la permission d'abattre les dimanches et fêtes ; mais il est permis aux officiers de la cour, d'arrêter les viandes de ceux qu'ils trouveront délinquants, jusqu'à ce qu'il en ait été connu par lesdits (prud'hommes) ordonnés.

» Item, ils (ces prud'hommes) n'ont pas d'autres gages que les viandes qu'ils jugent saisissables suivant la forme des criées. En tels cas, ces viandes se partagent en

(1) E dessus son onsas. ij. per lot la sestier.

trois portions, l'une pour le baille, les deux autres pour les superposés. Les autres peines contenues dans les criées sont pour la Cour. (1)

» *Chapitre des superposés de la poissonnerie.*

» Item, nous ordonnons deux prudhommes pour la poissonnerie, lesquels jurent en la forme déclarée ci-dessus. Ils ont pouvoir de connaître des délits suivant la forme des criées sur ce ordonnées. Ils peuvent sans prendre droit de la place, donner des permissions. Cependant il est permis à la cour d'arrêter le poisson ou l'argent du poisson qui serait trouvé en faute, tant du côté du vendeur que de celle de l'acheteur, jusqu'à ce que les superposés en aient connu.

» Le salaire des dits superposés est les deux tiers du poisson ou de l'argent qui sera jugé perdu, l'autre tiers est pour la Cour. Les autres peines contenues dans la criée sont pour la Cour.

» Item, la cour ne doit point faire enquête des délits commis tant sur la boucherie que sur la poissonnerie, ni demander autre chose que ce qui sera connu par lesdits superposés tant de la boucherie que de la poissonnerie; mais de cette connaissance on peut appeler au baille ou à son lieutenant.

(1) Cette Cour était celle du baille royal et était pour cela qualifiée de Cour royale. Une pièce de l'an 1504, nous montre le baille siégeant, *in aula domus dicte universitatis superior — et in banca fustea — more majorum suorum pro tribunale sedente.* — Plus tard, le titre de baille fut remplacé par celui de viguier.

» *S'ensuit le chapitre des criées de la boucherie.*

» Que aucun boucher de cette ville ou y résidant, étranger ou citadin, ou toute autre personne étrangère ou de la ville n'ose ou présume ecorcher des bêtes à vendre, ni établir un étal ailleurs qu'à la boucherie royale, ni acheter aucune viande récente hors de là, sous la peine de cinquante livres et de la perte des dites viandes.

» Qu'aucun boucher de cette ville ayant étal, n'ose ou présume vendre des viandes que pour ce qu'elles sont, sous peine de cinq sous et la perte des dites viandes.

» Qu'aucun boucher étranger de la ville n'ose enfler avec la bouche ou avec un canon les bêtes tuées par lui pour être vendues dans la dite boucherie, sous la peine de vingt sous et la perte des dites viandes (1).

» Qu'aucun boucher de cette ville; qu'aucun de ses habitants étranger ou citadin n'ose ou présume placer ou faire placer de la graisse dans les reins des animaux en vente dans ladite boucherie, sous la peine de vingt sous et de la perte des animaux dans les reins desquels cette graisse aurait été introduite.

» Que nul boucher de cette ville ou y habitant n'ose ou présume vendre dans la dite boucherie aucun animal malade, ni qu'il y soit tué ou apporté pour vendre aucun animal sans ses pieds, excepté les bêtes sauvages ou

(1) *Quod nullus masselarius extraneus vel privatus animalia massellata sive occisa per ipsum in dicto massello vendendo inflare debeat nec audeat cum ore, vel alias cum canono, sub pena viginti solidorum et amissione dictarum carniū.*

champêtres, sous la peine de cinq sous et la perte des dites bêtes.

» Que nul boucher de cette ville, étranger ou citadin, n'ose ou presume vendre quelque bête, de quelque genre ou espèce qu'elle soit, ecorchée dans les maisons ou boutiques, mais seulement dans l'abattoir public, sous la peine de vingt sous et la perte des dites bêtes. Permis cependant aux dits bouchers d'écortcher dans les boutiques pendant le mauvais temps et le grand froid.

» Que nul boucher, étranger ou citadin, n'osé ou présume vendre ou faire vendre sans la permission du baille, aucun animal mort casuellement ou de la maladie vulgairement nommée la morve, sous la peine de cent sous et la perte de ces animaux, pour chacun et pour chaque fois.

» Que nul boucher, étranger ou citadin, n'ose retrancher aux boucs les articles et les testicules ou membres virils quand ils les vendent, sous la peine de vingt sous et la perte des dits animaux, pour chacun et pour chaque fois.

» Que nul boucher, étranger ou de la ville n'ose elever ou faire elever (*elevare vel elevari facere*) les membres ou verges des moutons ou autres animaux quand ils les vendent, sous la peine de vingt sous pour chacun et pour chaque fois.

» Qu'aucun boucher, étranger ou citadin, n'ose vendre du belier châtré pour bistourné, avant que sa bistournure ne soit guérie (1), sous la peine de vingt sous

(1) *Quod nullus massellarius..... audeat vendere arietem crestatum pro bistornato nisi bistornatura ipsius prius sanata extiterit.*

et la perte de la viande, pour chacun et pour chaque fois.

» Qu'aucun boucher, étranger ou citadin, n'ose retrancher des moutons ou des menons bistournés et en vente, leur bistournure, sous la même peine pour chacun et pour chaque fois.

» Qu'aucun boucher, étranger ou citadin, n'ait en vente dans ladite boucherie des viandes de mouton et de béliet sur une seule et même table, sans qu'il n'y ait entre ces viandes une séparation bien apparente au moyen d'un morceau de bois, afin de différencier lesdites viandes; de même pour le menon et la chèvre, sous la peine susdite et la perte desdites viandes.

» Que nul boucher, étranger ou citadin, n'ose avoir des chevreaux sans leur peau dans ladite boucherie, si ce n'est le lendemain du jour où ils auront été écorchés, sous la même peine et la perte desdits chevreaux.

» Qu'aucun boucher, étranger ou citadin, n'ose vendre, pour lui ou pour d'autres, des viandes de quelque genre ou espèce qu'elles soient, salées ou récentes, en état de putridité ou infectées de la lèpre, sous la peine de vingt sous et de la perte desdites viandes.

» Que tout boucher, étranger ou citadin soit tenu de remettre dans chaque quartier, la verge ou membre viril de chaque bête mâle tuée dans ladite boucherie, excepté néanmoins le bœuf et le veau, sous la peine de cinq sous et la perte de l'animal.

» Qu'aucun boucher, étranger ou citadin, n'ose ou présume vendre de la chair de bouc, de beliet ou de chèvre sans les avoir auparavant marqués sur les côtés de la coëne (*in costalis conæ*) ainsi que c'est la coutume,

sous la peine de cinq sous d'amande et la perte de l'animal non marqué.

» Qu'aucun boucher, étranger ou citadin, n'ose ou présume tuer ou écorcher de nuit ou de jour quelque bête les jours de dimanche, sans la permission du baille ou le consentement des connaisseurs établis par la cour dans ladite boucherie, sous la peine de cinq sous et la perte de l'animal.

» Que tout boucher, citadin ou tout autre, soit tenu de faire ou de vendre à ceux qui le demanderont, de tout animal exposé en vente par eux à la boucherie, un carré, un demi carré, un quartier, un demi quartier, un tiers, un demi tiers de l'animal, sans augmentation de prix, sous la peine susdite et la perte desdites viandes.

» Qu'aucun boucher, étranger ou de la ville, n'ose ou présume, par lui-même ou par d'autres, *sagater* ou faire *sagater* (1), si ce n'est sur la table des juifs placée dans ladite boucherie, et là seulement et non ailleurs tenir

(1) *Item, quod nullus masselarius extraneus vel privatus audeat seu presumat, perse vel alium sagatare sive sagatari facere, nisi in tabula judeorum in dicto mussello stabilita, ibique et non alibi tenere et vendere, sub pena vinginti solidorum et amissione earnium.*

Le verbe *sagatare* ne se trouve ni dans la dernière édition du glossaire de Ducange ni dans le dictionnaire d'Honorat. Dans l'idiome provençal moderne ce mot est encore usité, mais sans signification fixe; on dira, par exemple, *se t'aganti*, *ti sagati*, si je t'empoigne je te bats à outrance, je t'écrase; mais cette expression moderne ne peut avoir aucune application à la viande de boucherie; nous ne pouvons donc en aucune manière déterminer le sens dans lequel *sagatare* est employé dans cet article du règlement.

et vendre, sous la peine de cinq sous et sous la perte des viandes.

» Que quelque boucher que ce soit de la ville y résidant, ou y exerçant le métier de boucher, tienne l'étal qu'il a promis de tenir pour le débit, et qu'ils n'osent point vendre des viandes chaudes, sous la peine de cinq sous et de la perte des viandes à vendre, pour chacun et pour chaque fois.

S'ensuit le chapitre de la poissonnerie.

» Item, que nul pêcheur, vendeur ou vendeuse de poisson, de cette ville, tienne ou vende du poisson corrompu, dans la poissonnerie, sous la peine de vingt sous.

» Qu'aucun pêcheur ou vendeur et vendeuse de poisson de cette ville ou y résidant, n'ose mêler avec des poissons frais des poissons corrompus ou moins récents, ni vendre dans la poissonnerie des poissons ainsi mêlés, sous la peine de vingt sous et la perte desdits poissons.

» Que tout pêcheur, vendeur ou vendeuse de poisson dont l'usage est de vendre à la mesure ou au nombre (1) le poisson pris par eux, soient tenus de porter à la poissonnerie une charge ou faix des poissons qu'ils auront pris, pour les y vendre ou faire vendre, sous la peine de cinq sous et la perte desdits poissons. Le restant de

(1) Il paraît, par cet article, qu'anciennement le petit poisson se vendait au nombre ou à la mesure; mais rien n'a pu nous conduire à savoir qu'elle était la forme et la capacité de cette mesure légale.

ces poissons pourra être vendu par le pêcheur, le vendeur ou la vendeuse partout où ils voudront, suivant la mesure ancienne et accoutumée, et si la ville avait besoin d'une plus grande quantité (de poissons que celle portée à la poissonnerie) ils seront tenus d'y suppléer par les poissons pris, à la connaissance des (superposés) élus pour la poissonnerie.

» Que tout pêcheur dont l'habitude est de pêcher des thons, soit tenu, toutes les fois qu'il lui arrivera d'en prendre, d'en porter ou faire porter au moins un dans ladite poissonnerie, et là, de le vendre ou faire vendre par tranches ou pièces, sous la peine de cinq sous et la perte desdits poissons. Ils pourront vendre les autres où ils voudront, à la connaissance des élus ou à élire pour la poissonnerie. Cependant, si la ville en avait besoin de plus, les *connaisseurs* pourront faire prendre ce surplus.

» Que tout pêcheur au bordigue soit tenu de porter à la poissonnerie royale certaine quantité du poisson ainsi pris dans le bordigue, suivant la connaissance et les ordres des hommes élus pour la poissonnerie, pour y être vendus, sous la peine de cinq sous et la perte du poisson pris dans ledit bordigue.

» Que nul pêcheur ou poissonnier et poissonnière vendant le poisson à la mesure dans la ville de Toulon ou son terroir, n'ose les mesurer qu'avec la mesure légale et accoutumée, et ne prenne les poissons, au dessus ou au dessous de la mesure, qu'avec un ecope, ainsi qu'il est d'usage de le faire, sous la peine de cinq sous et de la perte des poissons (1).

(1) *Quod nullus piscator sive peyssonerius vel peyssoneria vendens*

» Qu'aucune personne vendant du poisson en gros ou en détail n'ose, dans la ville de Toulon ou son terroir, s'associer avec d'autres poissonniers pour revendre le poisson là ou ailleurs, au-delà d'une seule personne, de façon qu'ils soient seulement deux associés dans le même intérêt, sous la peine de cinq sous et de la perte des poissons.

» Que nulle personne ou qui que ce soit, vendant du poisson au détail ou au nombre dans la poissonnerie n'ose, dès qu'elle se sera offerte à les vendre à un certain nombre, rien retrancher de cedit nombre, mais qu'elle continue à les vendre à ce même nombre par lequel elle aura commencé, sous la peine de cinq sous et la perte des poissons. Et s'il fallait en donner un plus grand nombre, au-delà du droit de la cité, les prud'hommes pourront augmenter ou diminuer le prix ou le nombre susdit.

» Que nulle personne, de quelque condition qu'elle soit, n'ose ou présume acheter le *droit de ville* dans la poissonnerie même, pour y vendre ni y revendre (du poisson), sous la peine de cinq sous et de la perte de ces poissons.

» Qu'aucun marchand de poisson, poissonnier ou acheteur de poisson n'ose acheter ou vendre du poisson dans ladite poissonnerie pendant le temps du carême,

*ad mensuram pisses in civitate Tholoni vel ejus territorio audeat ipsos-
pisses mensurare nisi cum mensura legali signata et consueta, nec
pisses supra nec infra mensurum ipsam ponere nisi cum uno cissorio
sicut est fieri consuetum.*

pour aller le vendre hors de la cité de Toulon , jusqu'à ce que l'heure des tierces soit passée (*avant neuf heures du matin*) les jours qu'il echoira de vendre ledit poisson , sous la peine de cinq sous et la perte dudit poisson , tant pour le vendeur que pour l'acheteur , et pour chaque fois , excepté cependant la franche *bestivalibus* aux poissons (1) , et aux poissons de mesure qu'il sera permis de vendre avant l'heure susdite.

» Que nulle personne de la cité de Toulon ou de ses faubourgs n'ose pêcher les jours de dimanches et fêtes pour vendre ses poissons , sous la peine de cinq sous et de la perte desdits poissons , à l'exception des pêcheurs au bordigue , à qui il est permis de pêcher aussi avec des *banarons* (2).

» Que nulle personne vendant du poisson au détail , dans la poissonnerie de Toulon , n'ose garder , depuis le jour de Pâques jusqu'à celui de Saint-Michel , les petits poissons pris , sans les mettre dans le sel , dès que l'heure des vêpres sera passée , sous la peine de cinq sous et la perte du poisson.

» Que tout pêcheur , de quelque condition qu'il soit , étranger ou de la ville , soit tenu d'avoir une vendeuse

(1) Je ne comprends pas la signification du mot *bestivalibus* ou *bestinalibus* placé dans cette phrase , mot que je ne trouve dans aucun glossaire,

(2) Le copiste du XVI^e siècle a laissé en blanc ce mot *banarons* dont la signification lui était probablement inconnue. Puisque *banarons* est le nom d'une manière de pêcher qui , comme celle du bordigue n'est pas interdite les jours de fêtes, ne serait-ce pas la pêche avec des nasses ?

pour vendre le poisson qu'il prendra, sous la peine, pour chacun et pour chaque fois, de cinq sous et la perte du poisson.

» Qu'aucune personne, étrangère ou de la ville, de quelque condition qu'elle soit, n'ose ou présume acheter du poisson dans la ville de Toulon, pendant tout le temps du carême, avant et jusqu'à ce qu'on ait sonné pour les tierces, sous la peine de cinq sous pour chacun et pour chaque fois et la perte dudit poisson, tant pour le vendeur que pour l'acheteur.

» Que nul pêcheur ou vendeur et vendeuse ou revendeur, de cette ville de Toulon ou d'ailleurs n'ose ou présume vendre au détail dans la ville, ses bourgs (faubourgs) ou son territoire, si ce n'est dans la poissonnerie royale de cette ville, vers la gabelle royale, excepté les poissons à la mesure; sauf et convenu qu'il est permis à quiconque veut acheter du poisson après le son de la cloche pour l'*Ave-Maria*, d'acheter dans la maison des pêcheurs ou des vendeurs, ou toute autre part, pour son usage seulement pour cette nuit-là, les poissons dont il aura besoin, sous la peine de dix livres (1) pour le vendeur et pour l'acheteur, pour chacun et pour chaque fois; mais il est permis à qui que ce soit portant du poisson vers ladite poissonnerie, d'en vendre ou d'en acheter jusqu'à la quantité de dix deniers.

» En ce qui concerne les publications ci-dessus, tant sur la poissonnerie que sur la boucherie, la connaissance des délits appartiendra aux (prud'hommes) élus ou à

(1) La copie du XVI^e siècle dit dix sous, ce qui est plus probable.

élire sur le fait de la poissonnerie et de la boucherie. Il sera permis cependant à la Cour susdite ou à ses officiers, s'ils découvrent quelque délit, de saisir les poissons ou les viandes, ou d'arrêter les délinquants, mais la connaissance en reviendra toujours aux officiers élus ou à élire sur les faits de la poissonnerie et de la boucherie. »

Après la réglementation si importante de ces branches du comestible, le conseil s'occupe de la vérification des poids comme il s'était occupé de celle des mesures quelques pages plus haut, et il passe ensuite à l'organisation de la garde du port.

S'ensuit le chapitre du port.

» Item, nous ordonnons deux prud'hommes gardiens du port, lesquels requerront le baille ou son lieutenant de faire publier que personne n'ose heurter les pals de la palissade (2), ni délester les navires dans le port sans une permission, sous une peine imposable par ledit baille ou son lieutenant.

» Lesdits gardes ne doivent point permettre de délester un navire hors du lieu accoutumé. Chacun des deux prud'hommes ou gardiens ne recevra d'autre salaire que les peines infligées aux délinquants. »

L'imputation des salaires sur le produit des amendes encourues était bien, certainement, le moyen de stimuler la surveillance des agents; mais n'était-ce pas aussi une

(2) Dans la notice sur les agrandissements de Toulon, nous avons fait remarquer que la clôture du port consistait primitivement dans un entourage de palissades.

voie ouverte à bien des vexations et peut-être d'injustices !

La garde des fruits, la distribution des eaux d'arrosage, les fonctions du trésorier de la commune, ainsi que celles des auditeurs des comptes, occupent ensuite l'attention du conseil, qui, après ces fixations, passe aux devoirs qu'auront à remplir les fabriciens de l'église cathédrale, et à la surveillance de l'hôpital des pauvres.

S'ensuit le chapitre des fabriciens de l'église.

« Item, nous ordonnons deux hommes considérables pour fabriciens. — Ces fabriciens doivent s'assurer s'il pleut dans l'église cathédrale, et s'il y pleut, ils doivent faire remplir son devoir par celui qui en a la charge, car il y a un fabricien prêtre qui, tous les ans, reçoit dix livres, lesquelles doivent être appliquées à la conservation de l'église.

» Les fabriciens doivent porter leur attention sur les joyaux de l'église, pour qu'on ne les vole ni ne les transporte ailleurs. Quand on fait l'inventaire desdits joyaux, ils doivent être présents ; ils garderont par devers eux une clef du coffre où se tiennent lesdits joyaux, et lorsque ces joyaux sont nécessaires pour l'ornement de l'église, lesdits fabriciens doivent assister à leur remise et à leur réintégration dans le coffre. Ces deux fabriciens n'ont aucune rénumération de la ville, mais s'ils exercent leurs fonctions avec diligence, ils la recevront de Dieu, Notre Seigneur, et de la Vierge, sa mère. »

Chapitre de l'Hôpital des Pauvres.

« Item, nous ordonnons un prud'homme qui s'occupe de l'hôpital-pauvre, de ses pauvres et de ses biens ; il jurera, en la forme établie ci-dessus, de faire dresser un inventaire des meubles. Cet inventaire il le rendra et fera reconnaître par son successeur, et s'il y a quelque déficit il est tenu d'en donner connaissance aux syndics et au conseil.

. » Ce prud'homme ne reçoit aucune rémunération de la ville, mais s'il remplit bien son devoir et s'il garde et observe son serment, il l'obtiendra de Dieu et de sa Mère et de toute sa Cour, car c'est une œuvre méritoire, et c'est aux meilleurs hommes de la ville qu'on doit confier une pareille charge, ainsi qu'on le pratique dans les bonnes villes. »

Ici se termine cette série de statuts municipaux, après lesquels vient le code des us et coutumes de la ville.

Les premiers articles de ce code établissent les droits qu'avaient les habitants de Toulon de faire du charbon et de prendre du bois tant vert que sec, à la montagne de Sépet, terroir de Sixfours, à la forêt de Morières, terroir d'Evenos, et au Revest. Il est aussi parlé des droits d'usage qu'avaient les mêmes habitants aux terroirs de Tourris, de La Garde et de Ste-Marguerite, alors commune particulière.

Un article de ce même code nous apprend qu'un des revenus de la commune consistait dans la cueillette de la cochenille ou du kermès, ce qui est qualifié de *vermel-lades*, dont la récolte se faisait dans les parties incultes

de la montagne de Siblas (1). Nous traduisons quelques articles de cette collection qu'il peut être intéressant de connaître :

Chapitre de la pelote.

« Item, il est d'usage et coutume, dans ladite cité, que lorsqu'il arrive qu'une demoiselle de Toulon se marie hors de la ville, on peut lui en fermer les portes pour qu'elle n'en sorte pas, à moins de payer *la pelote*, qui est à raison d'un florin pour cent sur la dot qu'a ladite demoiselle, laquelle pelote est destinée à l'utilité de la confrérie du St-Esprit. »

Chapitre des calènes. (Les fêtes de Noël.)

« Item, il est d'usage et coutume, en ladite cité, que ses habitants peuvent, pendant les trois jours des *calènes*, aller sans lumières, et jouer là où il leur plaît, de nuit et de jour, sans permission, et ni le *soniquier* ni autres de la cour ne peut ni ne doit lui rien demander, à moins qu'ils n'aillent dans la chambre dudit *soniquier* (2). »

(1) Ce qui nous fait penser qu'il est ici question de la cochenille et non du kermès, c'est que des plantes de nopal se remarquent encore, de nos jours, réunies en assez grand nombre dans un pli du terrain de cette montagne de Siblas, dans la partie du chemin qui mène au fort Rouge.

Sous la date du 11 mars 1336, nous trouvons un acte d'arrentement de la récolte de ces *vermellades*, fait par la commune à un particulier.

(2) Dans la copie du seizième siècle, au lieu du mot *calenas* il y a celui de *calendau*, lequel se donne encore, dans les montagnes

Chapitre des chasseurs à l'arbalète.

« Item, il est d'usage et coutumé, dans ladite cité, que tout homme portant arbalète peut aller et passer par les propriétés, terres, prés, jardins, vignes et autres, quelles qu'elles soient, sans payer ban, excepté s'il vient à y prendre des fruits et qu'il en emporte hors de raison, à la valeur d'un denier, cas auquel il doit payer le ban au banier et le dégât au maître de la propriété où il aura pris les fruits. »

Chapitre des femmes grosses.

« Item, il est d'usage et coutume, dans ladite cité, que les femmes grosses peuvent, à cause de leur état, aller manger des amendons, des pêches ou autres fruits dans les propriétés d'autrui sans payer ban ni dégât, mais si elles en emportent une quantité outre raison, elles doivent payer le dommage et le ban. »

Chapitre du charivari.

« Item, il est d'usage et coutume, en ladite cité, que lorsque une femme veuve se remarie, la jeunesse de la ville lui fait honneur et l'accompagne à l'église au son des bassins, des chaudrons et des poèles, ce qu'on appelle *chavarim*, et que celui qu'elle prend est tenu de donner à la jeunesse un pour boire en pain, vin et vian-

des Alpes françaises, à la grosse bûche qu'on met au feu dans la soirée de la veille de Noël ; bûche que bénit l'ayeul de la famille et qui doit entretenir le feu pendant les trois fêtes.

La fin de cet article n'est pas très intelligible.

de, suivant l'ordre réglé par les sieurs syndics de ladite ville, et de cet ordre (*de ce taux*) ni la jeunesse, ni la partie, ne doivent point s'en moquer et le charivari doit cesser à l'instant. »

Chapitre des quintaines (1).

« Item, il est d'usage et coutume, dans ladite cité, que le second jour de Pâques, les marins et les terrassiers (*terrassans*) de ladite cité arment et peuvent armer des lahuts et barques pour jouter en mer, mais ils doivent le faire décemment, sans *rota*, et après ils vont boire, manger et faire grande fête, avec trompettes et autres instruments, faisant grand honneur à celui qui a su le mieux jouter. »

*Chapitre du serment que fait l'évêque de Toulon
quand il arrive nouvellement.*

« Item, il est d'usage et coutume, dans ladite cité, que lorsqu'il y vient un évêque nouveau, toute la popu-

(1) On donnait autrefois le nom de *quintan* ou de *faquin* à un simulacre d'homme de bois, armé d'une lance et d'un bouclier ou targe, fixé à un pieu et tournant sur pivot, contre lequel, dans les exercices grotesques, on pointait sa lance dont il fallait faire entrer le fer dans un trou fait exprès. La course au quintan prenait le nom de *quintaine*. Il semblerait, d'après cette étymologie, que la joute sur mer était moins, alors, un tournoi naval qu'une course de bateaux ou *lahuts* contre un quintan placé sur une barque, dont il fallait frapper la targe en certain endroit, ce qui exigeait beaucoup d'adresse, tant de la part du patron du bateau que de celle du joueur. C'est de ce plastron en liège ou *targe* que ce jeu naval prit le nom de *targo*, qu'il porte aujourd'hui.

lation, mâle et femelle, se porte à sa rencontre, avec la procession de l'église, jusqu'à St-Lazare où vers le béal des Frères, et lui fait grand honneur, et les syndics de la ville le reçoivent et l'accompagnent à l'église ; et quand il y est et qu'il a prêté serment, suivant les privilège, usage et coutume, et statuts de l'église, de garder et observer les privilèges, libertés, usages et coutumes de ladite cité et de n'y point contrevenir, les syndics demandent acte de ce serment (1). »

Chapitre de la place de l'Église.

« Item, il est d'usage et coutume, dans ladite cité, que ses habitants peuvent baller et danser sur la place de l'Église, jouer aux échecs et aux dames, tirer la pierre ou la barre de fer et sauter, licitement et honnêtement, sans *rota*, sans permission de personne quelconque. »

Chapitre des pêcheurs.

« Il est d'usage et coutume, entre les pêcheurs de cette ville, de se partager par la voie du sort ou par lots les *bols* (coups de seine) et les postes, et ils doivent s'en tenir au lot ou au sort qui leur est échu, et l'un ne doit pas prendre le bol ou le poste de l'autre.

» Ils sont tenus, quand une barque étrangère vient pêcher parmi eux, de lui livrer un lieu où elle puisse, au-dessous d'eux, faire un bol (donner un coup de seine),

(1) Quelques-uns de ces actes notariés du serment des évêques sont encore dans les archives de la ville.

et s'ils le lui refusent, l'étranger peut pêcher au-dessous d'eux,

» Cependant, si une barque étrangère se mettait à pêcher au milieu d'eux sans leur avoir demandé de l'accueillir, par le fait de ne pas l'accueillir ou par le refus de le faire, cette barque peut pêcher suivant son plaisir (1). Si, par aventure, par inadvertance ou par malice, ou autrement, il calait le bol (jetait la seine) dans le poste qui ne lui est pas attribué par le sort ou par son lot et qu'il prenne du poisson, le poisson, ainsi pris, sera partagé moitié pour celui qui l'a pris et moitié pour celui à qui le poste était échu par le sort ou par le lot. »

*Chapitre de la liberté de pêcher jusqu'à concurrence
de vingt-cinq livres.*

« Item, il est d'usage et coutume, dans ladite cité, que toute personne peut pêcher, jusqu'à concurrence de vingt-cinq livres (de poisson) sans la balance de la cour et sans permission de personne. (2) »

Nous mettons fin ici à nos extraits du livre rouge, qui,

(1) *Item, son tenguts, quant barca forestiera ven pescar entre els, son tenguts de donar li luech en que püesca gasanhar cabal dels, e si aquo denegahen lo forastier poat pescar cabal dels. Empero, si barca forestiera si metia pescar entre els e non les requeria que los aculhissa, adoncs lo de non aculhir o si ho denegan, pout pescar à son plasir.*

(2) *Item, es usage e costuma en la dicha cital que tota persona poat pescar entro a xxv liuras sens la verga de la cort e sensa licencia de negun, c'est-à-dire, sans être soumis au poids de la balance (la verga) de la Cour.*

si nous ne devions poser des bornes à ce travail, mériterait d'être analysé en entier.

En dehors de ce livre, nous trouvons un acte municipal qui nous montre la ville de Toulon faisant tous ses efforts pour attirer dans son enceinte un médecin habile : c'est une délibération du conseil de ville, du 27 octobre 1451, dans laquelle nous lisons :

« Item plus, tous ensemble, comme dessus, ils ont ordonné, attendu que le temps est très périlleux et qu'aujourd'hui on ne trouve pas de médecin comme on le voudrait et qu'on en aurait besoin; vu la pratique de maître Chrétien Galant, médecin stipendié de cette ville, laquelle pratique est très au gré d'un chacun, qu'on le retienne aux gages qu'il gagne ordinairement, pendant l'espace de trois ans à venir, commettant aux sieurs syndics à intervenir, et les chargeant d'aviser, par tous les moyens, à ce que ce médecin veuille se faire citoyen de cette ville, en lui octroyant et consentant de bonnes et larges franchises, car la ville a bien besoin de lui. » D'après cette délibération, ce médecin aurait été appelé temporairement à Toulon, où on désirait qu'il se fixât, en lui accordant de larges droits de citadinage. »

Puisque nous avons été amenés à parler de médecins, il nous convient de rechercher ce que nos ancêtres avaient fait pour les pauvres à l'état de maladie ; l'ouverture d'un asile pour cette catégorie d'habitants est bien l'œuvre la plus morale qui puisse attirer l'attention et les sympathies d'une société en voie de constituer son organisation politique.

Deux établissements pour le soulagement de la classe

pauvre et souffrante se montrent à Toulon dès ses temps les plus anciens ; l'un , pour y tenir sequestrés ; sinon pour y traiter (ce qui n'avait guère lieu alors) les malheureux frappés de cette horrible maladie qu'on appelait la lèpre , dont les livres saints nous peignent si bien les hideux symptômes ; l'autre , pour donner des soins aux pauvres infirmes hors d'état ou de possibilité de pourvoir par leurs propres moyens ou leurs propres ressources au rétablissement de leur santé altérée par une cause quelconque.

Ces deux établissements étaient situés, l'un et l'autre, en dehors de celle des portes de la ville qui s'ouvrait sur le chemin de la Valette , alors nommée porte de Saint-Lazare ou de Saint-Ladre.

L'hôpital de Saint-Ladre a dû être le moins ancien des deux , car cette épouvantable maladie ne fut guère connue et répandue en Europe qu'à l'époque des croisades. Les documents anciens placent la maladrerie de Toulon à une petite distance de la ville, près du pont de l'Egoûtier. Un couvent desservi par les religieux hospitaliers de N.-D. de la Merci , dès l'établissement de ces Pères dans notre ville , y fut annexé (1) pour donner des soins à ces infortunés. Ce couvent se trouve désigné dans un acte du temps sous le nom de couvent de Saint-Ladre. Par délibération du conseil communal du 2 juillet 1560 ,

(1) L'ordre monastique de Notre-Dame de la Merci , fondé en Espagne par Pierre Nolasque en 1220 , fut d'abord un ordre hospitalier , qui plus tard fut spécialement consacré au rachat des esclaves chrétiens faits par les Turcs et les Barbaresques.

fut ordonnée « la transmutation du couvent de Saint-
» Ladre du lieu où il estoit au lieu et place de Saint-
» Sébastien , pour la santé de ladite ville et décoration
» d'icelle et commodité dudit hospital suivant le testa-
» ment dudit sieur Pierre Pavès et le vouloir et intention
» d'icelui. (1) » Voilà donc l'époque où la maladrerie
fut transférée dans la ville ; mais alors c'était sans dan-
ger ; la lèpre s'éteignait partout et il n'en reparaissait
que très rarement quelques restes. Le rapport d'un
membre du parlement envoyé après l'agrandissement
de Toulon sous Henry IV , pour un toisé général de tout
l'accroissement que la ville avait pris , le commissaire
Guidi , indique , en 1668 , l'emplacement ancien , tant
du couvent que de la léproserie , « touchant le premier
» pont de l'Egouttier et le quartier dit de la Callade. (2) »

Quant à l'autre hôpital , celui des pauvres , ses pre-
miers temps sont plus difficiles à trouver , car suivant
les apparences , ils remontent à l'origine même de la
ville.

On sait qu'aux époques les plus anciennes du chris-

(1) *Archives comm. Reg. B. 12. F. 5.* Qu'est devenu cet hospice
de la rue Saint-Sébastien ; où en était l'emplacement ? aucun docu-
ment n'a pu éclairer pour nous ces difficultés.

(2) Le cadastre de 1409 place les biens d'un sieur Blanqui , *ad
pontem esgoterii..... ad hospitale , juxta ferragium capituli* , et une
note du *Livre Vert* de l'hôtel-de-ville nous apprend que le couvent
fut détruit en 1707 à l'occasion du siège. « En cette année 1720 ,
les Pères de la Mercy qui depuis le siège de 1707 que leur couvent
à Saint-Lazare fut détruit étant errans dans la ville , se sont habi-
tués au quartier neuf , devant la fontaine de la pyramide. »

tianisme, lorsque les églises eurent des revenus assurés par les dons pieux des fidèles, le quart de ces revenus dut être appliqué au soulagement des pauvres, et que leurs malades étaient traités le plus souvent dans un lieu destiné à cet effet dans la maison épiscopale; ce n'est que plus tard qu'on affecta au logement des malades indigents un local spécial et qu'on assigna à ces hospices (*ptochodochium* ou *nosochomium*) des revenus particuliers.

Il existait anciennement en France un ordre d'hospitaliers sous l'invocation du Saint-Esprit; à Toulon nous trouvons une confrérie du Saint-Esprit remontant à une époque fort reculée. Y avait-il identité entre ces deux congrégations religieuses? Nous croyons n'en devoir pas douter, et ce qui nous confirme dans ce sentiment, c'est cet article des usages et coutumes rapporté plus haut, suivant lequel le rachat du mariage d'une fille de la ville avec un étranger, *la pelote*, était destinée à l'utilité de la *confrérie du Saint-Esprit*. Nous savons positivement que le local où se réunissait cette confrérie était un édifice communal, puisque c'était dans la cour de cet hospice que se tenaient presque toutes les assemblées du conseil municipal (1). Ce local était donc assez considérable. De ces deux circonstances, il nous semble ressortir bien évidemment que la confrérie du Saint-Esprit de Toulon était celle des infirmiers religieux de cette ville. L'emplacement de cet hôpital était hors de la porte Saint-

(1) *Congregati in patuo confratrie sancti spiritus*. (Reg. des délibérations).

Lazare, dans le bourg de Sainte-Catherine, lequel bourg fut enfermé dans la ville, comme tous les autres dans l'agrandissement opéré sous Henry IV (1). Nous savons aussi par le témoignage des archives communales, que le 4 novembre 1603, une maison faisant partie de ce même hôpital fut vendue par les consuls, sous la désignation d'*hôpital vieux*; nous apprenons encore de la même source, qu'une partie de ce même hôpital fut démolie pour faire place aux nouvelles fortifications de l'enceinte agrandie de la ville; enfin nous avons vu plus haut que la direction de l'hôpital-pauvre avait été confiée à un prud'homme soumis à l'élection annuelle comme tous les officiers municipaux.

La suppression de l'hôpital vieux par le fait de l'agrandissement de la ville, entraînait nécessairement l'obligation d'en construire un nouveau dans la cité même. Celui-ci fut placé dans la rue Moreau. Des salles furent bâties pour y loger les malades; mais cette construction fut si mal combinée dans ses dimensions, qu'il fallut y renoncer. Le 3 janvier 1638, les recteurs, médecin, et chirurgien de l'hôpital (2), accompagnés d'un

(1) Nous avons montré dans la notice sur les agrandissements de Toulon, que la ville était entourée alors de six faubourgs, et que l'agrandissement ne consista guère alors qu'à démolir les vieilles fortifications pour les portes au-delà de ces faubourgs qui se trouvèrent ainsi introduits dans l'enceinte de la ville.

(2) Avant la Révolution, l'hôpital St-Esprit n'entretenait qu'un médecin et un pharmacien; le service chirurgical s'y faisait gratuitement par quartiers, par les chirurgiens de la ville.

maître maçon et d'un père de l'Oratoire, qui avait dirigé pendant six ans le service des pauvres de l'hôpital d'Aix, se transportèrent au bâtiment nouveau pour s'assurer si on pouvait y recevoir *les pauvres de Dieu*, et ils constatèrent que les murailles neuves « étaient de l'épaisseur de trois pans et demi, ce qui laisse le vuide de vingt-six pans de largeur, laquelle est tenue trop petite pour y faire deux rangées de lits et laisser le vuide convenable pour le service et la santé des pauvres gens (1). — Ce conseil, réuni le 24 de ce même mois, informé, de plus, que « la voûte faite au bâtiment était insalubre pour les malades et l'espace trop étroit, » rendit exécutoire une délibération précédente, portant que « le *nouveau bâtiment commencé* serait *démoli* et serait continué de bâtir le bâtiment vieux (1). » Il conste donc, de tout cela, que l'hôpital vieux du faubourg Sainte-Catherine était celui-même de la rue Royale (ancien faubourg Sainte-Catherine), qu'on avait d'abord commencé à rebâtir sur ce qui en restait après l'agrandissement de la ville, qu'on avait abandonné ensuite pour le placer dans la rue Moreau, et dont on reprit de rechef et termina la construction en 1639. En lui conservant la désignation d'hôpital *Saint-Esprit*, porté alors par les établissements de charité de ce genre, on y joignit celle d'*Hôtel-Dieu* (2), qu'on donnait pareillement à ces mêmes établissements.

(1) Arch. R. D. 1.

(2) Le titre de *Hostel-Dieu* fut gravé sur une pierre au-dessus de la porte d'entrée, avec le millésime 1639. L'invocation du *St-Esprit*

Il semblerait résulter, d'un acte passé en 1475, que des obstacles dont nous ignorons la nature se seraient opposés à la libre admission de certaines femmes malades dans l'hôpital St-Esprit, puisque, dans le cours de cette année, un citoyen de Toulon, nommé Ayme Final, légua à la ville un casal dans la rue Moreau, pour en appliquer la valeur à l'établissement d'un *hospice pour les femmes*. Le conseil fit vendre ce local et laissa aux *fabriciens* élus pour l'année, et sous l'autorisation de l'official de l'évêché, le soin d'établir cet hospice et de le pourvoir de ce qui était nécessaire pour sa destination. C'est probablement cet hôpital qui devint celui de la rue Moreau, dont il vient d'être question, qu'on avait voulu agrandir en 1638 et auquel on fut contraint de renoncer à cause de ses mal-façons.

En même temps que l'hôpital renouvelé du St-Esprit, exista l'hospice de St-Mandrié (1), créé par la marine dans un local appartenant à la ville de Toulon, sur le territoire de Sixfours. Un procès-verbal, dressé le 15 sep-

y fut figurée par une colombe, les ailes éployées, et on y ajouta, sur trois lignes, cette inscription, aussi remarquable par sa simplicité que par sa concision : *His tuta sub alis — Mihi divites — Ego pauperibus*.

L'invocation au St-Esprit, sous laquelle furent placés les hôpitaux indigents, venait d'un premier hospice pour les pauvres que le pape Innocent III avait fait bâtir à Rome en 1198, ce qui fut cause que tous les établissements du même genre, bâtis depuis, furent placés sous la même invocation.

(1) Nous écrivons Mandrié et non Mandrier, à raison de l'étymologie, le nom du saint ermite étant *Mandrianus*.

tembre 1574 par ordre des consuls, peut constater la présence des armes de la ville sculptées au-dessus de la porte de la chapelle du *prieuré de St-Mandrié*, indiquerait qu'à cette époque la possession de ce terrain était contesté à la ville de Toulon ; mais ce verbal n'est pas assez explicite pour en rien conclure et pour faire connaître le sujet de la contestation. Le premier dépôt de malades sur ce point de la montagne de Sépet, paraît appartenir à l'année 1777 ; du moins, n'avons nous rien découvert qui y constate un établissement médical antérieur. A cette date de 1777, existent des quittances du chirurgien major, du médecin et de l'économe de l'*infirmerie royale de Saint-Louis, dite Saint-Mandrié*. Le 30 juin 1780, le prieur de Saint-Mandrié donne lui-même quittance pour le paiement d'une pension de cent cinquante livres, que le Roi lui faisait « en dédommagement de la » portion de terre et de maison que S. M. a pris dudit » prieuré pour l'agrandissement de l'hôpital St-Louis. » Le trésorier qui reçoit ces quittances était un avocat du parlement de Paris, nommé Déjean, constitué prévôt de la marine à Toulon.

Pour compléter cette nomenclature des anciens hôpitaux de Toulon, nous mentionnerons celui dont la création était la plus récente : l'hospice de la Charité, fondé hors du périmètre de la ville et renfermé dans sa nouvelle enceinte par l'agrandissement qui se fait de nos jours.

La première pensée de ce pieux établissement est due à un digne prêtre, trop oublié ou même tout-à-fait inconnu aujourd'hui, messire Jean de Gautier, docteur en

théologie, prieur et seigneur temporel de La Valette, lequel, par son testament du 4 novembre 1677, avait, sauf quelques legs, destiné toute sa fortune à la construction d'un hôpital général de la Charité (1). Ce testament, attaqué par les frères du testateur, fut cassé par le sénéchal de Toulon, malgré les vives oppositions de l'évêque de cette ville, Mgr de Vintimille, par sentence du 13 juillet 1678, confirmée par un arrêt du parlement d'Aix, dont l'un des frères du vénérable prieur était membre; le legs pieux se trouva ainsi considérablement réduit.

Investi par les dispositions testamentaires, du soin de veiller à l'établissement de l'œuvre pie, le nouvel évêque de Toulon, à la mort de Mgr de Vintimille, Mgr Armand-Bonin de Chalucet, mit, dès son arrivée dans sa

(1) Voici la partie du testament du prieur de Gautier, qui concerne cet établissement. « — Et en tout et chacun ses autres biens, meubles et immeubles, dettes, droits, noms, actions et raisons quelconques, présents et à venir, ledit testateur a fait, institué et de sa propre bouche nommé et appelé son héritier universel et général, l'hôpital de la Charité, qui sera établi et basti audit Toulon ou à ses faubourgs. Et en cas qu'il ne fut encore en estat lors de son décès, il prie instamment le seigneur évesque dudit Toulon, où en cas de vacance le sieur vicaire-général qui se trouvera en exercice, et les exécuteurs testamentaires ci-après nommés, d'avoir la bonté d'appliquer leurs soins à faire bastir et establir ledit hospital de la Charité jusques à perfection, le plus tost qu'il se pourra, aux dépens de l'héritage dudit sieur testateur, qui désire que cet établissement se fasse à l'instar de celui de la Charité de la ville d'Aix, et qu'on choisisse, pour cet effet, un lieu propre et convenable dans cette ville ou ses faubourgs. — »

ville épiscopale et avant même son sacre (1), le plus grand empressement à remplir ce devoir. C'était le moment où Louis XIV venait de créer l'arsenal naval et d'augmenter l'enceinte de la ville. Le prélat s'adressa au monarque pour obtenir un emplacement convenable dans une partie des terrains acquis pour cet agrandissement, et le Roi fit don d'une place de quatorze cent quarante-trois toises dans l'intérieur du bastion ajouté aux remparts du côté de la terre et désigné sous le titre de *bastion de la Reine* (bastion du Jeu-de-Paume). Des inconvénients ayant sans doute été reconnus plus tard au placement dans ce bastion d'un établissement comme celui en projet, on renonça au don du souverain, et le legs réduit de M. de Gautier, mais augmenté des dons de M. de Chalucet, de ceux du conseil communal (2) et du pro-

(1) Mgr de Chalucet fut nommé à l'évêché de Toulon en 1684, mais il ne fut sacré qu'en 1692, ses bulles n'ayant été données que le 4 février de cette année.

(2) « Du troisième jour du mois d'avril mil six cent quatre-vingt-huit, dans la grande salle de la maison commune de cette ville de Toulon; assemblé l'honorable conseil d'icelle avec nombre d'adjoints, par mandement et en présence de noble Jean de Noble, seigneur du Revest, viguier, *et cet.* A laquelle assemblée il a été proposé, par ledit sieur consul Nègre, que Monseigneur l'évêque de cette ville de Toulon ayant résolu, par un effet de son zèle et de sa charité envers les pauvres, d'enfermer tous les mendiants de la ville dans l'hôpital général de la Charité, suivant même l'intention du Roy, à l'exemple des principales villes du royaume et même de plusieurs autres de cette province qui ont déjà exécuté un si pieux dessein, et pour cet effet, ledit seigneur évêque ayant non seulement obtenu, de la bonté du Roi, une place dans la nouvelle enceinte de

duit d'une quête que le prélat, qui par ses bienfaits a laissé à Toulon de si immortels souvenirs (1), fit lui-même personnellement dans la ville, furent appliqués à l'achat

ladite ville, pour y bastir une maison pour ledit hospital général, mais encores ayant fait des questes publiques, personnellement dans ladite ville, pour avoir les secours nécessaires à un ouvrage si charitable auquel il contribue luy mesme beaucoup du sien, et pour lequel les autres puissances de la ville et la plupart des habitants et particuliers d'icelle ont desjà exercé leurs charités, il aurait témoigné qu'il est nécessaire que la communauté y contribua aussi de sa part et qu'elle fournit un secours suffisant pour aider à supporter la grande despense qu'il faudra faire pour cet établissement, ce qui a obligé Messieurs les consuls de convoquer ladite assemblée générale pour délibérer si la communauté doit contribuer à ladite dépense, tant pour le logement que pour la nourriture des susdits pauvres, et pour régler les contributions qu'elle en doit supporter.

» Sur quoy ladite assemblée a délibéré qu'il sera donné cent pistoles d'or en aumosne présentement, pour estre employées aux dépenses urgentes qu'il convient de faire pour ledit établissement, outre lesquelles il sera donné six mille livres pour estre employées à la bastisse de la maison et logement qui sera fait pour ledit hospital général, lesquelles seront en trois paiements de deux mille livres chacun, dont le premier sera fait deux mois après le contrat de prix fait et ladite bastisse commencée, les quatre mille restantes dans deux ans après, en deux payements esgaux, le tout expédiable aux sieurs recteurs ou à leur indication pour une fois seulement et sans tirer à conséquence, le tout aussi sous l'approbation et l'agrément de Mgr Lebret, intendant de la province. »

Nota. Les pistoles dont il est ici question valaient onze livres 3 sous de l'époque.

(1) Mgr de Chalucet consacra une partie de sa fortune à la fondation de la maison de la Charité, à laquelle il laissa, à sa mort, un capital d'environ 200,000 livres pour son entretien. A l'époque du

du terrain et à la construction du bâtiment à deux ailes existant hors de la porte de France, et qui vient d'être remarquablement augmenté pour réunir en un même local l'hôpital des malades avec toutes ses dépendances, et l'hospice des vieillards.

L'hospice fondé des bienfaits réunis de M. de Gautier(1), de Mgr de Chalucet et de la ville de Toulon, était

siège de Toulon par le prince Eugène, il fit venir du blé pour la nourriture des habitants et ne voulut pas quitter la ville, quelque instance qu'on lui fit, et quoique une bombe fut tombée sur son palais épiscopal; il ordonna de délivrer gratuitement les lettres de mariage dont un arrêt du parlement avait fixé le prix, et il a laissé de remarquables statuts synodiaux qui se conservent aux archives de l'hôtel-de-ville.

Après la levée du siège, on plaça dans la grande salle consulaire l'inscription suivante, que la Révolution a fait disparaître :

ARMANDO LUDOVICO BONNIN DE CHALUCET EPISCOPO TOLOUENSI
QUOD URBE TERRA MARIQUE A GERMANIS, ANGLIS, BATAVIS ET SABAU-
DIS OBSESSA INTER MISSILES HOSTIUM IGNES ET DISJECTÆ DOMUS RUINAS
INTREPIDUS OPTIMATES CONSILIO ET EXEMPLO FIRMAVIT, PLEBEM FRU-
MENTO ET PECUNIA JUVIT, CONSULES ET CIVITAS TOLONENSIS POST DE-
PULSOS HOSTES GRATI ANIMI MONUMENTUM P. P. ANNO MDCCVIII.

(1) Nous nous faisons un religieux devoir de rétablir, au sujet de cette fondation pieuse, le nom et le souvenir du personnage auquel en revient le premier mérite. Les contemporains ne virent, dans la création de cet asile de l'infortune, au moment où il s'établissait, que la main du vénérable prélat, qui embrassait, avec toute l'ardeur de sa propre bienfaisance, le projet du prêtre charitable qui lui laissait le soin d'en poursuivre l'exécution et qui eut le bonheur de le mener à terme en y contribuant grandement de ses propres deniers, mais ils eurent le tort de ne pas associer à leur reconnais-

déjà presque terminé en 1692, quand le prélat, revenant dans cette ville après son sacre, y prit gîte avant de faire son entrée solennelle dans la ville : c'est ce que nous apprend l'acte authentique de sa réception et de la prise de possession de son siège épiscopal.

En destinant la valeur de ses biens à la construction d'un hospice général des pauvres, M. de Gautier avait ordonné aussi que sur les fonds de sa succession on élevât, à côté de cet hôpital, une *galère pour les femmes*, c'est-à-dire une maison où seraient enfermées les femmes et les filles de mauvaise vie, afin d'en débarrasser la maison du *Bon-Pasteur*, qui n'aurait alors à recevoir que les filles repentantes voulant s'enfermer elles-mêmes pour faire pénitence (1). Afin de compléter l'œuvre ho-

sance le premier auteur de cet acte si recommandable de charité, auquel il ne tint pas à lui que toute sa fortune fut employée, MESSIRE DE GAUTIER, PRIEUR DE LA VALETTE.

(1) « Veut encores qu'il soit basti dans l'enclos, joignant ledit hospital de la Charité, si fait n'a esté le jour de son décès, un édifice pour servir d'hospital ou galère des femmes, dont les fenestres seront grillées en fer, où seront enfermées les femmes et filles de mauvaise vie, qui pourront y faire pénitence le reste de leurs jours, ce qui soulagera d'autant la maison des filles du Bon-Pasteur. Si toutefois il arrivait que quelques-unes des dites femmes ou filles enfermées dans ladite galère fussent en volonté d'entrer dans ladite maison du Bon-Pasteur, le supérieur d'icelle sera tenu les y recevoir sans difficulté, après qu'on aura reconnu et trouvé en elles les dispositions nécessaires, sous laquelle charge ledit testateur fait l'establissement dudit hospital de la Galère, priant le seigneur évesque, le sieur vicaire général et les sieurs consuls dudit Toulon, de tenir la main à ce que les recteurs qui auront soins dudit hospital de

norable dont il se trouvait chargé, Mgr de Chalucet s'occupa de ce second vœu du testateur. Pour éviter ce triste voisinage aux pauvres de la Charité, on avait voulu bâtir ce nouvel édifice dans l'intérieur de la ville, mais le prélat répondit, à la requête qui lui fut présentée à ce sujet, que d'après la volonté du testateur, le nouveau bâtiment devait se trouver dans l'enclos de l'hôpital général, qui devait lui-même fournir les aliments aux récluses. Tout nous porte à croire que cette *galère* ou hospice secondaire, consista dans le bâtiment assez considérable qu'on voit s'élever au côté occidental de l'ancien monument de la Charité, uni à l'aile de l'hospice de ce même côté, lequel dut être annexé à l'hôpital quand on créa pour les femmes de mauvaise vie la maison du *Refuge*, dans la rue du Champ-de-Mars.

HENRY.

la Galère s'informent diligemment de la vie et mœurs des femmes et filles mal vivantes qui devront y estre enfermées, pour éviter les abus qui se pourraient commettre, voulant qu'elles y soient alimentées et entretenues aux despens de son hérité et qu'on y reçoive, enferme et entretienne toutes celles de cette qualité qui se trouvent audit lieu de La Valette, etc. »

(Extrait du testament de M. Gautier.)

RECTIFICATION

DE QUELQUES INEXACTITUDES

AU SUJET DE
TOULON SOUS FRANÇOIS PREMIER.



DANS le troisième bulletin des publications de la société, de l'année 1838, M. Vienne, alors archiviste de la commune, inséra une notice intitulée : *Reddition de la ville de Toulon, en 1524, à l'avant-garde de l'armée impériale commandée en chef par le duc de Bourbon* (p. 225). Cette notice, exacte dans l'ensemble, ne l'est pas toujours dans les détails, et comme les faits qui se rattachent à cette opération de l'armée de Charles-Quint en Provence, sont d'une assez grande importance historique, nous croyons devoir en préciser davantage certaines circonstances et rectifier les erreurs qui se rencontrent dans cette notice et qui pourraient égarer l'écrivain qui chercherait des documents certains dans les écrits publiés par la Société, écrits qu'il considérerait comme d'une exactitude irréprochable.

La notice indique rapidement l'arrivée de l'avant-

garde espagnole aux environs de Toulon, après avoir occupé les lieux de Cuers, de Soliès et de La Garde, où fut établi le quartier général du sieur Adrien de Croy, commandant de cette troupe. Une première sommation fut envoyée aux consuls de la ville, pour qu'ils vinssent faire leur soumission, avec menaces d'exécution militaire dans la journée du lendemain si on n'obéissait pas immédiatement. La lettre du général arriva à deux heures du matin; le conseil fut réuni sans perdre du temps, et vu l'impossibilité d'offrir la moindre résistance, la reddition fut décidée au milieu de la nuit : les consuls et une députation de neuf conseillers furent chargés d'aller présenter les clefs de la ville. Ces députés se rendirent à La Garde et tinrent au sieur Adrien de Croy le langage si noble rapporté dans la notice.

Ainsi que le dit M. Vienne, une nouvelle députation fut envoyée, d'après l'avis du commandant de l'avant-garde, au camp, devant Marseille, pour porter la soumission de la ville au transfuge connétable de Bourbon, à qui Charles-Quint avait conféré le titre de comte de Provence. Mais ici la notice s'écarte de la vérité. Suivant elle, le duc de Bourbon frappa la ville de Toulon d'une contribution de guerre de cinq cents écus, et M. Vienne ajoute : « Le temps de la prélever (cette contribution) fut plus long que celui de son séjour (de Bourbon) en Provence. » Pour bien connaître la vérité sur tout cela, il n'y a qu'à consulter la délibération du 26 août, dans laquelle les députés, de retour de La Garde, rendent compte du résultat de leur mission. Voici comment s'exprime le procès-verbal de cette séance : Les députés déclarent

que s'étant présentés au prince, « ils eurent avec lui un » colloque, dans lequel le même seigneur de Bourbon, » sans avoir demandé aucun autre contrat, les renvoya » et les fit se retirer. (1) » On voit qu'il ne fut nullement question d'une contribution de guerre imposée à la ville.

Cependant, la demande de cinq cents écus d'or n'est point un fait controuvé; elle fut faite réellement par Adrien de Croy, au nom de Bourbon, mais à titre d'*emprunt et pour trois jours seulement*. Nous croyons devoir, ici, transcrire la partie du procès-verbal de la séance du deux-septembre, où cette demande d'emprunt fut formulée. « Dans ce conseil — il a été dit et exposé que les » sieurs consuls, au nom de l'Université, avaient été » requis par l'illustre seigneur Adrien de Croy et seigneur de Beaurains, de lui prêter cinq cents écus d'or » au soleil, promettant qu'il les rendrait dans les trois » jours prochains. (2) » Tous ensemble, unanimement et d'accord, aucun d'eux ne disconvenant en rien, excepté lesdits sieurs Perpoli et Turrel, ont ordonné que ces cinq cents écus *seront prêtés* audit seigneur de Bourbon qui les demande, et pour cela qu'il sera exigé un prêt de la part des personnes particulières de cette ville de Toulon,

(1) *Presentiam domini de Borbonio adivisse, et cum eodem colloquium habuisse in quo idem dominus de Borbonio eosdem deputatos et missos nullo alio celebrato contractu remisit et retrocedere fecit.*

(2) *In quo quidem consilio dictum et expositum extitit eosdem dominos consules nomine universitatis fuisse requisitos per illustrem dominum de Baurrains, de sibi mutuando quingentos scutos auri solis, quos promisit se restituros infra tres dies proximos.*

dont le choix ainsi que la cotisation et la perception a été commise aux consuls.... avec permission de contraindre tous ceux qu'ils auront taxés. »

Que les cinq cents écus d'or aient été remis au prince, cela ne peut faire la matière d'un doute, les mesures que le conseil avait prises pour faire verser ces fonds en donnent, ce me semble, assez l'assurance, et l'entrée d'une garnison espagnole dans la ville quelques jours après, ne laisse guère supposer que la force ne fût venue paralyser la mauvaise volonté, s'il y en avait eu. En effet, le 9 de ce mois de septembre, trois cents espagnols vinrent s'y établir et y restèrent jusqu'à la fin du mois. Mais cet emprunt fut-il restitué aussi exactement qu'on l'avait promis? Nous l'ignorons; ce que nous savons, c'est que les procès-verbaux des séances du conseil ne parlent plus de cette affaire, et que dans les comptes du trésorier de la commune nous ne trouvons aucun article de dépense pour le remboursement, sur les deniers de la ville, des avances faites par ceux qui avaient été taxés pour cet emprunt forcé.

Le 14 octobre, sur la nouvelle du départ de Marseille des galères françaises pour revenir à Toulon, le conseil vota l'envoi à l'amiral et aux capitaines de la flotte, de quatre boutes (2240 litres) de *bon vin* et d'une *saumée* de pain.

Suivant quelques historiens (1), cette occupation de

(1) Entre autres, dans ces derniers temps, M. Lebas, qui, dans ses *Annales de l'histoire de France* dit, en parlant de Toulon : « Le connétable de Bourbon la prit en 1524 et Charles-Quint en 1536. » *Univ. pitt.*

Toulon par les troupes impériales n'aurait pas été la seule pendant cette guerre, et douze ans plus tard, une ruine complète aurait été la conséquence d'une nouvelle conquête opérée de vive force : Charles-Quint, revenu en Provence en 1536, aurait attaqué et saccagé Toulon, ne laissant après lui que désastre et désolation. Ce fait est entièrement apocryphe, bien qu'une note d'un registre (du dix-huitième siècle) de l'hôtel de ville le répète. Les historiens de Provence Nostradame, Bouche, Gaufrody, Papon n'en disent mot, et les registres des délibérations du conseil de la commune, que nous avons consultés avec soin pour toute cette période, ne renferment absolument rien qui puisse se rattacher à la présence ni de Charles-Quint, ni d'aucun de ses généraux dans Toulon. A l'époque de cette seconde invasion, les consuls de cette ville étaient très attentifs à faire un présent d'honneur à tous les hauts personnages, tant français qu'étrangers, qui venaient dans Toulon, et certes ils n'auraient point manqué à ce devoir envers l'Empereur conquérant. La nature de ces présents est toujours inscrite en détail dans les délibérations qui devaient en autoriser la dépense.

L'armée impériale passa le Var le 25 juillet 1536 en rentrant en Provence ; elle le repassa le 25 septembre suivant pour retourner en Italie. Dans tout cet intervalle nous voyons de grands préparatifs de défense commencés à Toulon avant même ce premier terme, par les soins du grand Sénéchal de Provence : ainsi, suivant la marche des délibérations municipales, dès le mois d'avril de cette année 1536 nous trouvons une levée de deux hommes par

feu, levée très onéreuse à la population, qui était tenue de fournir « blé et autres victuailles pour la contribution de la munition de la tour royale. » Une députation est envoyée auprès du Sénéchal pour réclamer un allègement. Le 8 juin, envoi d'une autre députation, qui devra même se présenter devant le roi s'il est nécessaire, (1)

Déjà, sans remonter plus haut, dès le mois d'avril, le grand Sénéchal s'occupait vivement de la forteresse qualifiée alors de tour royale, aujourd'hui *Grosse-Tour*, et voici deux lettres de lui dont lecture fut donnée au conseil dans la séance du 4 de ce mois.

« Bailly et consuls de Thoulon, semdits (syndics) d'Au-
» riolles, de Sixffors et de La Garde, pour obvier aux
» entreprises que font ordinairement les ennemis du-
» dict seigneur, ayons advisé pour mieux tenir ce pays
» en seureté, fère mettre dedans les places fortes d'i-
» celluy gens de guerre dont entre aultres la tour de
» Thoulon est aultant de garde que places qui y soit, en
» laquelle avons délibéré y mettre gens de guerre da-
» vantaige survenant quelque affayre, et pour ce que....
» pourroient lors par adventure avoir loysir de mettre
» vivres, je vous advise que Thoulon y fournira quatre
» boutes de vin, Auriolles quatre boutes, Sixffours
» troys boutes et La Garde deux boutes; outre plus,
» que ferez ensemble mettre dans ladicte tour soixante
» charges de froment avec certaine quantité de lard feu-
» més et..... dont le cappitaine Magdellon respondra,

(1) Accessus — ad dominum seneschallum et ad regiam majestatem si opus sit.

» le tout en ensuyvant ce que avez accoustumé de fère
» quand affère est survenue. Que le créateur soit garde
» de vous. De Marselhe ce xxvij^e jour de mars. CLAUDE
» DE TENDE. »

« Consuls de Thoulon , pour obvier aux entreprinses
» que pourroient fère les ennemis sur ce pays , avons
» advisé fère fère dedans ycelle tour pour sa plus grande
» seureté et deffense , quelques gabions. Pour ce vous
» ferez layssurer (*sic*) ou delivrerez les branches des
» arbres que le cappitaine d'ycelle tour en soy commis,
» vous dyra , et le tout sellon que voyrez estre de ray-
» son. C'est pour le proffitt du roy et de vous ses sub-
» jets ; ad cestes causes n'y faictes difficulté. Oultre prie
» le créateur soit garde de vous. De Marselhe ce xxvij^e
» jour de mars. Le tout vostre CLAUDE DE TENDE. »

L'activité de ce grand personnage ne se dément point pendant toute la campagne , et l'ennemi quitta la Provence sans s'être approché de Toulon qui, par conséquent, n'eut point de siège à supporter ni de ruine à subir à cette occasion.

Un autre paragraphe de la notice de M. Vienne demande une vérification plus particulière , parce que le fait aurait été beaucoup plus considérable et d'une tout autre importance.

« La résistance que la tour avait opposée aux efforts des ennemis fit sentir encore plus à François I^{er} de quelle importance était sa position pour la défense de la frontière : il conçut le projet de forcer les citoyens de Toulon à transporter leur habitation sur la plage et le côteau qu'elle domine , en abandonnant leur cité , et à former ,

là , une nouvelle ville qu'il se proposerait d'entourer de fortes murailles et dont la tour serait la citadelle. Ses intentions connues du conseil de la communauté donnèrent lieu à la délibération et à la supplique que nous allons rapporter. »

Avant de transcrire nous-mêmes cette délibération qualifiée ainsi de supplique, et qui n'est qu'une réponse faite par ordre du conseil général de la commune à une communication qui lui avait été faite à cet égard par un sieur de Rancé, qualifié de commissaire ad hoc, nous devons faire connaître cette communication elle-même qui change entièrement la face de la question.

« Le sept du mois de novembre (1531), le conseil assemblé. — Tous ensemble unanimement et d'accord, ouïe l'exposition faite par le sieur consul Gariani, contenant que le magnifique seigneur, le seigneur Rancé, commissaire ad hoc, comme il dit, de la part du très chrétien prince et notre seigneur François, par la grâce de Dieu roi des Français, n'entend point fortifier cette ville de Toulon, ce qu'il ne pourrait faire commodément sans de grandes dépenses de la part de cette ville et de ses habitants, attendu qu'il faudrait abattre tous les faubourgs qui sont autour et couper et mettre par terre tous les arbres pareillement qui sont autour de ladite ville, autant que ung houre de tems ho pormet, et que l'odit... prince et rey fasse une forteresse nouvelle auprès de la tour, et que chaque habitant avec maison dans ladite cité serait tenu et devrait aller faire une maison dans ladite forteresse et s'y tenir en cas de nécessité, et détruire et mettre le feu aux maisons de ladite ville de Toulon; et sur cela il demande une réponse.

» Ils ont ordonné audit maître Gariani de répondre au seigneur Rancé comme il suit, c'est-à-dire, que en cas que le bon plaisir dudit seigneur roi, notre sire, fasse faire une forteresse au lieu de la *Cobe* qui a été exhaussée par ledit magnifique seigneur de Rancé, que dans tel cas le bon plaisir dudit roi, notre seigneur, soit de transmuer ceux qui y iront habiter, et de les affranchir de toutes tailles et impositions etc... et contributions de gens de guerre, afin que les habitants qui seraient contraints d'aller y résider aient moyen de s'y retirer plus facilement, considéré la stérilité dudit lieu où l'on dit vouloir construire telle forteresse (1). »

Ainsi qu'on le voit il n'est pas question ici d'un projet du roi de faire abandonner la ville pour la transporter plus loin; c'est uniquement, à ce qu'il paraît, une idée

(1) Die septima. — Omnes insimul; unanimiter et concorditer, audita expositione per dictum dominum consulem Gariani facta, continente quod magnificus dominus lo seigneur Ranse commissarius ad hoc, ut dixit, per christianissimum principem et dominum nostrum Franciscum, dei gratia francorum regem non intendit hanc civitatem Tholoni fortificare, quod commodé facere non potest sine magno ipsius civitatis et habitantium dispende videlicet, que ly faut abbatre tons lous fauz boures qui sont autour de ladicte Cieutat et talhar et mettre par terre tous lous aubres parellement que sont autour de la dicte Cieutat, autant que portereng heure de tems ho pormet que ledict.... prince et rey fassa una fortaressa novella aupres de la torra et que chascun habitant avec mayson en la dicha Cieutat sie tengut e deya aniar far una mayson dintré tal fortaressa e en aquella se tenir en cas de necessitat e fondre et mettre fuec en las maysons de la dicha cieutat de Tolon, et sus aysso demando resposto. Ordinaverunt eidem magistro Gariani segnor

du capitaine de Rancé que celui-ci a suggérée au prince, et qui consistait à construire une seconde tour sur un terrain déjà exhaussé par lui dans l'intérêt de la défense, mais dont rien ne peut aujourd'hui nous faire connaître la situation précise. Dans l'intervalle entre ces deux forteresses on aurait bâti des maisons où se seraient retirés les habitants en cas de nécessité ; mais cette nécessité venant, on aurait dû détruire par le feu la ville existante, afin qu'elle ne put servir de logement aux ennemis. Le roi comprit l'inutilité de cette mesure et n'en poursuivit pas l'exécution, car il n'en est plus parlé dans les délibérations municipales.

La réponse que le consul Gariani avait été chargé de préparer fut lue dans la séance du surlendemain ; nous en reproduisons le texte.

« Conseil du neuf novembre an que dessus, — ledit conseil réuni. — Lesquels tous ensemble unanimement et d'accord, personne ne disconvenant, ouïe l'exposition faite par ledit sieur consul Gariani, contenant en effet que (*ici des signes indiquant qu'on omet certaines phra-*

Ranse responderi ut sequitur, videlicet. En cas que le bon plezer dudict rey segnour nostre fassa fayre fortaressa au luec de la Coba que es estat exhaussat per lodict magnific segnour de Ranse, que en tal cas lo bon plazer del dict rey segnour nostre sie de tremodar aquellos que hi si anaran habitar e lous far francs de toutos talho et inpositions et contributions de gens d'armes affin que tals habitants que serien constres de hi anar habitar ayon causa de hi si retirar plus faciliment, considerada la esterilitat del dich luec ounte si dis voler far tal fortaressa ; commitentes dominis consulibus, etc.,
f^o 346 verso.

ses) veut et entend que cette réponse soit faite par écrit au susdit magnifique Rancé sur l'exposition faite par lui le jour d'avant, par lesdits sieurs consuls de la manière et en la forme suivante :

» Teneur de ladite réponse à faire en écrit.

» Veu que monseigneur le cappitaine Rancé en ensuivant la commission du roy, ha, comme l'on dict, proposé de faire nouvelle place et forteresse lez la tour de Thoulon, loing dudict Thoulon un quârt de lieue, et contraindre les manans et habitans dudict Thoulon de iller faire maisons et habitations, plaira audict seigneur, considérant la povreté desdicts habitans, prier le roy, se à l'adventure ne luy plaist fortiffier ladicte ville, de iceulx laysser ains que par cy devant ont vescu en icelle ville de Tholon et luy remonstrer que combien ladicte ville depuis quatorze cens ans soyt fondée là où elle est, toutefois jamays, causant la povreté du terroir d'icelle, là où n'y croist point de bled mayns seulement peu de vin et d'huile ce que n'arrive mye tous les ans car les oliviers portent le plus de deux en deux ans et par saysons, et n'y croist autre chose de proffict que jamays n'a sceu devenir plus grande vj^e maisons ou environ, ains que pour l'honneur de Dieu, ayant esgard à cella et povreté que dessus, son bon plezir soyt ne contraindre aucuns habitans de ladicte ville faire maisons et habitation ailleurs. Et se, à l'adventure, le bon plezir du roy estoit fortiffier ladicte ville au lieu où est assise, ce que ne peut se faire sans grosse foule de maysons et jardins et oliviers qui sont aux faux-bourcs, que le bon plezir du roy soyt donner franchises aux dicts manans

et habitans de Tholon tant des talhes royaux que du pays et contributions de gens d'armes et autres subsides , considéré aussi que ladicte ville est subjecte à plusieurs fraicts (frais) et despens à cause des compagnies qu'ils font à ladicte ville et sur la frontière de la marine. »



STATISTIQUE.

TARIF du prix du froment et de l'huile

SUR LE MARCHÉ DE TOULON PENDANT LES XVI^e, XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

La commune de la Cadière faisait, avant la révolution de 1789, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, une rente annuelle de six charges de blé, payables à Pâques, en vertu d'une transaction du 7 octobre 1554 (1), et une autre cense de onze milhéroles d'huile (*olei boni et clari*), payables aux fêtes de Noël, en vertu de deux transactions, l'une du 6 juin 1328 et l'autre du 6 janvier 1360 (2). La commune s'acquittait de cette obligation tantôt en nature, tantôt en argent. Lorsque ce dernier mode de paiement était préféré, ce qui arrivait le plus souvent, le marché de Toulon servait de régulateur, et le conseil de ville de la Cadière avait soin de consigner dans une délibération le prix de chacune de ces denrées sur ledit marché. C'est en compulsant les registres des délibérations du conseil de ville de la Cadière, que nous avons pu dresser les tableaux suivants, qui établissent, d'après les documents les plus authentiques, le prix du froment pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, et celui de l'huile pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, non seulement à la Cadière, mais dans la ville de Toulon.

(1) *Archives communales de la Cadière*, 1^{re} part., série E n^o $\frac{2}{3}$
— *Archives départementales des Bouches-du-Rhône*. Fonds de l'abbaye de Saint-Victor, n^o 96 bis, fol 46.

(2) *Archives communales de la Cadière*, 1^{re} part., série E, numéro $\frac{3}{2}$, $\frac{3}{6}$, $\frac{27}{2}$, $\frac{27}{3}$ — *Archives de Saint-Victor* ut suprâ.

TABLEAU

Du prix du froment d'après la mercuriale du marché de Toulon.

ANNÉES.	PRIX DE LA CHARGE. (16 décalit.)	MOYENNE.
XVI ^e SIÈCLE.		
1525	IV florins.	12 flor. 4 s.
1528	VII	
1537	V	
1539	VII	
1555	X	
1572	XV	
1586	XXVIII	
1589	XXI	
XVII ^e SIÈCLE.		
1619	4 écus.	18 l. 8 s.
1629	6 écus. (1)	
1633	22 livres 10 sous.	
1652	22	
1663	15 10	
1666	18 10	
1670	15	
1676	17	
1677	22	
1693	21 10	
(1) Ou 10 florins 10 sous.		

Suite du TABLEAU

Du prix du froment d'après la mercuriale du marché de Toulon.

ANNÉES	PRIX DE LA CHARGE. (16 décalit.)	MOYENNE.
XVIII ^e SIÈCLE.		
1702	21 livres.	
1709	55 (1)	
1713	24	
1745	21	30 l. 5 s.
1750	29	
1761	27	
1763	24	
1767	41	
1768	45	
1769	40	
1771	40	
1772	40	41 l. 17 s.
1774	45	
1775	48	
1776	35	
1788	40	
1780	38	
1781	35	
1782	35	38 l. 11 s. 6 d.
1783	37	
1786	40	
1789	45	

(1) La communauté acheta cette année là le blé à Fayence au prix de 50 livres la charge, qui lui revint à 60 en comptant les frais de voiture.

TABEAU

Du prix de l'huile d'après la mercuriale du marché de Toulon.

ANNÉES	PRIX DE LA MILHÉROLE. (70 litr.)	MOYENNE.
XVII ^e SIÈCLE.		
1633	33 livres.	24 l. 5 s.
1652	29	
1666	24	
1667	20 5 sous.	
1670	22	
1680	19	
1697	22 10	
XVIII ^e SIÈCLE.		
1711	54	39 l. 5 s.
1726	28	
1734	24	
1739	39	
1752	34	
1761	37	
1763	38	
1767	51	62 l. 6 s. 6 d.
1768	55	
1769	50	
1771	72	
1772	72	
1775	70	
1776	52	
1778	58	
1781	60	
1786	72	
Saint-Cyr , le 7 juillet 1855. Magl. GIRAUD.		

TABLE

DES MATIÈRES DE LA DEUXIÈME PARTIE.



	Pages.
Essai sur l'Histoire morale de Toulon et sur les anciens hôpitaux de cette ville, par M. Henry.....	157
Rectification de quelques inexactitudes au sujet de Toulon sous François I ^{er} , par M. Henry.....	205
Statistique. — Tarif du prix du froment et de l'huile sur le marché de Toulon pendant les xvi ^e , xvii ^e et xviii ^e siècles, par M. Magl. Giraud.....	217



